International Labour Office
27 NOV 1973
RECEIVED
OLD, AOQUISITIONS

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

IVe P L A N

DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1973 - 1976

J2A2270

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Pages

PREMIERE PARTIE : /_e contenu global du IVe Plan

SECTION -I- : /_es prévisions globales

Chapitre -I-
/_es équilibres globaux 43

Chapitre -II-
/_es investissements 63

Chapitre -III-
/_a Production et les échanges extérieurs 77

Chapitre -IV-
/_e Financement 101

Chapitre -V-
/_'Emploi 119

SECTION -II- : /_A Politique Economique et Sociale

Chapitre -VI-
/_a Politique Economique et Financière 129

Chapitre -VII-
/_a Politique Sociale 159

DEUXIEME PARTIE : /_e contenu sectoriel du IVe Plan

Chapitre -VIII-
/_'Agriculture et la Pêche 192

Chapitre -IX-
/_'Industrie 237

Chapitre -X-
/_es Services 282

Chapitre -XI-
/_es Secteurs Sociaux 310

INTRODUCTION GENERALE

/_a Première Décennie du Développement s'est achevée en 1971 et a couvert les deux Premiers Plans de Développement (1962-1968) et les trois premières années du IIIe Plan (1969-1971).

/_a Seconde Décennie qui a débuté avec l'année 1972, année terminale du IIIe Plan doit couvrir le IVe Plan de Développement Economique et Social (1973-1976) et un Ve Plan quinquennal qui couvrira vraisemblablement 5 années, de 1977 à 1981.

-I-

En accédant d'une Décennie à l'autre, la Tunisie se trouve à la croisée des chemins : les grandes lignes générales du programme de la Seconde Décennie et le contenu du IVe Plan doivent permettre au peuple tunisien de franchir une nouvelle étape dans la grande bataille menée sans répit contre le sous-développement depuis l'aube de l'Indépendance, sous la conduite du Parti Socialiste Destourien et de son Chef, le Président BOURGUIBA.

/_es travaux d'élaboration des perspectives globales de la Seconde Décennie et du contenu plus précis du IVe Plan ont nécessité dès la fin de 1971 et durant l'année 1972, une profonde réflexion et une évaluation minutieuse des efforts entrepris pendant la Première Décennie, des résultats enregistrés et des insuffisances à corriger.

Toutes les forces vives du pays, sur le plan national et régional, ont été associées à cet effort de réflexion et d'analyse objective et sereine.

C'est à la lumière des enseignements fondamentaux retirés de l'expérience du développement de la Première Décennie qu'ont pu être esquissées les grandes orientations devant gouverner le développement du pays pendant les années 70, grandes orientations qui ont été largement exposées par le Premier Ministre le Ier Septembre 1972 devant les cadres de la Nation. On les retrouvera tout au long de ce document.

La quantification de ces orientations a fait l'objet d'une première élaboration au moyen de modèles économétriques et d'analyses économiques détaillées dans l'exposé méthodologique annexé à ce document. Les premiers résultats de cette quantification sont indiqués au début du Chapitre -I-, à ce consacré. Ces données quantitatives doivent faire l'objet d'élaborations plus approfondies et de révisions ultérieures à la lumière des progrès de la statistique et de l'information qui seront réalisés chemin faisant. Leur portée est surtout, à ce stade, de fixer les idées et de mettre en évidence les efforts à entreprendre et les directions à suivre.

.../...

Elles ont eu aussi pour avantage immédiat d'insérer le IVe Plan dans une perspective plus longue, d'identifier les problèmes dont la solution requiert un effort de longue haleine et une action soutenue se prolongeant au-delà du IVe Plan. Il est prévu d'arriver en Décembre 1973 à une formulation encore plus précise des perspectives quantifiées de la Seconde Décennie du Développement.

En effet, un schéma préliminaire du IVe Plan a été arrêté et approuvé par le Gouvernement en Août-Septembre 1972. Ce schéma avait pour objet d'identifier les équilibres globaux dans le cadre desquels les Comités Sectoriels devaient poursuivre l'approfondissement des objectifs à atteindre et des politiques à suivre dans chaque secteur d'activité.

Le schéma préliminaire a été repris à la lumière des résultats des travaux des Comités Sectoriels dirigés par les différents départements ministériels. Ces résultats ont fait l'objet de nombreuses séances du Conseil des Ministres et leur synthèse a donné lieu au schéma définitif du IVe Plan.

Cette double confrontation entre le global et le sectoriel et la révision du global à la lumière des objectifs sectoriels a eu pour mérite de faire préciser à chaque maitre d'oeuvre et responsable de secteur l'enjeu qui est en cause

.../...

et l'objectif à atteindre. Elle a eu également pour avantage d'instaurer un long et fructueux dialogue et de mettre à nu, sans complaisance, tous les problèmes et toutes les difficultés dont les principales seront évoquées tout au long de ce document.

- II -

/_e développement économique et social est une oeuvre de longue haleine, une tâche sans fin, le véritable "combat suprême" comme l'a toujours proclamé le Président BOURGUIBA.

/_e IVe Plan est un moment de ce long combat. On doit saisir ce moment pour récapituler brièvement ce qui a été fait et ce qui reste à faire, les batailles gagnées et celles qui restent à livrer, pour pouvoir situer ainsi ce IVe Plan et son rôle dans cette longue marche.

/_'exposé des résultats de la Première Décennie a été fait à plusieurs reprises. Il ne s'agit ici que d'en retenir l'essentiel pour éclairer l'avenir.

Dans sa lutte contre le sous-développement depuis le début de l'Indépendance, la Tunisie a gagné en effet de nombreuses et importantes batailles. Il lui en reste de plus nombreuses et de plus importantes encore à engager et à gagner.

La grande constatation qui s'impose et c'est aussi la plus grande victoire enregistrée, c'est que la Tunisie s'est engagée définitivement et sans retour dans la voie du développement : on peut dire que le principal résultat des trois premiers plans de développement économique et social est que ce pays a véritablement tourné le dos au sous-développement.

Le fait a été constaté tout au long des travaux d'élaboration du IVe Plan. On a véritablement senti la pression des transformations de ces 10 dernières années intervenues tant dans le domaine économique que dans le domaine social et qui ont réellement bousculé les habitudes et ont poussé à un examen en profondeur des institutions et des méthodes. Nombreux sont les mécanismes, les organismes, les systèmes, que ce soit en matière d'organisation économique et financière qu'en matière sociale tel le système éducatif ou l'organisation administrative qui mériteraient une large réflexion voire même une reconsidération profonde parce que tels quels ils semblent dépassés, ils doivent nécessairement évoluer et s'adapter au rythme de développement du pays.

On peut dire que partout, la pression du développement sérieusement amorcé pendant les trois premiers plans de développement, est actuellement telle que la méthode artisanale

la démarche improvisée ou partielle doivent laisser la place à une planification en profondeur, à une vision plus globale et à des méthodes modernes de travail de type "industriel".

Dans le domaine économique d'abord, le pays a réussi à développer très substantiellement sa capacité d'investissement et de mobilisation des ressources, à changer la structure de l'économie et à mettre en place une économie nouvelle plus adaptée à l'expansion.

Les investissements pendant la Première Décennie ont atteint un niveau remarquable (23 % du P.I.B.) : leur montant a triplé par rapport aux cinq premières années de l'Indépendance. C'est là une performance élevée qui montre que le pays n'a pas perdu de temps et s'est lancé dans "l'aventure" du développement malgré une extrême insuffisance des moyens naturels, matériels et humains.

Ces investissements ont permis au pays de s'équiper en vue du développement : le territoire national, tel qu'il a été recueilli par le Gouvernement de l'Indépendance était absolument inapte au développement. En parcourant les investissements de la Décennie, on se rend compte de tout ce qui a été fait en matière d'infrastructure économique et ce, dans tous les domaines : énergie, barrages, eaux, routes, ports, aéroports, forêts, restauration des sols etc... C'était là une condition préalable pour amorcer le développement économique.

.../...

Ce sont ces investissements "structurels" qui ont permis d'amorcer également le développement en introduisant une plus grande diversification dans l'activité économique : création de tout un secteur industriel, création de nouveaux secteurs tels que le tourisme et le pétrole, diversification de l'agriculture et installation notamment des cultures irriguées. Au point que ce qui est encore l'essentiel de l'économie tunisienne traditionnelle (agriculture et mines par exemple) n'a plus qu'une importance relative et ceci se lit à travers les chiffres abondamment publiés par ailleurs et concernant aussi bien la structure de la production nationale que celle de la balance des paiements.

Ces investissements considérables n'ont pu être réalisés que grâce à l'effort non moins considérable entrepris par le pays pour mobiliser les ressources nécessaires à leur financement.

Sur le plan national, c'est au prix d'une sévère austérité que ce résultat a été atteint : l'épargne nationale a plus que doublé en dix ans tandis que la consommation moyenne par tête d'habitant a presque stagné.

Sur le plan extérieur, l'audience que le pays a su acquérir sur la scène mondiale lui a permis de mobiliser des ressources qui ont largement contribué au développement du pays puisque, si l'épargne nationale a pu financer 60 % des investissements, 40 % l'ont été grâce à l'aide des nombreux pays frères et amis et à celle des nombreuses institutions internationales.

.../...

/_e développement reste toutefois, d'abord et surtout, une question d'hommes. Aussi la Première Décennie du Développement a-t-elle été encore plus importante par les profondes mutations humaines et sociales qu'a connues le pays pendant cette période.

/_a plus importante concerne évidemment le véritable "bond" en avant accompli en matière d'éducation et les chiffres, maintenant connus de tous, placent la Tunisie en tête des pays quant aux ressources nationales consacrées au système éducatif. Cette véritable révolution, accomplie en moins de quinze ans, pose aujourd'hui des problèmes qualitatifs qui seront largement évoqués par la suite. Il reste que cette révolution va donner naissance à une société tunisienne totalement nouvelle, avec des problèmes plus complexes qui sont les problèmes que pose tout naturellement tout effort sérieux de développement. Cette société nouvelle est, sans conteste, plus apte au développement.

/_es nombreuses autres transformations sociales concernant aussi bien le statut de la femme en Tunisie que l'équipement sanitaire du pays et la construction de logements ont aussi contribué à cette mutation de la société tunisienne en vue de la préparer au développement.

.../...

Engagement définitif de la Tunisie dans la voie du développement, mise en place des premiers équipements infrastrucurels, préalables et nécessaires, diversification et restructuration de l'économie tunisienne, profonde mutation de la société tunisienne tels sont les principaux acquis sur lesquels on peut maintenant édifier pour aller de l'avant et progresser dans la voie d'une promotion économique et sociale plus vaste et plus intense.

-III-

Tous ces acquis stratégiquement très importants, puisqu'ils constituent le point départ, doivent être confrontés avec les principales tâches de l'avenir et les principaux progrès qui restent à accomplir.

Si la capacité d'investissement du pays s'est nettement améliorée comme on vient de le voir, il reste que, et c'est la loi impitoyable du progrès, elle doit encore progresser plus vite et mieux.

Plus vite, tant il est vrai que, dans le processus du développement, le facteur temps est d'une importance capitale.

Les investissements nécessaires pour atteindre un rythme de croissance économique à la mesure des besoins du pays, notamment en matière d'emploi, doivent encore, une nouvelle fois, tripler par rapport à la première décennie et atteindre un montant de l'ordre de 3 Milliards de Dinars progressant à une moyenne de 300 MD pendant le IVe Plan et de 375 à 400 MD pendant le Ve Plan, pour atteindre le niveau de 500 MD en 1980-81 : c'est là un rythme de progression très soutenu qui

exigera du pays une véritable mobilisation pour se doter des structures et des hommes capables de promouvoir les projets, de les exécuter et de les gérer de façon convenable. Imprimer au pays un tel rythme de progression des investissements exigera une organisation d'une très haute efficacité à laquelle tout citoyen doit nécessairement contribuer.

Le rythme exigera aussi une adaptation des structures financières du pays pour mobiliser des ressources internes susceptibles de financer ces investissements à concurrence de 80 % réduisant ainsi la participation extérieure à 20 % tout en faisant bénéficier le pays d'une large contribution internationale ne mettant pas en cause sa solvabilité et son indépendance.

Parallèlement, cette capacité d'investissement doit s'améliorer très substantiellement au point de vue qualitatif.

Des corrections très importantes par rapport à la Première Décennie doivent et seront introduites pour mieux maîtriser la répartition et l'équilibre des investissements.

La pression des besoins infrastructurels et sociaux a orienté la moitié environ des investissements vers des projets ou secteurs productifs à long terme. De même, le secteur public, en l'absence d'un secteur privé encore embryonnaire, a supporté la charge des 3/4 environ de l'effort d'investissement. Enfin, l'intensité du rythme de l'investissement a quelque peu dépassé les cadres du pays, peu nombreux à l'origine et non encore expérimentés. Tous ces facteurs expliquent en grande partie que la production nationale n'ait progressé que modérément et que le rythme de la croissance économique (4 % environ par an) n'ait pas été suffisant pour faire face à la croissance démographique et à l'amélioration nécessaire des niveaux de vie et de revenu.

.../...

Une réorientation s'imposait. Les grandes lignes en sont connues.

Une partie plus importante des investissements sera dirigée vers les secteurs et projets ayant une liaison plus directe et plus immédiate avec la promotion de la production.

/_'on s'était fixé au début de la Première Décennie, deux objectifs contradictoires : consacrer 67% des investissements aux secteurs économiques et sociaux productifs à long terme et atteindre néanmoins un taux de croissance de 6%, ce qui était de toute évidence impossible. L'exécution des Plans de la Première Décennie s'est traduite, comme cela a déjà été indiqué par une répartition par moitié des investissements entre le secteur directement productif et le secteur productif à long terme et un taux de croissance de croissance de 4% seulement.

/_'est cette contradiction qu'il fallait corriger d'une décennie à l'autre -le triplement en volume- permet d'envisager l'allocation d'une plus grande proportion des ressources au secteur directement productif tout en consacrant des sommes encore plus importantes au secteur infrastructurel -économique et social- productif à long terme, l'objectif étant d'atteindre un taux de croissance économique suffisant pour faire face à la croissance démographique et au problème de l'emploi et pour promouvoir une progression des niveaux de vie et de revenu.

/_ette stratégie des investissements a pu être quantifiée de façon préliminaire et il est prévu d'augmenter progressivement la part des investissements ayant une relation plus directe avec la production, y compris dans l'agriculture, de façon à atteindre pour la décennie une moyenne de l'ordre de 66%. En gros et pour l'ensemble de la décennie, il faut par-

venir à investir 2 Milliards de Dinars dans l'ensemble du secteur directement productif, agricole et non agricole et 1 Milliard dans l'infrastructure économique et sociale.

/_a relation entre l'investissement et la production étant plus identifiable et plus certaine dans le domaine non agricole, il est prévu également de consacrer au secteur productif non agricole 60% des investissements en moyenne au cours de la décennie de façon à parvenir, dans ce secteur, a améliorer la productivité de ces investissements c'est-à-dire leur impact sur la production et faire que l'unité de capital investi augmente la production dans ce secteur, non plus de 0,25 unité mais de 0,4 unité : autrement dit de faire passer la productivité du capital, dans le secteur productif non agricole, le seul où elle peut être calculée et suivie, de 25 à 40%.

Cette réorientation des investissements concerne également le secteur agricole où 50% des investissements doivent aller à des projets directement productifs contre 25% au cours de la dernière décennie : le résultat de cette mauvaise répartition pendant la première décennie a été une stagnation de la production agricole et un retard considérable dans des secteurs clefs comme les cultures irriguées, l'élevage et la pêche, retards qu'il s'agit de rattraper.

/_a deuxième correction, que la nouvelle stratégie des investissements doit introduire, réside dans une meilleure répartition de la charge des investissements entre les agents économiques et notamment entre le secteur public et le secteur privé.

Pendant le Première Décennie, le secteur public -Etat et Entreprises Publiques- a réalisé environ les 3/4 du total des investissements. Cette prédominance du secteur public peut s'expliquer pendant cette phase d'apprentissage où le manque de cadres et d'entrepreneurs dans le secteur privé était évident. Elle ne se justifie plus aujourd'hui.

/_'Etat doit faire face à des tâches prioritaires que personne ne peut remplir à sa place : infrastructure économique et sociale, grands projets hydrauliques, grands ouvrages portuaires et importants projets industriels. En second lieu, l'Etat doit exercer des prérogatives de puissance publique que personne ne peut exercer à sa place : planification de l'édonomie, encadrement par la fiscalité, le crédit, la règlementation, le commerce extérieur, l'arbitrage entre les différents intérêts etc... Ces deux catégories d'activités suffisent amplement pour mobiliser les cadres de l'Administration et des entreprises publiques : à trop vouloir les encombrer et les engager de façon excessive dans la production, on risque de s'exposer à nouveau, comme le fut le cas pendant la Première Décennie, à des gaspillages et à une perte de substance contraire à l'intérêt national.

/)ussi faut-il répartir de façon plus adéquate la charge des investissements de manière à libérer le maximum d'énergies, à mobiliser toutes les potentialités et à faire participer le maximum d'agents économiques à l'oeuvre de développement.

/_a correction qui sera introduite pendant la Seconde Décennie est d'arriver à une répartition moyenne mettant 60% (au lieu de 72% pour la Première Décennie) des investissements à la charge du secteur public et 40% à la charge du secteur privé. Il s'agit d'une norme tout à fait raisonnable maintenant une intervention publique très large mais non exclusive, tout en faisant place à une participation accrue des agents économiques non étatiques, ce qui est de nature à faire entrer un plus grand nombre d'entrepreneurs dans la

vie économique active et à ouvrir des perspectives à de jeunes entrepreneurs. Cette correction concerne particulièrement le secteur agricole où l'Etat continuera à assumer 60% des investissements mais où le secteur privé doit porter sa participation de 15 à 40%.

Cette nouvelle stratégie des investissements, dont la quantification en pourcentages n'a d'autre portée que de servir de guide, est capitale et constitue une des pièces maitresses pour atteindre les objectifs de la Première Décennie. Il est donc primordial que le pays parvienne à une maitrise du problème des investissements. C'est là la nouvelle bataille à gagner au cours de cette décennie : investir plus vite et mieux.

De cette victoire dépend la solution de deux autres problèmes fondamentaux dans deux domaines importants où le pays doit aussi parvenir à enregistrer un net succès.

Il s'agit de la maitrise du problème de la croissance économique et de celui du financement de l'Economie.

Pour faire face à l'explosion démographique et à ses conséquences sociales, problème central dont il sera amplement question plus loin, le Pays a absolument besoin de promouvoir considérablement la production de biens et services et de parvenir à un meilleur taux de croissance économique. La stratégie des investissements ci-dessus exposée est le point de départ indispensable. Elle sera accompagnée d'une série d'autres mesures de politique économique qu'on évoquera plus loin et qui conditionnent une expansion de la production à la hauteur des besoins du pays.

Dans l'état actuel des travaux concernant la Deuxième Décennie, le taux de croissance économique à atteindre doit être de l'ordre de 7,6% en moyenne par an. On verra plus loin que l'on doit arriver progressivement à cet objectif, au moyen d'un taux de 6,6% pendant le IVe Plan et d'un taux de 8,5% pour le reste de la Décennie.

Il s'agit en gros de doubler le taux de croissance par rapport à la Première Décennie : c'est un enjeu formidable dont chacun doit prendre conscience. On trouvera exposé plus loin les performances que chaque secteur de production doit réaliser au cours de cette décennie. On reviendra à celles concernant le IVe Plan.

De ces performances va dépendre la consolidation de la situation financière du pays : cette expansion de la production doit permettre à la consommation et au revenu d'évoluer de façon plus favorable que pendant la Première Décennie, comme on le verra plus loin mais elle doit aussi permettre aux différentes composantes de l'épargne nationale -épargne de l'Etat des Entreprises et des Ménages- de se développer de façon à réduire le recours au financement extérieur à une proportion moyenne raisonnable de 20% contre 40% pour la Première Décennie. On verra également plus loin que cet objectif requiert une promotion de l'ensemble des institutions et mécanismes financiers du pays (fiscalité, budget, crédit, banques, assurances, marché financier) de façon à les rendre aptes à accompagner et à servir le développement du pays.

... / ...

- IV -

En bref, la Deuxième Décennie du Développement doit permettre au pays d'engager et de gagner trois batailles importantes :

— maîtrise quantitative et qualitative de l'investissement ;

— promotion de la production et par voie de conséquence du niveau de vie et de revenu ;

— maîtrise du problème financier, sur le plan intérieur et vis-à-vis de l'extérieur.

Si de tels succès peuvent être enregistrés, la Seconde Décennie aura préparé le terrain à la solution du problème central du développement du pays, à savoir la promotion d'une Société meilleure et plus juste. Ce deuxième aspect du combat contre le sous-développement est encore plus complexe et exigera du souffle : la Seconde Décennie du Développement devra constituer une étape importante vers la solution de ce problème.

Avant d'en venir à cette ultime question, qui est aussi l'ultime objectif et raison d'être du développement, il importe d'examiner si le IVe Plan de développement économique et social est de nature à permettre au pays de marquer des progrès décisifs dans la direction des trois premiers objectifs énoncés plus haut.

Le IVe Plan a été conçu comme une étape importante dans cette direction : les prévisions qu'il contient dans ces trois domaines, investissements, production, financement s'inscrivent dans la direction générale imprimée à la Seconde Decennie du Développement.

.../...

/_e volume et le rythme des investissements d'abord, s'inscrivent dans le cadre fixé à la Seconde Décennie du Développement.

/_e total des investissements est en accroissement de plus de 75% par rapport au IIIe Plan : il atteint 1.200 MD environ et 24,5% du P.IB. contre 23% pour la Première Décennie. Tous les secteurs d'activité bénéficient de cette augmentation dans des proportions variant de 50 à plus de 100%.

/_a structure de ces investissements est d'autre part conforme à l'orientation adoptée pour la Seconde Décennie : le rééquilibrage entre le secteur public et le secteur privé est atteint, le premier réalisera 59. % des investissements et le second 41 %. La répartition entre le secteur directement productif et le secteur productif à long terme est largement amorcée, le premier se voit attribuer 60 % des ressources, le second 40%, ce dernier absorbera le montant très élevé de 478 MD dont 306 MD concernent le secteur social (logements et équipements collectifs notamment).

/_'évolution des circonstances et des évènements peut modifier ce schéma dans deux directions opposées : de nombreux projets en cours de gestation (100 MD environ) et intéressant en grande partie le secteur directement productif peuvent se réaliser, au moins partiellement pendant la quadriennie si les études aboutissent ; en revanche une grande partie (le tiers environ) des investissements retenus correspondent à des programmes et non à des projets précis : leur réalisation dépendra du soin que les maitres d'oeuvre publics et privés, apporteront à l'identification et à la réalisation des projets correspondants.

L'amélioration substantielle de la capacité du pays à identifier et promouvoir des projets nouveaux dépend donc la réalisation d'une bonne partie des investissements prévus par le Plan : ces programmes ont été retenus, malgré l'état encore tout à fait préliminaire des projets, pour inciter tous les secteurs et les maitres d'oeuvre intéressés à plus d'initiative et de dynamisme. Tendre les énergies est aussi l'un des buts de l'oeuvre de planification : les objectifs doivent garder un aspect volontariste pour ouvrir les perspectives et organiser la poussée dynamique.

Le IVe Plan préfigure également l'amélioration que doit réaliser l'économie tunisienne en matière de taux de croissance de la production. Les dernières années du IIIe Plan (1971 et 1972) ont enregistré des taux de croissance particulièrement élevés (9 % et 18 %). Il fallait poursuivre ce rythme.

Le volume des investissements retenus, l'objectif fixé en matière de consommation globale (7,5% en moyenne par an contre 2,4% pour la Décennie et 9% pour le IIIe Plan) et de consommation par tête d'habitant (5,4% contre 0,5% pendant la décennie et 6,7% pour le IIIe Plan) ainsi que les prévision en matière d'exportation (progression moyenne annuelle de 8%) et étant donné par ailleurs les potentialités de production existantes et leur évolution telle qu'a pu être identifiée pragmatiquement par les différents comités sectoriels, tous ces facteurs ont abouti à la conclusion que la croissance économique pourrait, pendant le IVe Plan, atteindre un taux moyen annuel de 6,6% par rapport à 1972 (niveau particulièrement élevé).

... / ...

Le taux global moyen annuel recouvre un accroissement de la production dans l'ensemble des secteurs, comme l'on peut s'en apercevoir dans les chapîtres ultérieurs, et plus particulièrement dans certaines spéculations agricoles prioritaires (élevage, pêche, cultures maraichères) et un grand nombre d'activités industrielles (textile et chimie notamment) ainsi que le Tourisme dont dépendra le quart des recettes en devises de la quadriennie.

Les prévisions du IVe Plan en matière financière doivent également constituer une étape importante et décisive dans la direction des objectifs de la seconde décennie : l'épargne nationale doit en effet parvenir à financer les 3/4 environ des investissements, le recours à l'extérieur 24,3 % seulement, étape intermédiaire vers l'objectif moyen de la décennie qui est de 20 %.

L'épargne nationale doit augmenter considérablement : son volume pendant le IVe Plan doit être supérieur de 65 % à celui du IIIè Plan, son pourcentage moyen par rapport au P.I.B. doit s'élever de 17,7 % pour le IIIè Plan à 19,6 % pendant le IVe Plan. Cette augmentation concerne aussi bien l'épargne de l'Etat que celle des entreprises ou des ménages. Une politique de l'épargne dont les grandes lignes sont retracées plus loin, sera mise en oeuvre pendant le IVe Plan pour parvenir à de tels résultats.

.../...

/_a promotion de l'épargne en vue du financement du IVe Plan appelle également une profonde adaptation de tout le système financier en général pour le rendre apte à canaliser et à utiliser cette épargne : les grandes lignes de cette adaptation ont été également identifiées et des mesures spécifiques pour y parvenir figurent dans les développements ultérieurs.

/_a mutation profonde que connaîtra le IVe Plan est donc cette adaptation de tout le système financier, condition indispensable pour atteindre nos objectifs de financement extérieur. Les prévisions du IVe Plan à ce sujet, dont la réalisation est étroitement liée à celles concernant les investissements et la production indiquent que la Tunisie pourra, tout en bénéficiant d'une large contribution extérieure, améliorer substantiellement l'excédent de la Balance des Paiements, ses réserves de change et limiter l'endettement et le service de la dette à des proportions raisonnales.

En bref, le IVe Plan, aussi bien en matière d'investissement, que de taux de croissance économique et de financement, domaines dans lesquels la Tunisie doit marquer des progrès décisifs se présente de manière satisfaisante : ses prévisions s'inscrivent dans la direction de la Seconde Décennie du Développement.

- V -

/_e pays doit pouvoir réaliser ces prévisions. Cette accélération de la croissance est indispensable à la promotion sociale et à une politique de progrès social. Elle en est la condition nécessaire.

Pour y parvenir, le IVe Plan verra la réalisation d'un certain nombre de réformes importantes et la concrétisation d'un certain nombre de mesures économiques et financières s'inspirant toutes d'une politique économique générale conforme à nos orientations politiques, telles qu'ont été formulées par le 8è Congrès du Parti.

/_a réalisation des prévisions quantitatives du IVe Plan, qui viennent d'être évoquées dépendant de l'intervention de ces réformes et de l'application de ces mesures de politique économique : aussi, ces dernières sont-elles encore plus importantes que les prévisions chiffrées, prévisions que les évènements peuvent bousculer ou modifier dans un sens ou dans l'autre, indépendamment ou du fait de la volonté des hommes.

/_es principes de base de la stratégie générale du développement économique et social ont été de nouveau précisés par le document émanant du 8è et dernier Congrès du Parti Socialiste Destourien.

/_ette stratégie générale c'est le socialisme destourien. "Notre choix -du socialisme- a été le fruit d'une mûre réflexion" déclarait le Président BOURGUIBA devant le 8è Congrès du Parti. Parce que ajoutait-il, "le socialisme est un moyen pour atteindre un but précis, le développement" et nous l'avons choisi "dans la mesure où il peut être considéré comme un raccourci vers celui-ci" concluait-il.

.../...

/_e rapport général présenté au Congrès par le Secrétaire Général et la Commission Supérieure précise le contenu de ce "raccourci" :

— en ce qui concerne la production, un "dosage" équilibré de la répartition des modes d'appropriation des moyens de production ;

— en ce qui concerne la justice sociale, "une redistribution adéquate des revenus de la production entre toutes les parties prenantes, entre tous les facteurs de production".

On reviendra sur l'ensemble de l'aspect social du développement.

En ce qui concerne la croissance économique, les prévisions du IVe Plan s'inspirent de cette définition du contenu du socialisme tunisien dans la mesure où, comme on l'a déjà exposé, toute la stratégie des investissements répond à ce souci de "dosage", d'équilibre dans la répartition des tâches entre le secteur public et le secteur privé, de recherche d'une voie tunisienne, d'un compromis entre l'intervention systématique de l'Etat dans tous les secteurs et l'excès dans le maintien de tous les secteurs entre les mains du secteur privé "(rapport général au Congrès du Parti du Président de la Commission Supérieure du Parti)".

En repassant en revue l'ensemble des investissements, la nature des projets réalisés par le secteur public et ceux confiés au secteur privé, l'on s'aperçoit sans difficulté que le rôle de l'Etat défini par le Congrès a été scrupuleusement respecté : la propriété ou la gestion publique est exclusive ou dominante dans les grands secteurs de base de l'énergie, du Transport, de l'eau, des Mines, du Commerce exté-

rieur etc...; elle est prédominante, sans être exclusive dans le secteur industriel, elle est présente, à titre de témoin et de pilote dans un certain nombre d'autres activités plus accessibles au secteur privé.

Le rôle de l'Etat, outre son intervention dans la production par le moyen des investissements et la gestion directe, comporte un autre aspect essentiel, qui lui est propre c'est celui qui consiste à " orienter, conseiller, encourager " (rapport général au Congrès).

C'est ce deuxième aspect qui constitue une fonction capitale de l'Etat qui n'a pas été suffisamment mise en valeur jusqu'ici et que le IVe Plan se propose de mettre en relief, de préciser, d'étendre et de dynamiser tant il est vrai que si l'Etat ne remplit pas son rôle dans ce domaine, aucune autre institution ne peut le faire à sa place. C'est de ce rôle de "puissance publique" que découle le deuxième aspect de la politique économique du IVe Plan dont les principaux éléments doivent contribuer à la réalisation des prévisions déjà exposées en matière d'investissement, de production et de financement.

Ces éléments ont pour objet de permettre au pays d'investir plus vite et mieux et d'accélérer le rythme de la croissance économique.

Ces éléments, qu'on retrouvera plus loin en détail, peuvent être récapitulés sous deux rubriques principales :

— il s'agit d'une part d'élargir le champ de la croissance économique et de réduire les goulots d'étranglement qui s'opposent à l'accélération de la croissance ;

— il s'agit en second lieu d'améliorer la qualité de cette croissance et de promouvoir la compétitivité de l'ensemble de l'économie.

C'est sous ce double intitulé que se rangent les réformes et mesures de politique économique qui sont envisagées pendant le IVe Plan et qui concernent principalement :

— la multiplication des centres d'identification et de promotion des projets ;

...

— la promotion d'un plus grand nombre d'entrepreneurs capables de réaliser et de gérer ces projets;

— l'accélération de la mise en place de ces projets par la révision de la procédure de l'agrément des investissements, révision conçue de manière à rendre leurs responsabilités aux entrepreneurs tout en conservant à l'Etat le pouvoir nécessaire de contrôle et de correction ;

— la création de trois agences foncières pour procurer des terrains dans de bonnes conditions aux projets touristiques, industriels et de logement ;

— l'assouplissement du contrôle des changes pour améliorer l'approvisionnement de l'industrie et éviter les gaspillages ;

-- la révision du système fiscal par l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée pour réduire les coûts de production en supprimant les rémanences fiscales ;

-- la réorientation de la politique du crédit de manière à inciter le système bancaire à jouer un plus grand rôle dans la mobilisation de l'épargne et son utilisation pour le financement des projets de développement ;

-- la réforme du crédit agricole en vue d'une assistance accrue à l'Agriculture et en particulier à la petite et moyenne agriculture par un crédit supervisé et décentralisé ;

-- la diversification des mesures d'encouragement et d'incitation à la formation de l'épargne et à la création d'un marché financier plus large ;

-- la mise en oeuvre de toute une politique d'exportation dont la loi du 27 Avril 1972 est un premier jalon, en vue de fouetter l'économie tunisienne et de rendre ses productions plus compétitives ;

-- l'unification et l'expansion de la formation professionnelle pour procurer aux secteurs productifs la main d'oeuvre qualifiée nécessaire ;

-- l'institution du fonds de promotion et de décentralisation industrielle en vue de la diffusion des implantations industrielles à l'intérieur du pays et de la promotion de la petite et moyenne entreprise en vue d'en faire "le tissu conjonctif" du développement.

Les principales réformes et mesures qui viennent d'être citées doivent compléter la stratégie des investissements tracée pour la Seconde Décennie et le IVe Plan et aboutir à une économie plus dynamique, plus compétitive, plus diversifiée et plus apte à soutenir une rapide croissance.

Ces mesures procèdent du rôle de "puissance publique de l'Etat". Elles ont pour objet "d'orienter, de conseiller ou d'encourager" suivant le cas. Elles traduisent une direction de l'économie par les pouvoirs publics débarrassée des complexes du "dirigisme" ou du "libéralisme". Elle est toute en nuances et défie tout classement dogmatique. Elle poursuit systématiquement cet objectif majeur d'accélération de la croissance économique dans tous les secteurs dont le pays a un urgent besoin pour faire face au problème social.

-VI-

On ne saurait mieux aborder l'aspect social du développement économique tunisien qu'en citant de nouveau le Président Bourguiba qui, parlant devant le 8e Congrès du Parti, a assigné à la bataille du développement comme principal objectif de "lutter contre les fléaux sociaux dont souffre le pays et notamment le chômage, la misère, l'ignorance et la maladie" en ajoutant pour bien marquer que c'est là l'essentiel : "Si l'Etat ne consacre pas le clair de ses ressources et de ses efforts à cette lutte, le fossé qui sépare les différentes catégories sociales ne fera que s'élargir. Et c'est là que réside le grand danger qui menace les nations : la discorde sociale, les haines de classes et les luttes fratricides".

Aussi, l'accélération de la croissance, amplement évoquée dans les développements précédents, n'a-t-elle jamais été considérée, dans la doctrine tunisienne du développement comme une fin en soi, le but ultime du développement, maintes fois proclamé depuis l'Indépendance et avant même celle-ci, étant la promotion de l'homme, la dignité humaine.

La croissance économique et son accélération n'est que la condition préalable et nécessaire à cette promotion de l'homme et à l'édification d'une société juste et meilleure.

Le progrès social n'est guère possible sans une croissance soutenue de l'économie. Mais la croissance seule ne suffit pas à l'instauration d'un ordre social juste et équitable.

Cette analyse, qui a toujours été tunisienne, fait de plus en plus l'unanimité de tous les responsables du développement à l'échelle universelle.

Plus personne ne soutient que le progrès social peut résulter d'une économie en régression et tout le monde s'accorde à dire, et les faits aussi le révèlent, un peu partout, dans le monde, qu'une croissance rapide de l'économie peut engendrer, si les corrections nécessaires ne sont pas introduites à temps, une misère sociale pour le plus grand nombre et profiter à une tranche limitée de la population.

La Banque Mondiale, consciente de la chose, signale la nécessité de la conciliation inévitable entre la croissance et le progrès social.

Cette position a été on ne peut plus clairement explicitée dans le dernier ouvrage de son actuel Président : "la croissance économique est une condition nécessaire pour le développement des pays pauvres mais elle est loin d'être une condition suffisante. Sans une politique et un climat de croissance, l'épargne intérieure et les recettes d'exportations, si cruciales toutes deux pour le financement des investissements nationaux, ne peuvent guère être mobilisées. Ceci n'est que trop évident. Ce qui l'est moins, c'est que la croissance économique dans un pays pauvre, dans ses premières étapes, risque facilement de pénaliser durement la fraction la plus déshéritée de la société par rapport aux tranches les plus favorisées si une action spécifique n'est pas entreprise pour éviter un tel résultat et empêcher une telle issue".

Aussi, autant le pays doit, pendant la Seconde Décennie -et dès le IVe Plan- utiliser sans complexe tous les moyens adéquats pour accélérer la croissance, autant tous les instruments nécessaires doivent-ils être mis en place pour que cette croissance puisse servir le plus grand nombre et constituer la base d'une vaste promotion de la société et de l'homme tunisien.

Le but est la promotion de l'homme, le moyen en est la croissance. La dynamisation des mécanismes de la croissance, éventuellement par un recours aux lois de la compétition économique et à l'économie de marché, lorsque cela est nécessaire, ne se justifie que si, parallèlement, les correctifs nécessaires sont adoptés pour éviter la confiscation des fruits de la croissance par une catégorie quelconque de la population et pour faire bénéficier du progrès économique ceux que le Président BOURGUIBA, et ils sont nombreux, appelle les personnes "au-dessous de Zéro ".

Comment se présente, dans les orientations de la Seconde Décennie et le contenu du IVe Plan, cette conciliation entre la croissance et le progrès social ? C'est ce qui reste à évoquer à grands traits, les détails de l'action qui sera entreprise à cet effet pendant les années à venir étant largement exposés dans les développements ultérieurs.

Le progrès social, la promotion de l'homme passent par la solution de deux problèmes fondamentaux : l'élimination du sous emploi et du chômage et une juste répartition des revenus à l'échelle des individus et des régions.

-VII-

Le premier, l'emploi, est le problème central de la Société Tunisenne pendant les années à venir.

L'effort entrepris pendant la première décennie, étant donné les contraintes qui ont pesé sur cet effort et les conditions dans lesquelles il a été entrepris, n'a pas abouti, comme cela a été longuement expliqué, à une accélération suffisante de la croissance et de la production pour se traduire par une création d'emplois susceptible de résoudre fondamentalement le problème. Cette croissance et la création d'emplois qui en a résulté ainsi que le recours à l'émigration ont été juste suffisants pour ne pas aggraver la situation de l'emploi et pour répondre à la demande additionnelle d'emplois résultant d'une croissance démographique trop élevée et d'une augmentation de la population de 1 Million d'habitants en 10 ans.

Pour pouvoir résoudre le problème de l'emploi et réduire, sinon éliminer un jour l'émigration, il faut donc :

— accélérer le rythme de la croissance économique et l'on réalise maintenant la nécessité d'une telle accélération ;

— et réduire parallèlement la croissance démographique pour l'ajuster au niveau de cette croissance économique.

Il faudra en même temps, adapter l'ensemble du système éducatif pour en faire l'instrument de cette politique d'élimination du chômage et du sous-emploi.

/ oute solution véritable du problème de l'emploi requiert donc une triple action en profondeur, et partant, de longue haleine : accélération de la croissance économique, réduction de la croissance démographique, adaptation du système éducatif.

/_a seconde décennie et le IVe Plan doivent aussi permettre au pays de marquer des progrès décisifs dans ces trois domaines. La stabilité de la société tunisienne, la sauvegarde, de notre personnalité sont à ce prix.

Si l'accélération de la croissance économique a déjà suffisamment retenu l'attention, il convient de dessiner plus amplement les dimensions du problème démographique et du problème éducatif.

/_es données actuelles sont telles qu'il est impossible, il faut le dire très clairement, d'espérer un jour atteindre un taux de croissance économique susceptible de répondre aux conséquences de l'explosion démographique.

/_es taux actuels de fécondité (162o/oo), de natalité (37o/oo), de reproduction (3,1) (1) de croissance annuelle (2,6 %) conjugués avec la structure actuelle de la population féminine d'âge fécond aboutiront, s'ils sont maintenus, à une augmentation de la population de 1 Million 600.000 personnes avant 1981 après l'augmentation d'environ 1 Million enregistrée entre 1962 et 1971.

/_es taux sont préoccupants et restent parmi les plus élevés constatés dans le monde : ils sont à comparer à des taux respectifs de 60 o/oo, 15 à 20 o/oo, 1 et 1 % courants dans la plupart des pays développés.

Avec de tels taux et une telle augmentation de la population, il ne faut pas espérer pouvoir un jour prévisible mettre fin au chômage, à la misère, à l'ignorance et à la maladie.

Une partie de l'opinion, par son comprtement indifférent à l'égard de ce problème contribue à retarder, parfois même à contrarier la mise en oeuvre d'une politique familiale tendant à réduire une démographie excessive dont personne n'ignore les graves conséquences.

---

(1) Nombre de filles que met au monde une femme au cours de sa vie féconde entre 15 à 55 ans.

Il faut noter cependant que compte tenu des objectifs retenus pour la seconde décennie et le IVe Plan tendant à réduire les taux indiqués ci-dessus, l'augmentation de la population entre 1972 et 1981 ne sera pas inférieure à 1.200.000 habitants et les besoins incompressibles en créations d'emplois nouveaux sont estimés à au moins 500.000 soit 50.000 emplois par an.

Il importe que chacun réalise que créer 50.000 emplois nouveaux par an est une performance gigantesque alors et surtout que pendant les 10 dernières années, ces créations n'ont pas dépassé 14 à 15.000 par an.

/_es investissements devront tripler pendant la seconde décennie et plus et plus que doubler pendant le IVe Plan, le taux de croissance passer de 4 à environ 8 % et malgré ces performances on ne pourra, dans le cas où elles seront réalisées, ce qui sera un succès extraordinaire, espérer que se rapprocher le maximum possible des créations d'emplois additionnels nécessaires pour ne pas laisser s'aggraver le non emploi et le sous-emploi.

Encore faudra-t-il s'accomoder d'une émigration non négligeable et d'un état de sous-emploi touchant une partie importante de la population.

/_es faits dans leur brutalité doivent être connus par chaque tunisien parce que la maîtrise du contrôle de la croissance démographique est au coeur du problème de l'emploi. L'action sur les structures démographiques ne pouvant donner ses fruits qu'à l'échelle de décennies et non d'années, il s'agit de mettre en place pendant le IVe Plan une poltique démographique susceptible de prévoir pour les années 1980 un équilibre possible entre la croissance économique et la croissance démographique.

/_es grandes lignes de cette politique qu'on retrouvera plus loin, ont été arrêtées et les mesures spécifiques doivent voir le jour dans des délais rapprochés. Il importe que toute la population apporte sa collaboration à cette politique qui est la clef de voute du développement du pays pendant les années à venir.

/_ependant l'action de maitriser la croissance démographique ne suffira cependant pas à la solution du problème de l'emploi.

Il y a lieu également de maitriser et d'adapter le système d'éducation et de formation.

/_e pays est en droit d'être fier des progrès accomplis en matière d'éducation : il suffit de rappeler que le quart environ de la population est aujourd'hui à l'Ecole.

Mais les progrès accomplis en appellent d'autres.

/_e système d'éducation et de formation doit maintenant évoluer pour s'intégrer à l'ensemble du processus du développement et contribuer à son tour à la solution du problème de l'emploi.

Il doit y contribuer de deux façons :

— ses "productions" doivent répondre aux besoins du développement économique pour ne pas être la source d'une nouvelle catégorie de chômage, le chômage intellectuel ;

— il doit aller plus loin, faciliter le développement économique et anticiper sur l'avenir en fournissant au pays des générations d'hommes capables de s'intégrer au monde moderne et d'agir comme moteur du développement économique.

/_a synchronisation entre les besoins du système économique et les flux de production du système éducatif est une des question les plus difficiles qui puisse exister dans la conduite d'une planification efficace du développement économique. Il y a toujours des failles et de défaillances. La planification de la croissance économique devient conjecturelle au-delà d'un horizon à moyen terme étant donné la rapidité des progrès technologiques et la versalité des phénomènes économiques. La planification de l'éducation ne peut donner des résultats probants qu'à long terme.

Il ne peut s'agir donc ici d'atteindre la perfection, l'adaptation homme pour homme entre les besoins de l'économie et les possibilités de formation du système éducatif. Une telle adaptation est impossible, elle n'est pas, au surplus, nécessaire.

/_'important est de réduire au maximum les disparités et de limiter les failles et les défaillances en organisant la possibilité d'une <u>confrontation permanente</u> entre la demande du système économique et l'offre du système éducatif de façon à pouvoir, sans trop de délais, obtenir un meilleur équilibre, aussi bien en quantité qu'en qualité.

Pour pouvoir opérer ces rapprochements et ces ajustements, le système économique doit améliorer son instrumentation afin de mieux évaluer ses besoins : des progrès importants restent à faire et des projets sont en cours à cet effet pour mettre sur pied un système statistique et analytique permettant à l'économie de mieux identifier ses besoins et ses possibilités de créations d'emplois.

Il reste que par ailleurs le système éducatif doit être organisé de manière à pouvoir réagir plus rapidement à cette demande.

Or, c'est cette capacité de repondre et s'adapter, qui est aujourd'hui le problème clef du système éducatif. Des études, évoquées plus loin, sont en cours pour identifier les moyens de nature à remédier à cette rigidité.

C'est cette rigidité qui se traduit aujourd'hui par un double phénomène de nature aberrante :

— un coût économique excessif dans la mesure où les interruptions d'études et les malformations viennent encombrer le marché du travail de milliers de jeunes inaptes à un emploi immédiat ;

— un coût financier également excessif dans la mesure où l'encyclopédisme des programmes, la durée des études, la stratification en cycles immuables se traduisent par des dépenses excessives.

/_'adaption recherchée doit réduire relativement le coût financier et améliorer le coût économique : la recherche des solutions adéquates se poursuit. Il est prévu qu'elles interviendront pendant le IVe Plan et seront mises en place de façon à ce que le système éducatif puisse contribuer, dans les meilleurs délais possibles, à la solution du problème de l'emploi.

-VIII-

/_a lutte contre le sous-développement est d'abord, comme l'a souligné maintes fois le Président BOURGUIBA, la lutte contre le non emploi et le sous-emploi d'où découlent tous les fléaux sociaux.

Elle doit cependant être accompagnée et se dérouler en même temps qu'une action en profondeur ayant pour objet une restructuration sociale fondée sur un meilleur équilibre dans la répartition des revenus tant à l'échelle des individus qu'à l'échelle des régions.

Ne pas laisser un fossé se creuser entre les différentes catégories sociales et les différentes régions du pays, telle a toujours été la doctrine tunisienne. Il convient de voir où nous en sommes aujourd'hui à ce point de vue et quels progrès la Tunisie peut accomplir dans ce domaine dès le IVe Plan et pendant la Seconde Décennie du Développement.

/_a Tunisie a accompli pendant la première décennie des progrès non négligeables qu'il importe de consolider et d'amplifier.

L'équilibre entre les régions a toujours été considéré comme un objectif du développement. Des régions jadis considérées comme devant être un jour abandonnées parce que non vivables commencent à connaître une activité économique substantielle : qu'il s'agisse des réalisationsdans le Sud Tunisien ou des projets intéressant le Centre et l'Ouest du Pays.

De même la création d'un secteur industriel et touristique et la promotion rapide d'autres activités comme celle du transport a contribué à la promotion des revenus d'une large fraction de la population tunisienne.

Toutefois, l'action entreprise jusqu'ici en matière d'équilibre régional et de redistribution des revenus a été surtout une action spontanée ne reposant pas sur un outillage technique et une organisation institutionnelle adéquats.

Il est prévu, comme on le verra plus loin, que des progrès seront accomplis pendant le IVe Plan pour mettre en place les instruments techniques et les mécanismes que pose la diffusion du développement à travers l'ensemble du pays.

.../...

Il est prévu également d'améliorer l'outillage statistique pour saisir de façon périodique et organisée l'évolution des revenus des différentes catégories de la population et dans les différents secteurs d'activités. C'est alors que pourra être élaborée une politique de redistribution des revenus ayant des objectifs établis de façon rationnelle.

/_'état actuel de l'information permet cependant de savoir qu'une triple correction doit intervenir dès le IVe Plan et se poursuivre de manière plus scientifique et mieux organisée dès que les réformes et mesures ci-dessus indiquées auront été adoptées et mises en place. Cette triple correction est évoquée plus loin en détail. Elle consiste :

— à rééquilibrer le développement de façon à porter un plus grand effort sur l'intérieur du pays par rapport aux régions cotières qui ont été jusqu'ici les plus directement touchées par l'implantation de nouvelles activités, notamment industrielles et touristiques ;

— et à orienter les programmes de développement de manière à promouvoir dans l'ensemble du pays les zones rurales où la situation de l'emploi et des revenus est plus précaire que dans les zones urbanisées.

.../...

Cette double action conjuguée avec d'autres mesures concernant les rémunérations salariales et l'évolution des prix des produits de première nécessité doit aboutir à promouvoir les revenus des catégories sociales les plus défavorisées et qui ne bénéficient pas encore du minimum de revenu indispensable.

Il a été estimé en 1962 que 75% des tunisiens ont un revenu inférieur au minimum nécessaire évalué alors à 50 D par personne, correspondant à 70 dinars d'aujourd'hui.

Cette proportion a heureusement été réduite à 40% malgré la faible progression du revenu moyen par habitant pendant la première décennie résultant à la fois du faible taux de croissance économique et d'une croissance démographique rapide. Ce progrès doit être poursuivi de façon à élever l'ensemble des tunisiens au-dessus de ce minimum nécessaire.

La politique qui sera adoptée en vue de faire bénéficier du développement l'ensemble du pays et les catégories de la population les plus démunies a été articulée autour de deux axes principaux :

— l'infléchissement des programmes nationaux de développement en direction des régions et des populations les plus défavorisées ;

— l'adoption de mesures et programmes spécifiques destinés à la promotion de ces mêmes régions et ces mêmes catégories.

L'infléchissement des programmes nationaux a été préparé depuis de longs mois par l'évaluation régionale des résultats de la Première Décennie et par une identification préliminaire des besoins prioritaires de chaque région. Cette action concernera aussi bien la production agricole et industrielle que les transports, le logement, l'éducation, la Santé etc...

Dans le même ordre d'idées, un certain nombre de politiques nationales dont notamment la politique des salaires, de la Sécurité Sociale et des prix des produits de première nécessité seront reconsidérées en vue de promouvoir le revenu des catégories les plus défavorisées.

.../...

En second lieu des programmes spécifiques ont été déjà adoptés ou le seront incessamment pour orienter l'effort de développement en direction des régions et des populations non encore suffisamment pourvues. Le plus important de ces programmes concerne le développement rural : des crédits spécifiques, de l'ordre de 50 MD pour le IVe Plan seront affectés à ce programme dont l'objectif est déjà largement connu étant donné le démarrage de ce programme dès l'année 1973.

Promouvoir la formation professionnelle et l'emploi, améliorer les conditions de vie dans les régions rurales et par voie de conséquence élever le niveau du revenu des populations rurales constituent les buts principaux de ce programme dont la réalisation se traduira sans aucun doute par de profonds changements dans le monde rural. Le succès de programme et sa continuation après le IVe Plan sont une pièce maîtresse de la diffusion du progrès et du développement à l'ensemble du pays et de la population tunisienne.

D'autres mesures convergent dans le même sens : telles notamment la politique de décentralisation industrielle et la création d'un Fonds Spécial. De même, la réforme de l'Administration fiscale mérite une attention particulière en vue de mieux saisir la masse des revenus assujettis à l'impôt direct et de faire contribuer ceux qui ont le mieux profité du développement du pays à la promotion des populations qui en ont le moins bénéficié.

.../...

/ elles sont les grandes lignes de la politique générale de développement économique et social qui sera poursuivie pendant le IVe Plan et la Seconde Décennie.

Elles tendent à rechercher la conciliation entre une accélération de la croissance économique nécessaire et une accentuation non moins nécessaire du progrès social. Du succès de cette politique dépendra la consolidation du socialisme destourien, socialisme que les Congrès consécutifs du Parti ont défini comme étant un socialisme à visage humain associant l'épanouissement de l'individu à la promotion de la collectivité.

PREMIERE PARTIE

LE CONTENU GLOBAL DU QUATRIEME PLAN

SECTION -I- : /_ES PREVISIONS GLOBALES

CHAPITRE I : LES EQUILIBRES GLOBAUX

I/- L'ETAT DES PREVISIONS POUR LA DECENNIE 1972-1981.

Les travaux d'élaboration du IVe Plan ont été précédés par une évaluation de la Première Décennie du Développement dont les résultats essentiels ont été exposés par le Premier Ministre devant les cadres de la Nation le Ier Septembre 1972 et ont fait l'objet, ainsi que le schéma préliminaire du IVe Plan, d'une session de la Commission Nationale Supérieure du Plan. C'est à la lumière des enseignements de cette rétrospective qu'ont été élaborés des travaux préliminaires concernant l'Horizon 1981 et la Seconde Décennie du Développement, travaux qui ont permis à ce stade d'insérer le IVe Plan dans une Perspective plus longue. Les résultats de ces projections préliminaires sont exposés ci-dessus. Il y a lieu cependant de préciser que des approfondissements et de nombreux affinements seront apportés à ces projections et permettront au cours de l'année 1973 de parvenir à un document décennal plus élaboré.

La première décennie de développement 1962-1971 s'est principalement caractérisée par une remarquable augmentation du montant des investissements et des efforts déployés en vue de mobiliser les ressources nécessaires à cette fin. Il en est résulté un renforcement considérable des équipements de base du pays, une profonde mutation dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation et, d'une manière générale, une plus grande aptitude à rechercher la croissance économique et le développement.

Cependant ces résultats se sont accompagnés d'un taux de croissance économique relativement faible (4%) et, par voie de conséquence, d'une évolution limitée du revenu national (2,4%) qui, conjuguée au taux de croissance démographique, aboutit à une quasi-stagnation du revenu moyen par tête d'habitant.

... / ...

De la sorte les objectifs généraux de la deuxième décennie de développement et du IVe Plan, qui constituent d'ailleurs la consolidation et l'accélération des résultats enregistrés pour les deux dernières années du IIIe Plan apparaissent avec évidence. Il s'agit principalement :

— d'accélérer la croissance économique de tous les secteurs, condition nécessaire et indispensable pour une poursuite de l'effort social ;

— de promouvoir de nouvelles activités industrielles (promotion des projets et des promoteurs) créatrices d'emplois et de ressources nouvelles (Devises, nouveaux produits etc...) ;

— de maitriser et de résoudre progressivement le problème de l'emploi par des solutions appropriées aux problèmes démographiques et par une planification de l'éducation et de la formation parallèle à la planification des besoins ;

— et de consolider la situation financière du pays par l'encouragement de l'épargne intérieure et en maintenant l'endettement vis-à-vis de l'extérieur dans des limites acceptables.

1) <u>L'Investissement</u>

Durant la décennie 1962-1971, un triplement du montant de l'investissement annuel par rapport à celui observé durant la première quinquennie de l'Indépendance a été réalisé ; 42 MD pour 1957-1961 contre 124,5 MD pour 1962-1971.

Cet effort d'investissement, bien qu'il se soit traduit par un taux de croissance relativement faible (4%), a néanmoins abouti à une transformation réelle de l'Economie et de la Société tunisienne.

En effet d'importants équipements de base, insuffisants ou inexistants au début de la décennie, ont été installés pendant ces dix dernières années et permettent de prévoir raisonnablement qu'ils contribueront à l'amélioration de la productivité de l'ensemble de l'économie pendant la IIe Décennie.

Ces équipements de base ont notamment absorbé les trois quarts de l'investissement global dans l'agriculture : protection des sols et restauration de la forêt (72 MD), équipement hydraulique (52 MD), plantations (30 MD) et études et recherches (22 MD). De même ces équipements de base ont concerné deux secteurs d'environnement indispensables à l'expansion des secteurs productifs : énergie, en dehors du pétrole (78 MD) et transports (148 MD) dont la majeure partie a été réalisée pendant le IIIe Plan.

Cependant l'intensité et le brusque démarrage de cet effort d'investissement (taux d'investissement de 23%) ont dépassé les possibilités du pays en hommes, en connaissances techniques et en capacité d'organisation et de gestion. Ainsi, l'étude, le suivi et la gestion des projets s'en sont nécessairement ressentis puisque la productivité des investissements dans le secteur productif non agricole s'est située entre 24 et 26%.

De même, une inadéquation entre la répartition sectorielle des investissements et les objectifs de croissance en est résulté. En effet il était très difficile comme le prévoyait la première perspective décennale d'obtenir un taux de croissance de 6% tout en consacrant 67% des investissements aux projets à productivité indirecte ou différée. Cette disparité entre la nature de l'investissement et l'objectif de croissance poursuivi a été particulièrement frappant dans l'agriculture où les trois quarts des investissements ont concerné des réalisations à productivité indirecte ou différée.

Enfin, cet effort d'investissement a eu pour principal agent le secteur public qui a réalisé 72% de l'investissement (36% Etat et 36% Entreprises Publiques). Cette intervention massive de l'Etat, rendu nécessaire pour pallier l'insuffisance et la carence des secteurs non étatiques, a néanmoins mobilisé les cadres de l'Etat dans des tâches de production.

De ce fait, absorbé par son nouveau rôle de producteur, l'Etat a négligé son rôle d'organisateur et d'animateur en vue d'encadrer la vie économique et d'orienter les agents économiques par la définition d'une politique des salaires, des prix, du crédit, de la fiscalité, de l'épargne, de l'exportation, de l'expansion industrielle etc...

Le troisième Plan (1969-1972 dont les trois premières années clôturent la décennie passée) a enregistré d'une part une réorientation sectorielle de l'investissement et d'autre part une contribution plus large du secteur privé dans la réalisation de cet investissement. La part du secteur productif non agricole dans l'investissement total est passée de 49,4% en 1969 à 64,1% en 1971. Au sein de ce secteur, la part du secteur industriel dans l'investissement total de la Nation est passée pour la même période de 25% à 33,5%. Pour l'année 1972, première année de la IIe Décennie, cette réorientation sectorielle de l'investissement s'est maintenue, sinon accentuée.

Durant le IIIe Plan la part du secteur privé dans l'investissement total a été de 33,2% contre 28% pour la décennie.

En outre, par rapport à la stagnation de l'investissement durant les deux premières années du IIIe Plan, la relance de l'effort d'investissement en 1971 et 1972 a été sensible. Pendant ces deux années le taux d'accroissement annuel de l'investissement a été de 19,1%.

La deuxième décennie de développement 1972-1981 et le IVe Plan 1973-1976 doivent permettre de continuer l'effort d'investissement global constaté pour la première décennie, et particulièrement pour les années 1971 et 1972, afin de réaliser les objectifs généraux de croissance économique d'amélioration du niveau de vie et de la maitrise du problème de l'Emploi.

Cet effort d'investissement doit aller de pair avec la réorientation sectorielle de l'investissement en faveur des secteurs productifs et l'élargissement du secteur privé dans l'investissement, tendances déjà observées au cours du IIIe Plan.

/'utilisation de modèles de simulation des alternatives globales et sectorielles de développement de l'économie tunisienne a montré que si l'on veut réaliser les objectifs de la IIe Décennie énumérés ci-dessus, l'effort d'investissement devrait atteindre 364 MD en moyenne par an ce qui correspond à un taux d'investissement de 26%. Cet effort suppose que le montant annuel moyen de l'investissement pour le Ve Plan (1977-1981) devrait être de 447 MD si l'on prévoit pour le IVe Plan un montant annuel moyen de 300 MD, ainsi répartis pour lès principaux secteurs.

en MD.

	IIIe Plan (1969-1972)	IVe Plan (1973-1976)	Période (1977-1981)
Agriculture et Pêche	24,7	44,4	75,7
Industries	53,1	95,7	149,1
dont industries manufacturières	(19,6)	(40,1)	(54,7)
Services	89,7	158,5	222,2
dont Transports et Télécommunications	(25,7)	(48,9)	(92,5)
Tourisme	(15,1)	(28,4)	(41,5)
Logement	(23,3)	(36,1)	(44,1)
Investissement total annuel moyen	167,5	298,6	447,0

Quant à la répartition sectorielle des investissements pour toute la période de la IIe Décennie 60% de l'investissement total devrait être alloué au secteur productif non agricole, le secteur industriel étant appelé à recevoir 33,1% de l'investissement total.

2) <u>La croissance et l'évolution du niveau de vie</u>

/_e taux de croissance annuel moyen de l'économie pour la Première Décennie en termes réels a été de 4%.

.../...

/a faiblesse relative de ce taux a fait que le taux de croissance annuel moyen du Revenu National a été de 2,4% correspondant à une augmentation du Revenu National et de la consommation par tête d'habitant respectivement de 0,2% par an et 0% par an. Ces résultats médiocres, malgré l'effort substantiel d'investissement global de la Première Décennie, sont principalement expliqués par l'inadéquation entre l'objectif de croissance et la répartition sectorielle des investissements.

Cependant, le rythme relativement faible de la croissance a recouvert des changements dans la structure de la production puisque la part relative de la valeur ajoutée agricole dans l'ensemble du PIB est passée de 24,2% au début de la décennie (moyenne 1960-1961-1962) à 16,5% à la fin de la décennie (moyenne 1969-1970-1971). Cette évolution, bien qu'elle soit dûe en partie à une quasi-stagnation de la production agricole, est également le résultat d'une progression plus satisfaisante des autres secteurs de production avec l'apparition de secteurs nouveaux comme le Tourisme et le Pétrole dont les parts relatives dans le PIB sont respectivement à la fin de la décennie de 3% et 5,3%. Quant au secteur de l'Industrie (1) sa valeur ajoutée s'est accrue de 6,8% en moyenne par an et sa part relative dans le PIB est passée de 26,2% à 32,4%.

Il faut également souligner que la croissance économique a été plus forte au cours du IIIe Plan que pour les plans précédents : 7,8% (IIIe Plan) 2,8% (Ier Plan Quadriennal 1965-1968) et 4,6% (Plan triennal 1962-1964).

Cette accélération de la croissance, surtout à partir de l'année 1970 (Taux d'accroissement de 6,9% contre 5,1% pour l'année 1969) et principalement pour les années 1971 et 1972 (taux respectif de 9,1% et 17,6%) n'est pas due uniquement aux bonnes récoltes de ces dernières années pour le secteur agricole, mais concerne la totalité des autres secteurs. Il convient de remarquer en effet, que le taux de croissance du IIIe Plan pour les industries manufacturières a été de 11,2% contre 4,9% pour le Ier Plan quadriennal et -1% pour le Plan triennal. Ces résultats peuvent être associés à la réorientation au cours du IIIe Plan de l'investissement vers des activités directement productives, tel qu'il a été mentionné plus haut.

---

(1) Le secteur de l'Industrie comporte les branches des industries extractives de l'énergie (eau, électricité, produits pétroliers), des industries manufacturières et du bâtiment et travaux publics.

.../...

Pour la Deuxième Décennie l'état actuel des travaux montre que l'effort et la réorientation de l'investissement permettront de réaliser un taux de croissance du produit intérieur brut au prix du marché en termes réels de 7,6% en moyenne par an.

Ce taux de 7,6% correspond à un taux de croissance annuel moyen pour le IVe Plan de 6,6% et pour le futur plan de 8,5%.

Pour les principaux secteurs, la croissance en moyenne par an attendue en termes réels, serait de l'ordre de 11,2% pour l'industrie dans son ensemble (contre 6,8% pour la Iere Décennie) de 13% pour les industries manufacturières (contre 5,2%) et de 10% pour les services (contre 3,4%). Pour le secteur agricole il a été retenu une hypothèse de croissance de 6% en moyenne par an par rapport à l'année 1971 qui tient compte particulièrement des performances attenduss pour certaines branches, comme l'élevage et la Pêche, au cours du IVe Plan et du prolongement de ces performances au cours du Ve Plan. Ces taux de croissance sectorielle contribueront à la prolongation de la transformation de la structure de production initiée au cours de la Première Décennie : les parts relatives de l'agriculture, l'industrie et des services dans la production totale de l'année 1981 seraient respectivement de 10,7%, 52,9% et 36,4%.

La réalisation de ces performances de production nécessite que la productivité des investissements dans le secteur productif non agricole passe de 26 à 40% soit un coefficient marginal de capital de 2,5 au lieu de 3,9.

Cette accélération dans la croissance économique par rapport à la Première Décennie est nécessaire pour poursuivre l'effort social par l'augmentation du revenu et de la consommation par tête d'habitant. Cette augmentation en termes réels serait respectivement de l'ordre de 5,3% et 5,5% en moyenne par an, ce qui correspond à un revenu par tête pour l'année 1981 de 206 Dinars contre 112,4 Dinars en 1971. (aux prix de 1972 le revenu par tête serait de 245 Dinars en 1981 contre 156 Dinars en 1972).

Au prix de 1966, l'équilibre global se présente comme suit :

en MD.

	1971	1976	1981	1972-81
PIB au prix du marché	729,0	1127,7	1703,2	7,6%
Importations	234,4	453,9	611,7	8,3%
Total des Ressources	963,4	1581,6	2314,9	7,9%
Consommation Privée	483,9	754,6	1071,1	7,7%
Consommation Publique	120,5	172,5	208,1	5,5%
Formation brute de capital fixe	172,1	324,9	511,0	11,9%
Variation des Stocks	7,4	18,0	27,3	-
Exportation	179,5	311,6	497,4	7,9%
Revenu National	588,3	895,8	1356,8	7,5%
" par habitant (en dinars)	112,4	154,9	206,0	

3) L'emploi

Au cours de la Décennie 1962-1971 le nombre d'emplois créés en dehors de l'Agriculture a été estimé à 132.500 soit 13.250 emplois en moyenne par an. Ce nombre correspond à une creation de 105.000 emplois par les secteurs de l'Administration (42.000), le Tourisme (18.500) et les industries modernes (45.000). Une estimation pour le secteur Bâtiment, fondée sur son activité, a donné une création de 10.000 emplois. Quant aux autres secteurs leur contribution aurait été de 17.000 emplois.

A cette offre d'emplois a correspondu au cours de la même période une demande totale d'emplois estimée à 103000. Cette demande d'emplois est le résultat de l'évolution démographique qui a entrainé un accroissement, net d'émigration, de la population d'âge actif de 466.000 personnes. Cet accroissement de la population d'âge actif diminué de l'accroissement des effectifs scolaires (137.000), des inactifs (4.000) et des femmes au foyer (222000) a fourni le nombre de 103.000 concernant la demande totale d'emplois.

.../...

L'écart entre l'offre et la demande d'emplois de 30.000 environ concerné l'emploi masculin. Cet écart aurait été résorbé par un transfert de main d'oeuvre de l'agriculture vers les autres secteurs de production et principalement par l'émigration durant la décennie de 212.000 personnes en âge actif dont 161.000 personnes de sexe masculin.

Le problème de l'emploi reste un problème majeur de la IIe Décennie de Développement tant du point de vue quantitatif que qualitatif à cause de la forte pression démographique prévue et des difficultés inhérentes à une meilleure adaptation du système d'éducation aux besoins du développement économique et social.

Durant la Deuxième Décennie il est prévu une augmentation de la demande d'emplois de l'ordre de 50.000 en moyenne par an .

Cette demande additionnelle d'emploi tient compte des projections démographiques pour l'an 2000, décrites dans la partie sectorielle, qui prévoit que l'accroissement de la population d'âge actif serait d'environ 1.000.000 de personnes. De même cette demande d'emplois tient compte d'une hypothèse sur l'évolution des effectifs scolaires au nombre de 18.000 en moyenne par an et d'une hypothèse que 20% des femmes se porteront sur le marché du travail.

Le IVe Plan envisage de créer 120.000 emplois environ. Si les relations emplois-production du IVe Plan, estimées sur la base des projets retenus pour la période 1973-1976, sont maintenues constantes, l'état actuel des travaux montre que les créations d'emplois pour la période 1977-1981 seraient de 228.000 emplois.

Le total des emplois susceptibles d'être créés pendant la Deuxième Décennie est donc estimé à 348.000. Ce nombre tient compte uniquement des emplois à créer par le secteur productif non agricole (306.000 emplois) et par l'Administration (42.000 emplois).

Pour le secteur agricole, l'hypothèse retenue actuellement est la résorption du sous-emploi au cours de toute la période de la Deuxième Décennie.

Les travaux actuels relatifs à la IIe Décennie, montrent en outre que le rythme prévu de l'évolution économique ne permettrait d'atteindre une création annuelle d'emplois de 50.000 que vers les années 1980-1981. Toutefois, ce résultat suppose que l'économie tunisienne pourrait absorber en fin de Décennie une masse d'investissements supérieure à 500 MD par an.

En plus des problèmes d'ordre quantitatif la question de l'emploi au cours de cette Deuxième Décennie est appelée à rencontrer des difficultés au niveau du système d'éducation et de formation. La maitrise du problème de l'emploi est au coeur de toute l'évolution du pays pendant la seconde décennie : aussi la politique à mettre en cours à cet effet est-elle largement exposée dans le chapitre ci-après consacré à la politique sociale.

4) Le Financement

Les investissements de la Première Décennie ont été financés à concurrence de 60% par l'épargne nationale et de 40% par les ressources extérieures. L'important recours au financement extérieur a entrainé un endettement vis-à-vis de l'étranger qu'il importe de contrôler : le taux d'endettement en fin de décennie a été de 42,3% tandis que le service du remboursement de la dette extérieure a mobilisé 16,1% de la totalité des recettes courantes en devises de la nation au cours de la Décennie.

Le schéma global de financement a été cependant meilleur, en général, pour la période du IIIe Plan et particulièrement pour les années 1971 et 1972.

En effet la part de l'épargne nationale dans le financement des investissements est passée de 40% pour la période 1962-1968 à 80% pour la période du IIIe Plan, le taux d'épargne nationale en 1971 et 1972 était respectivement de 18,9% et de 21% contre 7,7% en 1962. D'autre part le financement extérieur, dont le taux a atteint 20% au cours du IIIe Plan; s'est accompagné d'une amélioration de la structure de la dette extérieure où les crédits publics à long terme ont pris progressivement une part plus importante. Finalement le coefficient du service de la dette a été en 1971 et 1972 respectivement de 14,8% et 15,5% donc inférieur à la moyenne de la Décennie.

/_e schéma de financement de l'effort d'investissement pour la Deuxième Décennie devra poursuivre la consolidation de la situation financière du pays amorcée au cours du IIIè Plan pour ne pas mobiliser d'une façon excessive les recettes extérieures, attendues à long terme, au service du remboursement de la dette extérieure tout en conservant au développement du pays l'avantage d'une importante contribution internationale.

Cette amélioration de la situation financière du pays prendra la forme d'un encouragement de l'épargne nationale et d'un maintien de l'endettement extérieur dans des limites acceptables.

/_'état actuel des travaux concernant la Deuxième Décennie montre que le taux d'épargne nationale devra être pour la période de 21,8 % (avec un taux de 19,6 % pour le IVe Plan et 23,4 % pour le Vè Plan) afin de maintenir le taux de financement extérieur de l'investissement total dans la limite de 20%.

En MD, courants

	IIIè Plan (1969- 72)	IVe Plan (1973-76)	Période (1977-81)	IIè Décen (1972-81)
Formation brute de capital fixe	668,6	1193,9	2234,9	3636,2
Variation des stocks	48,8	41,0	139,0	209,1
Formation brute de capital	717,4	1234,9	2373,9	3845,3
Epargne Nationale	573,9	944,9	2021,1	3179,5
Déficit courant	143,6	290,0	352,8	665,8
Taux d'investissement	21,6 %	25,3 %	27,2 %	26 %
Taux d'épargne nationale	17,7 %	19,6 %	23,4 %	21,8%
Taux de financement extérieur de la F.B.C.F.	21,5 %	24,3 %	15,8 %	18,3%
Coefficient du service de la dette	17,3 %	13,2 %	12 %	12,6%

Taux d'endettement extérieur : 1971 = 41,7 %
1976 = 44 %
1981 = 40 %

Cette structure de financement qui nécessite la continuation de l'effort d'épargne au niveau de la Nation devrait permettre de réaliser en 1981 un taux d'endettement extérieur de 40 % contre 42,3 % en 1971 et 42,1 % pour le IVe Plan.

Par ailleurs l'amélioration de la structure interne de la dette extérieure , qui a déjà été observée au cours du IIIè Plan, devra être maintenue pour diminuer à long terme le coefficient du service de la dette à 12,6 % pour la période

de la Deuxième Décennie. Ce coefficient qui serait de 13,2% pour le IVe Plan et 12% pour le Ve Plan suppose une croissance en termes réels des exportations pour la Deuxième Décennie au taux annuel moyen de 8,4% contre 7,9% pour la Première Décennie.

Les projections relatives à l'évolution de la Deuxième Décennie de Développement ont été calculées dans l'hypothèse où les prévisions de production, d'investissement, de financement et d'emploi telles qu'elles ont été retenues pour le IVe Plan, se réalisent.

II/- LES PREVISIONS DU IVe PLAN

Les prévisions qui ont été établies en ce qui concerne les grandeurs globales du IVe Plan sont :

— une croissance du produit intérieur brut (au prix du marché et aux prix constants de 1966) au taux de 6,6% par an sur la base de l'année 1972 qui permet à la consommation privée et publique, compte tenu de l'accroissement des importations au taux de 13,5%, d'évoluer au taux de 7,5% par an, et aux exportations de s'accroître au taux de 7,8% par an ;

— la réalisation de cet objectif de production suppose un important élargissement de la capacité d'investissement du pays. Le IVe Plan prévoit un montant d'investissement de 1.194,2MD (au prix de 1972) pour l'ensemble de la quadriennie, soit un volume annuel moyen de 300 MD d'investissements contre 167 MD au cours du IIIe Plan et 125 MD au cours de la première décennie de développement ;

— un financement de ces investissements s'appuyant principalement sur un effort très important de mobilisation de l'Epargne Nationale. En effet, l'Epargne Nationale requise au cours de la quadriennie est estimée à 945 MD contre un montant de 574 MD réalisé au cours du IIIe Plan, soit une augmentation de 65%. Quant au financement extérieur qui résulte d'apports extérieurs (515,5 MD), dont la structure est nettement améliorée, il représentera 24,3% du montant global des investissements ;

— la création de l'équivalent de 120.000 emplois environ dans les secteurs non agricoles pour faire face à la population active additionnelle susceptible de se porter sur le marché de l'emploi, estimée avant émigration (60.000 soit 15.000 personnes par an) à 200.000 personnes environ.

Les principales prévisions, qui sont explicitées dans les chapitres suivants, peuvent être ainsi résumées.

1) La croissance du P.I.B.

Le taux de croissance de 6,6 % par an du P.I.B. résulte des objectifs retenus au niveau des différents secteurs. Il doit permettre de porter le P.I.B. annuel moyen de 719,8 MD (aux prix de 1966) au cours du IIIè Plan (1969-72) à 1007,5 MD au cours du IVe Plan (1973-76) soit une augmentation globale de 40 % en quatre ans correspondant à un taux moyen de 8,8 % par an. Ce taux certainement plus significatif que le taux de 6,6% calculé sur la base élevée de l'année 1972, permet de mesurer l'ampleur de la croissance envisagée pour la quadriennie. La contribution des différents secteurs à cette croissance est estimée à 12 % pour l'agriculture, 35 % pour l'industrie et 53 % pour les Services.

En ce qui concerne l'agriculture, et si l'on compare les moyennes du IVe Plan à celles du IIIè Plan, la production des principales spéculations agricoles doit croître, en termes réels, de 7,5 % pour les cultures maraîchères, 6,4 % pour les céréales, 6 % pour l'élevage et 5,7 % pour l'arboriculture.

En matière industrielle, ce sont principalement les industries manufacturières qui doivent enregistrer les performances dont dépend 15 % de l'augmentation globale de toute la production, 34 % des nouveaux emplois à créer et environ 27 % de l'ensemble des recettes en devises. Aussi les principales branches industrielles devront-elles atteindre, sur la base de 1972, des taux de croissance annuels moyens élevés : 23,7 % pour le Textile, 20,4 % pour la Chimie, 17,8 % pour le Bois et l'Ameublement, 12,7 % pour les industries mécaniques et les matériaux de construction, 24 % pour le papier et les industries diverses.

En ce qui concerne les services, la croissance dépend principalement du Tourisme avec un taux de 14,9 % par an et dont il est attendu près de 27 % des recettes en devises et 11 % de l'ensemble des emplois à créer au cours du IVe Plan, et du Transport (sans oléoduc) avec un taux de 9,4 %.

Compte tenu de la croissance du P.I.B. le revenu national par habitant croîtrait au taux de 3,5 % par an. Estimé à 156 Dinars en 1972, il passerait à 187 dinars en 1976 (aux prix de 1972).

.../...

L'objectif de croissance du P.I.B. et de la production, permet à la consommation privée de croître au taux de 7,5 % prolongeant et confirmant la détente enregistrée au cours des dernières années. La consommation moyenne par habitant augmentera au taux de 5,4 % par an et passera de 121 Dinars en 1972 à 151 Dinars en 1976 (aux prix de 1972).

En ce qui concerne la consommation publique qui recouvre les dépenses en salaires et achats de biens et services courants de l'ensemble des Administrations, le taux de croissance retenu (7,5 %) résulte principalement des options fixées en matière de Santé, d'Education et de Formation des Cadres, ainsi que du développement attendu des activités des Collectivités locales. Toutefois, cette augmentation importante de la consommation publique est liée à la réalisation de l'ensemble des données de l'équilibre des Finances Publiques et particulièrement la mobilisation des ressources projetées.

L'objectif d'exportation de biens et services établi compte tenu de nos possibilités d'écoulement sur les marchés extérieurs et des objectifs de production au niveau des différents secteurs, aboutit à un taux de croissance de 7,8 % aux prix de 1966 ou 8 % au prix de 1972. Aux prix constants de 1966, la valeur totale des exportations de biens et services au cours du IVe Plan est en augmentation de 55 % par rapport à l'ensemble des exportations réalisées au cours du IIIè Plan, ce qui correspond à un taux annuel moyen de 13 %, nettement plus important que le taux de 7,8 % calculé sur la base élevée de l'année 1972.

Les recettes courantes en devises estimées à 310 MD en 1972 doivent passer à 438 MD en 1976 (aux prix de 1972), provenant notamment en moyenne au cours de la quadriennie, à concurrence de 26,9 % des produits des industries manufacturières dont 8,3 % des produits textiles et 8,2 % des produits des produits des industries agricoles et alimentaires, de 26,6 % des recettes touristiques, de 17,2 des produits miniers et énergétiques, de 8,5 % des revenus du travail et de 3,5 % des produits agricoles.

2) Les investissements

La réalisation des objectifs de production, de consommation et d'exportations au cours de la quadriennie d'une part et ceux de la IIè Décennie de développement d'autre part, nécessitent un montant d'investissements estimé à 1.194,2 MD pour l'ensemble de la quadriennie. L'effort d'investissement de l'ordre de 24,5 % du P.I.B. (23 % pour la décennie passée) doit permettre

de faire passer l'investissement annuel moyen de 125 MD au cours de la décennie, et 167 MD au cours du IIIè Plan à 300 MD environ au cours du IVe Plan, ce qui représente plus que le doublement du rythme d'investissement de la décennie et une augmentation de 75 % par rapport au IIIè Plan. Cette accélération ne peut s'opérer sans un important développement de la capacité d'investir du pays. En effet, les investissements de renouvellement et les investissements correspondant à des projets en cours et aux projets nouveaux déjà engagés couvrent les deux tiers du volume totale des investissements. Le tiers des investissements reste encore à préciser et couvre une masse de 400 MD de projets à l'état de simple esquisse ou d'idée.

L'effort d'investissements est d'autant plus important qu'il doit s'accompagner d'un rééquilibrage à deux niveaux :

— il s'agit d'abord d'orienter 60 % des investissements vers le secteur directement productif (716 MD) contre 51 % au cours de la première décennie de développement. Le secteur productif à long terme (infrastructure économique et sociale) absorbera 478 MD : le secteur social, (logement, Santé, Education et autres équipements collectifs) se voit attribuer 306 MD et l'infrastructure économique 172 MD soit respectivement 25,6 % et 14,4 % du total des investissements de la quadriennie;

— le deuxième rééquilibrage qui n'est pas sans relation avec le premier, concerne la répartition des investissements par agent. En effet les investissements du secteur public (Administrations et Entreprises Publiques) représenteront 59 % du total (24 % pour les administrations et 35 % pour les entreprises publiques) contre 66,8 % pour le IIIè Plan et 72 % pour la première décennie. Les investissements du secteur privé (Entreprises privées et ménages) représenteront 41 % du total (29 % pour les entreprises privées et 12 % pour les ménages) contre 33,2 % pour le IIIè Plan et 28 % pour la première décennie. Les normes fixées pour la deuxième décennie de développement se trouvent ainsi déjà atteintes. Ce rééquilibrage est particulièrement net dans l'agriculture où le secteur public ne réalise que 58 % des investissements agricoles contre 70 % pour le IIIè Plan et 84 % pour la première décennie. Il y a lieu de noter cependant que si les maitres-d'oeuvre seront de plus en plus des privés, la charge du financement des investissements reviendra encore, en grande partie, à l'Etat comme on le constate à travers l'évolution des dotations budgétaires consacrées à cet effet : les dotations au fonds spécial de développement agricole (FOSDA) passeront de 11 MD environ au cours du IIIè Plan à près de 22 MD pour le IVe Plan.

3) /_e financement

/_es objectifs en matière de production et d'investissements notamment requièrent une mobilisation importante des ressources extérieures et surtout de l'épargne nationale. La progression requise de l'épargne nationale résulte de la norme de financement extérieur que l'on s'est imposée, pour la seconde décennie de développement, afin d'assurer une évolution favorable des finances extérieures permettant de sauvegarder l'indépendance du pays et sa solvabilité.

/_ependant malgré la progression fixée aux exportations, la Balance des Paiements courants reste déficitaire (290 MD pour l'ensemble de la quadriennie) du fait d'un important déficit commercial (515 MD pour la quadriennie soit 40 % des importations des biens) qui ne peut être compensé par l'excédent des échanges de services et des transferts courants (excédent de 259,5 MD sur les services et déficit de 34,5 MD sur les transferts courants).

/_'importance du déficit de la Balance courante résulte d'un accroissement rapide mais volontaire des importations (au taux de 13,5 % aux prix de 1972) jugé nécessaire pour assurer l'importation des biens d'équipements requis par le niveau des investissements retenus, améliorer l'approvisionnement du pays en matières premières et demi-produits et éviter par là les risques des ruptures des stocks, et enfin concourir à l'objectif d'amélioration de la consommation.

/_a Balance des capitaux est en revanche excédentaire. L'excédent prévu à 379 MD couvre le total du déficit courant (290MD) et permet une amélioration à hauteur de 89,5 MD, des réserves de change. Cette situation, qui provient d'un accroissement notable des apports bruts (des capitaux estimés à 515,5 MD compte tenu de la capacité actuelle du pays de mobilisation de capitaux extérieurs) et des apports nets (379,5 MD après remboursement de 136 MD), permet de réduire le coefficient du service de la dette à 13,2 % des recettes courantes extérieures (contre 17,3 % au cours du IIIè Plan) et de maintenir à un niveau tolérable le poids de l'endettement extérieur (42,1 % du P.I.B. en moyenne contre 41,5% au cours du IIIè Plan) et le taux de financement extérieur à 24,3 % des investissements (contre 40 % pour la 1ère Décennie et 21,5 % pour le IIIè Plan).

Ce taux de financement extérieur supérieur à la norme de 20% fixée pour la deuxième décennie, et plus élevé même que le taux réalisé au cours du IIIe Plan, doit néanmoins faire bénéficier le développement du pays d'une contribution internationale à des conditions prévues plus favorables que par le passé (la part des apports publics passe de 44% pour le IIIe Plan à 56% pour le IVe Plan). Du reste les taux actuellement prévus pour le IVe Plan sont descendants de 25,3% en 1973, à 22,8% en 1976. Ce mouvement doit continuer au-delà de l'année 1976 pour atteindre la moyenne décennale de 20%.

Ceci étant l'Epargne Nationale requise au cours du IVe Plan (945 MD) doit donc assurer le financement des 3/4 des investissements et son pourcentage par rapport au P.N.B. doit passer de 17,7% pour le IIIe Plan à 19,6% pour le IVe Plan. L'effort d'épargne est attendu de l'ensemble des agents (Administrations, Entreprises, Ménages) mais il incombe au système bancaire un rôle particulièrement important dans la collecte et la canalisation de cette épargne.

Il ressort en effet de l'équilibre des ressources et des emplois financiers des différents agents que le système bancaire doit contribuer de façon accentuée au financement des investissements. L'ampleur de cette contribution se mesure par l'augmentation envisagée de la ratio d'emplois à moyen et long termes (effets publics et privés) qui devra passer de moins de 20% en 1972 à près de 44% en 1976.

L'accroissement des ressources monétaires (masse monétaire et quasi-monnaie) qui va en résulter (280 MD) doit se faire à concurrence de 43% sous forme d'épargne liquide, en vue de limiter l'expansion de la masse monétaire à un rythme acceptable (12% par an contre 12,8% au cours du IIIe Plan) n'impliquant pas des pressions sur les prix.

Il en découle un accroissement important de cette épargne liquide qui doit passer de 89,8 MD en 1972 à 208,7 MD en 1976 soit un taux de progression moyen de 23,5% par an.

La mobilisation d'une telle épargne nécessitera une grande diversification des instruments de collecte ; outre l'objectif de doublement des dépôts à terme (151 MD en 1976 contre 75 MD en 1972, correspondant à une croissance de 19,4% par an) il est envisagé que le système bancaire émette auprès des entreprises et des ménages des obligations pour un montant de 26 MD.

4) L'Emploi

Malgré l'ampleur de l'effort qui attend le pays pendant cette quadriennie, la solution du problème de l'Emploi demandera encore un effort soutenu à long terme.

Etant donné la croissance démographique déjà enregistrée, l'augmentation de la population active -déjà acquise- entrainerait une demande supplémentaire d'emploi, calculée prudemment, notamment pour les femmes, de l'ordre de 200.000 pour l'ensemble de la quadriennie.

Le Bilan arrêté à ce jour laisse apparaître que cette demande ne pourrait être satisfaite, en Tunisie, qu'à concurrence d'environ 60% (119.000 emplois identifiés avec toutes les réserves évoquées dans le chapitre sur l'emploi). L'émigration pourrait absorber 30% de la demande (60.000 soit 15.000 par an) et l'on s'attend à une augmentation possible du non emploi d'environ 20.000 unités.

Aussi des mesures vigoureuses devront-elles être prises -et l'on y viendra à propos de la politique de l'emploi- pour faire converger l'ensemble des efforts vers la promotion de l'emploi et la création d'un plus grand nombre d'emplois que ceux déjà prévus.

* * *

Les développement ci-dessus ont permis de présenter le schéma global du IVe Plan. Les principaux agrégats qui seront examinés dans un plus grand détail, se présentent ainsi.

Le tableau suivant présente les agrégats aux prix de 1966 et permet de dégager les taux de croissance en termes réels:

en MD.

	1972	1973	1974	1975	1976	Taux de croissance moyen IVe Plan (base 1972)
PIB (aux prix du marché)	857,4	882,1	973,2	1047,1	1127,7	6,6 %
Importations de biens et services	286,4	335,2	381,0	417,0	453,9	13,5 %
Total des ressources de biens et services	1143,8	1217,3	1354,2	1464,1	1581,6	8,4 %
Consommation privée	561,9	601,2	645,3	700,8	756,3	7,5 %
" par habitant (en dinars)	(105,2)	(110,3)	(116,1	(123,7)	(130,8)	(5,4 %)
Consommation Publique	129,7	141,2	150,1	161,0	172,5	7,5 %
F.B.C.F.	204,9	253,0	295,8	300,7	323,2	14,9 %
Variation des stocks	24,7	- 5,0	9,2	15,5	18,0	
Exportations de biens et services	222,6	226,9	253,8	286,1	311,6	7,8 %
P.N.B. (aux prix du marché)	847,0	869,6	960,7	1036,3	1117,3	6,6 %
Revenu National	701,6	708,5	779,8	835,4	895,8	5,6 %
Revenu par habitant (en dinars)	131,4	130,0	140,3	147,5	154,9	3,5 %

... / ...

/ es agrégats suivants sont présentés aux prix de l'année 1972 ce qui permet de saisir leur niveau en valeur absolue et de déterminer certains ratios essentiels et significatifs.

en MD.

	1972	1973	1974	1975	1976	Ensemble IVe Plan
PIB (aux prix du marché)	1028,0	1065,7	1175,9	1267,7	1365,9	
Importations de biens et services	284,0	331,0	375,5	411,0	448,0	
Consommation privée	649,7	698,1	751,7	814,4	875,1	
" par habitant (en dinars)	121,6	128,1	135,3	143,8	151,3	
Consommation Publique	156,9	170,9	181,6	194,8	208,9	
F.B.C.F.	207,4	257,2	301,2	306,5	329,3	1194,2
Variation des stocks	29,1	- 4,5	9,4	16,5	19,6	41,0
Exportations de biens et services	268,9	275,0	307,5	346,5	381,0	
P.N.B. (aux prix du marché)	1015,5	1052,2	1162,4	1254,7	1353,4	
Revenu National	835,1	852,4	938,2	1005,9	1079,1	
" par habitant (en dinars)	156,4	156,4	168,8	177,6	186,6	
Epargne Nationale	213,5	187,7	233,6	250,0	273,9	945,2
Déficit courant extérieur	23,0	65,0	77,0	73,0	75,0	290,0
Encours de Dette extérieure	386,4	427,6	485,1	539,3	600,7	
Coefficient de service de la dette ext.	15,5%	14,1%	13,2%	12,9%	12,8%	13,2%
Taux d'endettement extérieur.	37,6%	40,1%	41,3%	42,5%	44 %	42,1%
Taux d'investissement	20,2%	24,5%	25,6%	24,2%	24,1%	24,5%
Taux d'épargne nationale.	21,0%	17,8%	20,1%	19,9%	20,2%	19,6%
Taux de financement ext. de la F.B.C.F.	11,1%	25,3%	25,6%	23,8%	22,8%	24,3%

CHAPITRE II : LES INVESTISSEMENTS

I/- APERCU GLOBAL

Dans la première phase de la préparation du IVe Plan, la détermination du volume des investissements et leur répartition par secteur, ont été effectuées sur la base des enseignements de la première décennie et des normes fixées à la deuxième décennie de développement. Le choix des investissements devait permettre d'atteindre le taux de croissance le plus élevé de la production et la création du maximum d'emplois stables, sans que le financement extérieur ne dépasse la limite de 25% des investissements.

Dans une deuxième phase, ces travaux ont été complétés par les propositions des commissions sectorielles sur la base de l'identification la plus poussée possible des projets.

L'enveloppe globale de la formation brute du capital fixe dégagée pour le IVe Plan s'élève à 1194,2 MD.

Cette enveloppe correspond à près de 96% du volume des investissements réalisés au cours de la décennie 1962-71 (1.245 MD) et dépasse de 78% la F.B.C.F. du IIIe Plan 1969-72 (669 MD).

L'investissement annuel moyen qui atteindrait 298 MD dépasserait ainsi d'ores et déjà l'objectif du doublement de l'investissement annuel projeté pour la prochaine décennie par rapport à la décennie écoulée.

Passant de 207 4 MD en 1972 à 329 MD en 1976, les investissements progresseront au taux moyen de 15,1% contre 8,5% au cours de la décennie et 10,7% au cours du IIIe Plan.

... / ...

/_a masse des investissements attendus dégage un taux d'investissement qui atteindrait 24,5 % du P.I.B. contre 23 % au cours de la décennie écoulée et 20,1 % au cours du IIIè Plan. Cette masse est par ailleurs susceptible d'être dépassée dans la mesure où les projets classés "hors catégorie" et totalisant près de 103 MD viendraient à être réalisés partiellement au cours de la quadriennie.

Par ailleurs les investissements que peut susciter la loi du 27 Avril 1972 n'ont été approchés que pour la branche des industries textiles. Cette loi offre cependant d'autres possibilités pouvant se manifester à l'avenir dans d'autres branches et qui viendront s'ajouter aux montants retenus à ce stade.

/_nfin les investissements privés dans les industries manufacturières notamment n'ont pu être pris en considération que dans la mesure où ils ont pu être inventoriés par les Comités Sectoriels ou établis sur la base des agréments délivrés.

/_'enveloppe globale de la F.B.C.F. pourrait par contre subir des diminutions résultant de la non réalisation de certains projets qui sont encore au stade de la préparation (catégorie C) ou des retards qui peuvent affecter la concrétisation des investissements relatifs aux projets nouveaux déjà engagés (catégorie B).

II/- REPARTITION PAR NATURE

/_a classification des investissements selon leur incidence sur la production et l'emploi a été établie par la distinction entre investissements à productivité directe et à terme rapproché ou "investissements directement productifs" et investissements à productivité indirecte ou différée ou "investissements à productivité indirecte ou "investissements productifs à long terme".

/_a première catégorie intéresse les investissements en moyen de production ou apparentés dans l'ensemble des secteurs, alors que la deuxième catégorie couvre les investissements dans l'infrastructure économique et sociale (routes, ports, équipements collectifs, logements...) ou dans les domaines d'activités à productivité différée (hydraulique agricole, arboriculture, études et recherches...).

/_a répartition des investissements selon cette classification dégage une proportion de 60 % pour les investissements directement productifs et 40 % pour les investissements productifs à long terme, contre respectivement 51 % et 49 % au cours de la décennie écoulée. La structure ainsi retenue est considérée comme une étape vers l'objectif de 66 % d'investissements directement productifs fixé pour la deuxième décennie de développement.

/)ans le secteur directement productif, l'industrie absorbera plus de la moitié de l'ensemble des investissements (382,7 MD sur un total de 716,2 MD). Le secteur agricole connaîtra un renversement dans la structure des investissements puisqu'au cours de la décennie écoulée 24 % seulement des investissements de ce secteur intéressaient les activités directement productives, alors que ces activités absorberont au cours du IVe Plan 57 % de la F.B.C.F. de l'agriculture (101,4 MD sur 177,7 Millions de Dinars).

/)ans le secteur productif à long terme, l'infrastructure sociale absorbera 64 % des investissements affectés à ce secteur (25,6 % de la F.B.C.F. totale), tandis que l'infrastructure économique représentera 36 % des investissements productifs à long terme (14,4 % de la F.B.C.F. totale).

.../...

	en MD	en %
Investissements directement productifs	716,2	60 %
— secteur agricole	(101,4)	(8,5%)
— secteur productif non agricole	(614,8)	(51,5%)
Investissements productifs à long terme	478,0	40 %
— secteur agricole	(76,3)	(6,4%)
— infrastructure économique non agricole	(95,5)	(8 %)
— infrastructure sociale	(306,2)	(25,6%)
TOTAL =	1.194,2	100 %

Une amélioration de cette structure en cours de réalisation du Plan serait souhaitable eu égard notamment à l'incidence que peut avoir le secteur directement productif sur la création d'emplois stables et sur l'accroissement de la production.

Cette amélioration pourrait être réalisée à la faveur d'une concrétisation de certains projets "hors catégorie" qui intéressent pour près de 70 % le secteur directement productif.

Quant au secteur productif non agricole, il ne sera intéressé que par près de 52 % de la F.B.C.F. totale. Ce niveau est en dessous de l'objectif de 60 % fixé pour la prochaine décennie.

.../...

Une attention particulière doit également être portée sur ce point lors de l'élaboration des prochains budgets économiques en vue d'apporter les correctifs nécessaires.

III/- REPARTITION PAR CATEGORIE ET PAR ANNEE.

Quant à la classification des investissements suivant le degré de maturation et d'engagement des projets, elle se présente comme suit :

Catégorie A	379,6 MD	soit	31,8%
Catégorie B	430,2 MD	soit	36,0%
TOTAL A + B =	809,8 MD		67,8%
Catégorie C	384,5 MD	soit	32,2%
	1.194,2 MD		100 %

Dans la "catégorie A", sont compris, d'une part les investissements de renouvellement nécessaires au maintien de la capacité de production ou de fourniture de services à leur niveau actuel et d'autre part, les investissements correspondants aux projets en cours et dont la réalisation est entreprise avant l'année 1973.

La "catégorie B" comprend les investissements correspondant à des projets nouveaux dont la réalisation a déjà commencé ou qui ont fait l'objet d'une décision de réalisation (loi de finances, agrément, approbation de budgets prévisionnels, décisions de Conseils des Ministres, schéma de financement arrêté ...).

Dans la "catégorie C" sont classés les investissements correspondant à des projets nouveaux autres que ceux de la catégorie B, qui ont de fortes chances d'être réalisés en totalité ou en partie au cours du IVe Plan, mais dont la préparation est encore à un stade plus ou moins avancé. Il est à remarquer que dans cette catégorie les projets ont un caractère indicatif et doivent faire l'objet d'un nouvel examen à l'occasion de la préparation des Budgets Economiques annuels.

L'enveloppe des investissements qui sont classés dans la catégorie C représente le tiers des investissements projetés. Un effort important reste donc à déployer en vue de la concrétisation des projets couverts par cette catégorie, surtout que 62,5% des investissements relatifs à cette catégorie concernent le secteur directement productif et commandent ainsi dans une large mesure la part des investissements directement productifs dans la F.B.C.F. totale.

Les projets de la catégorie C représentent 27% des investissements dans le secteur agricole, 28% dans le secteur des industries et 36% dans les secteurs des services.

Dans ces derniers secteurs, les investissements directement productifs de la catégorie C intéressent la superstructure dans le transport (35,5 MD) et le tourisme (82,2 MD).

Un effort très important d'identification et de promotion des projets concernant ces deux secteurs et notamment le tourisme reste en conséquence à déployer.

Les trois catégories A, B et C constituent l'enveloppe globale des investissements retenus pour le IVe Plan. Toutefois et en dehors de cette enveloppe, une liste de projets dits "hors catégorie" a pu être dégagée. Ces projets ne sont pas retenus dans le plan au stade actuel pour diverses raisons (priorité, études à faire, financement à trouver etc....) mais pourraient, si les conditions qui les entourent venaient à changer, être retenus dans le cadre des budgets économiques annuels.

Les projets classés "hors catégorie" totalisent 103 MD et intéressent à hauteur de 67 MD le secteur industriel.

La répartition annuelle des investissements a été établie sur la base des informations disponibles quant à l'échelonnement de la réalisation des projets, ce qui dégage pour les quatre années du Plan les volumes suivants :

en

	I973	I974	I975	I976	Total 73-
A	149,5	98,0	71,7	60,4	379,6
B	97,6	117,0	111,8	103,7	430,2
C	10,1	86,2	123,0	165,2	384,5
F.B.C.F. Totale.	257,2	301,2	306,5	329,3	1.194,2

Il ressort du tableau ci-dessus que les montants inscrit catégorie A suivent une évolution décroissante s'expliqu par l'avancement de la réalisation de ces projets commen avant I973.

Quant aux investissements des projets C, leur montant es très faible en I973, et leur réalisation pourrait avoir notamment au cours des deux années terminales du Plan. I cependant à signaler l'importance des investissements de te catégorie dès 1974. La réalisation de ces investissem requiert dès à présent une attention particulière des di rents agents et d'un suivi de l'administration en vue de chèvement des études relatives à ces projets et à la mis point de leur financement.

IV/- REPARTITION PAR AGENT

/ a répartition des investissements par agent dégage pou IVe Plan une amélioration sensible de la contribution du teur privé qui est appelé à réaliser 41% du total de la contre 33% pendant le IIIe Plan.

/ a part du secteur public baisse quant a elle de 67% à II est à noter que dans ce secteur l'administration doit duire sensiblement sa contribution par rapport au IIIe P (23,9% contre 30,2%) alors que les entreprises publiques tent pratiquement au même niveau que pendant le IIIe Pla (35,3% contre 36,6%).

en MD

	I973	I974	I975	I976	Total 73-76
	149,5	98,0	71,7	60,4	379,6
	97,6	117,0	111,8	103,7	430,2
	10,1	86,2	123,0	165,2	384,5
F.	257,2	301,2	306,5	329,3	1.194,2

Il ressort du tableau ci-dessus que les montants inscrits en catégorie A suivent une évolution décroissante s'expliquant par l'avancement de la réalisation de ces projets commencés avant I973.

Quant aux investissements des projets C, leur montant est très faible en I973, et leur réalisation pourrait avoir lieu notamment au cours des deux années terminales du Plan. Il est cependant à signaler l'importance des investissements de cette catégorie dès 1974. La réalisation de ces investissements requiert dès à présent une attention particulière des différents agents et d'un suivi de l'administration en vue de l'achèvement des études relatives à ces projets et à la mise au point de leur financement.

IV/- REPARTITION PAR AGENT

/a répartition des investissements par agent dégage pour le IVe Plan une amélioration sensible de la contribution du secteur privé qui est appelé à réaliser 41% du total de la FBCF contre 33% pendant le IIIe Plan.

/a part du secteur public baisse quant a elle de 67% à 59%. Il est à noter que dans ce secteur l'administration doit réduire sensiblement sa contribution par rapport au IIIe Plan (23,9% contre 30,2%) alors que les entreprises publiques restent pratiquement au même niveau que pendant le IIIe Plan. (35,3% contre 36,6%).

L'importance de la contribution des entreprises publiques s'explique d'une part par une identification assez poussée des potentialités d'investissement de cet agent et d'autre part par l'importance de certains projets qu'il est appelé à réaliser (raffinerie, cimenterie, industries chimiques).

Il est a noter par ailleurs que le secteur privé dont les initiatives ne peuvent être cernées totalement notamment pour les dernières années du Plan, pourrait manifester un dynamisme plus grand autorisant une contribution plus importante de cet agent à la formation brute du capital fixe compte tenu de la loi d'Avril 1972.

V/- REPARTITION PAR MODE

La structure des investissements suivant ses composantes en constructions, équipement et études, se présente comme suit :

en MD

	TOTAL IVe PLAN	
Constructions	696,3	58,3 %
Equipements	432,7	36,2 %
Etudes	65,2	5,5 %
F.B.C.F. Totale	1.194,2	100 %

Cette structure a permis de dégager les besoins en matériaux de construction ainsi que les prévisions d'importation de biens d'équipement.

... / ...

C'est ainsi notamment que le volume d'investissements en constructions nécessite, compte tenu des niveaux de production attendus, une importation de l'ordre de 200.000 T de ciment par an jusqu'en 1975. Ce n'est qu'en 1976, que l'entrée en service des nouvelles unités de production de ciment permettrait de faire face à l'ensemble des besoins.

VI/- REPARTITION PAR SECTEUR

La répartition par secteur des investissements prévus pour le IVe Plan se présente comme suit :

	Période 1969-72		IVe Plan 1973-76	
	en MD	en %	en MD	en %
Agriculture et Pêche	98,8	14,8	177,7	14,9
Industries	211,5	31,7	382,7	32,0
- Mines et énergies	133,8	20,0	222,5	18,8
- Industries manufacturières.	77,7	11,7	160,2	13,2
Services	358,2	53,5	633,7	53,1
- Transport et Télécom.	102,8	15,4	195,7	16,4
- Tourisme	60,3	9,0	113,6	9,5
- Logement	93,3	13,9	144,5	12,1
- Commerce et autres services	16,2	2,4	18,3	1,5
- Equipements Collectifs	85,6	12,8	161,7	13,5
TOTAL	668,6	100 %	1.194,2	100 %

... / ...

Par rapport aux réalisations de la période 1969-72, les investissements du IVe Plan marquent une certaine amélioration de la part des activités immédiatement et directement productives telles que les industries manufacturières.

1) Les investissements dans l'agriculture

Le secteur agricole et de la pêche absorbera 177,7 MD d'investissements qui se répartissent entre les différentes branches de la manière suivante :

— Forêt, CES	16,3	MD
— Hydraulique agricole ..	47,3	MD
— Elevage	29,7	MD
— Arboriculture.....	21,3	MD
— Matériel Agricole.....	23,3	MD
— Etudes, recherches et vulgarisations (1)	9,7	MD
	147,7	MD
— Pêche	11,9	MD
— Port de pêche	7,1	MD
	19,0	MD
— fonctionnement des projets (1)	9,6	MD
— réparation dégâts des inondations.....	1,5	MD
	177,7	MD

La part du secteur agricole dans la F.B.C.F. s'établit à 14,9%. Elle est en baisse par rapport à la décennie où elle représentait 18,8 % et reste au niveau du IIIè Plan (14,8 %). En valeur absolue cependant les investissements du secteur accuseront un accroissement de 80 % par rapport au IIIè Plan et passent de 27,8 MD en 1972 à 50,4 MD en 1976.

(1) La ventilation de ces montants par spéculation est donnée dans la partie sectorielle du document. Ces montants ne tiennent pas compte, des contributions étrangères (hors budget) évaluées à 12 MD et de l'autofinancement de certaines entreprises publiques (4 MD) .

.../...

/_a moyenne annuelle des investissements du secteur doublera presque par rapport à la décennie passée (44,4 MD contre 23,4 Millions de Dinars).

/_a répartition ci-dessus traduit un effort accru qui doit porter sur les spéculations les moins aléatoires telles que l'élevage dans lequel les investissements attendus tripleront par rapport à la décennie, et la pêche qui réalisera plus que le double du montant réalisé au cours de la décennie écoulée.

Il est cependant signalé que les investissements dans la pêche comprennent 7,1 MD au titre des ports de pêche qui étaient classés dans les investissements du IIIe Plan et de la décennie dans le secteur des transports.

/_'élevage et la pêche totaliseront ensemble 27,4% de la FBCF du secteur.

/_a contribution du secteur public dans la F.B.C.F. de l'agriculture passera de 84% pendant la décennie et 70% pendant le IIIe Plan à 58,2%, bien qu'en valeur absolue, l'effort attendu du secteur public passera à 102,6 MD contre 69 MD au cours du IIIe Plan. Les investissements du secteur public intéressent principalement l'infrastructure agricole (forêts, hydraulique, études et recherches, ports de pêche) ainsi que l'élevage où les investissements publics représenteront près de la moitié de l'enveloppe qui lui est consacrée.

/_es investissements du secteur privé s'élèvent à 75,1MD et concernent principalement l'arboriculture (22,5 MD) le matériel agricole (19,4 MD) l'élevage (14 MD) et la pêche (8,7MD).

2) <u>Les investissements dans l'industrie</u>

/_e secteur industriel réalisera quant à lui 32% de la FBCF totale avec 382,7 MD, contre 29% pendant la décennie et 32% pendant le IIIe Plan. Ces investissements sont en augmentation de 80% par rapport à la F.B.C.F. absorbée par ce secteur pendant le III e Plan (211,5 MD), et se répartissent comme suit :

— 34,0 MD pour les mines

— 78,2 MD pour l'électrique, l'eau et autres énergies.

— 110,3 MD pour les produits pétroliers

— 160,2 MD pour les industries manufacturières.

382,7 MD.

Il est à noter que le secteur des mines doit bénéficier d'importants investissements particulièrement dans les phosphates qui absorberont 25,4 MD. Dans la branche des produits pétroliers, 64 MD seront consacrés à la recherche, 23,5 MD au raffinage et 22,8 MD au développement.

Quant aux industries manufacturières, dont la part dans la F.B.C.F. totale passera de 11,6% dans le IIIe Plan à 13,2 % pour le IVe Plan, elles devront réaliser plus que le double des investissements qui leur ont été consacrés pendant le IIIe Plan.

	IIIe PLAN		IVe PLAN	
	en MD	en %	en MD	en %
-Industries agricoles et alimentaires.	12,2	15,7	28,9	18,0
-Matériaux de construction	7,6	9,8	33,6	21,0
-Ind. Mécaniques et Elec.	10,8	13,9	16,2	10,1
-Ind. chimiques	15,5	19,9	26,4	16,5
-Textile, habillement, cuir	15,9	20,4	41,0	25,6
-Bois, papier et Ind. Diverses	15,8	20,3	14,1	8,8
Ensemble des industries manufacturières.	77,7	100%	160,2	100 %

/_a part du secteur privé dans les investissements industriels s'établit à 40,6%, nettement plus importante qu'au cours du IIIe Plan (32%) et de la décennie (24%). Cette contribution doit se manifester notamment au niveau des industries manufacturières dans lesquelles 51% des investissements seront réalisés par le secteur privé alors que la part de cet agent dans cette branche était de 41,6% au cours du IIIe Plan.

/_es investissements du secteur public s'élèvent à 227 MD et porteront principalement sur les secteurs de l'énergie et des mines auxquels cet agent consacrera 148,5 MD ; dans les industries manufacturières, l'intervention des entreprises publiques concerne particulièrement la réalisation d'importants projets dans la branche des matériaux de construction (31,5 MD) et dans la chimie (21 MD).

3) Les investissements dans les services

/_es services continuent à absorber la part la plus grande de la F.B.C.F. avec 634 MD correspondant à près de 53% des investissements globaux, soit pratiquement la même part qu'au cours du IIIe Plan (53,5%).

/_es investissements prévus sont du même niveau que ceux réalisés au cours de la décennie (633 MD) et sont en augmentation de 77% par rapport au IIIe Plan (358 MD).

/_'analyse de ces investissements indique que 37% concernent les activités directement productives, principalement dans le tourisme et les transports.

Parallèlement aux investissements importants retenus dans les transports (195,7 MD) et le tourisme (113,6 MD) pour lequel l'objectif est l'ouverture de 8.500 Lits supplémentaires en moyenne par an, des efforts importants sont retenus dans les domaines de l'habitat (144,5 MD) où l'objectif vise la réalisation de près de 18.000 logements par an en moyenne et les équipements collectifs qui bénéficieraient de 161,7 MD répartis comme suit (en MD) :

— Education et formation	43,5
— Assainissement urbain	32,4
— Constructions et équipements administratifs	26,5
— Santé	20,0
— Sport, Culture	9,3
— Développement régional et rural (1)	30,0
TOTAL =	161,7

/_a contribution relative des différents agents dans la F.B.C.F. dans l'ensemble des services dégage 40,5 % à la charge du secteur privé qui interviendra notamment dans le tourisme à concurrence de 87,8 % des investissements de la branche et dans le logement à concurrence de 98,6 % étant signalé que pour cette branche, les investissements projetés pour la SNIT sont affectés au secteur privé, la SNIT ne jouant qu'un rôle d'opérateur.

/_es investissements du secteur public qui doit couvrir 59,5 % de la F.B.C.F. dans les services concernent principalement les transports (189 MD) et les équipements collectifs (161,7 MD).

---

(1) En fait, les crédits budgétaires prévus s'élèvent à 52 MD soit 12 MD pour les chantiers régionaux et 40 MD pour le programme de promotion de l'emploi et de l'animation rurale. A titre préliminaire, la répartition suivante a été retenue

— Au titre des chantiers régionaux

. 6 MD d'équipements collectifs
. 6 MD de dépenses courantes

— Au titre du programme de promotion de l'emploi et de l'animation rurale ;

. 24 MD d'équipements collectifs (formation professionnelle et amélioration des conditions de vie) ;

. 16 MD prêts et subventions pour création et consolidation d'emplois.

CHAPITRE III : /_ES OBJECTIFS DE PRODUCTION ET D'ECHANGES DE BIENS ET SERVICES AVEC L'EXTERIEUR

I/- /_A CROISSANCE DU PIB ET DE LA PRODUCTION

1) Aperçu Global

Compte tenu des objectifs de production arrêtés au niveau de chaque secteur, le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut aux prix du marché et aux prix constants de 1966, s'établit à 6,6 % contre 7,8 % réalisé au cours du IIIè Plan (1969-1972). Il importe de remarquer que ce taux qui doit porter le P.I.B. de 857,4 MD (aux prix de 1966) en 1972 à 1.127,7 MD en 1976, est calculé sur la base de l'année 1972, année qui a enregistré un taux de croissance partioulièrement élevé (17,6 %). De ce fait, le taux de 6,6 % ne traduit pas suffisamment l'effort attendu de l'appareil de production.

Pour mesurer la croissance attendue au cours du IVe Plan, il est plus significatif de comparer le P.I.B. annuel moyen réalisé au cours du IIIè Plan (719,8 MD) au P.I.B. annuel moyen du IVe Plan (1007,5 MD). Dans l'intervalle de quatre ans, le P.I.B. moyen augmentera donc globalement de 40 %, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 8,8 % par an.

/_a contribution des différents secteurs de l'économie à la croissance globale du P.I.B. moyen (au coût des facteurs), se présente ainsi :

.../...

AGRICULTURE ET PECHE		12,1 %
Arboriculture	2,8 %	
Céréales	2,7 %	
Elevage	2,5 %	
Cultures maraichères.....	2,1 %	
Peche.....	0,5 %	
Autres produits agricoles ..	1,5 %	
INDUSTRIES		34,7 %
Industries manufacturières..	15,3 %	
Bâtiment et Travaux Publics.	14,2 %	
Energies.....	4,3 %	
Mines	0,9 %	
S E R V I C E S		53,2 %
Commerce	17,3 %	
Services administratifs.....	13,2 %	
Tourisme	8,4 %	
Transport et télécommunications	6,7 %	
Autres services.....	7,6 %	
		100 %

Ces contributions résultent des taux de croissance retenus au niveau de chaque secteur et qui sont :

	IIIè Plan (Base 1968)	IVe Plan (Base 1972)
AGRICULTURE ET PECHE	5,8 %	- 2,1 %
Agriculture	6,1 %	- 2,3 %
Pêche	- 2,0 %	7,5 %

INDUSTRIES	8,5 %	10,2 %
Mines	-4,9 %	3,8 %
Energies.....	8,8 %	6,7 %
Industries manufacturières	11,2 %	9,6 %
(hors Ind. Agricoles et alimentaires)	(12,6 %)	(19,2 %)
Bâtiment et travaux publics	8,7 %	14,2 %
SERVICES	7,4 %	7,0 %
Transport et télécommunications	7,0 %	6,2 %
Tourisme	19,0 %	14,9 %
Services Administratifs	6,2 %	7,5 %

/ a croissance relativement rapide des secteurs des industries manufacturières, du Tourisme, du Bâtiment et Travaux Publics et du Commerce, par rapport aux autres secteurs, conduit à une modification de la structure du P.I.B. en leur faveur de la façon suivante :

	IIIè Plan	IVe Plan
AGRICULTURE	17,8 %	16,1 %
INDUSTRIES	25,6 %	28,2 %
Mines	1,7 %	1,5 %
Energie	6,0 %	5,5 %
Indus. Manufacturières	9,9 %	11,4 %
Bâtiment et travaux publics.....	8,0 %	9,8 %
SERVICES	56,6 %	55,7 %
Transport Télécommunications.....	8,5 %	8,0 %
Services administratifs.....	15,1 %	14,6 %
Tourisme	3,6 %	5,0 %
Commerce	13,2 %	14,4 %
Autres services	16,2 %	13,7 %
TOTAL =	100 %	100 %

2) /_a production agricole et la Pêche

/_e secteur agricole doit contribuer à hauteur de 12,1 % à la croissance globale du IVe Plan. A cet effet la production agricole fait augmenter de 27 % par rapport au IIIè Plan, la valeur ajoutée annuelle moyenne doit passer de 111 MD pour le IIIè Plan à 141 MD pour le IVe Plan, soit un accroissement annuel moyen de 6,2 %. Cependant rapporté à l'année 1972, année agricole exceptionnelle, le taux de croissance du secteur agricole s'établit à -2,1 %. En effet la valeur ajoutée agricole chute de -19,3 % en 1973 par rapport à 1972 et ne retrouve qu'en 1975 le niveau élevé atteint en 1972.

/)e ce fait, les taux de croissance par rapport à l'année 1972 des différentes spéculations traduisent la réorientation fixée à chaque spéculation à partir du niveau de 1972 favorisé par une conjoncture climatique exceptionnelle.

	Taux de croissance annuel IVe Plan (base de 1972)	Structure de la production agricole			
		1 9 7 2		1 9 7 6	
		en MD de 1966	en %	en MD de 1966	en %
Céréales	- 5 %	42,3	25 %	41,6	23 %
Arboriculture	- 9,5 %	55,1	33 %	51,1	28 %
Elevage	+ 8,5 %	30,6	18 %	42,5	23 %
Cultures maraich.	+ 9 %	20,4	12 %	28,4	16 %
Légumineuses	- 5 %	1,9	1 %	1,6	1 %
Autres produits agricoles		16,5	10 %	18,4	10 %

/_a regression apparente de la production agricole par rapport à l'année 1972, ne traduit donc pas la croissance importante attendue du secteur agricole, qui résulte d'objectifs élevés fixés au niveau de toutes les principales spéculations. Les taux de croissance de la production moyenne pour ces spéculations au cours du IVe Plan dépassent 5,7 % par an par rapport à la production moyenne du IIIè Plan.

	production annuelle moyenne (en MD de 1966)			Taux d'accroissement annuel de la production annuelle moyenne	
	IIè Plan 1965-68	IIIè Plan 1969-72	IVè Plan 1973-76	IIIè Plan	IVe Plan
Céréales	21,2	28,7	36,8	7,9 %	6,4 %
Arboriculture	29,9	34,7	43,2	3,8 %	5,7 %
Elevage	29,2	29,9	37,8	0,6 %	6 %
Cultures maraîchères	16,3	18,9	25,3	3,8 %	7,5 %
Légumineuses	1,0	1,5	1,6	11 %	1,5 %
Cultures industrielles	0,6	0,6	0,9	0 %	11 %
Liège et Alfa'	0,7	0,6	0,7	-4 %	4 %

Si les objectifs les plus tendus se situent au niveau de l'élevage et des cultures maraîchères, il n'en est pas moins vrai que les efforts à réaliser dans les autres spéculations sont importants.

En effet, l'objectif en matière de céréales est d'atteindre en 1976 et dans des conditions climatiques normales, une production de l'ordre de 11,4 Millions de quintaux, niveau déjà atteint en 1972, mais dans des conditions climatiques exceptionnelles. Cet objectif doit être atteint malgré une réduction de 150.000 ha des superficies emblavées en céréales dans le centre et le Sud, mais en portant de 60.000 à 250.000 ha les superficies au profit des variétés à haut rendement et par la modernisation du secteur traditionnel principalement par la mise en place du crédit supervisé.

Dans le domaine de l'arboriculture, le principal effort concerne l'entretien des 400.000 ha de jeunes plantations et le remplacement de 10.000 ha de vieux arbres. Par ailleurs, il est retenu l'extension des superficies arboricoles irriguées (11.500 ha environ) et la création de 50.000 ha de nouvelles plantations en culture sèche.

Dans le secteur des cultures maraîchères l'objectif consiste à porter la production de 700.000 T en 1972 à 1.000.000 T en 1976. Cette augmentation importante de la production est attendue pour moitié de la réhabilitation des périmètres publics qui présentent actuellement de grandes potentialités et des possibilités d'extension des superficies consacrées au maraîchage, et pour l'autre moitié par la création de nouveau périmètre dont 7.000 ha environ seront réservés au maraîchage.

/'objectif en matière d'élevage consiste à porter la production de viande de 60.000 T en 1972 à 82.000 T en 1976. Cet objectif bien qu'important ne permet pas de satisfaire les besoins, laissant un déficit pour l'année 1976 de l'ordre de 12.000 T de viande et 150.000 T d'équivalent lait. Les importations nécessaires seront prévues suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation des prix à la consommation.

Un effort important sera déployé pour porter l'étendue des prairies de 8.000 ha à 25.000 ha, celle des fourrages irrigués de 5.000 ha à 25.000 ha et celle des fourrages cultivés de 83.000 à 120.000 ha.

/)ans le domaine de la pêche, l'objectif est d'atteindre 53.000 T en 1976 contre 35.000 T en 1972. Cet objectif sera atteint par une augmentation de 25 % de la pêche cotière, de 60 % de la pêche au chalut et d'un doublement de la production de la pêche au feu. Les moyens nécessaires en équipement à la réalisation de l'augmentation de la production comportent 54 chalutiers, 76 lamparos et 435 barques. La réalisation de l'objectif dépend principalement des mesures d'organisation du secteur de la pêche ainsi que du développement de la construction et de la réparation navales.

3) /a production industrielle (1)

/a contribution à hauteur de 34,7 % du secteur des industries à la croissance globale requiert un taux de croissance annuel moyen de 10,2 % de ce secteur contre 8,5 % réalisé au cours du IIIè Plan. Ce taux résulte de la croissance de la valeur ajoutée des mines au taux de 3,8 %, du secteur énergétique au taux de 6,7 %, des industries manufacturières au taux de 9,6% et du bâtiment et Travaux Publics au taux de 14,2 %.

/a faible croissance retenue pour le secteur minier résulte des diminutions prévues de la production de phosphates qui passe de près de 3,4 Millions de tonnes en 1972 à 3,1 Millions de tonnes en 1976 et de la production de fer de 890.000 T en 1972 à 540.000 T en 1976. Il est retenu par ailleurs une sta-

---

(1) L'industrie comporte les branches des industries extractives, de l'énergie (eau, électricité, produits pétroliers) des industries manufacturières, du bâtiment et travaux publics.

bilisation de la production du minerai de plomb autour de 32.000 T, une augmentation de la production de minerai de zinc passant de 21.000 T en 1972 à 25.000 T en 1976, et celle du spath fluor de 41.000 T à 110.000 T. Il convient de remarquer que la réalisation du projet SEHIB d'une part et le projet de grillage du carbonate d'autre part, pourrait amener une amélioration de la production de phosphates et du fer avant la fin du IVe Plan.

/_a croissance de 6,7 % par an de la valeur ajoutée du secteur de l'énergie est fondée principalement sur une production de pétrole brut qui passe de 3.975.000 T en 1972 à 5 Millions de tonnes en 1974 et 4.650.000 T en 1976 (compte tenu des gisements actuellement connus), d'un maintien du niveau des produits pétroliers raffinés autour de 1.000.000 T, d'un accroissement de la production d'électricité au taux de 9,4 % par an et celle de l'eau au taux de 8,1 % par an.

/_e taux de croissance de l'ensemble des industries manufacturières est fixé à 9,6 %, portant à 15,3 % la contribution de celles-ci à la croissance globale attendue au cours du IVe Plan.

Il convient de signaler la croissance élevée fixée aux différentes branches des industries manufacturières en dehors des industries agricoles et alimentaires. En effet, le taux de croissance moyen prévu pour les industries manufacturières autres que les industries agricoles et alimentaires s'élève à 19,2 % par an. Cette croissance élevée résulte des objectifs retenus tant au niveau de la demande intérieure (consommation et investissements) qu'au niveau des exportations (industries chimiques et textiles principalement).

/_a contribution de chaque branche d'activité à la croissance globale des industries manufacturières au cours du IVe Plan s'établit ainsi :

.../...

	Contribution des différentes branches à la croissance de l'ensemble des Industries manufacturières pendant le IVe Plan (1)	Taux de croissance annuel moyen (base 1972)
Textiles, habillement, cuir	34,0 %	23,7 %
Industries chimiques	18,8 %	20,4 %
Industries mécanique et Elec.	13,8 %	12,7 %
Industries agricoles et ali.	13,8 %	- 6,3 %
Papier, impression et industries diverses	9,7 %	24,7 %
Matériaux de construction	6,0 %	12,7 %
Bois et ameublement	3,9 %	17,8 %
	100 %	

(1) La croissance au cours du IVe Plan est mesurée par l'augmentation de la valeur ajoutée moyenne au cours du IVe Plan, par rapport à la valeur ajoutée réalisée au cours du IIIè Plan.

Rapporté à l'année 1972, année qui a enregistré une production d'huile d'olive record (180.000 T), le taux de croissance des industries agricoles et alimentaires serait de -6,3 %. Cependant si on exclut l'huile d'olive (dont la production annuelle moyenne serait de 100.000 T au cours du IVe Plan contre 87.500 au cours du IIIè Plan) le reste des produits de la branche doit croître au taux moyen de 5,3 % par an. L'huile d'olive restera le produit le plus important bien que sa part dans la valeur ajoutée de la branche passera de 31 % en moyenne au cours du IIIè Plan (45 % en 1972) à 26 % en moyenne au cours du IVe Plan (30 % en 1976). L'évolution des autres produits résulte soit de l'évolution de la consommation (dérivés céréales, bière), soit de la production agricole (viandes, vin, conserves de fruits, de légumes, de poissons) ou de la capacité de production disponible (sucre en poudre).

Il est important de remarquer que bien qu'il n'en ait pas été tenu compte dans les prévisions, la branche des industries agricoles et alimentaires comporte de grandes possibilités d'exportation pour des produits autres que ceux traditionnellement exportés (pâtes alimentaires, légumes déshydratés, champignon etc...). Les potentialités pour une plus grande expansion de la production dans cette branche seront explorées au cours du IVe Plan.

Quant à la branche des matériaux de construction, elle revêt une importance capitale en raison du volume global d'investissement retenu. Le taux de croissance de 12,7 % de la branche recouvre un accroissement de 6,7 % de la production de ciment (1.030.000 T en 1976 contre 628.000 T en 1972), de 6,7 % de la production de céramique rouge (398.000 T en 1976 contre 319.000 T en 1972), de 12 % de la production de carreaux de mosaïque (1.830.000 m2 en 1976 contre 1.181.000 m2 en 1972) de 7,8 % de la production des ouvrages en ciment en relation avec le programme d'investissement dans l'hydraulique, de 22,3% de la production des produits en verre et plus qu'un triplement de la production de carreaux de faïence (1.000.000 m2 en 1976 contre 276.000 m2 en 1972).

La production de ciment prévue pour 1976 sera atteinte grâce à l'entrée en production au cours de cette année de la cimenterie de Gabès (capacité 720.000 T) pour une production de 400 T environ. Les besoins en ciment au cours de cette année seront ainsi satisfaits, il reste néanmoins à combler par des importations, un déficit de l'ordre de 200.000 T par an durant les années 1973 à 1975.

Le taux de croissance prévu dans les industries mécaniques et électriques s'élève à 12,7 %. Il recouvre une croissance de 12,4 % de l'activité sidérurgique, 26,1 % du montage automobile, de 4,6 % pour la charpente et la chaudronnerie, 10,6 % pour les emballages métalliques, 11,9 % pour le matériel électrique.

Il est prévu en particulier, que la production de fonte passe de 125.000 T en 1972 à 180.000 T en 1976, celle de l'acier de 100.000 T à 197.000 T, de sorte que la production de ronds à béton passe de 80.000 T en 1972 à 168.000 en 1976.

Il est certain que le secteur comporte des potentialités d'expansion importantes qui nécessitent pour être mobilisées une meilleure organisation du secteur tant pour répondre à la demande intérieure (telle que la construction et la réparation navale) qu'à la sous-traitance pour l'exportation.

En ce qui concerne les industries chimiques, le taux de croissance au cours du IVe Plan serait de 20,4 % par an en moyenne.

La croissance de la branche est attendue à hauteur de :

— 42 % de l'acide phosphorique (230.000 T en 1976 contre 60.000 T en 1972 ;

— 22 % de l'hyperphosphate (90.000 T en 1976 contre 9.000 T en 1972), du supersimple (50.000 T en 1976 contre 41.000 T en 1972) et de supertriple (577.000 Tonnes en 1976 contre 414.000 T en 1972) ;

— 9 % du fluorure de l'aluminium (à condition que l'entrée en production de l'usine prévue se réalise en 1975 pour une production de 10.000 T pour atteindre la pleine capacité, soit 19.000 T en 1976) ;

— 8 % des pneumatiques ;

— 5 % des savons et détergents ;

— 14 % des divers autres produits de la branche.

Le taux de croissance fixé au secteur du textile, de l'habillement et du cuir s'élève à 23,7 % contre 22,7 % au cours du IIIè Plan. L'importance du taux de croissance moyen réalisé au cours du IIIè Plan résulte principalement du fait qu'il se rapporte à une année de base, l'année 1968, qui a été particulièrement basse pour ce secteur. En fait, le programme important d'investissement réalisé au cours des années 1963 à 1966 a permis au secteur de réaliser des taux de croissance annuels élevés jusqu'en 1967 permettant la couverture des besoins intérieurs et la réduction des importations. Cependant cette expansion a fini par trouver ses limites, celles du marché national ; et ce n'est qu'en 1972, que le secteur a connu de nouveau un taux de croissance élevé (23,2 %), en s'orientant vers l'exportation. Cette orientation sera consolidée au cours du IVe Plan car l'industrie textile présente des caractéristiques -fortes créations d'emplois, amélioration de la balance des paiements, faible coût des investissements-, qui convergent vers les objectifs généraux de développement. A cet effet, il a été fixé au secteur des objectifs, certes ambitieux mais réalisables. Ces objectifs visent :

— à porter nos exportations dans la confection et la bonneterie à 39 MD en 1976 contre 2,6 MD en 1972 ;

— à porter nos exportations de tissus de coton à 15 millions de mètres en 1976 contre 4 Millions en 1972 ;

— à porter nos exportations de tapis à 3,5 MD en 1976 contre 2,3 MD en 1972 .

Les marchés extérieurs offrent des possibilités qui semblent dépasser les objectifs retenus qui visent un doublement de la capacité des projets actuellement agrées dans le cadre de la loi du 27 Avril 1972 portant encouragement aux entreprises orientées vers l'exportation. Ce doublement en quatre ans paraît donc réalisable si aucun obstacle n'intervient dans l'application de la loi précitée, ou dans la formation professionnelle du personnel nécessaire à sa réalisation.

Il convient également de remarquer, que la croissance du secteur serait plus importante si les entreprises orientées vers l'exportation dans les domaines de la confection et de la bonneterie, venaient à s'approvisionner sur le marché intérieur. Un tel comportement dont les répercussions favorables sont importantes sur la filature, le tissage et le finissage, pourrait se réaliser si l'industrie tunisienne s'imposait par sa qualité et ses prix.

Cependant, bien qu'une telle situation soit recherchée, elle n'a pas été prise en considération, par mesure de prudence, dans les prévisions. Compte tenu des différentes hypothèses retenues, la structure de la branche sera modifiée ainsi que l'indique le tableau suivant :

	Valeur de la production en MD				Taux de croissance annuel moyen
	1972		1976		
Filature, tissage et finissage.	34,3	53 %	67,3	44 %	19,3 %
Confection	10,7	16 %	46,2	30 %	49,5 %
Bonneterie	7,3	11 %	20,3	13 %	35,0 %
Cuir et chaussures	8,2	13 %	12,7	8 %	12,7 %
Tapis	4,5	7 %	7,5	5 %	14,6 %
TOTAL =		100 %		100 %	

Enfin, une croissance importante est prévue dans les branches du bois, ameublement (17,8 %) et du papier, impression et industries diverses (24,7 %). Cette tendance est confirmée par le nombre important des agréments demandés et accordés au cours des deux dernières années. Elle est basée par ailleurs sur :

— une production de pâte à papier par la société Nationale Tunisienne de Cellulose (SNTC) qui passe de 21.000 T en 1972 à 24.000 T en 1976 ;

— la création éventuelle d'une unité de papier d'emballage d'une capacité de 20.000 T qui démarrerait en 1976 par une production de 9.000 T. Cette création reste encore tributaire des études complémentaires à mener ;

— une production de papier d'impression par la Société du papier d'alfa (STPA) qui passe de 16.700 T en 1972 à 24.000 T en 1976, avec un redressement important de la valeur ajoutée qui, négative en 1972, doit passer à 23 % de la valeur de la production.

Ce redressement ne semble possible qu'à une double condition : d'une part, la STPA qui travaille pratiquement à la commande doit s'orienter vers la production en série pour éviter les coûts des arrêts fréquents pour modifications de réglage. Cette reconversion ne peut s'opérer que par une meilleure organisation entre les utilisateurs de papier qui programmeraient annuellement leurs besoins.

D'autre part, la STPA doit s'orienter résolument vers l'exportation par la fabrication de papier de meilleure qualité à base de pâte d'Alfa, ce qui permettrait de résoudre la paradoxe actuel la pâte de bois importée revenant plus cher que la pâte d'Alfa achetée à la Société Tunisienne de Cellulose.

3) La production des services

Plus importante que celle de l'agriculture et des industries réunies, la contribution de la production du secteur des services à la croissance globale du IVe Plan est de 53,2 %. Elle résulte d'une croissance au taux de 14,9 % pour le tourisme, 8 % pour le commerce, 6,2 % pour le transport et télécommunication, 6,4 % pour les services administratifs.

..../...

Avec un taux de croissance de 14,9 % il est prévu que le secteur touristique contribue à hauteur de 8,4 % à la croissance globale du IVe Plan. Les recettes en devises passeraient de 67,8 MD en 1972 à 115,0 MD en 1976 (aux prix courants). La valeur ajoutée aux prix constants de 1966 serait de 51,2 MD en 1976 contre 30,4 MD en 1972. Cet objectif est basé sur les éléments suivants :

— l'ouverture de 34.000 lits nouveaux au cours de la quadriennie, soit 8.500 lits par an en moyenne (contre 6.200 lits au cours du IIIè Plan), portant la capacité d'hebergement totale à 85.000 lits en 1976 ;

— le taux d'occupation est maintenu au niveau élevé de 1972 soit 39,8 %. Le nombre de nuitées des non-résidents passerait ainsi de 6,8 Millions en 1972 à 11,5 Millions en 1976 ;

— la durée moyenne du séjour est maintenue à 8,7 jours par touriste, contre une moyenne de 9,1 jours au cours du IIIè Plan. Ainsi le nombre des entrées de non résidents passerait de 780.000 en 1972 à 1.400.000 environ en 1976 ;

— la recette moyenne à la nuitée est maintenue au niveau de 1972 soit 10 Dinars ;

— la réalisation des objectifs de croissance de la production dans le secteur Touristique dépend de la vigilance qui sera apportée à l'ouverture de près de 8.500 lits supplémentaires par an, elle ne dépend pas moins de l'effort nécessaire pour maintenir le taux d'occupation au niveau de 40 % .

Le secteur des transports et télécommunications, avec un taux de croissance de 6,2 % par an en moyenne, contribuera à hauteur de 6,7 % à la croissance globale du P.I.B. au cours du IVe Plan. Ce taux de croissance résulte d'une croissance des télécommunications au taux de 14 %, d'une regression du transport par oléoduc au taux de -6 %, et d'une progression du secteur des transports hors oléoduc au taux de 9,4 %.

La croissance rapide attendue de la valeur ajoutée des télécommunications (14 %) résulte d'une part de l'accroissement des installations téléphoniques découlant de l'extension du réseau automatique réalisée au cours des dernières années et d'autre part du volume important des investissements prévus pour le IVe Plan. Les recettes courantes passeraient de 11 MD en 1972 à 18,8MD en 1976. Les dépenses courantes passeraient de 7,9 MD en 1972 à 12,4 MD en 1976, de sorte que l'excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes atteindrait près de 20 MD pour l'ensemble de la quadriennie.

En ce qui concerne le secteur des transports hors oléoduc, la croissance attendue résulte à concurrence de 35 % du transport aérien, 33 % du transport routier, 18 % du transport maritime, et 14 % des services portuaires et des services d'acconage et de manutention ; la production du transport ferroviaire, restera stationnaire.

Le transport aérien qui doit accompagner l'expansion du tourisme, progressera au taux de 16,4 % par an en moyenne, contre 16,9 % au cours du IIIè Plan. Il est prévu que le trafic global progresse de 14,5 % par an en moyenne et que la part du trafic assuré par Tunis-Air passe de 45 % en 1972 à 47 % pour le trafic régulier et de 17,5 % à 25,5 % pour le trafic charter. Les recettes passeraient de 11,7 MD en 1972 à 24,8 MD en 1976.

Il est attendu du secteur du transport routier une croissance au taux de 8,8 % par an en moyenne contre 8 % au cours du IIIè Plan. Les recettes passeraient de 24,8 MD en 1972 à 34,5 MD en 1976. La réalisation d'une telle croissance nécessite d'une part l'acquisition d'un équipement de l'ordre 33 MD et d'autre part la réorganisation du secteur.

La croissance attendue dans le secteur du transport maritime est de 23 % par an en moyenne, contre 12,5 % au cours du IIIè Plan. Les recettes du secteur passeraient de 3,9 MD en 1972 à 10,8 MD en 1976. Cette importante augmentation doit résulter d'une part de l'entrée en service d'un deuxième phosphoriquier et d'autre part des unités nouvelles que compte acquérir la Compagnie Tunisienne de Navigation (C.T.N.) dont la part assurée par des moyens en propriété passerait de 5,5 % à près de 30 % du trafic global.

Dans le secteur du transport ferroviaire il est attendu une stagnation de la valeur ajoutée, malgré le volume important des investissements en cours et ceux prévues pour le IVe Plan (27,8 MD). En effet, l'incidence de la baisse prévue dans le transport des phosphates et du minerai de fer, serait à peine compensée par l'accroissement prévu dans le transport des voyageurs et des divers produits, de sorte que les recettes du trafic stagneraient autour de 10 MD.

.../...

II/- /_ES ECHANGES DE BIENS ET SERVICES ET LES TRANSFERTS COURANTS AVEC L' EXTERIEUR

/_es objectifs retenus en matière de production, d'investissement et de consommation aboutissent à un développement important des échanges courants avec l'extérieur au cours du IVe Plan.

— Accroissement des exportations de biens et services à un taux moyen de 8 % par an ; les biens progressent de 5,3 % et les Services de 11,7 % ;

— accroissement des importations de biens et services à un taux moyen de 13,3 % par an ; les biens progressent de 14,4 % et les services de 9 % ;

— progression des transferts de revenus à un taux moyen de 10 % au niveau des recettes et 8 % au niveau des dépenses et maintien des transferts divers au niveau observé en 1972.

Il en découle dans ces conditions, une progression à un taux moyen de 8,1 % par an de l'ensemble des recettes courantes, un accroissement de 12,5 % des dépenses de sorte que les opérations courantes se soldent par des déficits se situant autour d'une moyenne de 72,5 MD par an.

1) /_es exportations

/_es exportations de Biens passent de 157,9 MD en 1972 à 272 MD en 1976 et progressent à un taux moyen de 5,3 % par an contre 13,7 % pour le IIIè Plan. Il faut noter que ce taux de 5,3 % est calculé sur la base de l'année 1972 qui a enregistré un accroissement important des exportations (+ 34 %). La prise en considération des montants annuels moyens des exportations au cours des deux quadriennies permet une meilleure appréciation de l'effort attendu pour le IVe Plan. La valeur annuelle moyenne des exportations au cours du IVe Plan ressort à 180,1 MD contre 115,8 MD pour le Plan précédent soit un accroissement global de 55,5 % correspondant à un taux annuel moyen de 11,8 %.

Les objectifs d'exportation ont été fixés compte tenu des possibilités d'écoulement sur les marchés extérieurs d'une part et de la capacité de production installée ainsi que des délais nécessaires à l'installation de nouvelles capacités d'autre part.

La contribution des différents secteurs à l'objectif d'exportation pour les quatre années du plan se présente comme suit :

	IIIè PLAN	IVe PLAN
Agriculture et pêche	9,2	7,4
Mines et Energie	39,1	36,1
Industrie manufacturières	51,7	56,5
- Industries alimentaires	(28,4)	(17,2)
- Textile	(3,8)	(17,4)
- Industrie mécanique	(5,7)	(6,3)
- Chimie	(8,7)	(11,7)
- Autres	(5,1)	(3,9)
TOTAL =	100,0	100,0

Les exportations du secteur de l'agriculture et pêche (7,4% contre 9,2 %) et de celle des mines et énergie (36,1 % contre 39,1 %) sont en regression. En revanche la part de l'industrie manufacturière progresse passant de 51,7 % au cours du IIIè Plan à 56,5 % pour le IVe Plan grâce à l'évolution des exportations des produits textiles et chimiques.

Les exportations du <u>secteur de l'Agriculture</u> passent de 11,2MD en 1972 à 15,1 MD en 1976 et progressent au taux moyen de 7,1%. Le pourcentage des exportations par rapport à la production se situe à 6,2 % contre 6,7 % pour le IIIè Plan. La baisse s'explique essentiellement par l'augmentation des besoins de la consommation intérieure. L'évolution des exportations des principales spéculations se présente comme suit (en MD) :

	1972	1976
— Arboriculture.....	6,2	9,3
— Cultures maraichères.....	1,1	1,6
— Pêche.....	2,1	2,3
— Autres	1,8	1,9
	11,2	15,1

/_a réalisation des objectifs d'exportation pour ce secteur ne semble pas soulever des difficultés étant donné la prudence avec laquelle les prévisions ont été effectuées. Un dépassement peut même être envisagé au cas où les objectifs de production de tomates "hors saison" seraient réalisés.

/_es exportations du secteur des Mines contribuent à concurrence de 7 % à l'ensemble des exportations du IVe Plan contre 12,7% pour le IIIè Plan. La regression attendue s'explique par une diminution de la part de la production exportée : (70 % : IIIè Plan 51 % : IVe Plan) consécutive à l'augmentation de la capacité de transformation des produits phosphatiers et ferreux.

Pour ce qui est des produits pétroliers, leur contribution au total des exportations se situe à 29,1 % pour le IVe Plan contre 26,3 % pour le plan précédent.

/_e montant annuel des exportations du secteur passe de 41,3 MD en 1972 à 51,5 MD en 1976 et progresse au taux de 10 % en moyenne par an. La part de la production exportée passe de 61 % à 77 % par suite de l'importation prévue de la majeure partie des besoins de la raffinerie de Bizerte (900.000 T par an contre 490.000 T en moyenne pour le IIIè Plan). Quoiqu'il en soit, les prévisions établies se basent sur une production de pétrole brut qui passe de 4 Millions de T en 1972 à 5 Millions de T en 1976 compte tenu des gisements actuellement connus.

/_es exportations du secteur de l'industrie agricole et alimentaire s'élèvent à 38,2 MD en 1976 contre 58,3 MD en 1972 ce qui correspond à une diminution de-23,7 % en moyenne par an. L'élément déterminant de cette évolution réside dans la diminution importante attendue au cours du IVe Plan dans les exportations d'huile d'olive. La moins-value au titre de cette variation s'élève à une moyenne annuelle de 25,7 MD (29,6 MD en 1973 ; 19,3 MD en 1976).

Cette réduction se répercute sur la contribution du secteur au total des exportations (28,4 %, IIIè Plan 17,2 %, IVe Plan) et sur la part de la production exportée du secteur (22 % : IIIè Plan, 17 % : IVe Plan). Un redressement de cette situation peut être cependant effectué au cas où certains projets orientés vers l'exportation (champignons et légumes et une extension de la culture des tomates de conserves) se réaliseraient au cours de la quadriennie.

Les exportations du <u>secteur des textiles</u> passent de 8,1 MD en 1972 à 48,3 MD en 1976 et progressent à un taux moyen de 62,5 % par an.

La contribution du secteur au total des exportations se renforce considérablement : 17,4 % pour le IVe Plan, contre 3,8% pour le plan précédent. Il en est de même de la part de la production totale exportée : 26,1 % contre 8,7 %.

Cette expansion s'explique par les nouvelles possibilités offertes par la loi du 22 Avril 1972 pour la réalisation des projets orientés vers l'exportation.

L'accent est mis principalement sur les exportations de la confection et de la bonneterie pour lesquels il a été fixé des objectifs de 39 MD en 1976 contre 2,5 MD en 1972. Celà ne semble pas toutefois difficile à atteindre étant donné les possibilités importantes d'écoulement sur les marchés extérieurs et les diverses incitations découlant de la loi susindiquée.

En ce qui concerne les <u>industries mécaniques et électriques</u> les prévisions d'exportations établies pour ce secteur aboutissent à une valeur de 13,2 MD en 1976 contre 6,6 MD en 1972 ce qui correspond à un taux de croissance moyen de 22,9 %.

Ce doublement des exportations est dû essentiellement à l'évolution des produits sidérurgiques (2,3 MD en 1972 ; 7,1 MD en 1976) en relation avec l'accroissement de la capacité d'El Fouledh et son programme de vente. La contribution du secteur au total des exportations (6,3 %) augmente, quoique légèrement, par rapport au IIIè Plan (5,7 %). En revanche la part de la production exportée reste pratiquement la même que celle du plan précédent (20 %).

Enfin, les exportations du secteur de la Chimie passent de 11,1 MD en 1972 à 27,9 MD en 1976 et progressent au taux moyen de 27,2 % par an par suite de l'accroissement de la capacité des industries d'engrais phosphatés (Super phosphates - Acide phosphorique) d'une part, et de la réalisation d'une unité de dérivés fluorés d'autre part.

Ce développement permet un renforcement de la contribution du secteur de la chimie au total des exportations (11,7 % contre 8,7 % pour le IIIè Plan) et se traduit par une augmentation de la part de la production du secteur exportée. Celle-ci ressort à 48 % au cours du IVe Plan contre 44 % pour le IIIè Plan.

Les exportations de services constituent une ressource importante de devises pour le pays. Le montant annuel passe de 111MD en 1972 à 169 MD en 1976 ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 11,7 %.

La progression attendue résulte essentiellement de celle du Tourisme et des Transports et Assurances.

Les recettes touristiques projetées durant les quatre années passent de 68 MD en 1972 à 115 MD en 1976 et progressent au taux annuel moyen de 14,8 %. Ces prévisions sont basées sur un objectif d'augmentation de la capaicté d'hébergement de 34.000 lits durant la quadriennie et d'un maintien au niveau de 1972 du taux d'occupation (39,8 % par an) et de la recette moyenne à la nuitée (10 Dinars).

Les recettes au titre des Transports et Assurances passent de 17 MD en 1972 à 27 MD en 1976. La progression prévue (13,3% en moyenne par an) se réfère essentiellement au programme d'équipement retenu par les Sociétés Nationales de Transports et semble pouvoir être facilement réalisée.

.../...

2) /_es importations

/_es importations de Biens prévues durant la quadriennie passent de 218 MD en 1972 à 355 MD en 1976 et progressent à un taux moyen de 14,4 % par an.

/_a valeur moyenne des importations durant le IVe Plan se situe à 308,9 MD contre 171,2 MD pour le plan précédent soit un accroissement global de 80,4 % correspondant à un taux de progression moyen de 15,8 % par an.

/_es prévisions d'importations sont établies par catégorie de produits sur la base des objectifs de production, d'investissement et de consommation. Les enveloppes ainsi déterminées ont fait l'objet d'une majoration de 4 % environ afin d'avoir une souplesse plus grande dans l'approvisionnement et par suite une réduction des risques de rupture des stocks de certains produits sensibles.

/_ette approche aboutit à l'évolution suivante des principaux groupes de produits :

- progression de 17,8 % en moyenne par an des importations de biens d'équipement (65,8 MD en 1972 ; 113 MD en 1976 ;
- progression de 16,7 % des importations de matières premières et demi-produits (66,3 MD en 1972 ; 117 MD en 1976) permettant d'accompagner la croissance de la production intérieure ;
- accroissement de 12,9 % des importations de Biens alimentaires et 11,3 % des achats de Biens de consommation ;
- enfin limitation des achats de céréales à un montant annuel de 12 MD dont 7 Millions de D au titre de l'aide accordée à la Tunisie.

.../...

/_es prévisions ainsi établies permettent de répondre aux besoins de l'activité économique telle qu'elle est prévue actuellement et rendent possible une libération plus importante des importations, (généralisation du certificat d'importations pour l'ensemble de matières premières et demi-produit et des Biens d'équipement).

Quant aux importations de services prévues au cours de la quadriennie, elles passent de 66 MD en 1972 à 93 MD en 1976 et progressent au taux moyen de 9 % par an.

/_'élément déterminant de cette variation réside dans les dépenses du tourisme et des transports et assurances.

/_es dépenses touristiques sont évaluées sur la base de la tendance du passé. Il en ressort une progression de 10,5 % en moyenne par an, le montant annuel passant de 15,5 MD en 1972 à 23 MD en 1976.

/_n revanche, les dépenses au titre des transports et assurances sont déterminées en fonction de l'évolution de l'activité économique et de la part prévisible des Sociétés Nationales dans le trafic avec l'extérieur. Le montant annuel passe de 35 MD en 1972 à 47 MD en 1976 et progresse au taux annuel moyen de 8 % environ.

3) /_a Balance de Biens et Services

Il ressort de ce qui précède que les transactions sur les marchandises aboutissent à un déficit se situant autour d'une moyenne annuelle de 128,7 MD et un taux de couverture des importations par les exportations de 58,2 % en moyenne par an.

	1972	1973	1974	1975	1976
Exportations de biens (FOB)	157,9	149,0	167,5	192,0	212,0
Importations de biens (FOB)	218,0	259,0	296,5	325,0	355,0
Solde	-60,1	-110,0	-129,0	-133,0	-143,0
Taux de couverture	72,4%	57,5%	56,5%	59,1%	59,7

En revanche, les transactions sur les services dégagent un excédent important (+ 64,9 MD en moyenne par an).

	1972	1973	1974	1975	1976
Exportations de services	111,0	126,0	140,0	154,5	169,0
Importations de services	66,0	72,0	79,0	86,0	93,0
Solde	+45,0	+ 54,0	+ 61,0	+ 68,5	+ 76,0

De la sorte, le solde des opérations sur biens et services se limite à -63,8 MD en moyenne par an mais reste néanmoins plus élevé que celui du IIIè Plan (-24,3 MD). Cette augmentation s'explique par le niveau élevé de l'activité économique au cours du IVe Plan.

4) Les transferts courants

Les transferts courants concernent les revenus du travail et du capital et les transferts divers. (Bourses, aide aux ménages).

Les transferts de revenus progressent durant le IVe Plan à un taux moyen de 10 % par an au niveau des recettes et 8 % au niveau des dépenses.

Les recettes projetées passent de 34,5 MD en 1972 à 50 MD en 1976. L'augmentation attendue s'explique principalement par l'évolution des transferts des travailleurs tunisiens à l'étranger (25,5 MD en 1972, 36,5 MD en 1976) établie sur la base d'une émigration nette de 15.000 personnes par an.

Pour ce qui est des dépenses, une progression de 8 % en moyenne par an est retenue (66 MD en 1972 ; 93 MD en 1976) en raison de l'évolution prévue des charges de la dette (8,2 % en moyenne par an) et des transferts de bénéfices et dividendes (21,8 % par an).

/_es charges de la dette sont déterminées en fonction de l'évolution de l'endettement, les dividendes et bénéfices en fonction des investissements étrangers dans les industries orientées vers l'exportation et dans l'exploitation pétrolière.

/_es transferts divers prévues durant la quadriennie se situent au niveau de 1972 : recettes annuelles 7 MD, dépenses 2 MD. Cette hypothèse est retenue en raison d'un manque d'informations précises sur l'évolution de cette catégorie d'opérations.

5) /_a Balance des opérations courantes

/_a prise en compte de l'ensemble des opérations courantes aboutit au profil suivant des échanges avec l'extérieur durant la quadriennie.

	1972	1973	1974	1975	1976	Taux de croissance IVe Plan	
						Base 1972	Base IIIe Plan
Recettes courantes	310,4	320,0	356,5	399,5	438,0	8,1 %	13,1%
Dépenses courantes	333,4	385,0	433,5	472,5	513,0	12,5 %	14 %
Déficit courant	-23,0	-65,0	-77,0	- 73,0	-75,0		

/_es recettes courantes globales passent de 310,4 MD en 1972 à 438 MD en 1976 et progressent à un taux moyen de 8,1 % (base 1972) et 13,1 % (base IIIè Plan).

/_a part des biens est ramenée de 50 % (moyenne du IIIè Plan) à 47,6 % (moyenne du IVe Plan) celle des services et transferts par contre passe de 50 % (IIIè Plan) à 52,4 % (IVe Plan).

en %

	IIIè Plan	IVe Plan
Biens	**50,0**	**47,6**
Agriculture et pêche	4,6	3,5
Mines et énergie	19,5	17,2
Industries manufacturières	25,9	26,9
- Industrie alimentaire	(14,2)	(8,2)
- Chimie	(4,4)	(5,6)
- Textile	(1,9)	(8,3)
- Autres	(5,4)	(4,8)
Services	**50,0**	**52,4**
Tourisme	20,5	26,6
Transport	8,3	7,1
Revenu de travail	8,1	8,5
Autres	13,1	10,2
T O T A L	100,0	100,0

De leur côté les dépenses courantes passent de 333,4 MD en 1972 à 513 MD en 1976. Le taux de croissance s'élève à 12,5 % par rapport à 1972 et à 14 % par rapport à la moyenne du IIIè Plan. Le déficit qui résulte de ces mouvements se situe autour d'une moyenne de 72,5 MD par an et devra être financé par les opérations en capital qui seront examinées dans le chapitre relatif au financement.

CHAPITRE IV : /_E FINANCEMENT

/_e financement du IVe Plan a été approché sous deux optiques : le financement de chaque secteur d'une part et l'équilibre des opérations de chaque agent d'autre part.

/_es principales caractéristiques du schéma de financement retenu, qui sont examinées en détail dans les développements qui suivent, peuvent se résumer ainsi :

-- limitation du financement extérieur à 24,3% des investissements ;

-- augmentation de l'épargne nationale à mobiliser au cours du IVe Plan, de 65% par rapport à l'épargne mobilisée au cours du IIIe Plan ;

-- un engagement important du système bancaire dans le financement de l'économie, préparant la relève du financement extérieur.

I/- LE SCHEMA DE FINANCEMENT GLOBAL

/_es besoins de financement de la formation brute de capital fixe (1.194,2 MD) et de l'augmentation des stocks (41MD) pour l'ensemble de la quadriennie s'élèvent à 1.235,2 MD.

en MD

	1973	1974	1975	1976	TOTAL 73-76
F.B.C.F.	257,2	301,2	306,5	329,3	1.194,2
Variation des stocks	-4 ,5	9,4	16,5	19,6	41,0
TOTAL	252,7	310,6	323,0	348,9	1.235,2

... / ...

/ a couverture de ces besoins est attendue à hauteur de 290 Millions de Dinars du financement extérieur et de 945,2 MD de l'épargne nationale.

	I973	I974	I975	I976	TOTAL 73-76
Epargne Nationale	187,7	233,6	250,0	273,9	945,2
Financement ext.	65,0	77,0	73,0	75,0	290,0
TOTAL	252,7	310,6	323,0	348,9	1.235,2

1) Le financement extérieur et la Balance des Paiements

/_'inventaire des ressources extérieures susceptibles d'être mobilisées au cours du IVe Plan aboutit à un montant de 515,5 Millions de Dinars. Comme par ailleurs les remboursements de la dette extérieure s'élèvent à 136 MD pour la quadriennie, les apports nets de capitaux extérieurs ressortent à 379,5MD. Ce montant est destiné à concurrence de 290,0 MD au financement des investissements correspondant au solde des opérations courantes de la Balance des Paiements et de 89,5 MD à l'augmentation des réserves de change.

Il ressort de ce qui précède que le taux de financement extérieur des investissements s'élève à 24,3% contre 40% pour la dernière décennie et 21,5% pour le IIIe Plan. Cette légère augmentation du taux de financement extérieur par rapport au IIIe Plan s'explique par l'importance des investissements prévus et la disponibilité de ressources obtenues à des conditions de faveur.

En effet, pour la prochaine quadriennie, une sensible amélioration de la structure des apports bruts de capitaux extérieurs est prévue :

... / ...

	IIIe PLAN		IVe PLAN	
	Montant	%	Montant	%
Dons	80,7	21,8	78,5	15,2
Participations	53,4	14,4	86,8	16,8
Prêts publics	163,4	44,0	286,6	55,7
Prêts privés	73,4	19,8	63,6	12,3
	370,9		515,5	

La légère diminution des dons est dûe à une réduction de l'aide alimentaire en provenance des U.S.A. En revanche, il est attendu une nette augmentation des participations et apports extérieurs en capital propre, cette catégorie d'opérations concerne les secteurs de la recherche pétrolière, des industries produisant pour l'exportation et du tourisme.

Cependant le fait le plus notable réside dans l'importante augmentation des apports sous forme de capitaux publics. Cette catégorie de ressources augmente de 75% par rapport à la dernière quadriennie. Le montant attendu au cours du IVe Plan s'élève à 286,6 MD et représente 55,7% de l'ensemble des apports bruts de capitaux extérieurs contre 44% au cours du IIIe Plan. Ces ressources sont obtenues aux conditions moyennes suivantes (taux d'intérêt : 3,7%, durée de remboursement: 30 ans, délai de grâce : 7 ans).

Le montant de prêts publics retenu pour le IVe Plan provient à concurrence de 122,9 MD d'emprunts d'ores et déjà conclus et de 163,7 MD d'emprunts à conclure au cours des quatre prochaines années. En fait, le montant global des emprunts à conclure au cours du IVe Plan s'élève à 300 MD environ qui ne seraient effectivement utilisés qu'à concurrence des 163,7 MD retenus.

... / ...

/ e montant de 300 MD est compatible avec les enveloppes d'aide annoncées par les principaux pays membres du Groupe Consultatif d'aide à la Tunisie, le tiers de ce montant est programmé dans le cadre de la coopération avec le groupe de la Banque Mondiale, la R.F.A., la France et les U.S.A. interviennent respectivement dans des proportions de 19%, 14% et 10% ; le reliquat provient de divers pays dont la Suède, le Canada et l'Italie....

Pour ce qui concerne les prêts privés extérieurs, il est prévu de les réduire tant en valeur absolue (63,6 MD contre 73,4 MD pour le IIIe Plan) qu'en valeur relative (12,3% de l'ensemble des apports extérieurs, contre 19,8% au cours du IIIe Plan). Ces ressources sont obtenues aux conditions moyennes suivantes : taux d'intérêt 7%, délai de remboursement 9 ans.

/_'amélioration par rapport aux conditions moyennes de la dernière quadriennie est sensible (taux d'intérêt 7%, délai de remboursement 7 ans), en raison de l'importance prévue des crédits aménagés qui sont accordés à des conditions plus favorables que celles du marché. Il s'agit principalement des crédits fournisseurs ou financiers garantis par COFACE (remboursement sur IO ans) et l'A.I.D. (remboursement sur 25 ans) et des crédits accordés par la S.F.I. (remboursement en 12 ans).

/ es apports extérieurs (515,5 MD) sont destinés à concurrence de 50,3% aux entreprises (259,2 MD), de 41,6% aux administrations (214,4 MD) et de 8,1% aux institutions financières (41,9 MD).

Compte tenu des remboursements extérieurs attendus, les apports extérieurs nets s'élèvent à 379,5 MD contre 246,9MD pour le IIIe Plan. En effet, les remboursements extérieurs sont évalués à 136 MD (34 MD en moyenne par an), de sorte que l'encours de la dette extérieure passe de 386 MD en I972 à 600 MD en I976.

.../...

Le poids de l'endettement extérieur reste cependant tolérable. Si en moyenne, l'encours de la dette extérieure par rapport au P.I.B. passe de 41,5 % au cours du IIIè Plan à 42,1% pour le IVe Plan, les charges du service de la dette se limitent à 13,2 % des recettes courantes extérieures en moyenne contre 17,3 % pour le IIIè Plan.

Il ressort de ce qui précède que les apports extérieurs nets (379,5 MD), permettent une augmentation des réserves de changes de 89,5 MD au terme de la quadriennie. Cette augmentation porte les réserves de changes à 180,9 MD représentant 35 % des dépenses courantes extérieures de l'année 1976, soit quatre mois d'importations environ.

En définitive, la Balance des Paiements extérieurs se présente comme suit, pour la prochaine quadriennie.

en MD

	1972	1973	1974	1975	1976	Total 73-76
Recettes courantes	310,4	320,0	356,5	399,5	438,0	
Dépenses courantes	333,4	385,0	433,5	472,5	513,0	
Solde des opérations courantes	- 23,0	- 65,0	- 77,0	- 73,0	- 75,0	- 290,0
Apports bruts de capitaux	94,2	119,5	129,0	127,5	139,5	515,5
Remboursement de la dette extérieure	35,0	31,0	32,0	35,0	38,0	136,0
Apports nets	59,2	88,5	97,0	92,5	101,5	379,5
Augmentation des réserves de change	36,2	23,5	20,0	19,5	26,5	89,5

2) L'épargne nationale

/_es taux de croissance économique particulièrement favorables réalisés en 1971 et 1972 ont hissé l'épargne nationale à un niveau élevé (213,5 MD en 1972). L'épargne nationale requise pour le financement du plan, soit 945,2 MD, croitrait donc au taux annuel moyen de 4,1%. Ce taux apparemment modéré, constitue un objectif élevé étant donné le haut niveau de l'année de base. Ceci est corroboré par l'évolution du taux d'épargne nationale : celui-ci s'est établi à 17,7% du P.N.B. en moyenne au cours du IIIe Plan et il est prévu un taux de 19,6% en moyenne au cours du IVe Plan.

/_'effort d'épargne est attendu de l'ensemble des agents, cependant une amélioration sensible de la contribution des Administrations et des Ménages est particulièrement prévue :

	en MD	
Administrations	242,4	25,7 %
Entreprises	413,8	43,8 %
Ménages	265,0	28,0 %
Institutions financières	24,0	2,5 %
	945,2	100 %

/_'évolution de l'épargne des différents agents sera examinée dans le cadre du financement de l'ensemble des opérations de chaque agent.

II/- LE FINANCEMENT DES OPERATIONS DES DIFFERENTS AGENTS.

1) Le financement des opérations des Administrations (1)

/_'épargne des Administrations doit passer de 38,6 MD en 1972 à 71,4 MD en 1976, progressant à un taux annuel moyen de 18,9%. Cette progression importante doit provenir principalement de l'épargne de l'Etat.

---

(1) Les administrations comprennent l'Etat (Titre I, Titre II, Fonds du Trésor, Hors Budget), les Collectivités locales (Communes et Conseils de Gouvernorats) et les Caisses de Sécurité Sociale (CNSS, CNR, CPS).

en MD

	1972	1973	1974	1975	1976	TOTAL 73-76
Etat	28,3	35,5	44,7	50,7	53,7	184,6
Collectivités locales	3,2	3,6	5,0	5,6	6,4	20,6
Sécurité Sociale	7,1	7,7	8,3	9,7	11,4	37,1
Total Epargne des Administrations.	38,6	46,8	58,o	66,0	7I,5	242,3

Cette évolution résulte des prévisions établies en matière d'opérations courantes, dépenses et recettes, des différents agents administratifs.

A/ Les opérations courantes des Administrations

Les recettes courantes des Administrations passent de 253,1 Millions de Dinars en 1972 à 353,1 MD en 1976 progressant à un taux moyen de 9,2% par an. Les impôts directs et indirects qui constituent 82% de l'ensemble des recettes, passeraient de 209 MD en 1972 à 290,2 MD en 1976, dans la mesure où la réforme fiscale en cours d'étude, ne modifierait pas leur volume.

en MD

	1972	1973	1974	1975	1976	TOTAL 73-76
Impôts directs	66,1	74,8	80,2	86,2	89,3	330,4
Impôts indirects	142,9	156,0	171,0	185,8	200,9	713,7
Sous/Total	209,0	230,8	251,2	272,0	290,2	1044,1
Cotisations Sociales	27,3	31,2	34,3	38,0	41,9	145,4
Autres recettes	16,8	17,8	19,0	19,3	21,0	77,2
Recettes totales des Administrations	253,1	279,9	304,5	329,3	353,1	1266,7

... / ...

/_a pression fiscale moyenne calculée comme étant le rapport entre l'ensemble des impôts et le P.I.B. aux prix du marché s'établit à 21,4 %, soit pratiquement au même niveau qu'au cours du IIIè Plan (21,1 %).

/_es recettes courantes de l'Etat qui constituent 87 % de l'ensemble des recettes des Administrations, sont issues principalement du Titre I du Budget de l'Etat. Les recettes du Titre I passeraient de 199,6 MD en 1972 à 270,2 MD en 1976, augmentant à un taux de croissance moyen de 8,4 % par an.

/_es dépenses courantes des Administrations passeraient de 214,5 MD en 1972 à 281,7 MD en 1976, augmentant à un taux moyen de 7,2 % par an.

En MD

	1972	1973	1974	1975	1976	Total 73-76
Salaires	127,2	139,2	147,8	157,4	167,5	611,9
Consommation nette de biens et services	30,2	31,7	33,8	37,5	41,3	144,3
S/Total consommation publique	157,4	171,9	181,6	194,9	208,	756,2
Prestations sociales	17,5	20,4	22,9	25,3	27,5	96,0
Intérêts de la dette	14,6	14,5	14,3	15,4	16,5	60,7
Assistance aux ménages	11,0	10,6	10,8	11,1	11,3	43,8
Subventions d'exploitation	12,5	11,0	11,1	10,8	11,0	43,9
Autres dépenses	1,5	5,6	5,7	5,9	6,5	23,7
Total des dépenses	214,5	233,0	246,5	263,3	281,7	1.024,3

/_es salaires qui constituent 60% de l'ensemble d
courantes et 81% de la consommation publique, pro
comme celle-ci, au taux moyen de 7,5% par an.

/_es dépenses de fonctionnement du Titre I du Bud
tat, qui comporte l'essentiel des dépenses couran
tat, passent de 163,4 MD en I972 à 212 MD en 1976
un taux de progression annuel moyen de 6,8%. Cett
tion est fondée principalement sur une progressio
de 10,5% par an des dépenses de santé et de 8,5%
ses de l'éducation qui représentent respectivemen
33,1% de l'ensemble des dépenses de fonctionnemen

Ainsi, l'excédent des recettes du Titre I sur les
de fonctionnement passe de 36,3 MD en I972 à 58,3
progressant à un taux moyen de 15% par an.

B/ Les opérations en capital des Admin

/_es opérations en capital des Administrations in
principalement le compte de capital et financier
qui se présente comme suit pour l'ensemble de la

E M P L O I S			R E S S O U R C	
	IIIe Plan	IVe Plan		II Pl
.B.C.F.	171,3	258,9	Epargne	83
ubventions d'équipement	55,9	164,3	Aide ext.pour le Déve-	74
ivers transferts	2,1	5,9	loppement	
			Divers transferts	4
Sous/Total	229,3	429,1	Sous/Total	163
articipation et dota-	23,0	44,5	Emprunts extérieurs	111
ions en capital			autres emprunts	0
rêts	17,6	24,6	Bons d'équipements	45
emboursements des em-	82,2	123,3	Augmentation des dé-	25
runts			pôts au Trésor	
ariation du C/C du Tré-	35,9	0,1	- C.N.E.	(5,
or à la B.C.T.			- Autres	(9,
			Recouvrements des	6,
			prêts	
			Divers	35,
Sous/Total	158,7	192,5	Sous/Total	224,
T O T A L =	388,0	621,6	T O T A L =	388,

/_es salaires qui constituent 60% de l'ensemble des dépenses courantes et 81% de la consommation publique, progresseront comme celle-ci, au taux moyen de 7,5% par an.

/_es dépenses de fonctionnement du Titre I du Budget de l'Etat, qui comporte l'essentiel des dépenses courantes de l'Etat, passent de 163,4 MD en 1972 à 212 MD en 1976, accusant un taux de progression annuel moyen de 6,8%. Cette projection est fondée principalement sur une progression moyenne de 10,5% par an des dépenses de santé et de 8,5% des dépenses de l'éducation qui représentent respectivement 10,7% et 33,1% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Titre I.

Ainsi, l'excédent des recettes du Titre I sur les dépenses de fonctionnement passe de 36,3 MD en 1972 à 58,3 MD en 1976 progressant à un taux moyen de 15% par an.

B/ Les opérations en capital des Administrations

/_es opérations en capital des Administrations intéressent principalement le compte de capital et financier de l'Etat qui se présente comme suit pour l'ensemble de la quadriennie:

en MD

EMPLOIS	IIIe Plan	IVe Plan	RESSOURCES	IIIe Plan	IVe Plan
	171,3	258,9	Epargne	83,7	184,6
ns d'équipement	55,9	164,3	Aide ext.pour le Déve-	74,9	68,9
ansferts	2,1	5,9	loppement		
			Divers transferts	4,6	13,7
Total	229,3	429,1	Sous/Total	163,2	267,2
tion et dota-	23,0	44,5	Emprunts extérieurs	111,4	145,5
apital			autres emprunts	0,2	3,6
	17,6	24,6	Bons d'équipements	45,4	170,8
ments des em-	82,2	123,3	Augmentation des dé-	25,1	26,5
			pôts au Trésor		
du C/C du Tré-	35,9	0,1	- C.N.E.	(5,9)	(16,0)
B.C.T.			- Autres	(8,2)	(10,5)
			Recouvrements des	6,9	8,0
			prêts		
			Divers	35,8	
Total	158,7	192,5	Sous/Total	224,8	354,4
T A L =	388,0	621,6	T O T A L =	388,0	621,6

L'épargne de l'Etat représentera donc 71% de la FBCF contre 49% au cours du IIIe Plan. En dehors de la formation brute de capital fixe, l'Etat doit faire face à d'importants emplois financiers tels les subventions, les participations et les prêts aux entreprises, les remboursements d'emprunts.

D'un autre côté, l'Etat bénéficie d'apports extérieurs sous forme de dons (68,9 MD) et de prêts (145,5 MD). Cependant pour finaliser le schéma de financement, l'Etat devra recourir à des emprunts intérieurs d'un montant de 170,° MD, dont la souscription est envisagée à concurrence de 107,4 MD (ou 78,8 MD nets de remboursements) par le système bancaire, 28,4 MD (ou 21,3 MD nets) par les caisses d'assurance sociale, 20 MD par les entreprises et 15 MD par les organismes d'assurance.

Le Titre II du Budget de l'Etat, qui comprend l'essentiel des opérations en capital de l'Etat, se présente comme suit pour l'ensemble de la quadriennie :

en MD

RECETTES		
1°)	Recettes intérieures	436,9
	- contribution du Titre I	(208,3)
	- Bons d'équipements	(170,8)
	- Recettes affectées et excédents des P.T.T.	(57,8)
2°)	Ressources extérieures	155,9
3°)	Excédent provenant des dépôts des correspondants du Trésor.	13,3
		606,1
DEPENSES		
1°)	Investissements directs	312,3
2°)	Opérations financières	174,3
3°)	Remboursement de la Dette	119,5
	TOTAL	606,1

/_es recettes définitives du Titre II (contribution du Titre I et recettes diverses) ne couvrent que 62% des dépenses définitives du Titre II (Investissements directs et remboursements de la Dette). Une amélioration de cette couverture sera recherchée par l'augmentation de la contribution du Titre I qui doit se réaliser par un meilleur recouvrement fiscal.

Il convient en outre de souligner l'importance des souscriptions d'emprunts publics attendus du système bancaire. Le montant des encours bancaires en bons d'équipements s'élève à 32,1 MD en 1972 et devra s'élever à 110,9 MD en 1976.

2) /_e financement des Opérations des Entreprises

/_e financement des opérations des entreprises est établi sur la base d'un certain nombre d'hypothèses concernant le financement de chaque secteur. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

— l'évolution de l'épargne des entreprises a été estimée sur la base des performances réalisées dans le passé d'une part, et du niveau de la production prévue au cours de la quadriennie d'autre part ;

— les investissements de renouvellement sont supposés, d'une façon générale, autofinancés par les entreprises ;

— le schéma de financement des projets nouveaux, quand il n'est pas disponible, est obtenu par application des normes dégagées de l'exploitation des agréments accordées au cours des dernières années ;

— pour les investissements concernant les industries manufacturières orientées vers l'exportation, il a été supposé qu'ils seraient réalisés globalement, moitié par des nationaux et moitié par des apports de capitaux extérieurs ;

— enfin dans le tourisme, il a été supposé que les participations étrangères ne dépasseraient pas 10% des apports en capital propre dans ce secteur.

EMPLOIS		RESSOURCES	
F. B. C. F.	766,4	EPARGNE	413,8
Variation des Stocks	41,0	Subventions d'équipement.	152,5
Divers Transferts	36,1	Divers Transferts	29,7
Sous/Total =	843,5	Sous/Total =	596,0
Prises de participations	1,0	Participations	125,4
Prêts aux ménages	35,6	Prêts à M.L.T.	340,1
Obligations	48,0	Crédits à C.T.	37,9
Remboursements des prêts	87,5	Recouvrements	29,5
Dépôts à terme	34,2		
Dépôts à vue	63,2		
Variation d'encaisse	15,9		
Sous/Total =	285,4	Sous/Total =	532,9
TOTAL =	1.128,9	TOTAL =	1.128,9

Le montant de l'épargne des entreprises au cours du IVe Plan est évalué à 413,8 MD. Comme la formation brute de capital fixe de cet agent est estimée à 766,4 MD, l'autofinancement de celui-ci ressort à 54%. Compte tenu par ailleurs des autres emplois financiers (remboursements, prêts aux ménages et à l'Etat, etc...) et des autres ressources financières (apports extérieurs, subventions d'équipement, etc..) les entreprises expriment un besoin complémentaire de ressources qui ne peut être satisfait que par le système bancaire. Cette demande aboutit à une augmentation des recours bancaires estimée à 138,4 MD dont 103,3 MD sous forme de crédits à moyen et long terme et 35,1 MD de crédits à court terme.

Le schéma présente également une nouveauté, il est en effet prévu dans les emplois financiers des entreprises d'importantes souscriptions d'obligations qui seraient émises par les institutions financières spécialisées (COFITOUR, SNI) et le système bancaire. Cet équilibre financier des entreprises prend en considération, en dehors des 20 MD prévus pour l'Etat, des souscriptions à des obligations pour un montant de 18 MD pour les Banques et de 10 MD pour les institutions financières spécialisées au cours des quatre prochaines années.

3) /_e financement des Opérations des Ménages

Contrairement aux administrations et aux entreprises, les ménages réalisent une épargne supérieure à leur formation brute de capital fixe représentant le montant de la construction de logements (265 MD d'épargne et 142 MD de F.B.C.F.).

/ e montant de l'épargne des ménages (265 MD) résulte de l'épargne nationale diminuée de l'épargne des autres agents (Administrations et Entreprises) calculée selon les diverses hypothèses examinées plus haut.

Ce montant, quoiqu'important, permet une croissance élevée de la consommation au taux moyen annuel de 7,5% : la propension moyenne à consommer s'établit ainsi à ~,7% du revenu disponible des ménages, taux compatible avec leur comportement au cours des dernières années.

En prenant en considération les autres ressources financières (crédits à moyen et long terme, recouvrements etc...) et les autres emplois financiers (participation, remboursement, souscription d'obligations, etc...), le compte de capital et financier des ménages se présente comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
F.B.C.F.	142,5	EPARGNE	265,0
Divers Transferts	35,2	Subv.d'équipements	7,8
		Divers Transferts	4,1
Sous/Total =	177,7	Sous/Total =	303,8
Prises de participations	1,3	Crédits à MLT	41,4
Remboursements	28,8	Crédits à C.T	11,1
Souscriptions d'Oblig.	17,4	Recouvrements	2,4
Dépôts à terme	58,6		
Dépôts à vue	45,0		
Encaisse	29,9		
Sous/Total =	181,0	Sous/Total =	54,9
TOTAL =	358,7	TOTAL	358,7

Le schéma général de financement se refère à des souscriptions d'obligations pour un montant de 17,4 MD dont 9,4 MD en faveur des institutions financières spécialisées et 8,0 Millions de Dinars en faveur du système bancaire; il prévoit également que les ménages seront encouragés à employer leur excédent en dépôt à terme (58,6 MD).

III/- L'EQUILIBRE MONETAIRE ET FINANCIER

Les besoins financiers des différents agents ont été distingués en deux catégories : ceux qui concernent les institutions financières spécialisées (COFITOUR, Société Nationale d'Investissement, Caisse d'épargne-logement, Caisse des Prêts aux Communes) d'une part et ceux qui concernent le système bancaire proprement dit (Banque Centrale et Banques de Dépôts) d'autre part.

1) Le financement par les Institutions financières spécialisées.

Compte tenu des investissements prévus dans les secteurs qui s'adressent aux différentes institutions financières spécialisées, les ressources nécessaires à celles-ci sont estimées à 80,8 MD pour l'ensemble de la quadriennie. Le fait le plus notable consiste à orienter cet agent à rechercher une partie importante de ses besoins de financement sur le marché intérieur. A cet égard il est envisagé que les institutions financières spécialisées émettent des obligations pour un montant de 19,4 MD (COFITOUR : 13,0 MD, SNI : 6,4 MD). Celles-ci seraient souscrites à concurrence de 10 MD par les entreprises et de 9,4 MD par les ménages. En conséquence, l'équilibre financier des institutions financières spécialisées, s'établit comme suit :

en MD

EMPLOIS		RESSOURCES	
Participations	6,8	Epargne	3,2
Crédits à M.L.T.	55,3	Dotations de l'Etat	4,8
Dépôts aux Banques	7,5	Dépôts à terme	4,0
Remboursements	11,2	Obligations	19,4
		Participations	5,4
		Crédits à M.L.T.	26,1
		Recouvrements	17,9
TOTAL	= 80,8	TOTAL	= 80,8

Malgré l'orientation indiquée ci-dessus, les ressources des institutions financières spécialisées d'origine extérieure (1,9 MD de participation extérieure et 22,5 MD de crédits à moyen et long termes extérieurs) restent importantes (30%).

2) Le financement par le système bancaire

Compte tenu des développements qui précèdent la demande de crédits bancaires, nette des remboursements, est évaluée à 138,4 MD pour les entreprises et à 78,8 MD pour les Administrations (107,4 MD de souscriptions de bons d'équipements moins 28,6 MD de remboursements). Par ailleurs les banques doivent rembourser des emprunts extérieurs à concurrence de 4,2 MD et il est prévu de les encourager à prendre des participations dans les entreprises à hauteur de 11,3 MD. De son côté la Banque Centrale de Tunisie doit faire face à l'augmentation prévue des réserves de change (89,5 MD). Au total les emplois additionnels du secteur bancaire sont évalués à 322,2 MD au cours du IVe Plan.

Ces emplois sont couverts à concurrence de 39,0 MD par des ressources d'origine extérieure et budgétaire, de 17,4 MD par l'augmentation des fonds propres du système bancaire et de 4,2 MD par diverses autres opérations soit au total 60,6MD. Le solde soit 261,6 MD doit être procuré notamment par lémission d'obligations (26,0 MD), les dépôts à terme (76,8 MD), les dépôts à vue (110,9 MD) et la monnaie fiduciaire (45,8MD), de sorte que le compte financier du système bancaire (Institut d'émission et banques de dépôts) s'établit comme suit pour l'ensemble de la quadriennie :

en MD

EMPLOIS		RESSOURCES	
Augmentation des réserves de changes	89,5	Circulation fiduciaire	45,8
		Dépôts à vue	110,9
Participations	11,3	Dépôts à terme	76,8
Bons d'équipements	78,8	Obligations	26,0
Crédits à M.L.T.	103,3	Ressources spéciales	39,0
Crédits à C.T.	35,1	Recouvrements divers	4,2
Remboursements divers	4,2	Epargne	17,4
		Divers	2,1
TOTAL	322,2	TOTAL	322,2

Le schéma de financement se caractérise par une importante intervention du secteur bancaire dans le marché financier, l'émission d'obligations à concurrence de 26,0 MD constitue une des principales conditions de l'équilibre monétaire général, le succès de l'emprunt lancé par la SNI au début de l'année 1973 et l'emprunt de 2 MD lancé par la S.T.B. à quelques mois d'intervalle, permettent de penser que le secteur bancaire sera en mesure de réaliser les prévisions du IVe Plan.

Il est envisagé simultanément une importante augmentation de l'épargne liquide collectée par le système bancaire : cette catégorie de ressources a augmenté de 68% au cours du IIIe Plan, soit un taux de progression annuel moyen de 13,8%. L'hypothèse retenue pour le IVe Plan envisage un doublement des dépôts à terme, ce qui correspond à un taux de progression annuel moyen de 19,4%.

La réalisation de ce double objectif (activation du marché financier et accélération de la collecte de l'épargne liquide) permettra le maintien de la masse monétaire dans des limites acceptables. En effet, compte tenu des hypothèses précédentes, celle-ci progresserait au taux moyen de 12,1% par an au cours du IVe Plan contre 12,8% au cours du IIIe Plan.

en MD

	1972	1973	1974	1975	1976
Monnaie fiduciaire	94,2	102,0	113,5	126,0	140,0
Monnaie scripturale	184,1	201,1	232,0	263,9	299,0
Masse Monétaire	278,3	303,1	345,5	389,9	439,0

... / ...

Comme par ailleurs le taux de croissance annuel moyen de produit intérieur brut à prix constants a été de 7,8% au cours du IIIe Plan, et que ce taux est de 6,6% pour le IVe Plan, l'écart entre l'évolution du P.I.B. et la masse monétaire sera pratiquement du même ordre de grandeur.

Cet écart entre l'évolution du produit intérieur brut et la masse monétaire s'est accompagné au cours du IIIe Plan d'une augmentation des prix de 3,6% en moyenne par an. Cependant ceci ne signifie pas que le maintien d'un écart de même grandeur provoquera une égale évolution des prix. On s'accorde en effet à admettre que des actions spécifiques sur certains produits sensibles sont susceptibles de contenir l'augmentation des prix. Mais il convient de souligner qu'il importe d'éviter tout retard important soit en matière de production soit en matière de formation et de collecte de l'épargne qui ne manquerait pas, toutes choses égales par ailleurs, de susciter de graves tensions inflationistes étant donné notamment le niveau élevé des investissements projetés.

Il ressort de ce qui précède qu'on attend du système bancaire un grand dynamisme dans la collecte des ressources, ainsi qu'une nouvelle orientation en ce qui concerne leur allocation. Il a été précédemment indiqué que la satisfaction de la demande de crédits à moyen et long termes des entreprises aboutit à une augmentation des encours bancaires de cette catégorie de 103,3 MD. Une partie de ce montant est financée sur des lignes de crédits extérieurs et des dotations budgétaires (39,0 MD) le solde soit 64,3 MD devra être financé par les ressources ordinaires du système bancaire.

Or, les encours des crédits à moyen terme sur ressources ordiraires, ne s'élèvent qu'à 17,6 MD à la fin de 1972, ils devront donc être portés à 81,9 MD en 1976.

Ceci traduit l'ampleur de l'effort bancaire en matière d'identification d'emplois à moyen terme en faveur des entreprises. Cet effort est également mesuré par l'évolution correspondante de la ratio d'emplois en effets privés à moyen terme. Celle-ci s'établit à 7% en 1972 et devra s'élever à 18,6% pour l'année terminale du Plan.

Parallèlement il est attendu du système bancaire une contribution importante au financement des investissements publics; l'encours en bons d'équipements devra passer de 32,1 MD en 1972 à 110,9 MD en 1976. Ces montants correspondent respectivement à des ratios d'emplois en bons d'équipements de 12,8% en 1972 et de 25,2% en 1976.

Au total les emplois longs du système bancaire devront représenter 43,8% de l'ensemble des dépôts à vue et à terme du système bancaire contre 19,8% en 1972. Cependant la transformation des ressources à vue ne doit jouer qu'un rôle d'appoint. En effet, dans la mesure où le système bancaire réussit l'émission des obligations et la collecte des dépôts à terme prévus, la transformation porterait sur moins de 7% des dépôts à vue prévus pour l'année terminale du Plan.

CHAPITRE V : L'EMPLOI

Le problème de l'emploi est le problème central du IVe Plan. Dans un chapitre ultérieur, les grandes lignes d'une politique de l'emploi, seront définies. Celles-ci tendront graduellement à atteindre l'emploi maximum compte tenu des contraintes économiques et financières.

A ce stade, il convient tout d'abord d'examiner dans le détail la situation telle qu'elle se présente à la veille du IVe Plan et son évolution prévisible de 1973 à 1976.

I/- LA SITUATION DE L'EMPLOI A LA VEILLE DU IVe PLAN

La population tunisienne comptait à la fin de l'année 1972, environ 5.409.000 habitants répartis par sexe et par classe d'âge comme suit :

En Milliers

Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 4 ans	443,3	433,9	877,2
5 ans	84,4	82,6	167,0
6 - 14 ans	691,5	683,0	1374,5
15 - 64 ans	1321,0	1447,0	2768,0
65 ans et +	100,8	121,4	222,2
TOTAL =	2641,0	2767,9	5408,9

.../...

Les institutions d'enseignement et de formation professionnelle retiennent environ 1.120.000 personnes, dont 200.000 âgées de 15 ans et plus (140.000 hommes et 60.000 femmes), se déduisent de la population d'âge actif (15 à 64 ans), pour retrouver le potentiel théorique de demande d'emploi : 1.181.000 hommes et 1.387.000 Femmes.

Cependant, la demande effective ne correspond pas à ce potentiel :

— au niveau de la demande masculine, environ 30.000 hommes en âge actif sont inaptes physiquement à exercer un métier (1). En revanche, une bonne proportion des hommes âgés entre 65 et 70 ans n'abandonnent pas leur activité professionnelle et sont comptabilisés parmi les demandeurs d'emplois. Cette catégorie peut être évaluée sur la base des résultats du recensement de la population à 29.000 ;

— au niveau de la demande féminine, le comportement de la femme vis-à-vis du travail est complexe. S'il est admis que la quasi-totalité des femmes d'un niveau universitaire et celles qui sortent d'institutions spécialisées de formation se présentent sur le marché du travail, la situation est toute autre pour celles qui n'ont pas été scolarisées ou qui ont interrompu totalement leurs études avant la fin du cycle du secondaire.

Compte tenu de ces éléments, la demande effective d'emploi serait, à la fin de l'année 1972, de 1.180.000 pour les hommes ; pour les femmes, la demande effective est pratiquement impossible à évaluer et l'hypothèse qu'elle est égale à l'offre d'emploi féminin, soit 340.000 sera retenue.

Les estimations récentes indiquent que la population employée en 1972 -y compris les travailleurs occasionnels et saisonniers- s'est élevée à un peu moins de 1.400.000, soit 1.047.000 hommes et 340.000 Femmes.

---

(1) Le recensement de 1966 fait ressortir un effectif de 27.000 hommes invalides.

La répartition de la population employée par branche d'activité et par sexe dont le détail est donné dans les annexes indique que la population masculine effectivement employée se répartit approximativement comme suit :

	en Milliers		
	Permanents	Saisonniers	Total
Agriculture	300	250	550
Industrie et services	413	84	497
	713	334	1047

A cet égard, il convient de noter que des évaluations assez précises ont pu être faites en ce qui concerne l'emploi dans les industries extractives, les industries manufacturières, les transports, l'administration et le tourisme. Pour les autres secteurs non agricoles, essentiellement le bâtiment, le commerce de détail, l'artisanat et les services divers, les éléments statistiques sont rares et incomplets et les estimations qui sont présentées devront être révisées à la lumière d'enquêtes actuellement en cours.

Dans le secteur agricole, il n'existe cependant pas de statistiques complètes au-delà du recensement de 1966. Compte tenu de l'évolution de la population en milieu rural (accroissement naturel, migrations vers les villes, émigration à l'étranger) ainsi que du nombre de journées de travail offertes dans les diverses spéculations, on estime qu'environ 300.000 hommes sont employés de façon permanente dans l'agriculture en 1972, cependant que 250.000 saisonniers, tout en appartenant au milieu agricole et en y exerçant des occupations saisonnières, sont parallèlement à la recherche d'un emploi permanent soit dans l'agriculture, soit en milieu urbain.

Il convient d'insister sur le caractère approximatif de ces évaluations de la situation de l'emploi à la veille du IVe Plan. Des études en cours permettront de les préciser et surtout de mieux connaître l'effectif de ceux qui sont à la recherche d'un emploi et qui selon ces premières évaluations, seraient de près de 130.000 hommes.

En ce qui concerne l'emploi féminin, les estimations indiquent qu'environ 250.000 femmes travaillent dans l'agriculture, 34.000 dans l'artisanat textile, 15.000 comme employées de maisons, tandis que les secteurs organisés de l'industrie et des services occupent environ 43.000 femmes. Ainsi l'offre d'emploi féminin ne couvre qu'environ le quart de la demande théorique, et, si l'on exclue l'offre d'emploi dans l'agriculture, cette proportion se ramène à 7 %.

II/- L'A DEMANDE D'EMPLOI AU COURS DU IVe PLAN

Les projections démographiques permettent d'évaluer l'accroissement de la population tunisienne en âge de travailler (15 à 64 ans) au cours de la période du IVe Plan. Cet accroissement ne correspondra pas à la demande additionnelle d'emploi. En effet, les institutions de formation retiendront une population d'âge actif de plus en plus importante et une proportion importante des femmes continuera à ne pas se présenter sur le marché du travail. Cette proportion sera certes en diminution par rapport au passé car le développement de la scolarisation de la fille, l'offre importante d'emploi féminin, notamment dans le textile, l'artisanat et le tourisme, amèneront les femmes à se présenter de plus en plus sur le marché du travail.

L'accroissement de la population d'âge actif sera pour la quadriennie de 384.000 (195.000 hommes et 189.000 femmes) ; les institutions de formation accueilleront en 1976 environ 246.000 personnes âgées de 15 ans ou plus contre 200.000 en 1972 soit un accroissement de 46.000 (32.000 garçons et 14.000 filles) ; quant à la proportion de femmes en âge actif additionnelle qui ne se présenteront pas sur le marché du travail, on a estimé qu'elle sera d'environ 80 % des femmes additionnelles non scolarisées (189.000 - 14.000 =175.000) contre plus de 90 % dans le passé.

Ainsi le tableau de la demande d'emploi pour la quadriennie se résume comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
accroissement de la population d'âge actif	195.000	189.000	384.000
— Augmentation de la population d'âge actif scolarisée	32.000	14.000	46.000
— augmentation de l'effectif des femmes qui ne se présentent pas sur le marché de l'emploi	-	140.000	140.000
Demande d'emploi =	163.000	45.000	198.000

III/- /_'OFFRE D'EMPLOI AU COURS DU IVe PLAN

/_'évolution de l'offre d'emploi au cours de la quadriennie 1973-1976 est naturellement liée aux objectifs de croissance économique pour le IVe Plan. Diverses méthodes ont été utilisées pour l'établissement des créations d'emplois dans les différents secteurs de l'économie, en particulier l'utilisation des coefficients emploi/valeur ajoutée, l'étude de la relation investissement/emploi, l'analyse des budgets prévisionnels de certaines entreprises, l'application de normes techniques, en particulier dans les secteurs des Travaux Publics et de l'Agriculture.

/_es chiffres obtenus ont été révisés à la lumière des travaux des différents Comités Sectoriels du Plan. Ces travaux ont permis d'établir une répartition des créations d'emploi au cours du IVe Plan qui peut être considérée comme satisfaisante, sauf sans doute dans les secteurs particulièrement mal connus du commerce de détail, des services et de l'artisanat, où des enquêtes sont nécessaires pour permettre de préciser les conditions d'évolution sectorielle de l'emploi au cours des années à venir.

Il résulte des diverses estimations que les créations d'emplois au cours du IVe Plan atteindront environ 118.700 emplois soit 89.300 pour les hommes et 29.400 pour les femmes. Par secteur, l'évolution de l'emploi se présente ainsi :

Secteur	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	-	-	-
Industries	20.200	19.400	39.600
- Mines	- 2.000	-	- 2.000
- Energie	800	-	800
- Industries manufact.	21.400	19.400	40.800
Bâtiment et Travaux Publics	19.000	-	19.000
Services	50.100	10.000	60.100
- transports	5.800	300	6.100
- Tourisme	12.100	1.500	13.600
- Administration	17.200	2.200	19.400
- Commerce et autres services	15.000	6.000	21.000
TOTAL =	89.300	29.400	118.700

Dans l'agriculture et la pêche, la politique de développement agricole définie dans le IVe Plan devrait se traduire par une augmentation de près de 11 % de l'offre d'emploi dans ce secteur entre 1972 et 1976. Cet accroissement proviendra essentiellement du développement des spéculations les moins soumises aux aléas de la pluviométrie, c'est-à-dire les cultures en irrigué, l'élevage, le maraîchage et la pêche. Par ailleurs, dans la céréaliculture, la mécanisation accrue entrainera une diminution sensible de l'emploi.

D'une manière générale, l'augmentation de l'offre d'emploi dans le secteur agricole se traduira davantage par une amélioration du taux d'occupation et du revenu agricole que par un apport supplémentaire de main-d'oeuvre. L'on estime en effet qu'en 1972, sur 800.000 personnes travaillant dans le secteur, 500.000 environ n'exerçaient qu'une activité saisonnière ou occasionnelle. L'accroissement de l'offre d'emploi permettra donc essentiellement d'améliorer les conditions d'emploi de cette masse de saisonniers, et de procurer à certains d'entre eux un emploi permanent. C'est ainsi que l'on peut espérer

voir la transformation en travailleurs permanents de quelques 10.000 saisonniers dans les secteurs de la pêche et des cultures maraîchères et que le programme d'animation rurale devra également contribuer à la stabilisation de plusieurs milliers de ruraux.

Le secteur des Mines connaîtra une diminution d'environ 2.000 travailleurs cependant que les créations dans le secteur énergétique seront limitées à 800.

La diminution d'emplois prévue pour les mines, qui s'explique par l'épuisement de certains gisements et par la modernisation prévue dans les techniques d'exploitation du phosphate en particulier, sera accompagnée par une étude des possibilités de reconversion de la main-d'oeuvre excédentaire, afin d'éviter les problèmes sociaux qu'elle engendrerait, et d'assurer aux entreprises minières une productivité et un équilibre sain dans leur gestion. Cette étude sera entreprise dans le cadre des projets intéressant la région et concernant aussi bien le domaine phosphatier que les projets agricoles (Tunisie Centrale) et de promotion rurale.

Dans les industries manufacturières, les créations d'emplois varieront considérablement selon les diverses branches.

C'est le textile qui sera à l'origine de la création du plus grand nombre d'emplois (près de 65 % du total des nouveaux emplois dans l'industrie manufacturière). Cette performance sera dûe, en premier lieu, aux incidences de la politique d'encouragement aux industries d'exportation, qui a commencé par avoir un écho important dans le secteur de la confection, secteur à haute intensité de main-d'oeuvre et, en second lieu, au développement de l'artisanat du textile et en particulier à la production de tapis qui est liée au développement touristique.

Dans les autres secteurs de l'industrie manufacturière, c'est le développement accéléré des industries d'exportation qui permettrait un dépassement substantiel des objectifs d'emploi actuellement retenus. La loi d'Avril 1972 ainsi que l'ensemble des mesures qui seront prises en matière d'exportations renforceront l'action de promotion de projets, en particulier dans les industries alimentaires, mécaniques, électriques et électroniques.

D'une manière générale, il faut souligner que, dans le secteur moderne, les créations d'emplois étant liées au niveau des investissements, tout retard dans la réalisation des investissements prévus aurait des conséquences défavorables dans le domaine de l'emploi.

Dans le secteur des <u>services</u>, qui verra la création d'environ la moitié du total des emplois prévus pour la quadriennie, ce sont essentiellement l'Administration et le Tourisme qui contribueront à cet accroissement : 19.400 pour l'Administration et 13.600 pour le Tourisme.

Les créations d'emplois dans l'administration pourraient même dépasser les prévisions, notamment à l'Education Nationale, si des mesures appropriées sont prises pour remplacer une partie au moins des enseignants étrangers dans certaines disciplines, l'enseignement du français en particulier. Dans le cadre de la réforme administrative, des mesures adéquates seront également prises pour améliorer la qualité des effectifs de l'administration régionale, au niveau des gouvernorats comme au niveau des délégations et des municipalités. Le nombre de cadres actuellement en place ne pourra faire face aux tâches accrues qui incomberont à l'administration régionale, en particulier dans le domaine prioritaire de la promotion de l'emploi et de l'animation en milieu rural.

Enfin une importante opportunité de créations d'emplois existe au niveau des techniciens agricoles, nécessaires pour assurer un programme accru de vulgarisation et d'encadrement des agriculteurs.

En ce qui concerne le <u>Tourisme</u>, le problème de l'emploi se présente sous la même forme que pour l'industrie textile. Il s'agit là en effet d'un secteur en pleine expansion, qui permet de créer des emplois à un coût relativement modéré, et qui, de plus engendre des emplois indirects aussi importants que les emplois directs. Dès à présent les structures hôtelières existantes souffrent d'un manque caractérisé de main-d'oeuvre qualifiée, et le programme de formation sera considérablement élargi afin de combler le déficit actuel et de satisfaire aux besoins nouveaux découlant de la réalisation du programme de construction hôtelière de la quadriennie.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'appel de main-d'oeuvre additionnelle lié au volume d'investissements prévu pour la quadriennie serait de l'ordre de 19.000 emplois.

Le développement de l'emploi dans ce secteur se heurte à différents goulots d'étranglement :

— l'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée du bâtiment perturbe le marché intérieur de l'emploi, qui par ailleurs souffre d'un déséquilibre régional essentiellement entre les zônes côtières et l'intérieur du pays : des actions précises, dans le cadre de la formation professionnelle et de la promotion rurale seront prises pour remédier à cette situation ;

— pour les bâtiments publics, (établissements d'enseignement, hôpitaux, etc...), des retards commencent à être systématiquement notés au niveau des travaux d'architecture. Les services concernés ont été invités à prendre les mesures qui s'imposent ;

— des ruptures de stocks sont fréquemment constatées en ce qui concerne les matières premières du bâtiment. le manque de ciment, de briques et d'autres matières premières risque de nuire à la stabilisation de l'emploi dans le secteur. Aussi, les importatations nécessaires seront-elles effectuées et d'autres mesures concernant notamment les circuits de distribution adoptées pour ne pas ralentir le rythme des investissements.

*

* *

Au total, le bilan de l'emploi pour la période du IVe Plan se présenterait donc comme suit :

	Hommes	Femmes	total
Demande additionnelle	163.000	35.000	198.000
Création d'emplois en Tunisie.....	89.500	29.500	119.000
Demande additionnelle à satisfaire.....	73.500	5.500	79.000

Face à cette situation déficitaire, un double effort s'impose : faire en sorte que les créations d'emplois prévues aient effectivement lieu, et s'efforcer de favoriser la création de nouveaux emplois au-delà du chiffre actuellement retenu. Les mesures à prendre dans ce sens sont décrites dans le chapitre VII.

Il reste néanmoins improbable que l'on puisse réaliser un équilibre de l'offre et de la demande additionnelle de l'emploi au cours du IVe Plan, et l'émigration continuera à s'imposer comme une mesure nécessaire si l'on veut assurer un emploi, fut-il à l'étranger, à tout demandeur additionnel. Dans cette optique, il est prévu un niveau d'émigration d'environ 60.000 hommes au cours de la quadriennie, niveau qu'il semble possible, dans la conjoncture actuelle, d'atteindre et même de dépasser si nécessaire.

SECTION -II- : /_A POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

CHAPITRE VI : /A POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

/es actions prioritaires dans ce domaine ont pour but de faciliter l'insertion dans le circuit économique du maximum de ressources physiques, humaines et financières du pays et d'améliorer la productivité et la compétitivité des différents secteurs d'activité.

I/- /A POLITIQUE ECONOMIQUE

1) L'Agriculture

C'est sans doute dans ce secteur que le problème de la mobilisation des ressources physiques et humaines se pose avec le plus d'acuité , les potentialités agricoles du pays étant importantes et partiellement utilisées.

Cette situation sera améliorée au cours du IVe Plan grâce à une meilleure connaissance des problèmes de l'eau tant dans le Nord (plan directeur des eaux du Nord) que dans le Centre (projet de Kairouan) que dans le Sud (plan directeur des eaux du Sud). Les moyens financiers consacrés à ces actions prioritaires doivent pouvoir finaliser les études en cours et entamer les premières phases de réalisation des deux barrages de Sidi Salem sur la Medjerda et de Sidi Saad sur le Zéroud.

Des efforts seront également déployés dans les domaines de la conservation des sols, de la protection des bassins versants, du reboisement et de la lutte contre la désertification. Cependant ces actions ne peuvent développer leurs résultats qu'à long terme. En revanche des résultats concrêts sont attendus au cours de la quadriennie de la réforme foncière, des mesures visant à augmenter la diffusion du progrès technique et de la nouvelle politique du crédit agricole.

... / ...

A/ Le problème foncier

/_a superficie des terres agricoles s'élève à 9 Millions d'hectares dont 4.500.000 de terres privées, 2.100.000 de terres collectives, 900.000 de terres forestières, 800.000 de terres domaniales et 700.000 d'Enzel et de Kirdar. Les terres irrigables s'étendent sur une superficie de 118.000 ha dont 45.000 ha en périmètres publics.

Pour ce qui est des terres privées qui représentent 50 % des superficies totales on note que les exploitations de moins de 50 hectares couvrent une superficie totale de 2.980.000 ha soit 66 % environ de cette catégorie de terres agricoles. De surcroit 43 % de cette catégorie d'exploitants détiennet des exploitations dont la superficie est inférieure à 5 ha.

En revanche le tiers de superficies, pour lesquelles la taille de l'exploitation est supérieure à 50 ha est détenu par moins de 4 % des exploitants.

En ce qui concerne les terres dites collectives qui représentent 20 % environ des superficies agricoles, il est envisagé de poursuivre la privatisation des terres à vocation céréalière et arboricole et à maintenir le statut collectif pour les parcours qui représentent environ la moitié de cette catégorie de terres.

Il ressort de ce qui précède que les terres à privatiser s'étendent sur un million d'hectares environ. Or, depuis la publication de la loi en 1970, 66.000 ha seulement ont été attribués à la fin de l'année 1972. L'assouplissement des procédures en vigueur jusqu'à cette date permettront d'attribuer la totalité des terres destinées à être privatisées avant la fin du IVe Plan.

.../...

A ce stade l'objectif recherché est de clarifier une situation qui est restée très longtemps confuse. Cependant les solutions envisagées ne manqueront pas d'aboutir à l'attribution de superficies inférieures aux normes minimales d'exploitation. Cet inconvénient est compensé par le fait que des transactions pourront se dérouler dans l'avenir dans des conditions plus faciles et favoriser la création d'exploitations viables. Dans l'intervalle les attributaires seront encouragés à mettre en valeur ces terres agricoles.

En ce qui concerne les terres domaniales qui s'étendent sur 800.000 hectares, la loi de 1970 fixe leur destination. Il ne se pose pour le IVe Plan que des problèmes d'application et de définition plus précise du statut des unités coopératives de production du Nord qui donnent des résultats satisfaisants et de celui des coopératives de polyculture du Centre et du Sud dont l'organisation et la consolidation posent encore des problèmes.

Pour ce qui est de terres Enzel et Kirdar, il est envisagé d'accélérer leur apurement et les dispositions sont prises pour liquider ces deux tenures foncières au cours de la quadrjennie.

Enfin il est prévu d'accélérer l'application de la loi portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués. A cet égard les moyens techniques et financiers, sont disponibles ou peuvent l'être au cours du IVe Plan pour apurer la situation des 45.000 hectares de périmètres publics irrigués. Cependant le rythme effectif de l'opération requiert d'importants efforts de sensibilisation et de persuation des ayants droit ; il requiert également une mobilisation de tous les moyens à cet effet. Du succès de cette opération dépendent la réalisation des objectifs de production du IVe Plan et l'opportunité de réaliser les projets d'envergure envisagés tant dans le cadre du Plan Directeur des Eaux du Nord que dans les autres régions de la Tunisie.

B/ La diffusion du progrès technique dans l'Agriculture

Le IVe Plan se propose d'atténuer la dépendance de l'Agriculture des conditions atmosphériques : ceci ne peut être obtenu que par une plus grande diffusion du progrès technique et une plus grande isertion de ce secteur d'activité dans l'économie moderne. Ces actions doivent être développées autour de deux axes principaux qui consistent à augmenter la capacité de diffusion du progrès technique et à améliorer simultanément les structures d'accueil de celui-ci.

Les actions concernent la formation professionnelle, la vulgarisation et l'encadrement des agriculteurs, le mode de formation des prix, les structures d'entraide des agriculteurs et les possibilités "d'industrialisation" de ce secteur.

La politique de formation des cadres agricoles a été fixée par la loi d'Août 1972 et de profondes modifications, seront apportées au cours du IVe Plan aux modalités d'application de façon à adapter la formation aux besoins du secteur et à motiver davantage les jeunes pour le travail agricole ; l'accent sera mis sur la formation de nouveaux vulgarisateurs animateurs et sur le recyclage des anciens.

L'effort essentiel consiste à rapprocher ces actions des petits et moyens agriculteurs et à développer les opérations d'encadrement rapproché sur des aires bien déterminées où les actions de vulgarisation proprement dites seront accompagnées d'interventions multiples telles la préparation de demandes de crédit, l'information sur les moyens de transports disponibles, l'évolution du marché etc...

En matière de recherche agronomique il est prévu de valoriser les acquis antérieurs, de consolider les structures (statut de la recherche) et de développer la recherche dans le secteur prioritaire.

Parallèlement, les pouvoirs publics inciteront les agriculteurs à s'organiser en coopératives de services en vue d'améliorer leurs propres approvisionnement en intrants et à tirer un plus grand bénéfice de l'écoulement de leurs produits. Ces coopératives peuvent jouer un rôle important dans la modernisation de l'agriculture par l'acquisition en commun de moyens d'exploitation hors de portée pour la plupart des agriculteurs pris isolément, la création de centres de collectes et de conditionnement dans les régions à vocation maraichère etc...

.../...

En ce qui concerne le mode de formation des prix agricoles il n'est pas envisagé de grandes modifications au cours de la prochaine quadriennie ; il est néanmoins prévu des modalités pratiques susceptibles d'éclairer les producteurs et d'infléchir la production dans les directions recherchées, telle la fixation des prix de campagnes assez tôt avant le début des travaux correspondants. Cependant le grand problème de la rémunération des agriculteurs continue à être entre les mains de la profession elle-même suivant qu'elle s'organise pour se rapprocher des consommateurs ou qu'elle favorise la prolifération des intermédiaires à tous les stades avec ce que cela comporte d'accumulations de marges bénéficiaires. A cet égard le rôle de la profession est décisif. Néanmoins les différents offices gouvernementaux apporteront leur soutien aux actions de cette catégorie.

Enfin des efforts seront déployés au cours de la quadriennie pour accélérer "l'industrialisation" de l'agriculture surtout pour les spéculations tournées vers l'exportation. Des études se poursuivent pour imaginer un statut approprié et attractif d'entreprises agro-industrielles tournées vers l'exportation surtout dans la branche des primeurs. Ce projet a pour but d'attirer vers le secteur agricole des entrepreneurs modernes qui s'assurent de marchés extérieurs et éventuellement de marchés intérieurs et les encourager à investir dans le conditionnement ou la transformation en assurant leur approvisionnement par des contrats de culture avec les agriculteurs.

C/ Le crédit agricole

/es hypothèses de production et d'investissement du IVe Plan requièrent un triplement du niveau annuel moyen des crédits à court terme et un doublement du niveau de celui des crédits à moyen et long termes. On envisage au cours du IVe Plan de renforcer l'appareil actuel de crédit agricole et d'individualiser le fonds spécial de développement agricole.

/e crédit agricole est actuellement dispensé par la B.N.T. et accessoirement, pour le crédit à court terme, par les Caisses Locales de Crédit Mutuel et certains offices et coopératives centrales à vocation agricole. Cependant la B.N.T. poursuit une politique de diversification de ses engagements et la plupart des caisses locales de crédit mutuel ont ralenti leurs activités à la suite d'un démarrage trop rapide et insuffisamment préparé lors de leur création.

/_es nouvelles mesures doivent tendre en premier lieu à permettre une saine expansion des caisses de crédit mutuel et à encourager la BNT à renforcer son activité dans le domaine agricole. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires qu'il est attendu du système bancaire et principalement de BNT le financement de la moitié environ de la demande de crédit à moyen et long termes sur des ressources propres et des crédits extérieurs pour lesquels l'Etat se limite à accorder sa garantie.

En effet dans tous les secteurs où la durée requise des crédits n'est pas très longue et où la rentabilité de l'activité est suffisante tout en permettant de procurer aux Banques les garanties nécessaires, il est envisagé de réduire l'intervention du FOSDA. Il en est ainsi du gros machinisme agricole. Les crédits de cette catégorie devront être octroyés dans l'avenir par les banques soit sur leurs ressources propres soit sur des lignes de crédits extérieurs. Dans les deux cas, les conditions de crédit devront se rapprocher des conditions du marché.

/)ans d'autres secteurs, tels l'aviculture industrielle, il est également attendu du système bancaire de nourrir les crédits ; cependant les besoins en matière de production permettent d'envisager que l'Etat continuera néanmoins à intervenir pour ramener les conditions de taux à celles actuellement prévues par les textes d'encouragement.

Il convient simultanément d'encourager la B.N.T. à élargir son intervention dans le domaine de crédit agricole à court terme. Il serait à cet effet nécessaire de relever progressivement les cotes de réescompte de la BNT ; cependant cette seule mesure ne serait pas suffisante, on pourrait l'appuyer et la renforcer par la mise en place d'un taux de réescompte dégressif assorti d'une majoration de la première tranche qui devrait correspondre au niveau actuel du crédit de campagne dispensé par la BNT. Dans ce cas, la BNT ne pourrait maintenir le niveau actuel de ses profits qu'au prix d'une plus grande couverture des besoins solvables de l'agriculture en crédits à court terme.

Enfin les caisses locales de crédit mutuel, posent des problèmes qui recevront une solution d'ensemble au cours du IVe Plan.

La deuxième série de mesures vise à individualiser le FOSDA, à régionaliser ses interventions et à aménager son champ d'activité.

Le fonds spécial de développement Agricole est actuellement administré par la BNT mais le rôle de celle-ci est très limité, la décision d'octroi des prêts étant du ressort de l'administration et la BNT ayant simplement pour rôle de vérifier la disponibilité des garanties réelles présentées par l'emprunteur. Le recouvrement est également à la charge de la BNT, mais celle-ci n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance de l'emprunteur.

Le système était caractérisé par la lenteur de la procédure d'octroi des crédits et la centralisation de la décision. Des améliorations importantes ont été apportées aux délais et procédures d'instructions, ce qui a permi de mobiliser davantage le fonds.

Cependant des mesures sont prévues pour améliorer la situation.

Il est envisagé de créer un organe central de crédit dont la composition et le statut seront fixés par decret et qui aurait pour rôle :

— d'arrêter les programmes d'investissement éligibles au crédit ;

— d'examiner les demandes de crédit d'une certaine importance ;

— de contrôler les activités des commissions régionales et de se prononcer sur les demandes de recours des agriculteurs.

.../...

Dans ce cadre il est prévu d'instituer dans chaque gouvernorat une commission régionale de crédit habilitée à statuer sur les domandes de crédit dans la limite d'un plafond fixé par spéculation et par région.

Cette formule présente l'avantage de permettre progressivement la mise en place d'une politique d'allocation des ressources plus rationnelles et plus flexibles que celles actuellement en vigueur. La politique actuelle se caractérise notamment par une disparité entre les objectifs et les moyens financiers disponibles. Cette formule est de nature à introduire plus de clarté dans la gestion de ressources sans occasionner de dépenses supplémentaires de fonctionnement. Elle permet également une meilleure coordination entre les différents fonds disponibles qui se justifie tant par la diversification recherchée par la B.N.T. que par l'importance des objectifs assignés au crédit agricole.

Aussi l'organe central prévu devrait compte tenu de ses ressources et de la politique générale de crédit agricole fixer périodiquement des enveloppes par région et par spéculation. Ces montants sont portés à la connaissance des CRDA auxquels les agences de la BNT transmettront directement les demandes de crédits déposés par les agriculteurs. Les CRDA effectueront les études techniques et économiques et soumettront à une commission régionale éventuellement présidée par le gouverneur le résultat de leurs études. La décision d'octroi du prêt devrait pouvoir être prise à ce stade après vérification des garanties par l'agence locale de la BNT.

Par ailleurs l'importance des objectifs en matière de crédit à court terme conduit à envisager une extension du champ d'activité de ce fonds à cette catégorie de crédits. Cette possibilité est envisagée dans le cadre de la formule du crédit supervisé.

Dans ce cas également, il n'est pas envisagé de doter le fonds d'une structure propre. En fait il s'agit de l'interconnecter aux offices publics chargés de la vulgarisation et de l'encadrement des agriculteurs. Ces offices devraient pouvoir à la veille de chaque campagne agricole presenter des dossiers globaux de crédit à court terme dans un cadre bien délimité(pé-

.../...

rimètre irrigué par exemple) : l'organe central examine et statue globalement sur le dossier. Par la suite l'office concerné assurerait la triple tâche d'acheminer les ressources, de s'assurer de leur utilisation conformément au projet et d'effectuer les recouvrements auprès des agriculteurs.

Cette intervention du fonds semble nécessaire pour atteindre les objectifs de crédit à court terme prévus par le IVe Plan ; elle doit être entourée de toutes les précautions nécessaires pour que les taux de recouvrements soient satisfaisants, elle présente l'avantage de confier aux agents responsables de la vulgarisation et de l'encadrement des responsabilités importantes en matière de mobilisation des ressources.

Enfin il est prévu au cours du IVe Plan la création d'un fonds de garantie pour couvrir dans une proportion à déterminer les crédits irrecouvrables octroyés aux petits et aux moyens agriculteurs et d'un fonds général d'aménagement financier pour consolider certains crédits en cas de mauvaises récoltes.

2) L'industrie et les services

La politique économique dans ces secteurs d'activité poursuit le double but de stimuler les investissements et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises.

A/ La stimulation des investissements

L'objectif du IVe Plan est d'augmenter cette catégorie d'investissements tout en entourant la préparation des projets de plus grandes précautions au stade des études, de la réalisation et de la gestion. Le problème se pose différemment suivant qu'il s'agit de projets d'entreprises publiques ou de projets d'entreprises privées.

.../...

/_es pouvoirs publics envisagent de concentrer leurs efforts sur la préparation des projets d'envergure des entreprises publiques et de transférer de plus grandes responsabilités aux promoteurs privés et aux banques pour l'évaluation des projets envisagés par les particuliers et les entreprises privées.

Pour ce qui est des pouvoirs publics il est prévu la création ou le renforcement des bureaux du Plan dans les administrations et les entreprises publiques et un soutien plus grand au centre national d'études industrielles.

Simultanément les pouvoirs publics contribueront à la stimulation des investissements privés par le démarrage effectif des agences foncières, la création du fonds de promotion et de décentralisation industrielle et la refonte du Code des Investissements.

/_es agences foncières de l'industrie, du tourisme et de l'Habitat sont appelées à jouer un rôle fondamental dans la stimulation des investissements dans chacun de ces trois secteurs. La disponibilité de terrains viabilisés à des conditions raisonnables constituant un facteur décisif d'encouragement des promoteurs. La flexibilité de ces institutions, les nombreux instruments dont la loi les a dotés (achat à l'amiable, préemption, expropriation) sont de nature à leur permettre de remplir correctement leurs tâches.

En ce qui concerne le tourisme, la viabilisation des zones prioritaires sera entamée dès l'année 1973 ; en revanche pour l'industrie il n'y a pas actuellement des projets concrets suffisamment avancés. Il est néanmoins prévu de doter cette agence foncière dès sa création des ressources humaines et financières nécessaires pour pallier cette insuffisance et la mettre en mesure d'accompagner les efforts déployés, et déjà, les importants résultats enregistrés, par l'agence nationale de promotion des investissements créée dans le cadre de la loi du 27 Avril 1972. Les mêmes dispositions sont envisagées pour l'agence foncière de l'Habitat.

/_a deuxième nouveauté consiste en la création d'un fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) ce fonds a pour but de contribuer à la création d'une nouvelle génération de promoteurs dans l'industrie. Il s'avère en effet, de plus en plus, que les opportunités d'investissement

sont très grandes, surtout dans le secteur des industries produisant pour l'exportation, mais que les investissements effectifs sont plus limités du fait de l'absence d'un nombre suffisant d'entrepreneurs disposant simultanément des compétences nécessaires et des fonds propres requis. Cette situation est aggravée par l'absence d'un marché financier actif et la prépondérance de la structure familiale des entreprises.

Or, le pays compte de plus en plus des cadres compétents susceptibles d'identifier, de réaliser et surtout de gérer correctement des projets industriels. Ces agents sont , cependant, dans la plupart des cas, démunis de fonds propres. La nouvelle institution a pour but de donner la possibilité à ces cadres de se hisser au rang d'entrepreneurs dans l'industrie. Ce fonds serait administré par un conseil d'administration désigné par les pouvoirs publics et comprenant des personnes ayant une haute autorité et assumant des responsabilités juridictionnelles administratives, techniques ou financières de premier plan.

Ce fonds sera autorisé à prendre une participation au capital de tel projet qui lui sera soumis par un promoteur potentiel reconnu d'une haute compétence mais ne disposant pas de moyens financiers suffisants.

Le promoteur potentiel doit :

— répondre à des critères d'honorabilité et de compétence indiscutables ;

— identifier un projet et développer les études à un stade avancé tant du point de vue technique que du point de vue financier et commercial ;

— obtenir l'appui des banques ou des institutions financières pour l'octroi des ressources d'emprunt nécessaires à la réalisation de ce projet ;

— intéresser des entreprises ou des particuliers à une prise de participation minimale dans le capital du projet.

De son côté le fonds, après examen du projet, serait en mesure de souscrire une partie des fonds propres requis ; cependant la spécificité de ce fonds est qu'il retrocède, à terme au promoteur les actions souscrites et lui confie dans l'intervalle, la gestion effective du projet.

En dehors de cette attribution, le fonds est appelé à jouer un rôle dans la décentralisation des projets industriels tant par des encouragements prioritaires aux promoteurs qui envisagent de tels projets que par des primes, des crédits à long terme, des bonifications d'intérêts ou d'autres formes d'interventions qui seront fixées par la loi et que le fonds pourra accorder non seulement aux nouveaux promoteurs mais également à tous les investisseurs qui implantent leurs projets dans des régions à déterminer.

Enfin ce fonds sera chargé d'encourager la petite et moyenne industrie, il sera habilité à intervenir de diverses manières à cet effet et pourra notamment réactiver, par l'octroi de lignes de crédits, les sociétés régionales d'investissement et éventuellement d'autres opérateurs chaque fois que des normes minimales de viabilité sont réunies.

La troisième catégorie de mesures concerne la définition d'un nouveau statut de l'investissement privé. La principale mesure consiste à dispenser de l'agrément préalable les projets industriels sauf s'ils comportent des capitaux étrangers, des importations de biens d'équipement usagés ou demandent le bénéfice de la loi du 27 Avril 1972. Cette disposition concerne tous les secteurs à l'exclusion d'un petit nombre d'activités particulièrement sensibles, (Minoterie et autres).

Cependant les pouvoirs publics conserveront la possibilité d'orienter d'une manière plus flexible les investissements et auront la possibilité de s'opposer à la réalisation de projets si des conditions particulières le rendent nécessaire . A cet égard les investisseurs seront tenus à l'avenir de faire une déclaration à l'administration préalablement à tout début de réalisation et les pouvoirs publics disposeront d'un délai à déterminer à l'expiration duquel le promoteur peut entamer la réalisation de son projet et obtenir toutes les autorisations nécessaires à cet effet (autorisation de crédit de la B.C.T. licences d'importations etc...). Cependant les pouvoirs publics conservent la possibilité de faire connaître dans l'intervalle indiqué, soit leur opposition au projet, soit la nécessité d'un examen plus approfondi. Dans ce cas le dossier sera examiné par les administrations concernées comme dans le cas de l'agrément préalable.

... / ...

Simultanément le nouveau code des investissements introduira une plus grande automaticité dans l'octroi des avantages fiscaux et financiers accordés par l'Etat mais soumettra leur application affective à un contrôle périodique pour s'assurer que les raisons qui sont à l'origine de l'octroi de cette aide sont effectivement réalisées par le premoteur (nombre d'emploi, exportation etc...).

La nouvelle modulation des avantages s'inspire du souci de réduire le coût des investissements. Elle aura toutefois pour principal objectif de favoriser la création du maximum d'emplois comme il sera indiqué plus loin dans le cadre de la politique de l'emploi.

B/ <u>L'amélioration générale de la compétitivité et de la productivité</u>.

Les mesures envisagées tendent à l'élargissement des marchés, à la réduction des coûts de production et à l'amélioration de la gestion des entreprises publiques.

Le demarrage du IVe Plan coincide avec la mise en application de la loi du 27 Avril 1972 portant statut des entreprises exportatrices. Cette loi ouvre de nouvelles et très grandes perspectives à l'industrie tunisienne et contribuera à l'amélioration de la compétitivité de celle -ci.

Au cours de la première decennie de developpement l'industrie tunisienne a réalisé, sauf en ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, des taux de croissance très satisfaisants. Cependant cette croissance économique ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la productivité qui est le gage de l'expansion à long terme du secteur.

En effet l'industrialisation a été poursuivie au cours de cette période, sur la base de la substitution aux produits importés ; cette approche a appelé d'importantes protections douanières de fait ou de droit. De surcroit les limites du marché intérieur et la relative rareté des moyens de financement ont induit une politique de l'agrément industriel qui s'est traduite par d'autres restrictions à la concurrence interieure.

Cette approche était relativement inéluctable lors du démarrage de l'industrie tunisienne, cependant dès la fin de la décennie, elle a commencé à révéler son influence négative sur la structure des industries, leurs procédés de fabrication et leur compétitivité d'une manière générale.

On s'accorde à admettre que l'élargissement des marchés et la poursuite de l'expansion nécessitent désormais une augmentation des possibilités de concurrence tant intérieure qu'extérieure. Cependant une modification brutale du cadre dans lequel évoluent ces industries ne manquerait pas de provoquer une regression dans une première phase. En effet, les entreprises tunisiennes ont jusqu'à présent réglé, pour la plupart, leur activité sur le marché intérieur, et restent vulnérables à toute modification importante, des conditions dans lesquelles se forment les prix sur ce marché.

La loi du 27 Avril 1972, a pour objet d'encourager les entreprises industrielles à sortir de ce cadre limité et prépare, à terme, les conditions d'une évolution du cadre institutionnel de l'industrie Tunisienne dans son ensemble. Dans l'intervalle des efforts seront déployés pour étendre l'application de cette loi à de nouvelles branches d'activité, telle la mécanique, l'industrie électrique, le bois, le papier etc...

Simultanément, il est envisagé de multiplier les possibilités d'échanges entre les industries d'exportation et les autres secteurs d'activité en Tunisie. Ces échanges, se déroulant dans des conditions similaires à l'exportation, elles seront facilitées par l'introduction de la Taxe à la valeur ajoutée et les premières mesures dans ce sens prévues par la loi du 27 Avril 1972, et contribueront à familiariser l'industrie Tunisienne et les autres secteurs d'activité à produire dans les conditions de prix et de qualité requises par les marchés extérieurs.

Cependant l'élargissement du marché n'est pas attendu uniquement des entreprises produisant pour l'exportation. La nouvelle doctrine de l'agrément industriel aura pour but de favoriser la concurrence industrielle et d'élargir les marchés, tant intérieur par une réduction de prix, qu'extérieur étant donné les nouvelles incitations fiscales accordées aux entreprises produisant partiellement pour l'exportation.

.../...

Parallèlement il est envisagé de poursuivre l'effort entamé dès 1971 pour améliorer l'approvisionnement de l'industrie. A cet égard l'institution de la licence globale et la libération de l'importation de certaines matières premières ont donné des résultats tangibles. Il est envisagé d'étendre cette libération à de nouveaux produits. Ceci devra permettre aux entreprises d'établir une politique d'approvisionnement en fonction notamment de l'évolution des prix internationaux.

En matière de commerce extérieur, la protection dont bénéficient les produits industriels devrait être atténuée pour favoriser la réduction des coûts de fabrication. A cet égard, il est envisagé une réduction progressive des prohibitions et contingentements et une adaptation en conséquence des droits de douane.

Toutefois, la principale mesure concerne la procédure d'homologation des prix. Celle-ci aboutit actuellement à une "légitimation" des coûts de production sans aucune assurance réelle qu'ils ne sont pas anormalement élevés. Cette procédure n'incite pas l'industriel à réduire ses coûts, dans tous les cas très fréquents où il se trouve en situation de monopole ou de semi-monopole. Bien au contraire un renchérissement de ses coûts augmente en valeur absolue les résultats de son activité.

En l'état actuel des choses les pouvoirs publics assument plus de responsabilité que ne peuvent effectivement exercer les services chargés de ce contrôle. La formule envisagée consiste à étendre le champ d'application de la liberté contrôlée et de renforcer simultanément les services de contrôle de manière à les mettre en mesure d'intervenir efficacement chaque fois que cela est nécessaire. De cette manière l'intervention des services sera sélective et plus efficace dans la mesure où ils ne seront plus tenus de répondre dans des délais fatalement trop brefs à une infinité de demandes d'homologation.

.../...

Le système permettra à l'administration de continuer à être informée des prix pratiqués, ou envisagés par les industriels, il la met en mesure d'intervenir promptement pour redresser des situations abusives mais son avantage principal est de mettre fin à des vérifications impraticables et de lui ouvrir la possibilité d'entamer des études approfondies des prix de revient et de la productivité de secteurs prioritaires à la lumière desquelles elle pourra efficacement contrôler les prix industriels.

La réduction des coûts et l'élargissement du marché rendent impérieuse une nouvelle réglementation des transports. A cet égard une étude se poursuit en vue d'améliorer le statut fiscal, la réglementation et la tarification des transports publics et de définir la place et le statut des transports privés. Les résultats de cette étude sur la coordination des quatre modes de transport seront disponibles au cours du IVe Plan et permettront des decisions concrètes au courant de l'année 1974.

Enfin la place qu'occupent les entreprises publiques dans certains secteurs d'activité fait qu'une sensible amélioration de la productivité et de la compétitivité dans ces secteurs reste subordonnée, dans une grande mesure, par les efforts qui seront déployés par ces entreprises au cours du IVe Plan.

Les pouvoirs publics prevoient de poursuivre l'effort d'assainissement financier entamé depuis 1970, cependant ces efforts ne peuvent aboutir à des résultats concrets et ne trouvent, de toute manière, une profonde justification que dans la mesure où ils sont accopagnés d'une gestion rigoureuse.

A cet égard il est envisagé d'instituer un statut des entreprises publiques et para-publiques garantissant une meilleure gestion.

.../...

II/- /_A POLITIQUE FINANCIERE

1) La politique fiscale

/_a politique fiscale envisagée au cours du IVe Plan pousuit le triple objectif de favoriser les meilleures combinaisons des facteurs de production, d'améliorer la justice fiscale et de contribuer au développement régional. Ces mesures concernent l'imposition indirecte et directe et les finances des collectivités locales.

A/ La fiscalité indirecte

/_'impôt indirect procure une part prépondérante des ressources de l'Etat. Le système actuel, malgré les améliorations qui lui ont été apportées, continue à se caractériser par la coexistence de trois catégories de taxes qui favorisent la persistance de rémanences fiscales préjudiciables aux exportations et d'une manière générale à une bonne combinaison des facteurs de production.

/_e IVe Plan sera celui de la mise en place de la taxe à la valeur ajoutée. Le processus envisagé est le suivant :

— suppression de l'autorisation préalable pour l'obtention de la déduction financière à l'intérieur du champ d'application de la taxe à la production. Cette mesure pourrait être envisagée dès la loi des finances de 1974;

— extension du champ d'application de la taxe à la production à l'ensemble des agents économiques producteurs des secteurs du bâtiment, de l'énergie et des activités limites éventuellement dès 1974 et des autres régimes spéciaux éventuellement à partir de 1975 ;

— extension du champ d'application de la taxe à la production aux prestations de services et notamment au secteur du transport éventuellement en 1975.

Au terme de cette étape la T.V.A. couvrira ainsi l'ensemble des secteurs de production de biens et de services à l'exclusion de l'agriculture, des services financiers et du commerce.

Le souci de ne pas rompre la chaine des déductibilités conduit à rechercher l'intégration du commerce de gros dans le régime de la T.V.A. Cependant l'absence de frontières précises entre les activités de commerce de gros et de détail conduit à exclure une soumission d'autorité à ce régime, et à lui préférer le maintien du régime de l'option assorti d'incitations le cas échéant.

La mise en place de la T.V.A. dès la première moitié du IVe Plan procure à l'économie un impôt à la fois moderne et simple, dont les techniques de perception contrarient la fraude. Ce système assure au circuit de production une très grande neutralité fiscale, et de ce fait permet aux chefs d'entreprises de prendre leurs décisions avec le maximum de rationalité économique.

B/ La fiscalité directe

L'impôt sur le revenu présente du point de vue économique le double avantage de contrarier de façon automatique les tendances inflationnistes, en imputant sans possibilité de répercussion, le revenu fiscal et de se prêter à des modulations en fonction de l'utilisation des revenus, ce qui permet de favoriser la formation de l'épargne.

Cependant la contribution de la fiscalité directe dans le produit fiscal global continue à être modérée, quoiqu'elle ait enregistré une augmentation de 1962 à 1972, en passant de 18% à 22%. Ceci tient sans doute à la structure économique et sociale du pays, mais il se dégage du dépouillement des déclarations fiscales de 1972 que cette catégorie d'impôt continue à être largement fraudée par toutes les catégories sociales en dehors des salariés qui sont soumis à la double technique du tiers déclarant et de la retenue à la source.

.../...

Il s'avère donc que le problème de l'impôt sur le revenu est moins un problème d'aménagement législatif qu'un problème de renforcement des structures administratives. En effet les modulations fiscales n'ont de sens que si l'ensemble de la matière imposable est appréhendée, à défaut la législation affine des concepts sans aucun résultat tangible.

Il est envisagé au cours du IVe Plan d'établir des liaisons plus étroites entre les activités de recensement et celle de contrôle, d'augmenter, les moyens de recoupement et de les utiliser systématiquement. Il est également envisagé de développer le système de taxation d'office d'après un barème de signes extérieurs de revenus mis à jour.

Au niveau du contrôle sur place, il est prévu d'abandonner la spécialisation par nature d'impôts et de le remplacer par une spécialisation par grandes catégories socio-professionnelles avec charge de vérifier l'ensemble des impôts directs et indirects voire d'enregistrement, perçus sur la profession.

En matière de fiscalité directe, l'amélioration des techniques en vue de cerner l'assiette imposable constitue le principal objectif du IVe Plan. Cependant différentes études seront poursuivies et dans certains cas des mesures pourront être prises pour améliorer la conception et les modalités pratiques de l'impôt sur le revenu. Ces études concernent les points suivants :

— en l'état actuel des choses les salaires constituent la seule cédule assortie d'une progressivité, il est prévu d'étudier ce problème au cours du IVe Plan ;

.../...

— des études se poursuivent également pour modifier le barême de progressivité de la contribution personnelle d'Etat en vue d'alléger l'imposition des revenus modérés et d'augmenter celle des impôts plus élevés, cette réforme est également différée jusqu'à ce qu'une amélioration du recouvrement soit enregistrée. Il n'est pas en effet opportun d'adopter un barême très progressif qui continuera à être, d'autant plus démenti dans les faits, que le taux en devient dissuasif ;

— enfin divers aménagements sont mis à l'étude en ce qui conderne le minimum de perception de la patente, le régime de l'amortissement et des provisions, l'extension des forfaits, la question de la révision des bilans, la déduction en faveur des pensionnés pour frais du troisième âge, l'exonération de certaines pensions et allocations etc...

C/ Les finances locales

/_e IVe Plan poursuit des objectifs de décentralisation et de renforcement des structures économiques et sociales en vue d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur du pays et de limiter l'exode rural vers les grandes villes et les régions cotières.

/)ans ce but le IVe Plan dégage des ressources importantes pour le financement du développement rural, il envisage également de préparer les institutions locales et régionales à prendre la relève de cet effort national en les dotant des moyens humains et financiers nécessaires.

/)ans ce contexte trois séries de mesures sont mises à l'étude ; il s'agit de l'amélioration du recouvrement des taxes foncières, du transfert éventuel de certains impôts nationaux aux collectivités régionales, et enfin d'une nouvelle politique d'allocation des ressources du fonds commun des collectivités locales.

/_a taxe locative est régie par un texte remontant au début du siècle, les mises à jour successives ont abouti à une multiplication des textes modificatifs, à une absence de clarté et à de nombreuses difficultés d'application. La taxe locative frappe la valeur locative d'un immeuble quelque soit la destination de celui-ci (habitation, exercice d'une profession ou d'une industrie) les taux sont différents pour chaque catégorie mais l'évaluation de l'assiette pose dans chaque cas des problèmes particuliers qui alimentent des conflits interminables entre les communes et les redevables.

Or, les communes et les commissions de recensement qui en dépendent sont trop proches des redevables pour effectuer des évaluation objectives et impersonnelles. Aussi est-il prévu au IVe Plan de modifier largement ce système en confiant à des agents d'Etat l'évaluation de l'assiette imposable.

/)e leur côté les communes recevront une plus grande liberté à l'intérieur d'une marge à déterminer, pour la fixation des taux d'imposition. Il est attendu de cette nouvelle technique une amélioration des recettes des collectivités locales et une meilleure preuve de civisme fiscal des élus, dès lors que leurs décisions deviennent facilement comparables d'une commune à l'autre et revêtent un caractère général et impersonnel.

/_a deuxième direction de recherches consiste à étudier l'éventualité d'un transfert au Conseil du Gouvernorat ou à une institution similaire à ériger au chef lieu de délégation de certains impôts nationaux d'un recouvrement difficile et d'un rendement modéré, il s'agit des impôts existants ou à l'étude qui sont assis sur des signes réels tels le minimum de perception de l'impôt agricole calculé sur le rendement moyen à l'hectare, le droit fixe de patente pour toutes les activités qui seront dispensées du droit d'exercice et éventuellement des forfaits relatifs aux bénéfices artisanaux et commerciaux.

Enfin la troisième réforme à l'étude concerne la politique d'allocation des ressources du fonds commun des collectivités locales. En l'état actuel des choses ce fonds alloue 10 % de ses ressources à la caisse de prêts aux communes sans que celle-ci soit en mesure de les utiliser, la capacité d'endettement des communes étant insuffisante.

.../...

D'autre part la politique de répartition actuelle favorise les grandes villes cotières au détriment des villes de moyenne importance qu'il convient de renforcer au cours de la prochaine décennie.

Dans ce contexte il est envisagé d'ériger la caisse de prêts aux communes en une caisse de soutien et de développement des collectivités régionales et locales. Ce projet envisage de lui allouer la totalité des ressources du fonds commun des collectivités locales et d'élargir son objet à l'octroi de subventions et de prêts qui seront modulés en fonction d'une politique générale d'aménagement du territoire et de développement rural.

2) La politique de l'épargne

L'épargne nationale requise pour le financement des investissements du IVe Plan est, comme il est indiqué précédemment, estimée à 944,9 MD contre 571,6 MD d'épargne effectivement réalisée au cours du IIIe Plan soit une augmentation de 65% : ceci fait apparaître l'ampleur des efforts à développer tant en ce qui concerne le marché financier que l'épargne liquide.

A/ Le marché financier

Les développements qui précèdent indiquent également l'importance nouvelle que sont appelés à avoir les émissions d'emprunts obligatoires tant auprès des entreprises qu'auprès des ménages. Il est en effet prévu que l'Etat placera des bons d'équipement auprès des entreprises à concurrence de 20 MD, que les Banques et les Institutions financières émettront des emprunts obligataires respectivement à hauteur de 26,0 MD et 19,4 MD. Les emprunts des Banques et des Institutions financières seraient souscrits à concurrence de 28 MD par les entreprises et 17,4 par les ménages.

Dans ces conditions, l'émission globale d'emprunts de cette catégorie s'élèvera à 65,4 MD. Ces hypothèses supposent la création à brève échéance d'un véritable marché financier en Tunisie.

Cependant les problèmes se posent différemment en ce qui concerne les emprunts émis par l'Etat et ceux qui seront émis par les Banques et les Institutions financières. Pour ce qui est de l'Etat, il est prévu de s'adresser en priorité aux correspondants du Trésor qui disposent d'importantes liquidités, tels l'office des céréales, l'O.C.T. et l'O.N.H. Pour ce cas précis il n'est pas envisagé de modifications des conditions d'émission.

En revanche pour les emprunts à lancer par les Institutions financières et les Banques il convient de mettre en place des incitations nouvelles pour encourager les ménages et les entreprises à souscrire dans les proportions indiquées.

La première catégorie d'incitations consiste à associer chaque emprunt à un secteur important de l'activité nationale : on pourrait envisager notamment des emprunts pour le tourisme, les transports, l'habitat et l'industrialisation. Ces secteurs comprennent des entreprises ayant d'importants besoins de financement qui pourraient se regrouper et désigner comme chef de file une Banque de la place pour procéder à la publicité nécessaire et aux opérations matérielles de lancement d'un emprunt.

Dans certains secteurs d'activité, tels le tourisme et l'industrie manufacturière, on pourrait éventuellement avoir recours aux formules d'obligations convertibles, échangeables ou participantes. Dans ce dernier cas un revenu minimum est fixé, mais les porteurs d'obligations peuvent obtenir un supplément compte tenu des bénéfices réalisés par les entreprises concernées.

Dans tous les cas il semble indispensable d'envisager d'autres incitations telle la garantie de l'Etat ; il pourrait également apparaître qu'il soit nécessaire d'envisager des exonérations fiscales. A cet égard il serait probablement possible d'étendre, en les aménageant d'une manière plus incitative, les dispositions de la loi 62-75 du 31.12.1962 prévues pour encourager les prises de participations.

Les dispositions ont incontestablement joué un rôle de première importance dans la stimulation de l'épargne et de l'initiative privées dans les secteurs du tourisme et des industries manufacturières. Cependant les modalités pratiques de ces dispositions sont peu rationnelles et l'étendue des avantages est trop grande même au regard des objectifs prioritaires d'épargne et d'investissements.

Tout d'abord le régime est complètement différent suivant que l'avantage est accordé en vue d'un réinvestissement dans l'entreprise ou d'une souscription au capital d'une autre entreprise. Dans le premier cas, les investissements correspondants n'étant pas amortissables, l'avantage est équivalent à un prêt sans intérêt d'une durée égale à la durée de vie des moyens de production acquis ; il équivaut par contre à une subvention quand il s'agit d'une prise de participation dans une autre entreprise. Cette incitation des entreprises à investir ailleurs n'est pas saine du point de vue économique et la disparité de régimes n'a aucune explication.

Ensuite, les souscriptions avantagées fiscalement sont limitées pour les personnes physiques à 30 % de leur revenu quant celui-ci est inférieur à 4.300 D et à 50 % au-delà.

Enfin, les personnes morales sont admises à souscrire 50 % de leurs bénéfices en régime d'exonération complète. Cet avantage tout en étant exorbitant ne stimule pas suffisamment l'épargne dès lors qu'une société peut obtenir le maximum d'avantages tout en distribuant 50 % de ses bénéfices.

Une étude se poursuit en vue de réformer ce système et lui conférer un caractère plus incitatif et moins coûteux pour les finances publiques de manière à pouvoir en faire bénéficier l'émission d'obligations.

.../...

Cette réforme envisage d'admettre en déductibilité de l'assiette imposable une fraction à déterminer du montant réinvesti, souscrit, ou placé en obligations. Simultanément et en vue d'accroître le caractère incitatif de cet avantage il est envisagé que cette fraction soit proportionnelle à la fraction du revenu employé sous une de ces trois formes.

B/ L'épargne liquide

Le deuxième aspect très important de la politique financière du IVe Plan concerne l'encouragement de l'épargne liquide tant auprès du système bancaire qu'à la caisse postale et à la caisse d'épargne-logement qui vient enrichir dès la première année du IVe Plan l'arsenal de collecte de cette catégorie de ressources. Cependant, les objectifs du IVe Plan en cette matière appellent un réexamen des taux de rémunération, des incitations spécifiques pour encourager les banques à rechercher cette catégorie de ressources et enfin la mise en place des"plans d'épargne".

En l'état actuel des choses, les dépôts à vue sont rémunérés à 1% et les dépôts à terme de 2% (3 à 6 mois) à 5,5% à partir de 3 ans. La rémunération ne devient substantielle qu'à partir de 24 mois (5%). Or il est illusoire de chercher des dépôts en grande quantité à plus de deux ans, cette catégorie de ressources devrait plutôt être encouragée à se placer en obligations.

De la sorte il serait nécessaire de majorer substantiellement la rémunération des dépôts à partir d'un an. On pourrait également déplafonner la rémunération des dépôts à plus de deux ans.

Des encouragements devront être également prodigués aux comptes d'épargne sur livrets tant auprès du système bancaire qu'à la CENT, il est notamment proposé de servir une rémunération plus élevée aux comptes d'épargnes stables (définis par une proportion maximum des retraits par rapport aux versements antérieurs). La rémunération de ces comptes devrait être supérieure au taux servi pour les livrets ordinaires ; inversement les retraits excédant le plafond entraineraient une pénalisation de même importance.

... / ...

Simultanément il est envisagé d'encourager les Banques à collecter en priorité l'épargne liquide sous toutes ses formes (compte à préavis, dépôt à terme, bons de caisse, compte d'épargne). A cet égard on pourrait notamment envisager la prise en considération de ces ressources dans une proportion à déterminer pour le calcul de la réserve obligatoire. L'effort des banques dans ce domaine et les résultats concrets qu'elles enregistrent peuvent également être pris en considération dans le calcul des côtes de réescompte.

La dernière recommandation concerne l'institution des "plans d'épargne". La spécificité de cette formule réside dans le fait qu'elle se présente sous forme d'un contrat conclu entre la banque et l'épargnant. Aux termes de ce contrat le client s'engage soit à épargner une fraction de son revenu qu'il versera périodiquement à la Banque (plan d'épargne progressif) soit à bloquer chaque mois un montant déterminé (plan d'épargne fixe). La durée des plans d'épargne devra être au minimum de cinq ans.

Le projet prévoit qu'il pourra être laissé à l'épargnant deux possibilités quant à l'utilisation de ces ressources. Celles-ci pourraient soit rester en Banque sans aucune affectation particulière et il sera servi au client un intérêt, soit servir à effectuer des opérations sur le marché financier ; il demeure entendu que les titres ainsi achetés resteront bloqués à la Banque pendant toute la durée du Plan d'épargne, les revenus restant disponibles.

Des études se poursuivent en vue de définir la possibilité d'admettre en déductibilité de l'assiette de la CPE, les montants affectés à un plan d'épargne à l'instar de ce qui est envisagé pour favoriser l'émission d'obligations.

En dehors de cette diversification des instruments de collecte de l'épargne et des incitations fiscales qui l'accompagnent, les pouvoirs publics envisagent au cours du IVe Plan de poursuivre l'effort de restriction des dépenses courantes de l'Etat, de veiller à une plus grande rigueur dans la gestion des entreprises publiques et de mettre en place une nouvelle politique de régulation de la monnaie et du crédit en vue de créer un environnement favorable à la formation de l'épargne privée.

3) La politique de la monnaie et du crédit

La première décennie de développement a été dominée par l'insuffisance quasi-permanente de ressources financières internes et externes. Cette situation s'est largement modifiée en 1971 et 1972 et il est prévu que ces nouvelles tendances se poursuivront au cours du IVe Plan. Dans ce contexte il s'avère indispensable de réexaminer, à la lumière de ces nouvelles données, tant la politique monétaire que celle du crédit.

A/ La politique monétaire

La politique monétaire a pour but de contrôler en permanence la liquidité de l'économie et celle du système bancaire, elle revêt une importance particulière pendant le IVe Plan dans la mesure où le schéma de financement est très tendu et où le maniement des instruments de régulation est contrarié par de nombreuses situations particulières. Il est envisagé néanmoins de réadapter les instruments existants (réserve obligatoire) et d'en créer d'autres si cela s'avère nécessaire pour satisfaire aux exigences d'une saine gestion monétaire (portefeuille d'effets publics BCT, open market).

Instituée en 1964 la réserve obligatoire "marginale" ne s'applique jusqu'à présent qu'aux accroissements des dépôts. De ce fait, elle se traduit par une pénalisation des banques les plus dynamiques dans la collecte des dépôts. Par ailleurs, et malgré les importants changements survenus dans l'évolution monétaire, le taux de cette réserve n'a été changé que deux fois et est resté longtemps incompatible avec les situations observées pendant certaines périodes. A cet égard la nouvelle politique monétaire prévoit :

-- de substituer à la réserve marginale une réserve globale assise sur le total des dépôts et calculée de manière à permettre à l'Institut d'Emission d'infléchir le comportement des Banques dans le sens recherché par le plan national de développement ;

— de modifier aussi souvent que cela est nécessaire le taux de la réserve obligatoire pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture ;

— d'asseoir la réserve obligatoire en partie sur les crédits à court terme octroyés par les Banques et d'en soustraire partiellement les dépôts à terme et sur livrets dans le double but d'encourager l'épargne et d'amener les Banques à prendre conscience de leurs responsabilités monétaires.

Cependant quelque soit la fréquence des modifications de taux, la technique de la réserve obligatoire ne peut pas jouer un rôle efficace dans le contrôle, au jour le jour, de la liquidité bancaire. A cet égard il est envisagé de recourir à la technique de l'open market et si cela s'avère nécessaire : la Banque Centrale de Tunisie sera autorisée à se constituer un portefeuille d'effets publics éventuellement créé par ses propres soins pour pouvoir intervenir efficacement dans la formation du taux de l'argent et modifier en conséquence le comportement des Banques en fonction des exigences de l'équilibre monétaire.

B/ La politique du crédit

Les besoins de financement des entreprises et des administrations mettent à la charge du système bancaire des efforts élevés qu'il pourra néanmoins réaliser à condition de se procurer les ressources stables prévues et d'opérer une large réorientation de son activité. Les mesures envisagées dans ce but ont les unes un caractère obligatoire et les autres un caractère incitatif.

La première mesure envisagée consiste à adapter la ratio d'effets publics et la ratio d'effets privés aux besoins effectifs des administrations et des entreprises.

La ratio d'effets publics variera entre 20 % et 25 % et sera alimentée exclusivement par des bons d'équipement, le trésor pourra continuer, le cas échant à émettre des bons du trésor, pour couvrir ses besoins de Trésorerie, cependant les banques ne seront pas tenues d'y souscrire.

.../...

En revanche la ratio d'effets privés sera portée à 20% et assortie d'une disposition nouvelle qui oblige les banques à placer l'espace disponible sans rémunération à la banque centrale de Tunisie.

Cependant cette mesure ne sera pas, à elle seule suffisante, pour augmenter l'aptitude du système bancaire à financer les investissements industriels, touristiques, voire agricoles. Il est envisagé qu'elle soit complétée et appuyée par deux séries de mesures portant sur la structure des intérêts et la durée des crédits bancaires.

La nouvelle règlementation des taux d'intérêt est envisagée de telle sorte que le profit que procureront aux banques les emplois à moyen terme soient sensiblement plus élevés que ceux obtenus des crédits à court terme.

La nouvelle règlementation doit tenir compte du fait que la nouvelle politique de la réserve obligatoire aura pour résultat de renchérir le coût moyen des ressources des Banques et qu'une évolution dans le même sens sera provoquée par la nouvelle politique de rémunération élevée de l'épargne liquide.

Il s'avère donc nécessaire d'admettre une réduction de la marge nette des banques sur les crédits à court terme. Autrement on assisterait à un renchérissement du coût de l'argent à moyen terme. Les études se poursuivent sur cette question et leurs résultats seront soumis, avant application, au conseil national du crédit.

Le deuxième problème est celui de l'adéquation de la durée des crédits à moyen terme avec les besoins effectifs des entreprises.

En l'état actuel des choses le crédit à moyen terme est plafonné à 5 ans. Or dans la plupart des cas les schémas de financement des entreprises requièrent des délais plus longs. Cette situation favorise la préférence pour les crédits extérieurs, au delà des besoins réels de l'économie tunisienne. Une double réforme est envisagée de ce point de vue. Elle consiste à modifier les statuts de la Banque Centrale de Tunisie pour pouvoir admettre au réescompte les effets à 7 ans, et à fixer une modalité au terme de laquelle une Banque qui accorde un prêt à une durée plus longue pourrait recourir au réescompte à concurrence de 7 ans.

CHAPITRE VII : LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale représente la clé de voûte de l'action gouvernementale pour le IVe Plan et pour la Deuxième Décennie du Développement.

La croissance économique reste un objectif primordial, mais elle n'est pas une fin en soi. Elle est une condition essentielle -et non suffisante- de l'élévation du niveau de vie de l'ensemble des Tunisiens, et c'est dans le cadre de cette croissance que l'on peut déterminer un ensemble d'actions et de mesures visant à une promotion effective de l'homme tunisien. La préoccupation essentielle du Gouvernement est en effet d'assurer à chaque citoyen une existance digne, qui lui permette, en contribuant de façon productive à l'effort de développement national, de recueillir par là même sa juste part du produit de la croissance.

En d'autres termes, il s'agit d'axer la stratégie du développement sur le progrès social, en se fixant comme objectifs prioritaires le plein emploi, une répartition plus juste des revenus et une amélioration de la qualité de la vie.

Il n'est pas inutile de dénombrer les obstacles à vaincre, certains communs à beaucoup de pays engagés dans la voie du développement, certains spécifiques à la Tunisie, car ce sont eux qui déterminent les actions correctives qui doivent être engagées dans le cadre d'une politique globale de promotion sociale.

Le premier est le sous-emploi. En dépit d'une amélioration de la situation de l'emploi au cours de la décennie écoulée, amélioration particulièrement nette depuis 1971 -mais conjoncturelle, puisque dûe, en partie au moins, à une série de bonnes années agricoles-, une proportion importante de la population tunisienne ne bénéficie pas encore d'un emploi stable et d'un revenu suffisant.

Les conditions de mise en place d'une politique intégrée de l'emploi, à moyen et à long terme, seront définies dans ce chapître. Mais une telle politique ne peut porter ses fruits que si l'on maîtrise deux problèmes essentiels, celui de la démographie et celui de l'éducation.

L'explosion démographique que connaît actuellement la Tunisie risque en effet, si elle n'est pas jugulée, d'annihiler toutes les actions de promotion sociale compatibles avec les moyens du Pays. Aucune politique économique et sociale ne peut résister, à long terme, à un accroissement démesuré de la population.

Quant au système éducatif, il se doit de préparer les jeunes générations à leur insertion dans la vie active. Il est indispensable de le redéfinir, non plus comme simplement un véhicule culturel, mais aussi comme l'instrument de formation, qualitative et quantitative, des cadres, de la maîtrise et du personnel spécialisé que nécessite une économie en pleine expansion et en pleine transformation.

C'est donc dans le triple cadre de la promotion de l'emploi, du contrôle de la démographie et de l'adaptation du système éducatif aux besoins de l'économie que doit se développer la lutte contre le sous-emploi, première condition préalable à l'instauration d'une société meilleure et plus juste.

Le second aspect de la politique sociale visant à la promotion d'une telle société concerne la correction de deux déséquilibres fondamentaux :

-- le <u>déséquilibre régional</u> : dans les conditions actuelles, la croissance économique profite essentiellement aux populations des régions côtières. C'est là que se font pratiquement toutes les nouvelles implantations industrielles et que se développe le tourisme. Le développement des régions de l'intérieur, à vocation essentiellement agricole, est beaucoup plus lent, de sorte que les conditions de travail et de vie, comme les revenus, y sont souvent précaires. Une politique novatrice d'aménagement du territoire, visant à redresser cette situation, est indispensable. La planification économique et sociale doit être articulée au niveau régional si l'on veut assurer une croissance équilibrée de la Nation.

Il s'agit là d'une action d'envergure, qui nécessitera, en particulier, une profonde réforme de notre structure administrative.

— le déséquilibre des revenus : une analyse de la distribution actuelle des revenus en Tunisie et de ses tendances évolutives montrera qu'il est indispensable de mettre en oeuvre d'importants moyens afin d'en assurer une plus juste répartition.

Il sera nécessaire d'agir d'une part sur la formation directe des revenus, par une politique adaptée de prix et de salaires dans le cadre de la politique de promotion de l'emploi, ainsi que par une politique fiscale nouvelle, et, il s'agit, d'autre part, d'instaurer les conditions d'une redistribution plus équitable des bénéfices sociaux dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions par une action appropriée dans l'ensemble des domaines sociaux dont notamment la Santé, l'Habitat et la Sécurité Sociale.

Telle est l'orientation générale de la politique sociale du IVe Plan. Les actions qu'elle implique peuvent être regroupées autour de deux thèmes fondamentaux : la maîtrise du problème de l'emploi d'une part, la correction des équilibres sociaux d'autre part.

I/- /_A MAITRISE DU PROBLEME DE L'EMPLOI

/_a stratégie globale du IVe Plan réside dans une orientation de la politique de développement économique en fonction d'objectifs d'emploi considérés comme prioritaires. C'est ainsi que l'allocation des investissements a nettement favorisé par rapport au passé les projets directement productifs et créateurs d'emplois :

— dans l'Agriculture, les cultures maraichères, l'élevage, l'arboriculture et la pêche, qui utilisent une main d'oeuvre abondante et stable, ont été particulièrement encouragés ;

— dans les industries manufacturières, le textile qui offre le plus d'emplois pour un volume d'investissements donné s'est vu attribuer une enveloppe d'investissements importante. (26 % des investissements dans les industries manufacturières) ;

— enfin, dans le tourisme, qui crée des emplois directs à un coût modéré et qui, de plus, engendre des emplois indirects aussi importants que les emplois directs, les investissements permettront de créer au cours de la quadriennie autant d'emplois que ce qui a été réalisé durant toute la décennie écoulée.

Grâce à cette orientation, l'on prévoit que les créations d'emplois pourront atteindre le chiffre de 119.000 pour la période du IVe Plan, soit une fois et demi le chiffre enregistré au cours de la quadriennie passée. Mais durant la même période, la demande additionnelle d'emploi atteindra 198.000.

Cet écart entre l'offre et la demande additionnelle d'emplois appelle un ensemble de mesures destinées à le réduire, et par là même à atténuer les besoins d'émigration. Pour donner toute leur valeur aux mesures qui seront prises, il convient parallèlement d'améliorer notre connaissance du problème de l'emploi afin de se doter, au cours du IVe Plan, de tous les instruments nécessaires à la poursuite d'une politique globale de l'emploi. Pour que cette politique soit efficace à long terme, il faut pouvoir agir sur la formation de la demande d'emploi, c'est-à-dire, sur la démographie d'une part, et, sur la composition et l'orientation des flux de sortie des établissements d'enseignement et de formation d'autre part.

1) L'a promotion de l'emploi

A) L'a connaissance du problème de l'emploi

L'e Gouvernement se dotera d'un système intégré de statistiques permettant de suivre, aux niveaux national et régional, l'évolution de l'emploi et fournissant les éléments nécessaires à une politique de promotion de l'emploi. Les éléments actuellement disponibles pour la formulation d'une politique d'emploi et de formation des cadres ne sont pas en effet suffisants. Des études sont déjà entamées et seront achevées à temps pour que leurs résultats donnent lieu à des actions concrètes pendant le IVe Plan. Au niveau national , il s'agira de mieux connaître

les secteurs de l'agriculture, de la petite entreprise artisanale, du commerce et des services. Au niveau régional, il s'agira de déterminer les potentialités d'emploi et les moyens de les mobiliser, de façon à assurer autant que possible un équilibre régional entre l'offre et la demande d'emploi.

Parallèlement à ce système statistique, des études sur l'environnement de l'emploi seront entreprises, en particulier sur :

— la technologie: des études seront faites pour déterminer les possibilités d'introduction de technologie à haut coefficient de main-d'oeuvre dans différents secteurs et les moyens d'incitation à l'adoption de ces technologies ;

— l'environnement économique et social : il s'agit surtout de l'aménagement de la fiscalité et de la sécurité sociale, de façon à les rendre plus favorables à la création d'emplois nouveaux et à une plus juste répartition des revenus. Il s'agit aussi de la modulation des droits de douane sur les biens d'équipement importés , de façon à pénaliser l'équipement auquel peut se substituer la main-d'oeuvre sans préjudice pour la rentabilité. En dernier lieu, il s'agit de la législation du travail et plus particulièrement de la réglementation de l'apprentissage dans sa durée, son suivi, son contrôle et sa rémunération.

B) L'orientation des investissements en vue de la création maximale d'emplois

La législation tunisienne actuelle en matière d'encouragement aux investissements ne tient compte du nombre d'emplois que comme une norme secondaire dans la modulation des avantages octroyés aux promoteurs. C'est ainsi que, pour la catégorie "A" des projets (capital inférieur à 50 MD), le critère de l'emploi n'intervient pas du tout ; pour les projets dont le capital est compris entre 50.000 et 250.000 Dinars, il est exigé une création minimum de 10 emplois. Autant dire que le critère emploi est cité pour mémoire alors que la principale préoccupation du Pays pour la prochaine décennie est la création d'emplois.

Un projet de révision du code des investissements prévoyant une modulation des avantages à accorder aux promoteurs en fonction de normes dont laprincipale est le nombre d'emplois créés, a été élaboré et sera, après quelques aménagements, promulgué.

/_e nouveau code prévoit, outre l'assouplissement de la procédure et la réduction des délais d'agrément, des critères d'encouragement qui sont l'emploi, la régionalisation et l'exportation.

C) /_'encouragement à de nouvelles opportunités de création d'emplois

/_es mesures d'encouragement à de nouvelles opportunités d'investissement créatrices d'emplois se feront dans le cadre de deux actions principales :

— la création d'un fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) ;

— et la politique de développement rural.

/_'institution du FOPRODI évoquée dans le chapitre précédent permettra de hisser au rang d'entrepreneurs industriels des cadres ayant la compétence pour identifier, réaliser et gérer correctement des projets industriels, mais à qui manquent les fonds propres nécessaires à la réalisation de ces projets. La décentralisation de la gestion de ce fonds est susceptible d'être à l'origine de nouvelles créations d'emplois réparties sur tous les gouvernorats, ce qui s'inscrit dans le cadre de la politique générale d'équilibre régional.

.../...

En outre le FOPRODI doit remplir deux autres missions essentielles. Il s'agit d'abord de diffuser les implantations industrielles à l'intérieur du pays en encourageant la décentralisation par divers moyens : subventions, prêts à long terme, etc... ce qui est une nouvelle source de créations d'emplois.

Le FOPRODI doit également encourager plus spécialement la petite et moyenne entreprise qui doit former le tissu conjonctif du développement.

Les petites et moyennes entreprises industrielles ou de services trouveront ainsi les structures d'encouragement et de crédit analogues au fonds spécial de développement agricole et qui font défaut actuellement.

Il y a lieu d'attendre des petites et moyennes entreprises des possibilités de création d'emploi qui répondent au double souci du Gouvernement de créer le maximum d'emplois et d'assurer une répartition régionale aussi équilibrée que possible de ces créations.

La gestion de ce fonds se fera dans le cadre des sociétés régionales d'investissements ou d'autres institutions pour lesquelles une nouvelle vie et un rôle effectif seront donnés. En effet, de pareilles actions ne peuvent être efficaces que si elles sont très proches du bénéficiaire. Une bonne connaissance des compétences et de la moralité de celui-ci, un contrôle rigoureux de la nature et de l'importance de ses besoins, son encadrement durant la période d'assistance ne peuvent être assurés que si l'institution qui assiste est proche du bénéficiaire.

.../...

D) /_e développement rural

/_a politique de développement rural vise deux objectifs essentiels : la création et la consolidation d'emplois nouveaux, l'amélioration du revenu de la population la plus déshéritée. Ce dernier point sera développé dans le paragraphe suivant. Quant à l'objectif emploi, il sera recherché dans des projets intégrés de développement rural qui comprennent la formation professionnelle des jeunes ruraux ayant interrompu leurs études, l'assistance de ces jeunes pour l'installation dans un emploi correspondant à leur formation et la consolidation des emplois ainsi créés par une amélioration de l'environnement et plus particulièrement des conditions de vie. En effet, certaines localités n'offrent pas les conditions de vie minima (disponibilité d'eau potable, d'électricité, de logements décents, de dispensaires ; isolement des localités dû à l'absence ou à un état défectueux des pistes agricoles) pour y retenir les jeunes, même quand un emploi leur est offert.

/_ette politique de développement rural est conçue comme déconcentrée et régionalisée. Un fonds de 40 MD a été réservé à la réalisation de cette politique durant la quadriennie. Pour l'année 1973, l'allocation décidée a été de 5 MD, et elle sera utilisée essentiellement pour former environ 9.000 jeunes et pour créer et consolider 12.000 emplois dans l'agriculture, l'artisanat artistique et dans d'autres métiers : plombiers, forgerons, menuisiers, maçons etc...

Pour les années ultérieures, les autorités régionales prépareront des programmes intégrés de développement qui assureront la création et la stabilisation d'un nombre maximum d'emplois. Elles veilleront à ce que les différents crédits réservés au développement rural (fonds de développement rural, crédits des chantiers de lutte contre le sous-développement, PAM 425 et 482, crédits des conseils de gouvernorats, assistances multilatérale et bi-latérale) soient utilisés d'une façon complémentaire et adaptés à chaque catégorie socio-professionnelle de la population concernée.

/_es études en cours sur la situation de l'emploi par gouvernorat aideront à la détermination des besoins de chaque région et à l'adaptation de la politique de développement à ces besoins.

2) /_e contrôle de l'évolution démographique

/_a population tunisienne est estimée à la fin de l'année 1972 à environ 5,4 Millions d'habitants. Le taux de croissance naturelle de la population est de 2,6 % résultant d'un taux de natalité de 37,4 o/oo et d'un taux de fécondité de 162,1 o/oo.

/_es conséquences de cette situation démographique sont notamment :

— un nombre nombre annuel de naissances de près de 200.000 ;
— une augmentation annuelle de la population totale de 132.000 personnes ;
— une augmentation annuelle de la population scolarisable (6 à 14 ans) de 25.000 ;
— une augmentation annuelle de la population d'âge actif (15 à 64 ans) de 92.000 qui se traduit par une demande additionnelle d'emploi de plus de 500.000 pour la deuxième décennie de développement et d'environ 200.000 pour la période du IVe Plan.

/_es conséquences ne peuvent pas être évitées à moyen terme. La maîtrise du problème de l'emploi doit néanmoins être préparée durant la période du IVe Plan par des mesures vigoureuses de contrôle des naissances pour que l'acuité du problème de l'emploi soit atténuée durant la décennie quatre vingt.

/_'évolution de la structure de la population par âge au cours des prochaines années milite pour un contrôle encore plus vigoureux des naissances. En effet, durant les années 1970-1975, la tranche d'âge (25 à 29 ans) correspondant, pour les femmes, à une fécondité maximale, est relativement "creuse". Environ 5,8 % de la population féminine appartiennent à cette classe d'âge. A partir de 1976 et jusqu'en 1980, cette proportion passera à 7,5 % en moyenne de sorte que le taux de fécondité global, et, par voie de conséquence, les naissances auront tendance à augmenter dans de larges proportions.

L'effort de planning familial devra donc d'abord contre-carrer cet effet de structure de la population pour que le taux de fécondité global n'augmente pas, ensuite permettre une baisse de ce taux de fécondité à un rythme au moins égal à celui qui a été enregistré durant les dernières années.

Durant les années 1965-1971, le taux global de fécondité a baissé de 5,1 naissances par an et pour 1.000 femmes en âge de procréer. Il a été estimé que :

— 1,8 naissances pour 1.000 femmes en âge de procréer ont été évitées par l'effet de structure d'âge de la population ;

— 3,3 naissances pour 1.000 femmes en âge de procréer ont été évitées par l'effet spécifique de planning familial, c'est-à-dire d'une part, l'amélioration du niveau d'instruction et de maturité de la population qui incite celle-ci à pratiquer spontanément le contrôle des naissances et d'autre part, l'action directe des services de planning familial.

Les projections démographiques pour l'avenir ont été établies sur la base de deux alternatives.

La première maintient la tendance de baisse du taux de fécondité global des dernières années. Elle se traduit par une baisse dûe à l'effet spécifique de 6,2 naissances par an et pour 1.000 femmes en âge de procréer (contre 3,3 au cours des cinq dernières années) de façon à contre-carrer l'effet de structure qui tendra à augmenter les naissances de 1,1 unité pour 1.000 femmes en âge de procréer, et maintenir ainsi une baisse du taux global de 5,1 unités.

La deuxième, plus modeste, accentue légèrement la baisse du taux de fécondité dûe à l'effet spécifique de planning familial (3,6 ‰). Elle se traduit, compte tenu de l'effet de structure, par une baisse du taux global de fécondité de 2,5 naissances pour 1.000 femmes en âge de procréer (contre 5,1 pour les cinq dernières années).

Les projections selon cette deuxième alternative doivent en conséquence représenter un objectif démographique minimum. Sa réalisation implique des mesures qui permettent d'éviter en 1981 environ 55.000 naissances.

Cet objectif ne pourrait être atteint par les moyens actuellement en vigueur (A.I.U. pilules, etc...). En effet, l'Office National de la Population et du Planning Familial se fixe comme objectif de "protéger" par ces moyens 160.000 femmes en 1981 (contre environ 50.000 en 1971), ce qui ne permettrait d'éviter que 40.000 naissances en 1981. Pour réaliser cet objectif, l'Office qui a connu, au cours de l'année 1972 et au début de l'année 1973, des retards importants dans la réalisation de ses programmes, devra rattraper ce retard :

— en arrêtant un programme d'intervention vigoureux avant la fin du premier semestre de l'année 1973 ;

— en définissant les modalités d'application et de contrôle d'exécution de ce programme dans les mois qui suivent ;

— en faisant accélérer la réalisation du programme d'investissement (maternités, centres de P.M.I.) qui accuse jusqu'à présent des retards alarmants ;

— en assurant une utilisation optimale des structures d'accueil existantes ou à créer, et en associant toutes les institutions du pays à l'action d'information et de motivation.

Si toutes ces mesures sont prises à temps, l'Office contribuera à faire éviter environ 300.000 naissances au cours de la décennie et 40.000 naissances en 1981. L'objectif démographique nécessite une économie supplémentaire de naissances qui doit atteindre 15.000 en 1981. Pour cela, plusieurs mesures sont envisagées:

— la mesure tendant à relever l'âge minimum du mariage a été écartée pour deux raisons essentielles. La première est que, dans la société tunisienne, la fille tend encore à se marier à un âge relativement bas puisque près de 30 % des premiers mariages concernent des filles qui ont juste atteint l'âge minimum légal de 17 ans et que par ailleurs environ un millier de mariages concernant des filles n'ayant pas atteint ce minimum, sont autorisées annuellement par les tribunaux. La deuxième raison est que l'économie de nais-

sances que l'on peut réaliser en portant l'âge minimum à 18 ans ne serait que de l'ordre de 2.000 par an alors qu'une telle décision risque de créer des problèmes sociaux importants ;

— la deuxième mesure concerne la fiscalité et les allocations familiales. Une étude sera entreprise pour remoduler l'abattement fiscal afin qu'il ne pénalise pas (relativement) les célibataires et les foyers où le nombre d'enfants est limité, et pour remoduler les allocations familiales dans le sens d'une dégressivité et d'une limitation à trois enfants;

Sans avoir peut être une grande incidence sur la limitation des naissances, cette mesure serait plus cohérente avec la politique de planning familial.

— la dernière mesure, qui est la plus efficace, se rapporte à la législation en matière d'avortement.

Selon la législation en vigueur, l'avortement social n'est autorisé que pour la femme ayant déjà 5 enfants vivants, et l'on compte actuellement environ 5.000 avortements sociaux par an. Pour réaliser "l'économie" supplémentaire de 15.000 naissances ci-dessus indiquée, le nombre d'interruptions de grossesses nécessaires à atteindre en 1981 est de l'ordre de 30.000. La législation en vigueur sera en conséquence révisée, de façon à permettre la réalisation d'un tel objectif.

L'objectif démographique, développé ci-desssus, maintiendra jusqu'à la fin de la décennie une augmentation importante des naissances : 196.200 en 1971, 211.900 en 1976 et 233.000 en 1981, et au-delà de 1981, il maintiendra un afflux important de jeunes, demandeurs de services d'éducation d'abord et d'emploi par la suite. De 92.000 par an entre 1972 et 1975, l'augmentation de la population d'âge actif passera à 110.000 par an entre 1976 et 1980, à 114.000 entre 1971 et 1985 et à 118.000 entre 1986 et 1990.

Ces afflux ne devront pas être dépassés, sans quoi l'objectif de développement et d'élévation du niveau de vie sera compromis. Aussi convient-il, dès maintenant, d'agir sur la croissance démographique pour ramener, à terme, le poids démographique dans des limites compatibles avec les objectifs d'élévation du niveau de vie moyen.

3) L'adaptation du système éducatif

L'adaptation du système éducatif sera recherchée dans le cadre d'une réforme profonde de l'éducation. Une Commission Interministérielle étudie actuellement les buts et la portée de cette réforme, en partant d'une analyse des insuffisances du système actuel. Elle doit déboucher sur les modalités de mise en place effective du nouveau système éducatif pendant le IVe Plan. Dans l'intervalle, des actions de portée plus limitée et s'inscrivant dans le cadre de la réforme seront étudiées et mises en application.

A) Les insuffisances du système actuel

Le système actuel d'éducation et de formation est caractérisé par :

— la multiplicité des institutions de formation : certains départements assurent la formation de la totalité ou d'une partie de leurs besoins tandis que la formation technique et professionnelle de masse est assurée par le Ministère de l'Education Nationale et par l'Office de la Formation Professionnelle sans coordination entre eux et sans adaptation qualitative et quantitative avec les besoins économiques et sociaux ;

— La rigidité de la formation : les cycles actuels (primaire, secondaire et supérieur) sont conçus pour une sélection relativement sévère et aboutissant à des "rejets" en cours du cycle d'une masse importante de jeunes qui sont munis de "bouts de formation" ne les aidant pas beaucoup à affronter la vie active.

— Le coût élevé de laformation, lié d'abord aux taux élevés de redoublement et d'interruption, aux changements fréquents de filières de formation au cours des premières années de l'enseignement supérieur et aussi aux horaires très chargés et au caractère encyclopédique, surtout dans le second cycle de secondaire.

.../...

B) La réforme du système éducatif

Les grandes lignes de cette réforme, qui s'inscrivent dans le cadre de la recherche de l'efficacité de la formation et de sa liaison avec l'environnement économique et social, doivent être axées sur :

— La préparation des futures générations à vivre dans leur siècle tout en développant les valeurs morales et culturelles propres à notre pays.

— L'insertion du système éducatif dans le processus de développement suivant des modalités et des structures qui restent à définir.

— L'acquisition par l'entreprise éducative des moyens lui permettant d'assurer la maniabilité et la perméabilité de ces structures, la fluidité et la fexibilité de son contenu, et enfin la disponibilité d'esprit des éducateurs.

— La maîtrise des coûts de l'éducation par une amélioration des rendements interne et externe du système éducatif.

En attendant l'application de cette réforme, des mesures correctives, préparant la réforme, seront prises au cours de la période du IVe Plan.

C) Les mesures à court terme

Ces mesures intéressent les différents ordres d'enseignement actuels.

.../...

/-)u niveau du primaire, il s'agit essentiellement d'accroître le taux d'accès des filles à l'école et de réduire dans une large mesure les taux de redoublement et de défaillance, surtout entre la première et la cinquième année du primaire. Pour les cinquième et sixième années, l'introduction des séances d'initiation aux travaux agricoles (I.T.A.) et manuels (I.T.M.) de moyens audio-visuels modernes (radio, télévision, etc...) seront étudiées en vue d'une généralisation progressive à l'ensemble du pays, des études expérimentales étant déjà faites ou en cours.

/_'enseignement secondaire sera marqué par une unification de toute la formation professionnelle au sein dun organisme unique qui assumeraitla mission d'organiser l'enseignement et la formation professionnelle avec des durées variables selon les spécialités, et qui n'aura pas les contraintes des calendriers et horaires de l'Education Nationale (importante sous-utilisation des locaux et des équipements). Cette unification constitue une solution concrète à la coordination des actions en matière de formation professionnelle, à l'établissement des liens entre la formation et le marché de l'emploi et à la réduction des coûts de formation.

Il sera de plus procédé à l'orientation d'une proportion plus élevée d'élèves vers l'enseignement professionnel et vers les sections mathématiques et techniques, les sections littéraires ne devant être alimentées qu'à concurrence de prévisions de diplômés n'excédant pas dans une large proportion les besoins prévisibles du pays.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il importe de préparer au cours de la période du IVe Plan les structures d'accueil pour l'effectif croissant prévu d'étudiants : la capacité actuelle de l'Université de Tunis est d'environ 15.000 places, alors que les effectifs prévus pour 1976 sont de 22.000 et pour 1981 de plus de 30.000.

.../...

Les structures seront définies en fonction des tendances de l'emploi, mais d'ores et déjà des besoins de renforcement des écoles normales supérieures (enseignements scientifique, mathématique et technique), des facultés de médecine, de l'école d'ingénieurs s'imposent. Il convient aussi d'envisager la création d'autres structures spécialisées.

II/- /_A CORRECTION DES DESEQUILIBRES SOCIAUX

Si l'édification d'une société tunisienne juste et meilleure suppose la solution du problème de l'emploi, comme on vient de le voir, elle stipule également une juste et équitable repartition des fruits de la croissance aussi bien à l'échelle des régions que des individus.

/_'effort de développement doit avoir pour objectif de limiter les écarts entre les diverses régions du pays et les diverses catégories de la population. Il ne s'agit pas de supprimer cette différenciation entre régions et entre individus, mais plutôt de reduire au maximum les déséquilibres.

Si l'égalitarisme est démobilisation, les inégalités injustes peuvent nuire à l'unité et à la solidarité nationale. L'unité nationale est d'abord à base d'égalité.

.../...

/-)ussi le IVe Plan et la seconde décennie doivent-ils permettre au pays de déboucher sur une société physiquement et humainement mieux structurée de façon à préserver et à maintenir l'unité nationale et la stabilité du pays.

/_a restructuration sociale concerne la diffusion du développement à l'ensemble du pays.

/_a justice sociale concerne une redistribution des revenus plus équitable de nature à réduire et à limiter les différences entre les catégories sociales.

/_e IVe Plan et la Seconde Decennie du Développement doivent aboutir à un pays économiquement mieux structuré et à une société mieux équilibrée.

Il y a lieu, à cet effet, de prendre connaissance, dans la mesure du possible et avec les moyens dont on dispose dans l'état actuel de l'information, des déséquilibres socio-économiques qui existent à l'heure actuelle pour pouvoir exposer la politique qui sera mise en oeuvre pour remédier à ces déséquilibres et pour les corriger en attendant de pouvoir les faire disparaître.

.../...

1) /_es déséquilibres à corriger

/_es études entreprises dans le domaine de l'emploi ont permis jusqu'à maintenant de dresser une situation de l'emploi par secteur. La répartition de l'emploi par région n'est pas encore disponible, mais d'ores et déjà, l'on peut relever l'importance de l'emploi dans l'Agriculture par rapport aux autres secteurs qui, loin de traduire la vocation agricole du pays, révèle un déséquilibre dans la répartition de l'emploi par secteur. En effet, l'agriculture qui ne procure qu'environ 20 % du revenu national occupe -à des taux variables- plus de 50 % de la population active et fait vivre plus de la moitié de la population.

/_e déséquilibre au niveau de l'emploi s'explique par la pauvreté relative des régions de l'intérieur qui n'offrent comme refuge pour leur population qu'un travail souvent précaire et occasionnel dans une agriculture souvent exploitée d'une façon archaïque. Le faible taux d'urbanisation, le manque d'équipements collectifs, en eau potable, électrification, routes, hôpitaux etc... n'encouragent pas la création d'opportunités d'emplois en dehors de l'agriculture et maintenant ces régions dans un sous développement relatif important, accusant le déséquilibre territorial et le déséquilibre des revenus.

A) /_e déséquilibre territorial

Un effort a été fait pour faire participer les régions, gouvernorats et délégations, à la préparation du IVe Plan. Les résultats ont été limités, car peu d'information sont disponibles sur le plan régional. Néanmoins, toutes les

.../...

informations qui ont pu être receuillies ont été utilisées pour la préparation du Plan National. Des études sont en cours pour couvrir en priorité les gouvernorats de l'intérieur. Ces études éclaireront les autorités régionales et nationales sur les moyens de développer ces régions, mais il n'est pas nécessaire de les attendre pour être convaincu du déséquilibre territorial qui existe et de la nécessité de l'atténuer. L'ampleur de ce déséquilibre qui peut être mesuré par plusieurs indices telsque la répartition géographique des investissements, le taux d'urbanisation, le taux de scolarisation, l'équipement sanitaire, risque encore de se creuser davantage.

B) /_e déséquilibre des revenus

/_e revenu national n'a augmenté au cours de la décennie écoulée qu'à un taux de 2,4 % par an à prix constants contre 4 % prévus par les premières perspectives décennales. L'amélioration du revenu moyen par habitant, en conséquence, a été minime et il y aurait eu même une détérioration du revenu moyen par habitant sans l'émigration qui a ramené le taux de croissance démographique de 2,8 % par an (taux naturel) à 2,2 % (taux après émigration).

/_) qui a profité la croissance globale de 2,4 % par an et quel a été son impact sur la répartition des revenus ?

.../...

Différentes études ont été menées pour essayer de déterminer l'évolution de la répartition des revenus et le degré de concentration du revenu national. Ces études sont notamment : l'enquête de consommation (1965-1968), l'exploitation des déclarations fiscales pour les années 1962 et 1971 et l'évolution de la situation de l'emploi en 1971.

Les résultats de ces études aboutissent à deux conclusions majeures :

— la première, positive et réconfortante, réside dans l'élargissement de la classe moyenne de la population, classe moyenne dont le revenu dépasse le seuil de pauvreté. Elle est passée de 20 % en début de décennie à 55 % en fin de décennie ;

— la deuxième, qui caractérise le déséquilibre actuel des revenus, réside dans la persistance d'une proportion -qui reste élevée- de la population (40 %) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

La classe moyenne de la population est constituée de la grande masse des travailleurs dans l'industrie manufacturière, les mines, les transports et les services. L'évolution des revenus semble avoir bénéficié particulièrement aux salariés de cette catégorie de population.

En effet, l'analyse des données de la Comptabilité Nationale montre que les salaires ont augmenté au cours de la décennie plus rapidement que la productivité, notamment dans les mines, les industries manufacturières et les transports.

.../...

Cette catégorie de la population a donc augmenté de 20 % de la population totale à 55 % et a vu son revenu s'améliorer sensiblement : le revenu moyen a augmenté en termes réels (compte tenu de la hausse des prix) d'environ 20 % au cours de la décennie. Elle détient environ 60 % du revenu national.

L'évolution favorable des revenus de cette catégorie de la population a atténué le déséquilibre des revenus, mais celui-ci reste dominé par la présence d'une proportion de 40 % de la population qui reste dans un état de pauvreté critique.

La première perspective décennale de développement en Tunisie évaluait le seuil de pauvreté à un revenu individuel de 50 D. au prix de 1957, ce qui correspond à 70 D. en 1971. Elle évaluait la proportion de la population dont le revenu n'atteignait pas ce seuil à 75 % au début de la décennie et retenait comme objectif de faire accéder toute cette catégorie de la population à un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

Cet objectif n'a été réalisé qu'en partie.

L'analyse des résultats de l'enquête nationale de consommation effectuée entre 1965 et 1968 d'une part et l'étude des dépenses sociales de l'Administration d'autre part, montrent que l'effectif de cette population dont le revenu individuel est inférieur à 50 D. (aux prix de 1957) est passé en termes de proportion, de 75 % au début de la décennie, a 42,8 % en 1968. En effet, l'enquête nationale de consommation a établi que 42,8 % des ménages ont dépensé moins de 50 D par personne et par an.

.../...

Ces évaluations sont confirmées par les études sur la situation de l'emploi en 1971 et les déclarations fiscales se rapportant aux revenus de l'année 1971. On évalue en effet le nombre de ménages dont le revenu monétaire est inférieur à 250 D par an (50 D par personne) à 400.000.

Ce revenu monétaire n'inclut pas les avantages sociaux constitués essentiellement par les dépenses de l'Etat dans les domaines de la santé, de l'éducation etc... Ces dépenses de l'Etat profitent à toute la population ; elles sont évaluées à plus de 100 MD en 1972, soit environ 20 Dinars par personne.

Il existe donc à la fin de la décennie 400.000 ménages ou 40 % de la population dont le revenu individuel total (avantages sociaux inclus) reste inférieur à 70 D par an, soit 50 D aux prix de 1957. Ces ménages se répartissent comme suit :

— 70.000 ménages appartenant à des petits exploitants agricoles ;

— 150.000 ménages d'ouvriers saisonniers dans l'agriculture ;

— 90.000 ménages d'artisans ou travailleurs occasionnels dans les industries et les services.

Cette population ne détient que moins de 10 % du revenu national. Son existance définit le déséquilibre le plus important dans la structure des revenus et justifie, pour la période du IVe Plan, les mesures et les programmes qui seront décrits dans le paragraphe suivant.

.../...

2) La politique à mettre en oeuvre pour corriger ces déséquilibres.

Afin de corriger les deux grandes catégories de déséquilibres décrits ci-dessus, le IVe Plan verra la mise en oeuvre d'une politique spécifique ayant pour axes principaux :

— l'infléchissement des programmes nationaux d'investissement notamment dans le sens d'une promotion des régions et des catégories sociales les plus défavorisées ;

— la réorientation de certaines politiques nationales dans le même but ;

— l'adoption de programmes et mesures spécifiques pour corriger ce double déséquilibre.

A) L'orientation des programmes nationaux

Cette orientation se fera à l'aide de la régionalisation du plan et répond aux besoins des populations les plus démunies.

L'état actuel de notre outillage statistique et de notre information sur la situation économique et sociale dans les différentes régions du pays ne sont pas encore suffisamment élaborées pour donner une idée exacte des perspectives de développement de chaque région. Etant donné le peu

.../...

d'information que l'on détient sur les investissements réalisés dans chaque region et la répartition de ces investissements par secteur, sur l'état de la production et de l'emploi par région, il n'a pas été possible d'élaborer le IVe Plan à partir de plans régionaux réellement structurés. Les régions n'ont pu fournir que quelques informations sur les besoins de la population, informations dont on a tenu compte dans la mesure du possible.

Une véritable planification régionale suppose l'intervention de deux actions préalables. Il s'agit d'abord d'une vision approfondie de l'aménagement du Territoire permettant l'identification sur des bases scientifiques des régions économiques, de leurs différentes vocations, de leurs possibilités de développement, des grandes infrastructures à y installer etc... La période du IVe Plan doit pouvoir voir ces études se réaliser de façon à ce que l'action des pouvoirs publics, en vue de la diffusion du développement à l'ensemble du pays puisse se faire, non de façon spontannée et sous la pression des besoins, mais avec une vue prospective et sur une base rationnelle.

Il s'agit en second lieu de l'intervention d'une profonde réforme administrative suceptible de fournir un cadre approprié au développement régional. Des études sont en cours en vue de trouver les solutions les plus adéquates pour que l'administration du pays puisse accompagner le développement.

L'achèvement de ces deux actions préalables : aménagement du territoire et réforme administrative permettra d'aborder le problème de l'équilibre régional et de la diffusion du développement à travers l'ensemble du pays dans des conditions plus scientifiques au moyen d'une planification régionale plus rigoureuse.

.../...

Cette régionalisation concernera aussi bien les secteurs économiques que les secteurs sociaux.

En ce qui concerne lessecteurs économiques, il s'agira de voir quels sont les investissements qui pourront être réalisés région par région aussi bien en matière agricole qu'en matière industrielle que dans le transport et le Tourisme. L'objectif est ici de développer au mieux les potentialités de chaque région et de créer le maximum d'emploi.

En matière sociale, c'est le problème de l'emploi qui recevra la plus grande attention à l'échelle régionale : la régionalisation des investissements économiques ci-dessus évoquée doit prendre en considération la demande additionnelle dans chaque région et les moyens d'y répondre.

La régionalisation prendra en considération une répartition des équipements collectifs de manière à remédier aux insuffisances les plus notaires qui existent dans certaines régions à l'intérieur du pays.

Les programmes nationaux d'investissement dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, du logement, de l'alimentation en eau potable et courant électrique ainsi qu'en matière de transport seront régionalisés de manière à favoriser les régions non côtières et encore plus particulièrement les zones rurales. D'ores et déjà certains programmes nationaux, comme celui de la santé ou du logement ont mis l'accent sur les dispensaires de campagne, les hôpitaux locaux et les logements ruraux. Il s'agit de préciser cette orientation sur le terrain et de lui trouver une application concrète région par région.

.../...

Ainsi la régionalisation du Plan pourra aboutir à un meilleur équilibre entre les régions et à une promotion des catégories de la population les plus défavorisées. Cette régionalisation devra cependant être soutenue par une reconsidération de certaines politiques nationales pour réduire encore plus les déséquilibres constatés.

B) La réorientation de certaines politiques Nationales

Un certain nombre de politiques nationales seront reconsidérées et révisées de manière à favoriser la catégorie de la population la plus déshéritée.

En matière de salaires, il convient de signaler que certaines rémunérations qui n'ont pas évolué avec le coût de la vie concernent exclusivement les travaux n'exigeant aucune qualification professionnelle. Une politique de revenu doit se pencher en priorité sur la solution de ce problème qui intéresse une grande proposition de salariés dans l'agriculture, le bâtiment et les services.

Si donc lapolitique nationale en matière de salaires doit prendre en considération l'amélioration de la productivité en ce qui concerne les salaires qui se sont déjà améliorés pendant la première décennie, elle doit privilégier une promotion des bas salaires en vue de rééquilibrer la répartition des revenus dans le pays.

.../...

Cette promotion concerne aussi bien les salaires agricoles que les autres catégories de salaires.

Dans l'agriculture, on constate actuellement un paradoxe grave : d'un côté, l'existance d'une population rurale abondante et de besoins d'encadrement importants, d'un autre côté des exploitants agricoles qui se plaignent d'un manque de main-d'oeuvre, et des lycées agricoles qui sont peu fréquentés par la jeunesse. La conjoncture agricole favorable des dernières années explique certes en partie l'offre d'emploi non satisfaite, mais la raison fondamentale de ce paradoxe réside dans le niveau du salaire agricole par rapport au salaire dans les autres secteurs, qui de plus donnent lieu à des avantages sociaux dont ne bénéficient pas les salariés de l'agriculture.

Les salaires des autres secteurs seront dorénavant régis par les dispositions de la convention collective cadre qui institue la libre négociation des salaires à partir d'un salaire minimum interprofessionnel.

Dans le même ordre d'idées la politique nationale en matière de sécurité sociale sera révisée de façon à aider plus substantiellement les catégories de travailleurs les moins rémunérés.

.../...

Cette action sur les rémunérations les plus faibles sera accompagnée par une action parallèle sur les circuits de distribution et les prix des produits de première nécessité. On trouvera dans le chapitre consacré au commerce des indications sur les réformes à introduire dans ce domaine. Elles ont pour objectif de trouver le juste équilibre entre une évolution normale des prix susceptibles de ne pas décourager la production tout en maitrisant les prix des produits de première nécessité, en les mettant à l'abri des spéculations par un contrôle plus étroit des prix et par une intervention plus poussée des organismes publics en vue de régulariser les marchés.

Enfin, la dernière réorientation concerne la politique fiscale. Cette question a déjà été évoquée dans le chapitre précédent. Le IVe Plan verra une révision de la fiscalité indirecte dont le but est d'améliorer les coûts de production et le niveau des prix et par voie de conséquence le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

En matière de fiscalité directe, il a été constaté que si la législation actuelle peut être considérée comme satisfaisante et moyennant quelques corrections, suffisamment équitable, la manière dont une certaine partie de la population remplit son devoir fiscal laisse à désirer.

.../...

Aussi, l'effort principal qui sera entrepris pendant le IVe Plan consistera - t-il à étoffer l'administration fiscale et renforcer ses moyens matériels et humains pour qu'elle puisse saisir la totalité de la matière imposable et faire contribuer chacun comme le prévoit la législation en vigueur de manière à faire jouer effectivement la solidarité nationale.

c) L'action spécifique en faveur des régions et des populations les plus déshéritées

Parallèlement à cette double action portant sur les programmes et politiques nationales, une action spécifique sera entreprise au cours du IVe Plan en vue de favoriser la promotion des régions et des catégories de la population les plus défavorisées.

Cette action comportera plusieurs aspects dont certains ont été déjà évoqués.

Il s'agit notamment de la décentralisation industrielle et de promotion de la petite et moyenne entreprise qui seront particulièrement encouragées au moyen de la

.../...

création d'un fonds d'investissement spécialement doté à cet effet. On peut s'attendre à ce que l'action de ce fonds encouragera les entreprises industrielles et autres et particulièrement les petites et moyennes entreprises à s'installer dans ces régions où l'état de l'infrastructure et de l'environnement social constituent encore aujourd'hui des handicaps à surmonter.

Il s'agit en second lieu du programme spécifique de développement rural qui est l'action la plus importante et qui se trouve être déjà effectivement engagée. Ce programme a déjà été évoqué avec le problème de l'emploi. Son objeectif est en effet d'améliorer la situation de l'emploi dans les régions rurales. Par le biais de cette amélioration de l'emploi, on s'attend à réaliser en même temps une promotion du revenu des populations concernées.

Ce programme est le plus important entrepris depuis l'indépendance dans ce domaine. Les crédits budgétaires qui lui seront consacrées pendant la période du IVe Plan sont de 40 MD et il est prévu qu'ils seront utilisés à concurrence de 5 MD en 1973, 8 MD en 1974, 12 MD en 1975 et 15 MD en 1976. Il est prévu également que le 1/5 des crédits sera utilisé pour la formation professionnelle sur le tas, notamment des jeunes ayant une certaine éducation scolaire, que les 2/5 seront consacrés à la création d'emplois nouveaux en vue notamment d'aider ces jeunes à s'installer dans la vie active et enfin les 2/5 seront alloués à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales pour consolider ces emplois créés et fixer les jeunes sur les lieux de travail.

.../...

L'expérience de 1973 se révèle déjà encourageante, même s'il faut attendre la fin de l'année pour pouvoir en juger. Le programme de 5 MD a a été utilisé suivant les normes ci-dessus indiquées. Les projets retenus dans l'ensemble des gouvernorats vont permettre la formation de 9.000 jeunes, la création ou la consolidation de 12.000 emplois. Parallèlement des crédits importants seront consacrés à l'amélioration des conditions de vie dont notamment 323.000 D à la construction de logements, 535.000 D à l'amélioration de chemins ruraux 398.000 D à l'alimentation en eau potable, 163.000 D à la construction ou à l'aménagement de dispensaires 118.000 D à l'électrification rurale etc...

L'action est déjà engagée pour la programmation des crédits pour l'ensemble de la quadriennie. Cette programmation se fera en même temps que la régionalisation du Plan ci-dessus évoquée de manière à intégrer ce programme dans l'ensemble des perspectives de développement régional et l'harmoniser avec l'ensemble des programmes concernant la région dont notamment le programme PAM ou les chantiers régionaux (où les crédits prévus se montent à 12 MD) et les crédits du Conseil du gouvernorat qui poursuivent une action similaire de promotion des régions et des populations les plus déshéritées.

Cette intégration et cette harmonisation dans le cadre de la régionalisation du Plan est essentielle: elle est le premier pas dans la direction d'une planification régionale scientifique ; elle permettra une coordination absolument indispensable pour comprendre l'inter-action entre tous les projets et programmes intéressant une même région.

.../..

Toutes ces actions correctrices qui seront entreprises au cours du IVe Plan et qui devront se prolonger au delà sont de nature à remédier aux déséquilibres existants et à contribuer à une structuration du pays et de la société tunisienne réduisant les inégalités excessives et renforçant par la même la cohésion et la solidarité nationales.

DEUXIEME PARTIE

LE CONTENU SECTORIEL DU QUATRIEME PLAN

CHAPITRE VIII : L'AGRICULTURE ET LA PECHE

I/- APERÇU GENERAL

Les renseignements tirés de la décennie passée d'une part, les performances réalisées au cours du IIIè Plan d'autre part, montrent que le IVe Plan commence dans les conditions économiques, sociales et psychologiques meilleures. Ce contexte socio-économique favorable justfie le choix des objectifs ambitieux mais réalisables qui ont été retenus.

L'objectif fondamental assigné au secteur agricole est l'accélération de la croissance de la production. Cette croissance est indispensable pour trois raisons principales:

— pour satisfaire une demande intérieure importante dont le volume global augmente chaque année en fonction de la croissance démographique et de l'amélioration prévue du revenu moyen par habitant ;

— pour assurer l'approvisionnement des industries alimentaires qui constituent toujours un débouché important pour la production agricole. Il faut néanmoins dans ce but procéder à l'assainissement des relations entre producteurs et transformateurs, de manière à repartir de façon plus équitable la valeur ajoutée par le produit final ;

— enfin, elle est également nécessaire pour répondre à la demande extérieure dont l'augmentation ne dépend en définitive que de l'amélioration de la compétitivité des produits sur le plan des prix et sur celui de la qualité.

Cette accélération de la croissance de la production est possible compte tenu des potentialités importantes existantes, mais actuellement sous-utilisées, dont dispose le secteur agricole.

En termes quantitatifs, l'objectif de croissance de la production recherché est de réaliser au cours de la quadriennie une valeur ajoutée supérieure de 27 % à celle enregistrée au cours du IIIè Plan, ce qui représente un taux moyen d'accroissement de 6,2 % par an, par rapport à la production moyenne annuelle du IIIè Plan.

Cependant rapporté à l'année 1972, année agricole exceptionnelle le taux de croissance du secteur s'établit à -2,1 %

Le but fixé au secteur agricole est de dépasser en 1976 et dans des conditions climatiques supposées normales, le niveau de production exceptionnel atteint en 1972.

Cet objectif est recherché en assignant aux spéculations les moins aléatoires un fort taux d'accroissement grâce à une meilleure utilisation des capacités de production disponibles. Il s'agit des cultures maraichères, de l'élevage et de la pêche.

En ce qui concerne les spéculations aléatoires telles que les céréales, l'olive et les autres espèces fruitières, l'effort est également important. Des résultats substantiels sont attendus de l'amélioration du niveau technique de ces cultures.

Les objectifs de production seront atteints en faisant participer la plus grande partie du monde rural au développement. Cette opération est tout aussi importante que l'objectif de production car elle organise et structure les politiques spécifiques du secteur agricole. Cette volonté vise à corriger une frustration certaine de la grande masse des paysans restée à l'écart du développement, hors d'atteinte du progrès. Elle correspond enfin à l'objectif global du IVe Plan, d'harmoniser et d'équilibrer le développement du pays.

En ce qui concerne l'emploi, la politique agricole doit conduire à une réduction du sous-emploi latent en milieu rural.

/_e développement prioritaire de l'élevage et des cultures fourragères et la mise en exploitation accélérée des périmètres irrigués compenseront largement la diminution de l'offre d'emploi que devra entrainer la poursuite de la mécanisation des grandes cultures. Il est prévu pour l'année terminale du Plan, une augmentation du nombre des journées de travail de 10 à 12 %.

/_a réalisation de ces objectifs est liée aux moyens adoptés pour les atteindre : ces moyens concernent l'orientation des investissements, le rôle de l'Etat dans le développement et la mise en oeuvre de politiques adéquates (1).

/_n ce qui concerne les investissements, l'enveloppe globale dégagée pour le secteur agricole pendant le IVe Plan s'élève à 170,7 MD (ou à 177,8 MD en incluant les infrastructures portuaires pour la pêche). L'augmentation par rapport au IIIè Plan est ainsi de 70 %. Cette enveloppe globale comprend les frais de fonctionnement des projets de vulgarisation, de recherche et d'études qui sont estimés à 9,5 MD.

/_a priorité a été accordée aux projets directement productifs et à production rapide sans renoncer cependant aux projets indispensables au développement à long terme. 60 % des investissements sont considérés comme directement productifs alors que cette nature d'investissement n'a représenté que 24 % pendant la première décennie.

/_'orientation nouvelle des investissements traduit bien le souci de limiter l'intervention de l'Etat à la création des infrastructures et aux opérations d'intérêt collectif. La contribution du secteur public aux investissements se limitera ainsi à 56 % alors qu'elle avait atteint 84 % au cours de la dernière décennie (2).

---

(1) Voir chapitre "Politique économique" pour les deux derniers points.

(2) La retrospective decennale 1962-71 pour le secteur agricole établie par le Ministère de l'Agriculture tient compte de l'autofinancement et conduit à un montant global d'investissements de 280 MD. Sur cette base les investissements directement productifs ont représenté 36 % du montant total et la contribution du secteur public aux investissements 71 %.

Il convient également de préciser qu'en dehors de ce volume d'investissements, l'Etat doit rembourser le crédit extérieur Bauer (1,5 MD) et indemniser certains propriétaires dans les zones forestières (0,6 MD) et dans les périmètres publics irrigués (1,2 MD).

Le financement de ces investissements repose en grande partie sur le Budget de l'Etat, qui doit, en effet, contribuer à 45% du montant total de la F.B.C.F., soit 76,7 MD.

Le crédit bancaire qui participe pour 45,2 MD (26 % de la F.B.C.F.) aura recours aux dotations budgétaires pour alimenter le fonds spécial de développement de l'agriculture (FOSDA) à concurrence de 21,5 MD.

L'assistance étrangère sous forme de dons d'équipement (rations pour les chantiers, cheptel sélectionné) contribue pour près de 15 MD, soit 8,8 % du montant nécessaire à la réalisation de ce programme d'investissement.

Le financement sur crédits étrangers, représenté par les prêts déjà accordés et par ceux en cours de conclusion, reste faible avec un montant total de 7 MD, soit 4 % de la F.B.C.F.

Pour atteindre les objectifs de production, une utilisation plus accrue des intrants s'avère nécessaire.

La poursuite de la politique de mécanisation dans les grandes cultures et la multiplication de semences et de plants sains conjugués avec l'utilisation de fertilisants adéquats sont autant de facteurs qui sont à la base des améliorations des rendements nécessaires pour atteindre les objectifs de production retenus.

En matière de mécanisation, il est prévu d'acquérir près de 4000 tracteurs, 600 moissonneuses-batteuses et 1000 pulvérisateurs tractés au cours du IVe Plan.

Il convient également de préciser qu'en dehors de ce volume d'investissements, l'Etat doit rembourser le crédit extérieur Bauer (1,5 MD) et indemniser certains propriétaires dans les zones forestières (0,6 MD) et dans les périmètres publics irrigués (1,2 MD).

Le financement de ces investissements repose en grande partie sur le Budget de l'Etat, qui doit, en effet, contribuer à 45% du montant total de la F.B.C.F., soit 76,7 MD.

Le crédit bancaire qui participe pour 45,2 MD (26 % de la F.B.C.F.) aura recours aux dotations budgétaires pour alimenter le fonds spécial de développement de l'agriculture (FOSDA) à concurrence de 21,5 MD.

L'assistance étrangère sous forme de dons d'équipement (rations pour les chantiers, cheptel sélectionné) contribue pour près de 15 MD, soit 8,8 % du montant nécessaire à la réalisation de ce programme d'investissement.

Le financement sur crédits étrangers, représenté par les prêts déjà accordés et par ceux en cours de conclusion, reste faible avec un montant total de 7 MD, soit 4 % de la F.B.C.F.

Pour atteindre les objectifs de production, une utilisation plus accrue des intrants s'avère nécessaire.

La poursuite de la politique de mécanisation dans les grandes cultures et la multiplication de semences et de plants sains conjugués avec l'utilisation de fertilisants adéquats sont autant de facteurs qui sont à la base des améliorations des rendements nécessaires pour atteindre les objectifs de production retenus.

En matière de mécanisation, il est prévu d'acquérir près de 4000 tracteurs, 600 moissonneuses-batteuses et 1000 pulvérisateurs tractés au cours du IVe Plan.

Enfin, en ce qui concerne les produits fertilisants, il est prévu au cours du IVe Plan une consommation de 133 Millions d'unités azotés dont près de la moitié est consacrée aux grandes cultures, et près de 141 Millions d'unités d'engrais phosphatés.

Ainsi, pour les engrais azotés, il est prévu un triplement de la consommation en 1976 par rapport à 1971 (39 Millions d'unités contre 13 Millions d'unités) et un doublement pour la consommation des engrais phosphatés (41 Millions d'unités contre 20 millions d'unités).

Les perspectives du secteur agricole ont été analysées par grands groupes de spéculations. Les rubriques retenues sont ; les grandes cultures, l'arboriculture, l'élevage, les cultures maraîchères, la forêt et la C.E.S., l'hydraulique agricole et la pêche.

II/- LES GRANDES CULTURES

1) Les céréales

L'objectif retenu pour les céréales est d'atteindre en 1976 et dans les conditions climatiques normales un niveau de production proche de celui enregistré en 1972 dans les conditions climatiques très favorables. Il s'agit de produire près de 1.138.000 T de céréales en 1976 représentant aux prix constants de 1966, 41 MD contre 42,3 MD en 1972.

Malgré cette légère baisse, la production moyenne au cours du IVe Plan s'accroîtra à un taux annuel de 6,1 % par rapport à la production moyenne enregistrée au cours du IIIè Plan. En effet, la production moyenne du IIIè Plan évaluée aux prix constants de 1966, passerait de 28,7 MD à 36,8 MD au cours du IVe Plan.

Cet objectif ne paraît pas ambitieux, car les possibilités concernant ces cultures sont importantes. Le développement et la modernisation du secteur traditionnel peuvent en effet contribuer dans une large mesure à la réalisation de cet objectif.

Cet objectif sera atteint en maintenant le total actuel des superficies consacrées aux céréales dans le Nord et en réduisant celles du Centre et du Sud de près de 150.000 ha.

D'autre part la répartition des surfaces par variétés évoluera au profit des variétés à haut rendement, aussi bien en blé dur qu'en blé tendre. En définitif, les surfaces consacrées aux variétés à haut rendement passeront de 60.000 ha en 1972 à 250.000 ha à la fin de la quadriennie.

La production attendue en 1976 se répartit de la façon suivante entre les différentes céréales.

Unités { Q = 1.000 T
V = MD

	Prix unitaire 1966 (DT)	1972		1976	
		Q	V	Q	V
Céréales					
- Blé dur	42,0	652	27,4	577,6	24,2
- Blé tendre	34,5	262	9,0	346	11,9
- Orge	25,0	236	5,9	214,4	5,3
TOTAL =		1150	42,3	1138,0	41,4

L'effort principal de production portera sur le blé tendre afin d'en réduire les importations.

Néanmoins malgré ces objectifs assez ambitieux, la production ne pourra pas satisfaire la totalité des besoins intérieurs.

Il est prévu en 1976, l'importation de 200.000 T de blé tendre pour l'alimentation humaine et de 90.000 T de céréales secondaires pour le développement de l'élevage comme le montre le tableau ressources et emplois.

	Blé dur		Blé tendre		Orge et céréales secondaires	
	1972	1976	1972	1976	1972	1976
Production	652	578	262	346	236	215
Importation	0	43	258	204	0	90
Total ressources	652	621	520	550	236	305
Cons.humaine	490	546	378	420	80	95
Cons. Animale	-	-	-	-	100	175
Semences	85	75	25	30	30	35
Stock de report	77	0	117	100	26	0
Total des emplois	652	621	520	550	236	305

/_a réalisation de ces objectifs est subordonnée à l'utilisation optimale des moyens de production et des techniques modernes de culture. Le développement de l'emploi des nouvelles variétés devrait entrainer une consommation accrue des engrais

/_es besoins en engrais pour atteindre les objectifs de production du IVe Plan s'établissent comme suit :

Catégories	1972	1973	1974	1975	1976
Amonitre 33 %	30	40	63	73	85
Super phosphate 45%	20	22	34	40	47
Super phosphate 16%	15	18	20	22	26

/_'amélioration du système actuel d'approvisionnement et de commercialisation est nécessaire pour atteindre ce niveau de consommation d'engrais.

Le désherbage chimique réalisé dans de bonnes conditions permet en effet, d'augmenter le rendement de 2 à 3 quintaux par hectare en moyenne.

En 1972, près de 150.000 ha ont été traités chimiquement. Il est prévu d'augmenter chaque année une superficie de 40.000 ha, portant ainsi la superficie totale traitée en 1976 à 300.000 ha environ.

Actuellement, seuls les exploitants disposant de grandes superficies font appel à la SONAPROV pour un traitement aérien, ou, utilisent leur propre équipement pour traiter leurs cultures.

Il est nécessaire, en conséquent, d'encourager les petits et moyens exploitants à traiter leurs champs en utilisant des pulvérisateurs à dos.

L'échange de semences ordinaires contre des semences sélectionnées que pratique l'Office des Céréales est une opération conçue pour accroître la productivité de la céréaliculture. La réduction du taux d'échange intervenue depuis 1972 ne peut que favoriser le développement de cette action intéressante.

La modernisation du secteur traditionnel constitue une action qui devra bénéficier d'une assistance technique importante. L'objectif de l'opération est de rapprocher la productivité de ce secteur de celle du secteur moderne.

La vulgarisation telle qu'elle est pratiquée actuellement se limite à prodiguer des conseils et à implanter des parcelles de démonstration. Elle n'est profitable qu'au secteur moderne.

Pour atteindre le secteur traditionnel, un programme devant intéresser 60.000 ha a été mis au point. Il repose sur la fourniture des crédits en nature nécessaires à la mise en pratique de méthodes culturales améliorées.

Des équipes d'encadreurs-vulgarisateurs seront mises en place pour assurer la réalisation de ce programme.

En matière de prix la politique visant à réduire les prix des intrants sera poursuivie et une études sur les coûts de production sera faite durant cette quadriennie pour déterminer la marge bénéficiaire des agriculteurs selon les différents systèmes de culture pratiqués.

Pour mettre en oeuvre les moyens techniques nécessaires à la réalisation des objectifs, des investissements importants sont nécessaires. Ils ont été estimés à 21,7 MD et correspondent à l'acquisition du matériel de culture et de traitement, à l'équipement et aux frais de fonctionnement nécessaires aux différents projets d'encadrement et de vulgarisation.

Les investissements seront réalisés par les entreprises publiques et surtout par le secteur privé, à raison de 1,7 MD et 20 MD respectivement.

Le financement du matériel à acquérir par le secteur privé sera assuré par le système bancaire en dehors du FOSDA à concurrence de 5,6 MD ; 14,4 MD devront être auto-financés par le secteur.

L'office des céréales prendra en charge l'acquisition de pulverisateurs tractés et à dos pour 592.000 D.

Le budget de l'Etat financera l'équipement et les frais de fonctionnement du crédit supervisé et des cellules de rayonnement pour un montant de 1,068 MD.

Par ailleurs, le projet de modernisation du secteur traditionnel nécessite des prêts de campagne dont le montant annuel en 1976 a été estimé à 2 MD.

2) Les cultures industrielles

Pour la betterave, l'objectif du IVe Plan est de faire passer les surfaces d'environ 1250 ha en 1972 à 3000 ha en 1976, répartis à raison de 1500 ha en culture irriguée et de 1500 ha en sec. Les rendements escomptés sont du même ordre que ceux enregistrés en 1972, soit 25 T/ha en moyenne. Cet objectif de rendement implique un effort considérable car de 1969 à 1971, le rendement moyen n'a été que de 13,1 T/ha.

Dans ces perspectives la production devrait passer de 31.000T en 1972 à près de 80.000 T en 1976.

La réalisation de ce programme dépend étroitement de l'extension du périmètre betteravier de la zone Bou-Salem Sidi Ismaïl.

La politique de prix établie en 1971 traduit l'effort du gouvernement en vue d'inciter les agriculteurs à développer cette culture.

La culture du tabac est une spéculation dont l'importance croîtra au cours du IVe Plan. Les superficies passeront d'environ 2400 ha en 1971 à 3500 en 1976, augmentant ainsi de 45 %. La production évoluera d'environ 2000 T en 1972 à 3400 T en 1976 (+ 67 %).

Cette augmentation de la production est attendue de l'extension des superficies, mais aussi de l'amélioration des rendements. Les rendements passeront de 775 Kg/ha en 1971 pour le tabac à fumer à 875 Kg/ha en 1976, et de 2070 Kg/ha en 1971 pour le tabac à priser à 2300 Kg/ha en 1976. Il convient de signaler que l'année 1972 a été caractérisée par une chute des superficies (1967 ha réalisés) dûe en partie aux conditions climatiques mais surtout à une pénurie de main d'oeuvre et à la stagnation des prix par rapport à l'augmentation des coûts de production.

Cette situation a entrainé une desaffection des agriculteurs pour cette culture exigeante en main d'oeuvre spécialisée. Les mesures arrêtées en matière de crédit et de prix devront conduire à un redressement de cette situation.

III/- L'ARBORICULTURE

Au cours de la première décennie, près de 400.000 ha ont été plantés, portant la superficie arboricole à 1.470.000 ha en 1972.

Les superficies plantées en irrigué sont faibles. Elles ne dépassent pas 47.000 ha, dont près de 10.000 ha sont situés dans les périmètres publics.

Cette politique d'extension de l'arboriculture se traduit par la jeunesse de la structure par âge des plantations comme le montre le tableau suivant :

Unité : Million de pieds

	Très jeunes	Jeunes	Adultes	Vieux	Total
Oliviers	10,7	14,0	23,7	3,6	52,0
Agrumes	0,6	0,8	1,8	0,8	4,0
Amandiers	2,0	4,0	5,5	2,0	13,5
Abricotiers	0,5	0,5	14,5	0,4	1,6

La majorité des nouvelles plantations n'a pas reçu les soins d'entretien nécessaires. Cette carence a eu un effet néfaste sur le rythme de croissance de la production. En effet, la production fruitière a stagné surtout au cours de la première décennie, puisque la valeur de la production (calculée aux prix de 1966), n'a jamais dépassé 30 MD. En 1971 et 1972 seulement ont été enregistrées des productions estimées à 36 MD et 55,5 MD. 1972 a été marquée par une production record d'olives (180.000 tonnes d'huile). En outre, la structure actuelle par âge des plantations ne permet pas de fixer à l'échéance de 4 ans des objectifs de production ambitieux. Malgré les efforts qui seront déployés au cours du IVe Plan pour mieux entretenir les jeunes plantations, il sera difficile dans des conditions climatiques normales, d'atteindre en 1976 le niveau de production enregistré au cours de l'année 1972. Une chute de la production paraît d'autant plus inéluctable que la valeur de la production de 1973 sera vraisemblablement inférieure de 35 % à celle de 1972.

Les projections à long terme établies à l'horizon 1980 pour les principales spéculations permettent d'escompter pendant le IVe Plan une production moyenne aux prix constants 1966 de 43,2 MD. Cette perspective, par rapport à la production moyenne du IIIè PLan (34,7 MD) correspond à un taux moyen annuel de croissance de 5,7 %.

/_e tableau suivant donne la composition de la valeur de la production arboricole au cours du IVè Plan (calculée aux prix de 1966).

Unités { Q = 1.000 T
V = Millions D

	Moyenne du IIIè Plan		Moyenne du IVe Plan		Taux d'accroissement par an du IV Plan/IIIè Plan
	Q	V	Q	V	
Olives	440	15,3	500	17,5	3,5 %
Agrumes	100	3,7	110	4,0	2 %
Raisin de cuve	111	2,6	115	2,65	-
Dattes	36	2,2	48	2,95	7,5 %
Amandes	11	2,3	25	5,3	23 %
Abricots	19	1,3	24	1,6	5 %
Autres produits	83	7,3	106	9,2	6,5 %
T O T A L	-	34,7	-	43,2	5,7 %

/_a réalisation de cet objectif nécessite la mise en oeuvre de moyens techniques importants. La priorité est donnée à l'entretien des 400.000 ha plantés durant la dernière décennie et au remplacement de 10.000 ha de vieilles plantations. D'autre part, il sera procédé à la réalisation d'un programme de nouvelles plantations destinées à maintenir une structure par âge équilibrée de la population arboricole.

Il s'agit notamment de bien soigner et traiter les jeunes plantations pour qu'elles atteignent l'âge de pleine production dans les meilleurs délais. Le projet P.A.M. qui assure cette action dans le Centre et le Sud étendra sa zone d'intervention aux régions de Makthar et du Fahs à partir de 1973. Ce projet qui couvre 100.000 ha atteindra en 1974 130.000 ha et vraisemblablement 160.000 ha en 1976.

Il est également nécessaire d'augmenter les rendements des plantations existantes en vulgarisant des méthodes et des techniques culturales améliorées :

— la destruction du chiendent surtout dans le Centre et le Sud doit jouer un rôle important. La recherche d'un désherbant chimique et son application à grande échelle sont à étudier et à mettre au point ;

— le traitement des arbres contre les maladies n'est pas pratiqué sauf pour les agrumes, la vigne et une partie de l'oliveraie. Le dépistage des maladies ainsi que la vulgarisation des traitements devra permettre une nette augmentation des rendements ;

— enfin la taille des arbres se fait généralement dans de mauvaises conditions. A cet effet, il est prévu la création de centres d'apprentissage itinérants pour la formation des petits exploitants et des ouvriers agricoles.

/_es moyens qui viennent d'être énumérés peuvent avoir une incidence directe et immédiate sur l'augmentation de la production des plantations existantes.

Par ailleurs, des méthodes culturales de type plus intensif ne sont pas encore mises au point ; en particulier l'utilisation des engrais chimiques se limite actuellement aux orangeraies. Un programme de recherche et de démonstration s'impose en ce domaine. Le projet SIDA/FAO de développement intégré des zones à vocation oleïcole répond à ce besoin en ce qui concerne l'olivier dans les zones où le projet intervient.

/_'Institut de l'olivier", dont la création est prévue, est destinée à promouvoir et à coordonner l'ensemble des activités de recherche et d'expérimentation relatives à l'oléiculture. Cet organisme sera également chargé des études économiques concernant la production et les débouchés des produits. D'autre part, le groupement inter-professionnel des agrumes et des fruits (G.I.A.F.), créé en 1971 et dont les interventions sont jusqu'à maintenant limitées aux agrumes et aux abricots, étendra, au cours du IVe Plan, son champ d'activité à d'autres spéculations fruitières et plus particulièrement aux amandiers et aux pistachiers. Les moyens d'action de cet organisme seront renforcés pour mener à bien ses tâches.

/_a politique d'extension des plantations arboricoles qui a débuté durant la première décennie se poursuivra, mais à un rythme moins rapide.

/_e programme quadriennal portera sur 58.000 ha. Il concerne en particulier, la reconversion du vignoble sur 4600 ha et l'extension des principales espèces (oliviers 10.000 ha, amandiers 30.000 ha, abricotiers 1500 ha, agrumes 1500 ha dattiers 1000 ha, autres espèces 9000 ha) à l'intérieur de ce programme 11.500 ha seront plantés en irrigué.

/_a réalisation de ces objectifs de production et la mise en oeuvre des moyens techniques et institutionnels nécessaires impliquent un financement de 25,6 MD.

/_'administration qui n'intervient pas directement dans la production, limitera son rôle à l'encouragement des organismes privés en accordant des subventions et en contribuant aux frais de fonctionnement de certains projets. Le budget de l'Etat contribuera ainsi à concurrence de 3,8 MD au financement des opérations suivantes :

— promotion de la culture du pistachier, de l'amandier et d'autre espèces fruitiers (1,2 MD) ;

— prise en charge des frais de fonctionnement et de manutention du projet PAM pour environ 2,5 MD ;

— distribution de primes d'arrachage diverses pour un montant total d'environ 125.000 D.

/_es entreprises publiques investiront près de 2,4 MD d'une part dans la réalisation du programme FAO/SIDA et d'autre part dans la plantation de 1000 ha de palmiers dattiers.

/_e secteur privé devra investir près de 19,4 MD, répartis de la façon suivante selon les principaux projets :

PAM 482 = 12 MD

Reconversion de vignoble 0,86 MD

Plantations d'agrumes à Nebhana 0,44 MD

Nouvelles plantations hors des zones d'intervention du projet PAM = 2,24 MD

Entretien des plantations hors du projet PAM = 3,75 MD.

/_e <u>financement</u> des 25,6 MD sera assuré de la façon suivante :

— le budget de l'Etat contribuera pour près de 3,8 MD au titre des subventions d'équipement ;

— les aides extérieures au développement telles que la fourniture de rations dans le cadre du projet PAM ou d'intrants dans le projet FAO/SIDA s'élèveront à environ 5,6 MD finançant ainsi près de 26 % des investissements correspondants ;

— le crédit bancaire participera pour environ 9,6 MD ; 8,6 MD en provenance du fond spécial de développement de l'agriculture (FOSDA) et 1,0 MD sur le prêt BIRD à la STIL, dans le cadre de son intervention dans les palmeraies du Sud ;

— enfin, enrion 5,6 MD seront auto-financés par les <u>entreprises</u>. Ce montant tient compte de l'apport d'entreprises agricoles telles que la STIL qui contribuera quart à elle pour 1 MD. Le taux d'autofinancement s'élève ainsi à près de 22 %.

IV/- /_'<u>ELEVAGE</u>

Tous les plans précédents ont mis l'accent sur la nécessité de développer l'élevage par l'amélioration quantitative et qualitative de l'alimentation du cheptel. Mais les objectifs sont loin d'avoir été atteints surtout pour la production fourragère. Toutefois, au cours de la décennie se sont développées la production d'aliments concentrés pour le bétail et la culture de fourrages riches.

L'analyse de l'évolution des effectifs fait ressortir une diminution de près de 60.000 unités femelles bovines, par rapport aux effectifs de 1961, une stagnation pour les ovins et une augmentation nette pour les caprins. Les conditions climatiques peu favorables à l'élevage et l'évolution de la politique agraire ont été à l'origine de cette situation. Remarquons qu'à la fin du IIIè Plan la situation de l'élevage était meilleure sans que la production de viande ait augmenté de façon satisfaisante. En effet les éleveurs ont donné la priorité à la reconstitution de leur cheptel et n'ont mis en vente qu'une faible proportion du bétail disponible.

A l'heure actuelle la production de viande est estimée à 60.000 T pour un besoin de 65.000 T environ. Le déficit en lait est beaucoup plus grave puisqu'il est produit 140.000 T de lait environ pour un besoin de consommation humaine de 260.000 T. Les déficits sont comblés par l'importation.

Les possibilités de production animale sont pourtant importantes comme l'ont montré les études de vocation et de potentialités agricoles des différentes régions. Dans ce contexte et compte tenu de l'accroissement attendu de la consommation, un objectif de production tendant à rapidement satisfaire les besoins en viande et en oeufs a été retenu.

L'objectif retenu pour le IVe Plan est en effet, de porter la production de viande de 60.000 T en 1972 à 81.800 T en 1976 ce qui correspond à un accroissement de 7,8 % par an et celle de lait de 138.000 T à 212.000 T soit un accroissement annuel de 11 %. La production d'oeufs devrait atteindre 340 millions d'unités au cours de l'année terminale du Plan contre 240 Millions en 1972, soit un taux d'accroissement annuel de 9,5 %. L'effort de production doit ainsi porter sur l'ensemble des spéculations animales.

Toutefois, ces objectifs de production bien qu'assez ambitieux, ne permettront pas de satisfaire les besoins en viande et en lait.

Les déficits de l'année terminale du Plan seront d'environ 12.000 T de viande et de 150.000 T d'équivalent lait.

L'évolution de la production (en poids vif pour la viande) est donnée dans le tableau suivant :

Unités { Q = 1000 T ; V = MD (calculée au prix constants 1966)

Espèces	1972		1976	
	Q	V	Q	V
Bovins	30,4	7,0	42,2	9,7
Ovins	41,8	13,9	55,0	18,2
Caprins	8,4	2,0	10,4	2,7
Volailles	16,8	5,9	26,4	9,2
Autres viandes	4,6	0,7	4,6	0,7
Total (poids vif)	102,0	29,5	138,4	40,5
Equivalent "viande nette + abats"	60	-	81,8	-
Oeufs (en millions d'unités)	240	3,8	340	5,4
Lait	138	5,5	212	8,5

Le processus retenu pour réaliser lesobjectifs de production, repose sur l'augmentation du nombre d'unités femelles, sur une évolution de composition du cheptel favorisant les types d'animaux à meilleur rendement et enfin sur l'amélioration des performances du cheptel dûe à une alimentation plus rationnelle et mieux équilibrée qu'elle ne l'est actuellement.

En ce qui concerne les effectifs, le tableau qui suit résume l'augmentation d'unités femelles attendue au cours de la quadriennie.

En Millier d'unités femelles

	1972	1976	Augmentation	Taux annuel de croissance
Laitières sélectionnées	15	26	11	14,7 %
Bovins améliorés	50	92	42	15,4 %
Bovins locaux	155	170	15	2,4 %
	220	288	68	7 %
Ovins) Ovins	1850	2325	475	6 %
caprins) caprins	500	685	185	8 %
Volaille) Elev.Tradi.	4000	4000	-	-
) Elev.Indus.	5500	17000	11500	33 %

- /_es augmentations d'effectifs prévues pour les ovins-caprins et les bovins locaux sont réalisables par auto-accroissement sans actions particulières. Par contre, en ce qui concerne les bovins laitiers sélectionnés, le taux d'accroissement prévu de 15 % sera réalisé grâce à l'importation de 7.500 génisses pleines.

Si cette importation ne pose pas de problèmes majeurs, la difficulté réside dans l'identification des promoteurs et dans la préparation des infrastructures d'accueil pour ce cheptel exigeant.

Par ailleurs, il est prévu d'augmenter l'effectif des bovins améliorées de 42.000 unités femelles durant la quadriennie, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 15,4 %. Les actions retenues pour atteindre cet objectif sont :

— le contrôle des performances ;

— le développement de l'insémination artificielle ;

— l'encouragement à l'utilisation des travaux sélectionnés en saillie naturelle. A cet effet, parmi d'autres mesures près de 230 taureaux et taurillons seront importés.

L'amélioration de l'alimentation animale se traduira par une augmentation des rendements par unité femelle . Cette action se réalisera par :

— la récupération des femelles bovines et ovines destinées à la boucherie, dont l'abattage prématuré remettrait en cause l'objectif de croissance de cheptel. Les animaux retirés du circuit des abattoirs devront être placés dans des fermes spécialisées, organisées pour l'entretien, la remise en état et la fécondation de ces femelles. Les femelles pleines seront ensuite vendues à de petits éleveurs ;

— l'engraissement des taurillons maigres se présentant soit aux abattoirs soit sur les marchés aux bestiaux. L'objectif est de faire prendre en moyenne 150 Kg de poids vif à ces animaux en 6 mois environ. L'opération porterait en 1976 sur 30.000 taurillons maigres.

Les principales difficultés à surmonter pour réaliser les objectifs retenus resident dans l'organisation des interventions préconisées, dans l'identification des promoteurs compétents, dans la vulgarisation des méthodes d'engraissement adéquates et dans l'affouragement.

L'augmentation des effectifs prévue et l'amélioration de la productivité des animaux sont subordonnées à la croissance de la production fourragère et à une alimentation rationnelle et équilibrée du cheptel.

Les estimations des besoins en fourrages en 1976 sont les suivantes (en millions d'unités fourragères).

	1972	1976
Fourrages cultivés	226	500
Fourrages concentrés	193	370
Fourrages grossiers	1920	1700

/_e principe directeur de la politique de développement de la production fourragère est de rendre les troupeaux de moins en moins tributaires des unités fourragères naturelles par l'accroissement des superficies réservées aux fourrages cultivés et par le développement de l'emploi des fourrages concentrés dans l'alimentation animale.

/_a satisfaction des besoins en fourrages cultivés en 1976 conduit à prendre comme objectif, le doublement en 4 ans de la production actuelle. Le tableau suivant indique l'évolution nécessaire des superficies cultivées en fourrages :

	Superficies en 1000 ha		Augmentation en milliers de ha
	1 9 72	1 9 7 6	
Fourrages cultivés	83	120	37
Avoine et orge en vert, bersim	31	76	45
Prairies	8,5	25	16,5
Fourrages irrigés	5	25	20
Plantations fourragères	30	90	60
	157,5	336	178,5

En ce qui concerne les fourrages concentrés la satisfaction des besoins en 1976 repose sur les actions suivantes :

- importation de 90.000 T de concentré (maïs et tourteaux de soja) ;
- extension des superficies réservées aux légumineuses (120.000 ha en 1976 contre 80.000 ha en 1972) ;
- limitation des exportations du son à 50 % du niveau actuel ;
- accroissement des surfaces réservées à l'orge (185.000 ha en 1976 contre 135.000 ha en 1972) ;
- utilisation dans le pays de la totalité des pulpes et de la mélasse produites par la sucrerie de Béja.

Les divers objectifs retenus dans tout le secteur élevage dépendent directement d'un certain nombre de projets ou de programmes identifiés, dont la réalisation est elle même tributaire de la mise en oeuvre des mesures de promotion de l'élevage.

Pour réaliser les programmes de développement, des mesures d'ordre économique et institutionnel doivent être mises en oeuvre. En premier lieu, il s'agit de remédier aux insuffisances constatées dans les structures d'encadrement actuelles; aussi est-il prévu de réorganiser les organismes d'intervention en définissant leurs attributions d'une façon précise.

C'est ainsi que les organismes étatiques et para-étatiques n'interviendront plus dans la production mais seront chargés de la vulgarisation et de l'organisation de l'approvisionnement et l'écoulement des produits.

En particulier l'Office de l'Elevage et des Paturages sera chargé de :

- la vulgarisation pour le compte de l'administration ;
- de l'approvisionnement du secteur de l'élevage en reproducteurs, intrants et crédits supervisés ;
- de l'assistance aux éleveurs dans l'écoulement des produits ;
- de l'exécution de projets spécifiques de mise en valeur.

Les mesures d'encouragement ainsi que les règlementations relatives aux prix et à la régulation du marché constituent en second lieu l'environnement indispensable à l'évolution nécessaire de l'élevage. On ne citera ici qu'à titre indicatif, en attendant les résultats des études en cours, les principales propositions.

Il s'agit notamment :

- d'instituer des prix d'encouragement pour les cultures fourragères ;
- de créer une prime de reconversion fourragère ;
- d'étudier le relèvement des prix de l'orge et des légumineuses ;

— de réduire le taux d'intérêt relatif aux prêts de campagne pour les cultures fourragères ;

— de subventionner les prix des aliments concentrés ;

— d'élaborer un prix plancher pour les fourrages cultivés en confiant à l'O.E.P.la régulation du marché ;

— d'instituer un prix plancher pour la viande ;

— d'augmenter le prix du lait collecté par la STIL ;

— de détaxer les matières premières entrant dans la fabrication des aliments du bétail et dans la production des volailles.

/_a politique préconisée de développement de l'élevage repose essentiellement sur la réalisation d'un montant d'investissement important estimé à plus de 32 MD au cours du IVe Plan. Les investissements se répartissent de la façon suivante selon les types de projets :

Nature d'activité des projets	Investissement en MD	%
Projets de production fourragère	10,6	33 %
Projets d'amélioration des conditions de l'élevage	11,2	35 %
Projets de vulgarisation et de santé animale	2,5	7,5 %
Projets de production animale	7,9	24,5 %
T O T A L	32,2	100 %

Un classement des projets suivant les promoteurs montre l'importance du rôle que doit jouer aussi bien l'Office de l'Elevage et des paturages que l'Office des terres domaniales. D'autre part l'effort d'investissement attendu du privé est considérable. Les incitations économiques préconisées et l'encadrement du secteur privé devront encourager ce secteur à participer à la reconversion fourragère et au développement du cheptel.

/_a répartition des investissements selon les promoteurs des projets est la suivante :

Agent investisseur	En MD	En %
Office de l'Elevage	13,6	42 %
Office des Terres Domaniales	2,3	7 %
Administration	2,3	7 %
Entreprise privée	14,0	44 %
T O T A L	32,2	100 %

Au cours de la décennie 1962-1971, 11 MD ont été investis dans l'élevage. Le IVe Plan propose de réaliser en quatre ans, un volume total d'investissement trois fois supérieur. Ce rapprochement illustre la volonté de privilégier le développement du secteur de l'élevage. Il montre également l'importance de l'effort à déployer.

/_a classification des projets suivant leur degré de maturité et d'engagement montre que les projets nouveaux de la catégorie "C" pour lesquels les études ne sont pas suffisamment avancées pour déterminer leur faisabilité sont nombreux et importants puisqu'ils représentent plus du tiers du montant total. Les projets en cours de type "A" représentent 20 % des investissements, tandis que les projets de la catégorie "B" totalisent 44 % du total.

Il y a lieu d'ajouter enfin, à l'enveloppe des investissements près de 1,2 MD correspondant aux frais de fonctionnement des projets de vulgarisation, de recherche et de santé animale.

/_e financement des projets est prévu de la façon suivante :

— le budget de l'Etat participera pour 8,4 MD. Il financera les projets d'amélioration des parcours sur le domaine forestier (1,2 MD) et les dotations à l'OEP pour mener à bien les projets dont il est le promoteur (5,6 MD). Il permettra enfin d'assurer le fonctionnement des services de vulgarisation et ceux de la santé animale (1,6 MD) ;

— les aides extérieures au développement représentent 3,2 MD sous forme de fournitures diverses : bétail sélectionné (647.000 D), rations alimentaire P.A.M. pour les plantations fourragères dans le Centre et le Sud (1,260 MD), semoule pour les chantiers nationaux chargés d'aménager des prairies et des parcours dans les zones forestières (513.000 D). Le reste soit 800.000 D correspond à des dons d'équipement dans le cadre de l'assistance technique ;

— les prêts extérieurs financeront l'acquisition de génisses provenant de pays Européens pour un montant de 1,2 MD ;

— le crédit bancaire jouera un rôle important puisqu'il assurera plus de 45 % des besoins soit 14,8 MD. Le fonds spécial de développement de l'agriculture aura à supporter près de 9,4 MD. Le reste, soit 5,4 MD, intéressant particulièrement le secteur avicole sera financé sur fonds propres des banques avec des bonifications d'intérêt et des subventions éventuelles de l'Etat ;

— les entrepreneurs agricoles financeront 4,3 MD d'investissements soit 14 % environ du total.

V/- /_ES CULTURES MARAICHERES

/_e pays a consacré durant la première décennie, beaucoup d'efforts à l'infrastructure hydraulique pour aménager des périmètres irrigués sur une superficie de près de 44.000 ha. Les exploitants agricoles ont aussi participé à ce développement en multipliant le nombre de puits de surface et en les équipant de moto-pompes.

Toutefois le développement du maraichage s'est réalisé pour la plupart en dehors des périmètres nouveaux pourtant prévus pour être en grande partie réservés au maraichage. 23.000 ha de ces périmètres équipés pour l'irrigation, sont encore cultivés en sec alors que certaines zônes telles que le Cap Bon et le Mornag, qui ont largement contribué à l'augmentation de la production, manquent maintenant d'eau à la suite de la surexploitation des nappes phréatiques.

En outre, le maraichage hors-saison n'a pas connu le développement que les potentialités des marchés extérieurs sont susceptibles de lui assurer.

Enfin, la politique des prix pratiquée en particulier pour la tomate de saison dont le rendement moyen est très bas n'a pas favorisé l'augmentation de la productivité. De tels prix ont permis à des exploitations dont la productivité est très faible de rester marginales alors qu'elles auraient dû se développer ou disparaître.

Cet aperçu général montre les grandes possibilités de développement et d'extension des superficies consacrées au maraichage. Par ailleurs, une analyse plus détaillée par produit tenant compte de l'accroissement attendu de la consommation intérieure et des possibilités réelles d'exportation a conduit à retenir des objectifs de production assez ambitieux.

L'objectif est de faire passer la production de 700.000 T en 1972 à 1.000.000 T en 1976 (soit en valeur de 20,4 MD à 28,4 MD aux prix constants 1966). Le secteur maraicher devra croître au taux annuel de 9 %, accusant ainsi une augmentation assez sensible par rapport au taux enregistré au cours du IIIè Plan qui était de 6,8 %.

Cette augmentation de la production repose à la fois sur une augmentation des superficies réservées aux cultures maraichères et sur un accroissement des rendements.

La superficie nécessaire pour réaliser environ 50 % de l'accroissement de production est de 9.800 ha dont 7.800 ha en irrigué. La répartition par culture est la suivante :

Unité : Hectare

LTURES	1 9 7 2		EXTENSION		1 9 7 6	
	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec
s - Saison	10550	750	1000	-	11550	750
- Hors Saison	200	-	1600	-	1200	-
auts	2130	-	1250	-	3380	-
de terre	7150	2000	500	-	7650	2000
s - Saison	10000	-	900	-	10900	-
- Hors saison	300	-	330	-	630	-
s	2500	1500	750	750	3250	2250
pois	1000	2000	625	-	1625	2000
ts verts	250	-	340	-	590	-
es	50	-	135	-	185	-
s	20	-	20	-	40	-
/Pastèques -Saison	5750	5750	250	1250	6000	7000
-H.Saison	130	-	230	-	360	-
légumes	3500	8000	500	-	4000	8000
icie Totale récoltée	43530	20000	7830	2000	51360	22000

/_es périmètres publics irrigués qui comprendront près de 54.000 hectares de périmètres équipés et mis en eau à la fin du IVe Plan, offrent des possibilités d'extension des surfaces consacrées au maraichage de 7000 ha. Ils peuvent ainsi à eux seuls satisfaire les besoins.

Par ailleurs, les possibilités de gain de productivité sont considérables grâce aux mesures et aux actions énumérées plus bas. Des accroissements de rendement et de production sont prévus durant le IVe Plan pour toutes les cultures :

Unité : Hectare

CULTURES	1 9 7 2		EXTENSION		1 9 7 6	
	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec	Irrigué	Sec
tes - Saison	10550	750	1000	-	11550	750
- Hors Saison	200	-	1600	-	1200	-
chauts	2130	-	1250	-	3380	-
es de terre	7150	2000	500	-	7650	2000
nts - Saison	10000	-	900	-	10900	-
- Hors saison	300	-	330	-	630	-
ons	2500	1500	750	750	3250	2250
ts pois	1000	2000	625	-	1625	2000
cots verts	250	-	340	-	590	-
rges	50	-	135	-	185	-
ses	20	-	20	-	40	-
ns/Pastèques -Saison	5750	5750	250	1250	6000	7000
-H.Saison	130	-	230	-	360	-
es légumes	3500	8000	500	-	4000	8000
rficie Totale récoltée	43530	20000	7830	2000	51360	22000

/_es périmètres publics irrigués qui comprendront près de 54.000 hectares de périmètres équipés et mis en eau à la f du IVe Plan, offrent des possibilités d'extension des sur faces consacrées au maraichage de 7000 ha. Ils peuvent ain à eux seuls satisfaire les besoins.

Par ailleurs, les possibilités de gain de productivité son considérables grâce aux mesures et aux actions énumérées p bas. Des accroissements de rendement et de production sont prévus durant le IVe Plan pour toutes les cultures :

	Rendement en T/ha		Production en 1000T	
	1972	1976	1972	1976
Tomates	13,5	20	155	268
Artichauts	6,0	7,3	12,8	25
Pommes de terre	11,7	13,0	107	125
Piments	8,5	10,8	87	124
Oignons	12,5	13,6	50	70
Petits pois verts	6,0	5,0	18	18
Melons et pastèques	9,2	11,1	107	152
Autres légumes	14,2	14,2	184,2	236
	-	-	720	1018

Cette augmentation de la production permet de satisfaire une demande intérieure dont le volume doit passer de 700.000 T en 1972 à 880.000 T en 1976 (quantité exprimée en équivalent frais) Elle permet aussi de répondre à une demande extérieure dont l'extension est possible aussi bien pour les légumes en frais qu'en conserves.

Les exportations en frais devraient intéresser surtout les légumes hors-saison tels que les artichauts (5000 T), les tomates (23.000 T), les pommes de terre (10.000 T) et les melons (4000 T). Quant aux exportations de légumes en conserves, elles concerneront les artichauts (3000 T), les tomates (15.000T), l'harissa (3000 T) et le piment moulu (1000 T).

L'accroissement des superficies et l'augmentation des rendements reposent sur un certain nombre d'actions et de moyens à mettre en oeuvre :

— la multiplication des pépinières de jeunes plants sains et adaptés aux conditions climatiques, aussi bien dans les périmètres publics que chez les agriculteurs privés, peut augmenter les rendements actuels. Un programme d'implantation de pépinières a été préparé pour fournir aux agriculteurs des plants de tomates, de piments et des oeilletons d'artichauts;

— l'utilisation des engrais qui a connu un développement important ces dernières années, connaîtra au cours de la quadriennie une accélération notable, grâce à la mise en place d'un encadrement spécialisé dans les régions maraîchères et à la pratique du crédit supervisé. Par ailleurs, l'instauration de contrats de culture entre producteurs d'une part, industriels et exportateurs d'autre part, augmentera l'utilisation des engrais grâce aux avances en nature accordés aux producteurs. La consommation d'engrais azotés par les cultures maraîchères devrait ainsi passer de 8000 T (N 33%) en 1972 à 17.000 T en 1976 ;

— l'extension des cultures maraîchères hors saison est liée à la vulgarisation de méthodes adaptées. Les superficies cultivées passeraient d'environ 630 ha en 1972 à 2190 ha en 1976, selon la répartition suivante :

	1 9 7 2	1 9 7 6
Tomates hors saison	200 ha	1.200 ha
Piments hors saison	300 ha	630 ha
Melons hors saison	130 ha	360 ha
T O T A L =	630 ha	2.190 ha

Cet effort a d'autant plus de chance d'être soutenu que certains périmètres dont l'installation a été couteuse, Nebhana par exemple, nécessitent, pour rentabiliser les investissements, le développement des cultures maraîchères très productives.

— dans le cadre d'une utilisation rationnelle des eaux mobilisées dans les périmètres publics et dans le souci d'une optimisation de leur production, les offices de mise en valeur existants prendront en charge la mise en culture de ces périmètres tout en assurant l'entretien et la gestion des réseaux. D'autres offices verront le jour pendant la quadriennie pour faire disparaître les goulots d'étranglement au développement des périmètres irrigués. Ces offices de mise en valeur joueront le rôle d'organisme de promotion intervenant à tous les niveaux :

- application de la réforme agraire ;
- distribution du crédit en nature tout en s'assurant du bon usage des intrants fournis ;
- vulgarisation des techniques modernes de culture, dans la pratique des assolements ;
- aides aux exploitants pour écouler leur production dans les meilleures conditions;

-- pour assurer le développement du secteur maraicher, une réorganisation et une rationalisation des circuits commerciaux s'avèrent nécessaires. Ainsi est-il prévu la création de centres de conditionnement et de collecte dans les régions à vocation maraichère. Un projet de 30 stations sera réalisé au cours de la quadriennie par les agriculteurs groupés en coopératives de services ;

-- par ailleurs, il est préconisé au cours de la quadriennie, la création d'un groupement inter-professionnel chargé de la planification de la production et du contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation permettant ainsi aux exportations de légumes d'être compétitives sur le marché européen . Cet organisme aura aussi la charge de gérer les pépinières et de contrôler les stations de conditionnement.

Les programmes de production nécessitent la réalisation d'une série de projets totalisant des investissements d'un montant de 3,0 MD et des frais de fonctionnement évalués à 2,1 MD pour la quadriennie. La plupart des projets et plus spécialement les projets d'assistance technique ne se limitent pas aux cultures maraichères mais concernent l'ensemble des spéculations pratiquées sur les périmètres publics. Devant la difficulté de ventiler les dépenses par culture, il a été convenu d'imputer toutes les dépenses relatives à ces projets aux maraichages.

Le premier projet concerne la mise en culture de 7000 ha nouvellement équipés et l'intensification de la culture sur 8000 ha dans les périmètres existants et insuffisament irrigués. Il s'agit de mettre en place une équipe de vulgarisateurs (un vulgarisateur pour 250 à 500 ha) qui veillera à l'application de techniques culturales modernes en mettant à la disposition des agriculteurs les moyens de production sous forme de crédits supervisés. Les dépenses relatives à ce projet s'élèvent à 2,800 MD répartis comme suit :

.../...

— les projets d'assistance technique nécessitent un investissement de 639.000 D dont 322.000 D sous forme de dons d'équipement et des frais de fonctionnement estimés à 943.000 D à supporter par le Budget de l'Etat ;

— de son côté, l'administration prendra en charge la vulgarisation rapprochée nécessitant une dépense de 474.000 D relatifs aux salaires du personnel ;

— par ailleurs, il est prévu des crédits pour l'achat du matériel et des bêtes de trait pour un montant de 742.000 D financés sur le FOSDA.

/_e deuxième projet a les mêmes objectifs que le premier mais concerne la vulgarisation dans les périmètres traditionnels sur une superficie de 5000 ha. Les dépenses nécessaires à ce projet pendant 4 ans s'élèvent à 373.000 D, dont 234.000 D sont réservés à l'équipement (FOSDA) et 139.000 pour les frais de fonctionnement.

Trois projets concernant la création de pépinières d'artichauts et de tomates ont été retenus. Le montant réservé à leur réalisation est de 187.000 D dont 122.000 D sont supportés par le Budget de l'Etat (pépinières d'artichauts).

Par ailleurs, il est prévu de construire dans les différents périmètres plus de 30 centres de collecte et d'approvisionnement dont le coût est évalué à 776.000 D (FOSDA).

/_n outre, une subvention de 120.000 D pour les frais de fonctionnement sera accordée au groupement inter-professionnel des maraichers qui sera créé au cours du IVe Plan.

/_nfin, d'autres projets de faible importance, portant particulièrement sur la culture des asperges, des fraises, sur le traitement des pommes de terre et l'amélioration de la productivité des tomates, ont été retenus et nécessitent une dépense de l'ordre de 200.000 D.

/_a réalisation de la mise en culture des périmètres irrigués est subordonnée à l'octroi des crédits de campagne qui atteindraient le montant de 3,4 MD au cours de l'année terminale du Plan.

Les sources de financement prévues pour réaliser les 5,1 MD(1) de dépenses relatives à ce sous-secteur sont :

— le budget de l'Etat, qui prend en charge la totalité de frais de fonctionnement des projets, contribuera pour 2,664 MD ;

— l'assistance technique fournira des dons d'équipement évalués à 323.000 D ;

— le crédit bancaire (FOSDA) financera l'achat du matériel et du bétail de trait et la construction de centres de conditionnement et de collecte pour un montant de 1,822 MD ;

— les exploitants privés participeront pour 282.000 D.

VI/- LES FORETS ET LA CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL

Au cours de la dernière décennie des efforts d'investissements considérables ont été faits dans le sous-secteur des forêts et dans celui de la conservation des eaux et du sol. 34 MD ont été investis dans les programmes forestiers, 26 MD dans la C.E.S. Toutefois, les résultats n'ont pa été à la mesure des efforts consentis.

En effet, il est apparu que les interventions de C.E.S. ne doivent pas être conçues isolement. Le transfert des activités de C.E.S. aux services des forêts a été la première mesure dans la voie de la rationalisation des interventions. Celles-ci sont maintenant conçues dans le cadre d'interventions intégrées, associant les disciplines forestières, les techniques de la C.E.S. et celles de la production agricole. Les aménagements sont étudiés dans le cadre des bassins versants, unités géographiques cohérentes pour l'aménagement rural. Enfin, la nécessité du développement socio-économique de la population rurale est considérée de plus en plus comme la motivation essentielle des interventions.

---

(1) ce montant comprend 3,0 MD d'investissement et 2,1 de frais de fonctionnement des projets de vulgarisation. Les 3,4 MD de crédit de campagne ne sont pas inclus dans ce total.

Deux types d'objectifs ont été retenus : un objectif de production et un objectif de protection visant à la conservation du patrimoine national.

En ce qui concerne les objectifs de production, le tableau qui suit résume l'évolution de la production des principales essences forestières.

	Unités	1972	1976
Bois d'oeuvre	m3	21.100	90.000
Bois de feu	m3	1918.000	2045.000
Liège	T	8.400	8.400
Alfa	T	75.000	75.000
Autres espèces	T	60.000	70.000

Les perspectives de production du bois d'oeuvre sont liées à l'état actuel des forêts productives et aux entrées en production des jeunes plantations. Il apparait qu'en 1976, la production de bois d'oeuvre couvrira une plus forte proportion des besoins du pays, grâce à un taux de croissance élevé (11,8 % en moyenne par an) mais le taux de couverture des besoins restera néanmoins faible(22 %).

Les potentialités de production de bois de feu, sans atteinte au capital de production, restent inférieures aux besoins, La différence de 20 % est actuellement prélevée sur le patrimoine national ; c'est-à-dire que pour satisfaire les besoins, on dégrade irrémédiablement la couverture de forêts et les nappes herbacées des parcours naturels. A plus long terme l'objectif vise à augmenter la production de bois de feu de 300.000 m3 en 1982. Cet objectif ne peut être atteint à l'intérieur du domaine forestier où les meilleurs sols doivent être réservés aux reboisements de production de bois d'industrie. La solution réside d'une part dans la création de plantations forestières rurales d'essences, à croissance rapide, et d'autre part dans la diminution de la demande en favorisant l'expansion d'autres moyens de chauffage aussi bien pour la consommation industrielle que pour la consommation domestique.

Pour ce qui est des objectifs de protection, les principales interventions sont :

— la protection des bassins versants : les médiocres résultats des programmes de C.E.S. effectués au cours de la décennie ont conduit les services des forêts à intégrer ces actions dans les programmes d'actions forestières, pastorales et agricoles. Les problèmes d'érosion seront abordés au niveau des bassins versants qui constituent le cadre régional le mieux approprié pour essayer de les résoudre, et dans une perspective de mise en valeur globale.

Les études d'aménagement de ces bassins versants détermineront les actions de mise en valeur forestière et pastorale à prévoir dans le domaine forestier ainsi que les traitements de C.E.S. dans l'ensemble du bassin. Ceci fait apparaître la nécessité d'instaurer des relations très étroites entre le secteur des forêts et les autres secteurs participant à l'aménagement de ces bassins versants et devrait conduire à des projets d'aménagement intégré.

— la protection contre le vent : l'implantation de rideaux de brise-vents est nécessaire dans les périmètres irrigués pour lutter contre les effets mécaniques et l'exagération de l'évapotranspiration produits par le vent ;

— la lutte contre l'envahissement des sables qui est nécessaire dans le Sud mais également dans la région de Kairouan pour retenir les alluvions des crues de 1969 ;

— la protection de la nature et de l'environnement enfin, nouvel objectif que se donnent les sciences forestières. La création de réserves naturelles répond à un double but de protection de la nature et d'éducation du public. Un parc d'état existe à Bou Hertma. Plusieurs autres seront aménagés et créés. Il est prévu également de créer des forêts récréatives dans différents gouvernorats.

Le programme à réaliser au cours de la quadriennie requiert 17 MD d'investissement, représentant près de 10 % de l'enveloppe globale réservée à l'agriculture. La contribution du Budget de l'Etat s'élève à 11,9 MD environ, répartis de la façon suivante :

Actions de protection	Unité : 1.000 D
Reboisements de protection	2.350
Lutte contre le sable	1.130
Sauvegarde de boisements anciens	300
C. E. S.	3.180
Lutte contre les incendies	650
Parcs et forêts récréatives	160
	7.770

Actions de production	
Reboisement de production	1.210
Sauvegarde de boisements anciens	120
Chasse et pisciculture	70
	1.400

Moyens	
Achat de matériel	1.500
Implantation parcellaire	840
Etudes et recherches forestières	390
	2.730

Les apports extérieurs s'élèvent à 4,262 dont 3,940 MD, représentent la valeur des rations de semoule distribuées sur les chantiers.

Le secteur privé pour sa part participera à la création des brise-vents et certains travaux de C.E.S. pour un montant de 860.000 D.

Signalons enfin, que les frais de fonctionnement pour études et recherches forestières sont estimés à 220.000 D.

VII/- /_'HYDRAULIQUE AGRICOLE

En l'état actuel de l'inventaire des ressources en eau, les potentialités sont estimés à 2.500 millions de m3 :

— 1260 M.m3 sont disponibles en année moyenne à partir des eaux de surface ;

— 1240 M.m3 représentant l'évaluation des ressources annuelles potentielles par utilisation des eaux souterraines.

En 1972, 1040 M.m3 ont été mobilisés dont 660 M.m3 d'eau souterraine et 380 M.m3 d'eau de surface.

Un effort d'investissement très important de près de 80 MD a été effectué au cours de la décennie pour mobiliser près de 530 M.m3 destinés à la production agricole. Cet effort a permis d'étendre les superficies irriguables à près de 119.000 ha.

Toutefois, la totalité des eaux mobilisées n'est pas entièrement utilisée et les 119.000 ha irriguables ne sont pas en totalité irrigués. Ce phénomène tient au décallage entre l'équipement des périmètres et leur mise en valeur par l'irrigation. Le tableau suivant indique le taux d'irrigation selon les périmètres.

Année 1972

	Superficie irrigable	Superficie irriguée	Taux d'irrigation
Périmètres publics	44.640	21.600	48,4 %
Périmètres non publics	74.129	57.200	77,2 %
TOTAL =	118.769	78.800	66,3 %

Ainsi les 2/3 seulement des périmètres sont effectivement irrigués.

Les principaux obstacles à la mise en exploitation des périmètres équipés résident dans la lenteur de l'application de la loi de réforme agraire et dans l'absence de structures d'intervention adaptées au développement des cultures irriguées sur l'ensemble des périmètres. Compte-tenu des orientations générales du IVe Plan et de la situation actuelle des périmètres irrigués, un programme quadriennal en matière d'hydraulique sera mis en oeuvre pour réaliser les <u>objectifs</u> suivants :

- utilisation des ressources mobilisées pour l'irrigation sur la totalité des superficies des périmètres publics existants ;
- achèvement des projets en cours de réalisation et demarrages de quelques projets nouveaux ;
- réalisation des programmes de sauvegarde dans le Cap Bon et dans les Oasis ;
- enfin parallèlement à ces actions et outre la prospection et l'étude des nappes, seront mises au point les études de planification hydraulique : le plan directeur des eaux du Nord, le plan d'aménagement de la plaine de Kairouan et l'utilisation des eaux souterraines dans le Sud.

Les <u>investissements</u> nécessaires à la réalisation de ce programme s'élèvent à 49,4 MD ventilés comme suit :

— restauration de l'infrastructure existante.....	4,4 MD
— achèvement des projets en cours	19,7 MD
— réalisation de nouveaux projets	11,0 MD
— programme "puits de surface"...	6,1 MD
— recherches et études hydrauliques	5,4 MD
— Assainissement agricole (inondations).....	2,8 MD
	49,4 MD

/_a restauration de l'infrastructure existante nécessite 4,4 MD d'investissements à raison de 1,7 MD pour l'infrastructure proprement dite et 2,7 MD pour l'amélioration foncière. Ce programme permettra l'exploitation en irrigué de 23.000ha équipés mais actuellement cultivés en sec.

/_a ventilation de ces investissements est la suivante :

(en milliers de D)

Périmètres	Restauration	Améliorations foncières	Total
O. M. V. V. M.	1.250	1.250	2.500
NEBHANA	176	410	586
OUED DERB	275	-	275
Autres périmètres (le Centre)	-	1.050	1.050
TOTAL =	1.701	2.710	4.411

/_'achèvement des projets en cours concerne l'aménagement des périmètres de NEBHANA, la continuation des travaux du barrage et de la tranche I de BOU HERTMA, ainsi que la réalisation d'un nombre important de petits projets d'irrigation par forages.

Par ailleurs, l'O.M.V.V.M. achèvera les secteurs de MORNAGUIA et de LEZDINE et réalisera l'équipement des secteurs de BORJ AMRI et de CHOUIGUI ; il entamera à partir 1975 les travaux relatifs au secteur de DJEDEIDA et à la branche Nord.

/_a superficie irrigable supplémentaire découlant de l'achèvement de ces projets sera de 14.000 ha dont 7.000 ha dans la basse Vallée de la Medjerda, 3.300 ha à BOU HERTMA et 1.300ha dans la Tunisie Centrale. Il y a lieu d'ajouter à ces 14.000 ha, les 2.000 ha d'agrumes du Cap Bon qui verront leur production augmenter grâce à l'achèvement du projet de sauvegarde.

/_e montant des investissements nécessaires à l'achèvement des projets en cours est estimé à près de 19,7 MD.Il est ventilé par agent promoteur de la façon suivante :

unité : 1000 D

Administration		O. M. V. V. M.	
Nebhana	1.700	Lezdine et Mornaguia	1.050
Bou Hertma	7.010	Borj El Amri	2.000
Sauvegarde des agrumes.....	1.800	Chouigui	1.050
Tunisie centrale et Kairouan.....	830	Djedeida	1.000
Masri, Chiba et Haouaria.....	880	Branche Nord	450
Gafsa Nord et Nefta	530		
Bechima, Metouia et Oudiane.....	770		
Autres projets.....	600		
TOTAL =	14.120	TOTAL =	5.550

/_es projets nouveaux identifiés ne verront pour la plupart un début d'exécution qu'à la fin du IVe Plan. Le volume d'investissement nécessaire s'élève à 11 MD compte non tenu des puits de surface :

— les travaux relatifs à la réalisation de la première tranche du Plan directeur des eaux du Nord commenceront en 1974. Ils s'étaleront sur 9 ans pour un coût de 49 MD répartis entre le barrage Sidi Salem (16 MD) le Canal Medjerda-Cap Bon (14 MD) et les périmètres irrigués (19 MD).

- Les paiements à effectuer au cours du IVe Plan s'élèveront à 7,8 MD.

— la deuxième tranche de Bou Hertma sera entamée à partir de 1975 ; elle concerne l'équipement du secteur II d'une superficie de 3.600 ha. Le coût global de ce projet est 2,4 MD dont 0,5 MD seront réalisés au cours de la quadriennie ;

— dans le cadre de la politique de sauvergarde, un projet de réaménagement des oasis est prévu afin de pallier la baisse de débit des sources et d'améliorer le système d'irrigation des oasis. Une première tranche de travaux nécessitant près de 865.000 D, d'investissement sera réalisée . Le coût total du projet est évalué à 2,5 MD ;

— par ailleurs, un projet d'extension du périmètre de Chenchou sur une superficie de 800 ha commencera dès la deuxième année du Plan. Il portera sur la création de forage, la construction d'un reseau d'irrigation et les travaux de nivellement. Un montant de 0,4 MD sera reservé à ce projet au cours de la quadriennie ;

— après achèvement des études, les travaux de construction du barrage de Sidi Saad sur le Zerroud seront entamés. Le coût du projet est estimé à 13 MD.

— l'O.M.V.V.M. entreprendra au cours du IVe Plan l'aménagement de la plaine de Gardimaou dont le coût est estimé à 3,2 MD. Il s'agit d'irriguer une superficie de 4.000 ha dont une première tranche de 400 ha vient d'être entamée. Il est prévu la réalisation d'une deuxième tranche dont le coût est évalué à 1,4 MD.

/_e programme "puits de surface" se verra consacrer au cours du IVe Plan un investissement de 6,1 MD :

— la continuation du projet "puits de surface" financé dans le cadre de l'assistance économique allemande nécessite un investissement estimé à 3,277 MD.

D'autre part dans le but de parfaire la reconnaissance des nappes superficielles existantes, l'Etat accordera des subventions à raison de 100.000 D par an, aux agriculteurs qui recherchent de l'eau pour s'implanter dans des zones non encore bien exploitées sur le plan hydrogeologique.

— toujours dans le demaine de l'irrigation privée et dans le cadre du FOSDA, il est prévu un crédit de 2,0 MD pour encourager les agriculteurs à créer d'autres périmètres privés, et 0,5 MD d'autofinancement.

Les études et recherches hydrauliques concernent l'inventaire des ressources en eau et en sol, l'établissement des plans d'aménagement nouveaux et les études complémentaires, permettant de déboucher sur des avant-projets. Les dépenses relatives à ces études sont estimées à 5,4 MD. Le volume important de crédit reservé aux études, tient essentiellement à la continuation de deux grands projets :

— le plan directeur des eaux du Nord : 1.180 MD

— l'étude de la plaine de Kairouan : 0,310 MD

Cette dernière étude faite avec l'assistance technique du Canada a pour objectif, la protection du bassin contre les innondations, le contrôle des crûes par barrages et l'utilisation optimale des eaux du Zerroud et du Marguellil.

D'autres études de planification des eaux seront effectuées aux cours de ce plan dont les plus importantes sont le Plan directeur du Sud (265.000 D) et celui de l'extrême Nord (100.000 D).

Par ailleurs, les études spécifiques de génie rural, d'hydrogeologie, pedologie, des nappes aquifères et d'exploitations de ressources en eau souterraire seront poursuivies à une cadence plus rapide que par le passé et nécessiteront près de 3,5 MD de dépenses au cours de la quadriennie.

Enfin, l'assainissement agricole, l'épandage des eaux de crue et la réparation des dégats causés par les inondations nécessitent au total un investissement de 2,8 MD.

Ainsi le montant total des dépenses réservées à l'hydraulique agricole s'élève à plus de 49 MD, soit une moyenne de 12,3 MD par an alors que la moyenne enregistrée au cours de la première décennie n'a pas dépassé 8 MD, soit une augmentation de plus de 50 %.

VIII/- /A PÊCHE

/a production de poissons est passée de 21.000 T en 1962 à 31.000 T en 1971, soit au taux de croissance annuel moyen de 4,7 %.

Au cours de la première décennie le volume des investissements réalisés a atteint 11,1 MD, dont 5,7 MD pour l'infrastructure portuaire.

Il est reconnu que le niveau de la production actuelle est nettement en deça du potentiel du secteur. Plusieurs zones particulièrement au Nord-Ouest, pour la pêche au chalut, et dans le Golfe de Gabès pour la pêche au feu sont sous-exploitées. Les goulots d'étranglement se situent au niveau de l'infrastructure, de l'équipement, de la construction navale et surtout de la disponibilité en main-d'oeuvre qualifiée.

/'objectif de production prévu l'année terminale du IVe Plan est de 53.000 T. La production additionnelle de 18.200 T est attendue exclusivement des équipements nouveaux qui entreront en production à partir de l'année 1973. En effet, il est supposé que le rendement des équipements existants ne subira aucune amélioration.

/es augmentations de production escomptées sont les suivantes:

	1972	1976	Augmentation T
Pêche au chalut	9.500	15.000	5.500
Pêche au feu	10.600	20.000	9.400
Pêche côtière	11.700	15.000	3.300
Autres	3.000	3.000	-
TOTAL =	34.800	53.000	18.200

/_'acquisition de 54 Chalutiers dont un rendement moyen annuel attendu est de 150 T/unité assurera l'augmentation de production de la pêche au chalut. 76 unités de pêche au feu viendraient doubler l'effectif actuel de la flotille. Ces équipements permettront une meillrure exploitation des ressources existantes.

/_a réalisation des objectifs retenus nécessite des investissements importants, en infrastructure portuaire et en équipement. Le développement des activités de construction navale doit être soutenu par des mesures d'encouragement.

/_e montant total des investissements à réaliser durant le IVe Plan est de 19,0 MD auxquels il faut ajouter 275.000 D de frais de fonctionnement.

— 7,1 MD sont consacrés aux infrastructures portuaires :

  - construction de trois ports nouveaux à Sfax, Chebba et Zarzis = 5,6 MD ;
  - aménagement des ports existants et construction de digues-abris = 1,5 MD .

— 10,4 MD pour l'acquisition des équipements suivants :

54 Chalutiers, 76 lamparos, 435 barques côtières, équipement en moteurs, autres équipements ;

— 1,5 MD seront consacrés à la recherche et aux études en matière de pêche, ainsi qu'à la vulgarisation. Certains équipements administratifs sont inclus dans cette rubrique.

/_e financement des investissements est prévu par :

— le crédit bancaire (FOSEP) qui prendra en charge 9,1 MD sur les 10,4 MD d'équipement laissant 1,3 MD à l'auto-financement ;

— le budget de l'Etat qui assurera toutes les dépenses afférentes aux études, aux équipements administratifs et à la vulgarisation soit 1,5 MD ;

— enfin, en ce qui concerne l'infrastructure portuaire, les possibilités d'un financement extérieur sont réelles.

en MD.

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	Total IVe Plan
ENTREPRISES PUBLIQUES	57,3	47,8	10,1	115,2
- Electricité et gaz	28,5	13,3	2,6	44,4
- Eau	22,2	4,1	7,5	33,8
- Pétrole	6,6	30,4	-	37,0
Recherche	(0,5)	-	-	(0,5)
Développement	(4,8)	(8,2)	-	(13,0)
Raffinage	(1,3)	(22,2)	-	(23,5)
ENTREPRISES PRIVEES (secteur pétrolier)	56,6	-	16,7	73,3
- Recherche pétrolière	46,9	-	16,7	63,6
- Développement des gisements	9,7	-	-	9,7
TOTAL DU SECTEUR	113,9	47,8	26,8	188,5

1) L'électricité et le Gaz

La demande d'électricité, évaluée par une double approche (extrapolation des tendances du passé, et évaluation des besoins futurs des principaux secteurs de consommation), atteindra en 1976 environ 1246 millions de Kwh, dont 1026 seraient produits par la STEG et 220 par les auto-producteurs.

Pour atteindre cet objectif, la croissance de la production de la STEG devra être en moyenne de 9,4 % par an sur la période 1973-1976 (en 1972 la STEG a produit 712 millions de Kwh).

Le principal problème lié à la production d'énergie électrique demeure, en ce qui concerne la STEG, la forte amplitude entre les pointes et les chutes. Celle-ci ne pourra être réduite que par un étalement de la demande.

.../...

Pour y parvenir, les actions qu'il convient de mener sont :

— une politique commerciale aggressive visant à substituer l'énergie électrique au diesel pour le pompage et l'irrigation, et au gaz pour le chauffage ;

— une refonte de la tarification existante qui pénalise les gros consommateurs. La nouvelle tarification, en cours de préparation, sera basée sur le coût marginal de l'énergie fournie et, contrairement à la précédente, favorisera la consommation en dehors des heures de pointe.

En ce qui concerne le gaz naturel, les reserves se sont accrues au cours des dernières années avec la découverte dans la région de Sfax d'un gaz fatal (associé au pétrole).

Actuellement seul le gaz d'El BORMA est acheminé par gazoduc vers Gabès. Il s'avère que dès 1976,la capacité de ce gazoduc (300 Millions de m3) sera insuffisante. Des études sont en cours pour apprécier l'opportunité d'évacuer des quantités supplémentaires par l'installation de groupes de pompage plus puissants.

Par contre, durant la quadriennie, il n'est pas attendu de développement important de la consommation de gaz de ville en raison de la concurrence des autres formes d'énergie. Aussi la production devrait-elle se situer à environ 23 Millions de m3 en 1976 contre 18,6 Millions de m3 en 1972 (correspondant à une progression moyenne de 4,8 % par an).

Les investissements des secteurs de l'électricité et du gaz s'élèveront à 44,4 MD se répartissant comme suit :

— production d'électricité.....	10,6 MD
— transport d'énergie électrique.....	8,6
— distribution d'électricité	18,8
— autres investissements dans l'électricité	4,8
— extension et renouvellement du réseau de distribution du gaz.....	0,8
— autres investissements dans le secteur du gaz.....	0,8

Les besoins de financement du secteur s'élèveront à 57,2 MD durant la quadriennie, Ils seront financés à concurrence de :

— 33,0 MD par l'épargne brute ;
— 7,2 MD par des participations de tiers ;
— 8,3 MD par des crédits extérieurs déjà contractés ;
— 8,1 MD par des crédits à rechercher ;
— 0,6 MD par des crédits à court terme.

2) L'eau

L'évolution prévisible de la consommation d'eau par catégorie d'utilisateur a été estimée comme suit, en fonction des données actuellement disponibles (en millions de m3) :

	1972	1973	1974	1975	1976	Taux decroissance moyen annuel
Usage domestique	42,9	46,3	50,8	55,8	61,3	9,25 %
- population branchée sur le réseau	(38,1)	(41,6)	(46,2)	(51,3)	(56,9)	10,50 %
- population non branchée	(4,8)	(4,7)	(4,6)	(4,5)	(4,4)	-
Usage collectif	20,5	21,1	21,5	22,3	22,9	3,0 %
Usage touristique	5,8	6,9	8,2	9,2	10,4	16,4 %
Usage Industriel	8,7	9,3	10,1	10,8	11,7	7,7 %
Usage agricole	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	-
TOTAL	79,0	84,7	91,7	99,2	107,5	8,0 %

Compte tenu de ces besoins, la production d'eau devrait passer de 79 Millions de m3 en 1972 à 107,5 Millions de m3 en 1976, avec un taux moyen annuel de croissance de 8 %.

/_e programme d'investissement de la SONEDE s'élève, pour la quadriennie à 33,8 MD.

Sur ce total, les projets en cours atteignent 22,2 MD (65,8%). Ils concernent la poursuite de deux projets importants (projets BIRD-SIDA et IDA-SIDA), dont l'achèvement doit intervenir en 1974. Les investissements nouveaux représenteront 11,6 MD durant la quadriennie sur un total de 16 MD (4,4 MD restant donc à réaliser au titre de ces projets à partir de 1977).

Ces projets nouveaux sont relatifs aux programmes d'alimentation de la région de Sfax (5 MD), des zones touristiques (3,2 MD), des centres ruraux du Cap Bon et du Sahel (5 MD) et à divers autres programmes. Les études de ces projets devront être poursuivies, notamment en ce qui concerne les ressources en eau.

/_e plan de financement des investissements de la SONEDE dégage une insuffisance de ressources stables de 9,6 MD pour la quadriennie bien que les fonds permanents (crédits à moyen et long terme et crédits extérieurs) devraient s'élever à 20,4 MD.

Cette situation résulte de la faible capacité d'auto-financement de la SONEDE, eu égard au niveau de ses investissements et cela en raison de l'accroissement de la masse salariale et des charges de financement de l'entreprise.

3) /_es produits pétroliers

Avec les nouvelles découvertes des gisements de Sidi LITAYEM, ASHTART et Sidi EL BEHARA, les réserves de pétrole se sont accrues de façon substantielle, coincidant avec le déclin des productions des champs d'El BORMA et DOULEB.

/_es nouveaux gisements sont encore à un stade d'évaluation de leurs réserves et il est sans doute prématuré d'avancer une prévision détaillée de leur rythme de production jusqu'en 1976.

Toutefois, en se référant aux indices révélés par les premiers forages, on peut estimer que la production pourrait évoluer comme suit :

- El Borma : la réalisation d'un programme d'injection d'eau dans le gisement permettrait de maintenir la production à environ 2,5 MT ;

- Sidi Litayem et Behara : la production de ces deux gisement pourrait atteindre 520.000 T/an dès 1974, sauf aggravation des récentes difficultés rencontrées dans leur exploitation ;

- Ashtart : une production de 1,5 MT pourrait être atteinte en fin de quadriennie après forage de tous les puits de développement.

La faible évolution attendue de la demande globale des produits de raffinage (3,6 % par an) contraste avec la tendance observée durant le IIIè Plan (7 %). Elle s'explique par le fait que le gaz d'El Borma va se substituer au fuel (qui regressera de -5,8 % par an) pour alimenter le complexe industriel de Gabès (centrales de GHANNOUCH, ICM, briquetterie d'El Hamma).

La production de produits raffinés serait de 1000.000 T par an à partir de 1974, la raffinerie de Bizerte ne pouvant continuer, sans risque de défaillance, de fonctionner au delà de sa capacité nominale. Toutefois, dans le cas où la nouvelle unité de raffinage prévue serait mise en chantier au début de 1974, une production complémentaire de 500.000 T pourrait être obtenue en 1976.

En ce qui concerne les exportations de pétrole brut, il est prévu de les porter de 3.700.000 T en 1972 à 4.500.000 T en 1976, celles de produits raffinés regressant de 2,5 MD (159.600 T) en 1972 à 2 MD en 1976. La valeur totale des exportations passera ainsi de 41,3 MD en 1972 à 51,5 MD en 1976.

De 1972 à 1976 la quasi totalité du pétrole brut sera exportée, la STIR procédant à un échange de pétrole léger d'El Borma contre du pétrole lourd du Moyen Orient, donnant un plus fort pourcentage de fuel oil.

Enfin, durant le IVe Plan, le déficit en produits raffinés (500.000 T en 1976) sera comblé par des importations.

Les investissements à réaliser par le secteur des hydraocarbures s'élèveront à 110,3 MD, dépassant légèrement le montant des investissements réalisés au cours de la décennie écoulée (109,1 MD).

Ces investissements se répartissent à raison de :

— 64,1 MD dans la recherche pétrolière dont 47,4 MD correspondant aux engagements minimum des sociétés pétrolières (d'après les conventions passées avec les entreprises de recherches) et 16,7 MD d'enveloppe supplémentaire. Cette enveloppe tient compte du nombre et de la superficie des permis accordés en 1971 et 1972, laissant supposer que la phase intensive de la recherche sera atteinte au cours de la quadriennie ;

— 22,7 MD pour le développement des gisements de pétrole brut ;

— 23,5 MD dans le raffinage dont environ 22,2 MD au titre de la nouvelle raffinerie dont l'étude est en cours, et 1,3 MD pour le renouvellement des équipements et l'augmentation de la capacité de stockage de l'unité de Bizerte.

Pour ce qui est du financement, les investissements de recherches, qui sont essentiellement effectuées par des entreprises privées, seront financés par les apports privés extérieurs (73,3 MD).

Pour les entreprises publiques, le schéma financier prévu fait apparaître une diminution substantielle de leur épargne, celle-ci passant de 5,7 MD en 1973 à 2,8 MD en 1976 en raison de la baisse du niveau d'activité des entreprises concernées. Ces entreprises auront une insuffisance cumulée au cours de la quadriennie de 4,1 MD qui pourrait être comblée soit par une réduction des dividendes à distribuer, soit par le recours à des crédits bancaires.

/_e fiancement de la nouvelle raffinerie sera assuré par une participation de l'Etat de 4,2 MD au capital de la société à créer et, pour le solde, par des crédits extérieurs (publics et crédits fournisseurs).

IV/- /_ES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

1) Prévisions globales

/_es prévisions relatives au développement des industries manufacturières sont :

— 9,6 % d'accroissement annuel moyen de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 et 15,3 % de contribution à la croissance du Produit Intérieur Brut ;

— 404,4 MD d'exportation soit 30,9 % de l'ensemble et 33,3 % de contribution à la croissance des exportations ;

— 160,2 Millions de Dinars d'investissement soit 13,4% de l'ensemble des investissements ;

— création de 40.800 emplois soit 34,3 % de l'ensemble des emplois à créer.

/_a valeur ajoutée aux prix constants de 1966 des industries manufacturières a représenté durant le IIIè Plan (1969-1972) 9,9 % du produit intérieur brut et a progressé durant la même période au taux annuel moyen de 11,2 %, taux plus élevé que celui du P.I.B. (7,8 %). Cette tendance doit se poursuivre durant la prochaine quadriennie. En effet le taux de croissance attendu s'élève à 9,6 % contre 6,6 % pour le produit intérieur brut ce qui portera la part des industries manufacturières à 11,6 % de ce dernier. Il est à signaler aussi que le secteur devra contribuer à raison de 15,3 % à la croissance du produit intérieur brut .

/_a participation de chacune des branches constituant le secteur aux objectifs globaux ci-dessus définis se présente comme suit :

/_e développement de la pêche suppose qu'un certain nombre d'actions soient menées notamment :

— la définition d'une politique de la pêche. Le Conseil Supérieur des Peches récemment institué permet d'assurer une meilleure coordination entre les différents départements et institutions intervenant dans ce domaine.

Il définit également la politique du secteur et intervient dans le choix des investissements. Il est également chargé de la surveillance de la pêche et de la réglementation de la commercialisation.

D'autre part, un code du pêcheur, réglementant les rapports entre pêcheurs et armateurs est à l'étude ;

— l'encouragement des investissements privés vers les activités de constructions navales, qui ne sont pas actuellement en mesure de satisfaire les besoins de la pêche. L'élaboration en cours d'un texte réglementaire rendra ces investissements éligibles au FOSEP.

*

* *

/_e volume important d'investissements réservés au secteur agricole traduit la volonté de l'Etat d'accélérer la croissance de la production pour satisfaire les besoins du pays et assurer le développement des exportations.

/_a croissance de la production moyenne d'un plan à l'autre au rythme annuel moyen de 6 % permettra au cours du IVe Plan d'augmenter de 8 % le montant total des exportations. Le volume des exportations en produits agricoles bruts et transformés passera en effet, de 174,3 MD pendant le IIIè Plan à 188,4 MD pendant le IVè Plan. L'augmentation globale des importations sera ainsi de 14,8 %.

/_e taux de couverture des importations par les exportations atteindra 102 %. Au cours du IIIè Plan le taux enregistré a été de 106 %, grâce au taux record de l'année 1972 (159 %). Pour les trois premières années du IIIè Plan, le taux moyen a été de 87 % seulement.

L'analyse des flux montre les évolutions suivantes :

— à l'exportation, une augmentation de 35 % du montant total des produits exportés à l'état brut est attendue (57,8 MD contre 42,8 MD pendant le IIIè Plan) grâce au développement des exportations de produits maraichers, d'agrumes et d'amandes. Par contre, le niveau des exportations de produits transformés n'évoluera guère par rapport au IIIè Plan (130,6 MD contre 131,5 MD pendant le IIIè Plan) ;

— à l'importation, une augmentation de 39 % des produits non substituables par la production nationale (thé, café, poivre et tabac) est inévitable pour satisfaire les besoins intérieurs. Le montant global passera de 16,4 MD à 22,7 MD, représentant ainsi près de 12 % du volume total des importations du IVe Plan.

En ce qui concerne les produits substituables par la production nationale, une légère augmentation des importations est attendue (6,7 %) ; le montant total passera de 133 MD à 142 MD. Cependant leur importance relative dans le volume total importé diminuera de 81 % à 75 %. Ainsi l'évolution prévisible est la suivante pour les principaux produits.

Les efforts du IVe Plan tendront à réduire de façon très sensible le déficit céréalier.

En ce qui concerne l'élevage, malgré l'augmentation de la production prévue (82.000 T de viande en 1976 contre 60.000 T en 1972), le pays restera toujours tributaire de l'extérieur pour assurer la croissance de sa consommation. Les efforts consentis dans ce secteur devraient néanmoins permettre à la production de satisfaire les besoins intérieurs de viande au cours de la décennie.

Par contre, bien que la production de betterave passe de 31.000 T en 1972 à 80.000 T en 1976, le déficit en sucre deviendra de plus en plus important.

Enfin, les importations d'huile de soja bien qu'en faible croissance garderont une place non négligeable dans les importations. Toutefois, les recherches en cours devraient permettre à long terme la réduction des importations.

En définitive le IVe Plan devrait permettre grâce à l'augmentation de la production attendue, d'assurer la croissance de la consommation intérieure tout en maintenant équilibrée la balance des échanges avec l'extérieur des produits d'origine agricole.

CHAPITRE IX : L'INDUSTRIE

I/- APERCU GLOBAL

Le secteur industriel recouvre les Mines, l'Energie, les Industries manufacturières et enfin les bâtiments et Travaux Publics.

Les prévisions relatives à ce secteur sont :

— 10,2 % d'accroissement annuel moyen de la valeur ajoutée aux prix constants et 34,7 % de contribution à la croissance du produit intérieur brut ;

— 664,7 MD d'exportation soit 50,7 % des exportations totales et 43,8 % de contribution à la croissance de ces dernières ;

— 382,7 MD d'investissement soit 32,0 % du total ;

— Création de 58.600 emplois soit 49,2 % de l'ensemble.

La valeur ajoutée du secteur industriel aura à s'accroître durant le IVe Plan à raison de 10,2 % en moyenne par an contre 8,5 % durant le IIIè Plan.

Ce taux, permettra de porter la part de l'industrie dans le Produit Intérieur Brut de 25,6 % durant le IIIè Plan à 28,2 % durant le IVe Plan. Le secteur industriel contribuera par ailleurs, à la croissance du Produit Intérieur Brut, à concurrence de 34,7 %, contre 12,1 % pour l'agriculture et 53,2 % pour les services.

.../...

/_a répartition sectorielle de ces caractéristiques s'établit comme suit :

	Taux de croissance en %		Part dans le PIB en %		Contribution à la croissance du PIB %. IVe PLan
	IIIè Plan	IVe Plan	IIIè Plan	IVe Plan	
Industrie	8,5	10,2	25,6	28,2	34,7
- Mines	- 4,9	3,8	1,7	1,5	0,9
- Energie	8,8	6,7	6,0	5,5	4,3
- Ind.Manufacturière	11,2	9,6	9,9	11,4	15,3
- Bâtiment et Travaux Publics	8,7	14,2	8,0	9,8	14,2

/_es exportations de produits industriels devront passer de 414 MD durant le IIIè Plan, soit 52,0 % du total des exportations de biens et services, à 664,7 MD durant le IVe Plan soit 50,7 % du total.

/_e secteur industriel aura à assurer 48,8 % de la croissance des exportations et ce, grâce aux industries manufacturières (33,3 %) et aux produits pétroliers (17,1 %).

	Taux de croissance des exportations en %		Part en % des exportations totales		Contribution à la croissance des exportations IVe Plan
	IIIè Plan	IVe Plan	IIIè Plan	IVe Plan	
Industrie	14,1	5,5	52,0	50,7	48,8
-Mines	- 0,2	- 7,5	7,4	3,9	- 1,6
-Produits pétroliers	26,4	10,0	15,3	15,9	17,1
-Industries manufacturières	13,1	5,4	29,3	30,9	33,3

La réalisation de ces objectifs de production et d'exportation nécessitera un investissement de 382,7 MD, soit 32,0 % de la F.B.C.F. totale, contre 211,5 MD soit 31,7 % de l'ensemble durant le IIIè Plan.

Cette enveloppe se répartit à raison de :

-- 34,0 MD pour les Mines ;

-- 188,5 MD pour l'Energie ;

-- 160,2 MD pour les Industries Manufacturières.

Classés selon leur degré de maturité, les investissements se répartissent comme suit par secteur :

	A	B	C	Total en MD
Industrie	164,9	112,1	105,7	382,7
-Mines	11,9	2,4	19,7	34,0
-Energie	113,9	47,8	26,8	188,5
-Industries manufact.	39,1	61,9	59,2	160,2

La ventilation par année laisse apparaître une évolution croissante des investissements pour les Mines et l'Energie du fait d'une identification assez poussée des projets. Le manque d'informations relatives aux industries manufacturières pour les années terminales du Plan conduit, par contre, à un léger fléchissement des montants retenus pour les années 1975 et 1976.

	1973	1974	1975	1976	Total
Mines et Energie	53,6	51,3	54,3	63,3	222,5
Industrie Manufact.	40,8	44,9	37,7	36,8	160,2
TOTAL =	94,4	96,2	92,0	100,1	382,7

.../...

Le programme d'investissement sera réalisé à concurrence de 40,6 % par le secteur privé contre 31,9 % durant le IIIè Plan. Cette augmentation doit se situer notamment au niveau des industries manufacturières dans lesquelles 50,8 % des investissements seront le fait de l'initiative privée contre 41,6 % durant le IIIè Plan.

Le secteur public interviendra pour 227,2 MD et portera son effort principalement sur l'énergie et les mines auxquelles il consacrera 148,5 MD. Dans les industries manufacturières, l'intervention des entreprises publiques portera particulièrement sur la réalisation d'importants projets dans les matériaux de construction (31,5 MD) et dans la chimie (21 MD).

La réalisation de ce programme d'investissement permettra la création de 58.600 emplois soit 49,2 % du total des emplois à créer.

Les créations d'emplois seront localisées dans l'énergie (800), dans les industries manufacturières (40.800) et les Bâtiments et Travaux Publics (19.000).

Dans le secteur minier il est prévu, du fait de la fermeture de certaines mines et de la modernisation d'autres unités en activité, une diminution de l'emploi à hauteur de 2.000.

Les créations d'emplois se répartissent à raison de 39.200 hommes et 19.400 femmes, ces dernières étant exclusivement le fait des industries manufacturières.

II/- LES MINES

Le niveau et la nature des investissements réalisés durant le IIIè Plan (18,4 MD), l'évolution de la conjoncture internationale, ainsi que certains facteurs financiers et sociaux, ont conditionné l'évolution du secteur minier au cours des dernières années.

Ces différents éléments, qui se sont traduits en particulier par la non-réalisation d'un certain nombre de projets, ont eu pour conséquence une régression de la production minière durant la quadriennie 1969-1972 (-1,3 % par an) et surtout, de la valeur ajoutée du secteur (-4,9 % par an), sa contribution au P.I.B. passant de 2,3 % en 1968 à 1,6 % en 1972.

La fixation des objectifs de développement des Industries Minières durant le IVe Plan se heurte par conséquent à certaines contraintes qu'il convient de mettre préalablement en évidence.

— les entreprises minières éprouvent des difficultés financières limitant leur capacité d'investissement (notamment la campagnie Sfax-Gafsa) ;

— la diminution des ressources minières connues implique une politique vigoureuse de recherches et de prospection ;

— la faible dimension de la plupart des unités d'exploitation, et la faible teneur de certains minerais entrainent des coûts élevés d'extraction, et des dépenses onéreuses d'enrichissement limitant sérieusement les possibilités d'amélioration des conditions de production ;

— la pénurie de main d'oeuvre qualifiée et, à l'inverse les excédents de main d'oeuvre non qualifiée (qui nécessiteront des réductions d'effectifs) sont générateurs d'une faible productivité et donc, eux aussi, d'accroissement des coûts de production.

L'orientation à donner au développement du secteur minier doit tenir compte de ces différents facteurs. C'est ainsi en particulier, qu'il est nécessaire de prévoir une aide importante de l'Etat au titre de l'exploitation d'un certain nombre de centres miniers qu'il paraît opportun de maintenir en activité pour des motifs d'intérêt économique général.

Du point de vue de la production, il est prévu une baisse pour les phosphates et le fer (phosphates 3.100.000 T en 1976 contre 3.387.000 T. en 1972 ; fer 540.000 T en 1976 contre 890.000 T en 1972) , un accroissement pour le spath (110.000 T en 1976 contre 40.600 T en 1972), pour le zinc (25.000 T en 1976 contre 20.900 T en 1972) et le sel (435.000 T en 1976 contre 286.000 T en 1972).

Compte tenu de ces prévisions de production, la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 devrait s'accroître de 3,8 % en moyenne par an durant le IVe Plan, conformément aux données présentées dans le tableau suivant :

	1968		1972		Accroissement moyen IIIPlan %	1976		Accroissement moyen IVe Plan %
	MD	%	MD	%		MD	%	
Phosphate	9,5	77,8	8,1	68,5	- 10,9	8,0	62,4	1,3
Fer	1,0	8,6	1,2	10,3	4,3	0,8	6,0	- 4,7
Metaux non ferreux	0,9	7,2	1,8	15,6	29,6	3,0	23,9	15,3
Sel	0,8	6,4	0,7	5,6	- 8,3	1,0	7,7	13,1
Total secteur Minier	12,2	100,0	11,8	100 0	- 4,9	12,8	100 0	3,8

Il est possible, toutefois que le secteur puisse réaliser des performances supérieures (croissance de l'ordre de 8 % par an) si les conditions suivantes se trouvaient réunies.

- une amélioration de la conjoncture extérieure pour le spath et le sel permettrait d'extraire en 1976 respectivement 120.000 et 450.000 tonnes de ces produits ;

- Si une solution intervenait pour résorber le déséquilibre d'exploitation résultant de l'opération grillage, la production de fer pourrait se stabiliser au niveau de 810.000 T par an ;

- les effets du plan de redressement préconisé pour le secteur phosphatier pourraient se concrétiser par un accroissement de la productivité des anciens centres de REDEYEF et MDILLA, une amélioration du rendement des unités de traitement (de 65 à 70 %), et le maintien de l'exploitation de METLAOUI et des Ilots de Kef ESCHFAIR ;

- enfin l'accélération des travaux de recherche à FEDJ HASSINE pourrait entraîner une production effective de 17.000 T supplémentaires de Zinc dès 1976.

En raison du rythme de production retenu et de l'accroissement de la demande intérieure notamment des phosphates qui devra passer de 1.050.000 T en 1972 à 2.000.000 T en 1976 (augmentation des productions d'Acide phosphorique, de superphosphate et d'hyperphosphates), la part du secteur dans les exportations diminuera (-7,5 %), en moyenne par an accentuant la tendance observée au cours du IIIe Plan.

en MD

	1968		1972		1976	
	V	%	V	%	V	%
Phosphates	12,2	14,1%	10,3	6,5 %	4,6	2,2 %
Fer	2,0	2,4%	2,2	1,4 %	0,6	0,3 %
Autres (fer, sel, spath Zinc)	0,6	0,7%	2,8	1,8 %	4,6	2,1 %
Total produits miniers	14,8	17,8%	15,3	9,7 %	9,8	4,6 %
Total exportation de biens	83,1	100	157,9	100	212,0	100

L'enveloppe d'investissements allouée au secteur minier s'élève à 34 MD, soit 2,8 % de la F.B.C.F. de la Nation, se répartissant comme suit par comparaison avec les réalisations du IIIè Plan :

	Réalisation IIIe Plan		Prévisions IVe Plan	
	En 1000 D	en %	En 1000 D	en %
Phosphates	10.353	56 2	25.872	76,1
Métaux non ferreux	4.376	23,7	3.200	9,4
Fer	709	3,9	1.352	4,0
Recherche minière	1.992	10,8	2.891	8,5
Sel	992	5,4	685	2,0
Total secteur minier	18.422	100	34.000	100

/_es entreprises publiques auront à réaliser 98 % des investissements, dont 76,1 % dans le secteur phosphatier.

/_a principale réalisation attendue sera le projet SEHIB dont le coût (19,4 MD) représente 57,1 % des investissements du secteur et dont la production, en régime de croisière, représentera 50 % de celle actuelle du bassin de GAFSA.

/_es investissements prévus par la compagnie de GAFSA concernent la mécanisation du centre de MDILLA (0,9 MD), le renouvellement et la modernisation des équipements de REDEYEF et des usines d'enrichissement (5,6 MD).

/_e programme de réalisation dans les secteurs ferreux (1,4MD) et non ferreux (3,2 MD) porte :

— sur l'équipement minier (0,4 MD) et les fours de grillage (1,1 MD) de Djerissa ;

— sur la mise en exploitation des gisements de spath fluor (1,1 MD) et de zinc (0,6 MD) ;

— sur le doublement de l'unité de ZRIBA et le renouvellement du matériel de la SOTEMI (1,5 MD).

/_nfin les investissements de recherche et les dépenses de fonctionnement de l'Office Nationale des Mines atteindront 2,9 MD.

/_n ce qui concerne par ailleurs le secteur privé, sa faible participation (0,7 MD) sera consacrée au développement de la production de sel.

Quant au financement des investissements, le faible niveau de l'épargne (1,7 MD) au regard des besoins de financement résulte de l'accumulation d'une épargne négative du secteur phosphatier (-4,2 MD) et nécessitera un important appel à l'Etat (12,4 MD) et aux crédits intérieurs de 15,0 MD et extérieurs de 16,1 MD :

En 1000 D

EMPLOIS		RESSOURCES	
Formation brute de capital fixe.....	34.000	Epargne.....	1.741
Remboursements.....	4.004	Apports de l'Etat	12.388
		Autres apports...	245
Autres	7.443	Crédits à moyen et long terme intérieur	14.968
		Crédits à moyen et long terme extérieur.....	16.105
TOTAL =	45.447	TOTAL =	45.447

Au point de vue de l'emploi, au cours du IVe Plan, le secteur minier aura à résorber un excédent d'environ 2.000 emplois permanents. Cette regression sera dûe à :

— la suppression des emplois en surnombre de certaines entreprises afin d'alléger leurs charges salariales ;

— la baisse du niveau d'activité des phosphates, du fer et du plomb et la fermeture de certaines mines (Moulares, Béchateur) ;

— la mécanisation, soit partielle de certaines mines, soit totale des nouveaux gisements (Sehib, Mrata qui n'atteindront leur régime de croisière qu'après 1976) n'absorbera qu'une partie de l'effectif libéré par la fermeture des autres sièges.

A l'inverse les entreprises minières souffrent d'un manque de main d'oeuvre qualifiée, aussi l'adoption d'une politique appropriée de formation professionnelle constitue-t-elle un des facteurs de réussite de la réalisation des objectifs du Plan.

III/- L'ENERGIE

Le secteur de l'Energie, qui recouvre les branches de l'électricité et du gaz, de l'eau et des hydrocarbures, aura à réaliser durant le IVe Plan les objectifs globaux suivants :

— une croissance de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966, au taux moyen annuel de 6,7 %, en léger fléchissement par rapport à la quadriennie 1969-1972 (8,8 % par an). Cette croissance portera la valeur ajoutée du secteur de 40,9 MD en 1972 à 49,7 MD en 1976 ;

— un investissement de 188,5 MD, soit 15,8 % de la FBCF de la Nation (contre 17,6 % durant le IIIè Plan) ;

— la création d'environ 800 emplois nouveaux.

En terme de production, l'évolution du secteur durant le IVe Plan serait conforme aux données suivantes, par comparaison avec les résultats enregistrés au cours de la dernière quadriennie :

	Unité	1968	1972	1976	Accroissement moyen IVe Plan
Electricité (STEG)	10^6 Kwh	470,2	712,0	1026	9,4 %
Eau	10^6 m3	67	79	107,5	8 %
Gaz de ville	10^6 m3	19,6	18,6	23	4,8 %
Gaz naturel	10^6 m3	9,4	19,7	300	137 %
Pétrole brut	10^3 T	3193	3975	4650	7,2 %
Pétrole raffiné	10^3 T	998	1043	1000	- 1,2 %

En ce qui concerne les investissements du secteur, leur répartition selon le degré de maturité des projets se présente comme suit , par agent :

en MD.

	CATEGORIE			Total IVe Plan
	A	B	C	
ENTREPRISES PUBLIQUES	57,3	47,8	10,1	115,2
- Electricité et gaz	28,5	13,3	2,6	44,4
- Eau	22,2	4,1	7,5	33,8
- Pétrole	6,6	30,4	-	37,0
Recherche	(0,5)	-	-	(0,5)
Développement	(4,8)	(8,2)	-	(13,0)
Raffinage	(1,3)	(22,2)	-	(23,5)
ENTREPRISES PRIVEES (secteur pétrolier)	56,6	-	16,7	73,3
- Recherche pétrolière	46,9	-	16,7	63,6
- Développement des gisements	9,7	-	-	9,7
TOTAL DU SECTEUR	113,9	47,8	26,8	188,5

1) /_'électricité et le Gaz

/_a demande d'électricité, évaluée par une double approche (extrapolation des tendances du passé, et évaluation des besoins futurs des principaux secteurs de consommation), atteindra en 1976 environ 1246 millions de Kwh, dont 1026 seraient produits par la STEG et 220 par les auto-producteurs.

Pour atteindre cet objectif, la croissance de la production de la STEG devra être en moyenne de 9,4 % par an sur la période 1973-1976 (en 1972 la STEG a produit 712 millions de Kwh).

/_e principal problème lié à la production d'énergie électrique demeure, en ce qui concerne la STEG, la forte amplitude entre les pointes et les chutes. Celle-ci ne pourra être réduite que par un étalement de la demande.

.../...

Pour y parvenir, les actions qu'il convient de mener sont :

— une politique commerciale aggressive visant à substituer l'énergie électrique au diesel pour le pompage et l'irrigation, et au gaz pour le chauffage ;

— une refonte de la tarification existante qui pénalise les gros consommateurs. La nouvelle tarification, en cours de préparation, sera basée sur le coût marginal de l'énergie fournie et, contrairement à la précédente, favorisera la consommation en dehors des heures de pointe.

En ce qui concerne le gaz naturel, les reserves se sont accrues au cours des dernières années avec la découverte dans la région de Sfax d'un gaz fatal (associé au pétrole).

Actuellement seul le gaz d'El BORMA est acheminé par gazoduc vers Gabès. Il s'avère que dès 1976, la capacité de ce gazoduc (300 Millions de m3) sera insuffisante. Des études sont en cours pour apprécier l'opportunité d'évacuer des quantités supplémentaires par l'installation de groupes de pompage plus puissants.

Par contre, durant la quadriennie, il n'est pas attendu de développement important de la consommation de gaz de ville en raison de la concurrence des autres formes d'énergie. Aussi la production devrait-elle se situer à environ 23 Millions de m3 en 1976 contre 18,6 Millions de m3 en 1972 (correspondant à une progression moyenne de 4,8 % par an).

Les investissements des secteurs de l'électricité et du gaz s'élèveront à 44,4 MD se répartissant comme suit :

— production d'électricité.....	10,6 MD
— transport d'énergie électrique.....	8,6
— distribution d'électricité	18,8
— autres investissements dans l'électricité	4,8
— extension et renouvellement du réseau de distribution du gaz.....	0,8
— autres investissements dans le secteur du gaz.....	0,8

Les besoins de financement du secteur s'élèveront à 57,2 MD durant la quadriennie. Ils seront financés à concurrence de :

— 33,0 MD par l'épargne brute ;
— 7,2 MD par des participations de tiers ;
— 8,3 MD par des crédits extérieurs déjà contractés ;
— 8,1 MD par des crédits à rechercher ;
— 0,6 MD par des crédits à court terme.

2) L'eau

L'évolution prévisible de la consommation d'eau par catégorie d'utilisateur a été estimée comme suit, en fonction des données actuellement disponibles (en millions de m3) :

	1972	1973	1974	1975	1976	Taux decrois sance moyen annuel
Usage domestique	42,9	46,3	50,8	55,8	61,3	9,25 %
- population branchée sur le réseau	(38,1)	(41,6)	(46,2)	(51,3)	(56,9)	10,50 %
- population non branchée	(4,8)	(4,7)	(4,6)	(4,5)	(4,4)	-
Usage collectif	20,5	21,1	21,5	22,3	22,9	3,0 %
Usage touristique	5,8	6,9	8,2	9,2	10,4	16,4 %
Usage Industriel	8,7	9,3	10,1	10,8	11,7	7,7 %
Usage agricole	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	-
TOTAL	79,0	84,7	91,7	99,2	107,5	8,0 %

Compte tenu de ces besoins, la production d'eau devrait passer de 79 Millions de m3 en 1972 à 107,5 Millions de m3 en 1976, avec un taux moyen annuel de croissance de 8 %.

/_e programme d'investissement de la SONEDE s'élève, pour la quadriennie à 33,8 MD.

Sur ce total, les projets en cours atteignent 22,2 MD (65,8%). Ils concernent la poursuite de deux projets importants (projets BIRD-SIDA et IDA-SIDA), dont l'achèvement doit intervenir en 1974. Les investissements nouveaux représenteront 11,6 MD durant la quadriennie sur un total de 16 MD (4,4 MD restant donc à réaliser au titre de ces projets à partir de 1977).

/_es projets nouveaux sont relatifs aux programmes d'alimentation de la région de Sfax (5 MD), des zones touristiques (3,2 MD), des centres ruraux du Cap Bon et du Sahel (5 MD) et à divers autres programmes. Les études de ces projets devront être poursuivies, notamment en ce qui concerne les ressources en eau.

/_e plan de financement des investissements de la SONEDE dégage une insuffisance de ressources stables de 9,6 MD pour la quadriennie bien que les fonds permanents (crédits à moyen et long terme et crédits extérieurs) devraient s'élever à 20,4 MD.

/_ette situation résulte de la faible capacité d'auto-financement de la SONEDE, eu égard au niveau de ses investissements et cela en raison de l'accroissement de la masse salariale et des charges de financement de l'entreprise.

3) /_es produits pétroliers

/_vec les nouvelles découvertes des gisements de Sidi LITAYEM, ASHTART et Sidi EL BEHARA, les réserves de pétrole se sont accrues de façon substantielle, coincidant avec le déclin des productions des champs d'El BORMA et DOULEB.

/_es nouveaux gisements sont encore à un stade d'évaluation de leurs réserves et il est sans doute prématuré d'avancer une prévision détaillée de leur rythme de production jusqu'en 1976.

Toutefois, en se référant aux indices révèlés par les premiers forages, on peut estimer que la production pourrait évoluer comme suit :

- El Borma : la réalisation d'un programme d'injection d'eau dans le gisement permettrait de maintenir la production à environ 2,5 MT ;

- Sidi Litayem et Behara : la production de ces deux gisement pourrait atteindre 520.000 T/an dès 1974, sauf aggravation des récentes difficultés rencontrées dans leur exploitation ;

- Ashtart : une production de 1,5 MT pourrait être atteinte en fin de quadriennie après forage de tous les puits de développement.

La faible évolution attendue de la demande globale des produits de raffinage (3,6 % par an) contraste avec la tendance observée durant le IIIè Plan (7 %). Elle s'explique par le fait que le gaz d'El Borma va se substituer au fuel (qui regressera de -5,8 % par an) pour alimenter le complexe industriel de Gabès (centrales de GHANNOUCH, ICM, briquetterie d'El Hamma).

La production de produits raffinés serait de 1000.000 T par an à partir de 1974, la raffinerie de Bizerte ne pouvant continuer, sans risque de défaillance, de fonctionner au delà de sa capacité nominale. Toutefois, dans le cas où la nouvelle unité de raffinage prévue serait mise en chantier au début de 1974, une production complémentaire de 500.000 T pourrait être obtenue en 1976.

En ce qui concerne les exportations de pétrole brut, il est prévu de les porter de 3.700.000 T en 1972 à 4.500.000 T en 1976, celles de produits raffinés regressant de 2,5 MD (159.600 T) en 1972 à 2 MD en 1976. La valeur totale des exportations passera ainsi de 41,3 MD en 1972 à 51,5 MD en 1976.

De 1972 à 1976 la quasi totalité du pétrole brut sera exportée, la STIR procédant à un échange de pétrole léger d'El Borma contre du pétrole lourd du Moyen Orient, donnant un plus fort pourcentage de fuel oil.

Enfin, durant le IVe Plan, le déficit en produits raffinés (500.000 T en 1976) sera comblé par des importations.

Les investissements à réaliser par le secteur des hydraocarbures s'élèveront à 110,3 MD, dépassant légèrement le montant des investissements réalisés au cours de la décennie écoulée (109,1 MD).

Ces investissements se répartissent à raison de :

— 64,1 MD dans la recherche pétrolière dont 47,4 MD correspondant aux engagements minimum des sociétés pétrolières (d'après les conventions passées avec les entreprises de recherches) et 16,7 MD d'enveloppe supplémentaire. Cette enveloppe tient compte du nombre et de la superficie des permis accordés en 1971 et 1972, laissant supposer que la phase intensive de la recherche sera atteinte au cours de la quadriennie ;

— 22,7 MD pour le développement des gisements de pétrole brut ;

— 23,5 MD dans le raffinage dont environ 22,2 MD au titre de la nouvelle raffinerie dont l'étude est en cours, et 1,3 MD pour le renouvellement des équipements et l'augmentation de la capacité de stockage de l'unité de Bizerte.

Pour ce qui est du financement, les investissements de recherches, qui sont essentiellement effectuées par des entreprises privées, seront financés par les apports privés extérieurs (73,3 MD).

Pour les entreprises publiques, le schéma financier prévu fait apparaître une diminution substantielle de leur épargne, celle-ci passant de 5,7 MD en 1973 à 2,8 MD en 1976 en raison de la baisse du niveau d'activité des entreprises concernées. Ces entreprises auront une insuffisance cumulée au cours de la quadriennie de 4,1 MD qui pourrait être comblée soit par une réduction des dividendes à distribuer, soit par le recours à des crédits bancaires.

/_e fiancement de la nouvelle raffinerie sera assuré par une participation de l'Etat de 4,2 MD au capital de la société à créer et, pour le solde, par des crédits extérieurs (publics et crédits fournisseurs).

IV/- /_ES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

1) Prévisions globales

/_es prévisions relatives au développement des industries manufacturières sont :

— 9,6 % d'accroissement annuel moyen de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 et 15,3 % de contribution à la croissance du Produit Intérieur Brut ;

— 404,4 MD d'exportation soit 30,9 % de l'ensemble et 33,3 % de contribution à la croissance des exportations ;

— 160,2 Millions de Dinars d'investissement soit 13,4% de l'ensemble des investissements ;

— création de 40.800 emplois soit 34,3 % de l'ensemble des emplois à créer.

/_a valeur ajoutée aux prix constants de 1966 des industries manufacturières a représenté durant le IIIè Plan (1969-1972) 9,9 % du produit intérieur brut et a progressé durant la même période au taux annuel moyen de 11,2 %, taux plus élevé que celui du P.I.B. (7,8 %). Cette tendance doit se poursuivre durant la prochaine quadriennie. En effet le taux de croissance attendu s'élève à 9,6 % contre 6,6 % pour le produit intérieur brut ce qui portera la part des industries manufacturières à 11,6 % de ce dernier. Il est à signaler aussi que le secteur devra contribuer à raison de 15,3 % à la croissance du produit intérieur brut .

/_a participation de chacune des branches constituant le secteur aux objectifs globaux ci-dessus définis se présente comme suit :

en %.

	Taux de croissance		Part dans le PIB		Contribution à la croissance du P.I.B.
	IIIè Plan	IVe Plan	IIIè Plan	IVe Plan	
Ind.Agric. et Aliment	9,2	- 6,3	3,9	3,3	2,1
Matériaux de construction, céramique et verre	6,4	12,7	0,9	0,9	0,9
Ind.mécaniques et électriques	10,6	12,7	1,3	1,5	2,1
Chimie et Caoutchouc	9,4	20,4	1,1	1,6	2,9
Textiles, habillement et Cuir	22,7	23,7	1,8	2,8	5,2
Bois et Ameublement	10,1	17,8	0,3	0,4	0,6
Papier, impression et divers	9,4	24,7	0,6	0,9	1,5
ENSEMBLE =	11,2	9,6	9,9	11,4	15,3

Il ressort du tableau ci-dessus que les industries manufacturières auraient à s'accroître durant le IVe Plan à un taux plus faible que durant le IIIè Plan (9,6 % contre 11,2 %). Ce ralentissement de la croissance est dû exclusivement aux industries agricoles alimentaires pour lesquelles il est attendu une régression moyenne de -6,3 % par an contre une croissance de 9,2 % au cours du IIIè Plan (du fait de la campagne oléïcole exceptionnelle de l'année 1972).

En effet, si l'on excluait les industries agricoles et alimentaires le taux de croissance des industries manufacturières serait de 19,2 % contre 12,6 % durant le IIIè Plan.

Du point de vue des <u>exportations</u>, les industries manufacturières auront à :

— s'accroître de 5,4 % par an contre 13,1 % pour le IIIè Plan ;

— participer à hauteur de 30,9 % aux exportations de biens et services contre 29,3 % pour le IIIè Plan ;

— contribuer à raison de 33,3 % à la croissance des exportations de biens et services.

/_e ralentissement attendu dans la croissance des exportations est dû à la regression prévue dans les exportations des produits alimentaires (huile d'olive) et la baisse du taux de croissance des produits de la branche des matériaux de construction (arrêt des exportations de ciment).

Il est par contre prévu une accélération importante du rythme de croissance des exportations de produits des autres branches, comme l'indique le tableau ci-après :

BRANCHE	En MD		En % des exportations de biens et services	
	IIIè Plan	IVè Plan	IIIè Plan	IVè Plan
Ind.Agricoles et Alimentaires	131,5	123,9	16,5	9,4
Matériaux de construction, céramique et verre	5,1	5,9	0,6	0,5
Ind. mécaniques et électriques	26,3	45,4	3,3	3,5
Chimie et Caoutchouc	40,3	84,1	5,1	6,4
Textile, Habillement et Cuir	17,7	125,7	2,2	9,6
Bois, Liège et Ameublement	4,0	5,5	0,5	0,4
Papier, Impression et Divers	8,6	13,9	1,1	1,1
Ensemble :	233,5	404,4	29,3	30,9
Exportations totales de biens	463,2	720,5	58,1	55,0
Exportations totales de biens et Services	797,4	1310,0	100,0	100,0

Il convient enfin de noter que le secteur aura à contribuer à raison de 33,3 % à la croissance des exportations avec notamment 21,1 % pour le textile (particulièrement la bonneterie-confection où il est prévu d'atteindre 4 % des importations du marché commun au terme de la quadriennie) et 8,5 % pour la chimie (essentiellement produits dérivés des phosphates).

Pour réaliser les objectifs de production retenus pour le IVe Plan et assurer la poursuite de la croissance industrielle durant les premières années du IVè Plan il est prévu pour la période 1973-1976 d'investir dans les industries manufacturières 160,2MD soit 13,4 % du total des investissements contre 77,7 MD et 11,6% du total durant la quadriennie 1969-1972. Selon leur degré de maturité, les investissements se répartissant par branche comme suit :

BRANCHE		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble MD	Ensemble %	Hors catégorie
Ind.Agricoles et aliment.		3,2	10,1	15,7	29,0	18,1	4,2
Matériaux de construction, céramique et verre		4,0	24,3	5,3	33,6	21,0	-
Ind.mécaniques et Electriques		9,3	2,4	4,5	16,2	10,1	15,2
Chimie et Caoutchouc		3,7	17,6	5,1	26,4	16,5	32,9
Textile, Habillement et Cuir		16,6	2,0	22,4	41,0	25,6	-
Bois, Liège et Ameublement Papier, Impression et Industries diverses		2,3	5,5	6,2	14,0	8,7	3,4
TOTAL =	en MD	39,1	61,9	59,2	160,2	100,0	55,7
	en %	24,4	38,6	37,0	100,0	-	-

/_a répartition par catégorie de ce programme d'investissement re relief la nécessité d'un important effort de promotion des proje puisque ceux inscrits dans la catégorie "C" représentent 37 % de l' semble des investissements. Cet effort devra être particulièreme soutenu dans les branches du textile et des industries alimentai qui totalisent 43,7 % des investissements prévus dans les industries manufacturières et 63,5 % des investissements inscrits en catégorie "C". Il faut souligner enfin qu'un certain nombre de projets dits "hors catégorie" actuellement au stade des études préliminaires n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la FB des industries manufacturières. La réalisation de ces projets, qui représentent un investissement de 55,7 MD (essentiellement d les industries mécaniques et chimiques) demeure en effet incerta ne, compte tenu de leur faible degré actuel de maturité.

Par branche et par agent, les investissements se répartissent comme suit :

BRANCHE	En MD			En %		
	Public	privé	Total	Public	privé	Total
Industries Agricoles et Alimentaires	15,1	13,9	29,0	52,1	47,9	100,
Matériaux de construction céramique et verre	31,5	2,1	33,6	93,8	6,2	100,
Industries mécaniques et électriques	8,7	7,5	16,2	53,7	46,3	100,
Chimie et Caoutchouc	21,0	5,4	26,4	79,5	20,5	100,
Textile, Habillement et Cuir	1,4	39,6	41,0	3,4	96,6	100,
Bois, Papier et Industries diverses	1,1	12,9	14,0	7,9	92,1	100,
	78,8	81,4	160,2	49,2	50,8	100,

/_a part des investissements des entreprises publiques reste prépondérante dans l'ensemble des branches à l'exclusion du textile et du bois, papier et industries diverses. Ceci est dû d'une part à une meilleure identification des projets des entreprises publiques et d'autres part à la réalisation prévue d'importants projets (cimenteries, ICM...) dans des secteurs de base de l'économie du pays. Il est néanmoins à attendre, vu les mesures de promotion et d'encouragement des investissements instituées ou prévues (loi du 27 Avril 1972, réforme de la procédure d'agrément, du code d'investissement) une dynamisation plus importante du secteur privé.

Sur la base des hypothèses retenues au stade actuel et des données disponibles pour un certain nombre de projets, le financement des opérations en capital et financières au cours du IVe Plan se présente comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
F.B.C.F.	160,2	Epargne brute	103,4
Remboursement	34,4	Apport de l'Etat	13,3
Dépôts bancaires.....	22,8	Apport en capital	34,3
		Crédits à MLT intérieurs	51,0
Autres.....	13,8	(dont bancaire)	(44,3)
		crédits à MLT extérieurs.....	29,2
TOTAL =	231,2	Total =	231,2

Il est à remarquer l'importante contribution attendue du système bancaire (44,3 MD) dans le financement du secteur des industries manufacturières.

/_a réalisation de ce programme d'investissement permettra la création de 40.800 emplois soit 34,3 % de l'ensemble des créations d'emplois prévues (119.000).

/_eur répartition par branche et par sexe s'établit comme suit :

BRANCHE	Répartition par sexe		Total	
	Hommes	Femmes	En Nbre de pers.	%
Ind. Agricoles et alimentaires	3100	200	3300	2,8
Matériaux de construction, céramique et verre	3500	-	3500	2,9
Industries mécaniques et électriques	1400	100	1500	1,3
Chimie et Caoutchouc	1000	-	1000	0,8
Textile, habillement et cuir	8000	19000	27000	22,7
Bois, liège et Ameublement	1500	-	1500	1,3
Papier, Impression et Industries diverses	2900	100	3000	2,5
Total des Industries Manufact.	21400	19400	40800	34,3
Autres secteurs	68100	10100	78200	65,7
TOTAL GENERAL =	89500	29500	119000	100,0

/_es 40.800 emplois dont la création est prévue dans les industries manufacturières se répartissent en 21.400 pour les hommes soit 52,5 % et 19.400 pour les femmes soit 47,5 % de l'ensemble.

/_a réalisation de ces prévisions est subordonnée à la mise en vigueur de toute la politique industrielle déjà exposée dans le cadre de la politique économique générale et des mesures spécifiques à chaque secteur qui devront être mises au point au cours de la quadriennie et dont certaines seront montionnées plus loin.

2) Industries agricoles et alimentaires

/_es prévisions relatives à cette branche sont essentiellement les suivantes :

— une regression de la valeur ajoutée de la branche aux prix constants de 1966, au taux moyen annuel de -6,3 % (contre une croissance annuelle moyenne de 9,2 % durant le IIIè Plan) ;

Cette regression sera dûe à la forte diminution prévue de la production d'huile d'olive par comparaison avec celle, exceptionnelle, de 1972 sauf de nouvelles récoltes exceptionnelles en cours de quadriennie.

En effet si l'on exceptait le secteur de l'oleïfaction, la valeur ajoutée de la branche devrait progresser durant le IVe Plan au taux de 5,3 % par an.

— les exportations de produits alimentaires s'élèveront à 123,9 MD au cours de la période du IVe Plan, accusant une regression annuelle moyenne de 23,7 %, alors que de 1968 à 1972 celles-ci avaient progressé de 18,8 % par an(130.000 T d'huile d'olive exportées au cours de la seule année 1972) ;

— les investissement retenus s'élèvent pour la branche à 28,9 MD (contre 12,2 MD pour le IIIè Plan) ;

— enfin les créations d'emplois atteindront 3.300.

Sauf nouvelle récolte exceptionnelle la production et les exportations d'huile d'olive seraient respectivement de 100.000 T et 61.000 T en moyenne par an. Ces prévisions s'appuient sur le fait qu'il existe actuellement une forte proportion d'oliveraies jeunes permettant d'escompter une reprise progressive de la production qui devra passer de 60.000 T en 1973 à 120.000 T en 1976.

Pour les dérivés céréaliers, un programme d'investissements de 4,3 MD a été retenu pour la Minoterie afin de faire face aux besoins rapidement croissants du marché intérieur. Ce programme doit permettre à la production de passer de 555.000 T en 1972 à 690.000 T en 1976. Quant à la panification industrielle, les investissements nécessaires ont été évalués à 0,5 MD permettant d'accroître la production de 242.000 T en 1972 à 286.000 T en 1976.

/_a production de viande, exclusion faite de la volaille et de l'auto-consommation serait en 1976 de 60.000 T contre 46.800T en 1972. Malgré cet accroissement, il restera au terme du plan un déficit de l'ordre de 10.000 T à combler par des importations

En ce qui concerne la sucre, 4,5 MD seront affectés à la réalisation d'une deuxième raffinerie, celle existante ne pouvant suffir à assurer l'approvisionnement du pays en produit raffiné.

La production de sucre à partir de betteraves récoltées localement devrait atteindre 11.000 T en 1976 (80.000 T de betteraves) grâce à une augmentation de 1.500 ha des superficies consacrées à cette culture.

Quant au sucre aggloméré, enfin, sa production sera de 32.000 T en 1976 , dont 17.000 T exportées. Il est à remarquer qu'une seconde unité de production de sucre aggloméré sera mise en service en 1975 et produira 4.000 T par an à partir de cette date.

Pour le lait, la production de la STIL (à partir de lait importé en poudre et de lait collecté localement)progressera au rythme moyen annuel de 10%. Cette progression nécessitera un investissement de 0,5 MD.

Les prévisions des conserves alimentaires s'établissent ainsi en ce qui concerne les principaux produits :

— il est attendu une production, en fin de quadriennie, de 20.000 T de concentré de tomate, dont 5.000 T pour l'exportation.

Ces objectifs s'appuient sur une prévision de récolte de 190.000 T de tomates fraiches. Toutefois, dans l'hypothèse éventuelle d'une récolte de 238.000 T de tomates de saison en 1976, il est possible d'envisager une production de 30.000 T de tomates en conserves et un programme d'exportation de 15.000 T de concentré au cours de cette dernière année ;

— parallèlement, la production d'harissa passera de 4.000 T en 1972 à 5.500 T en 1976 ;

— en ce qui concerne enfin la conserverie de poisson, il est attendu une croissance de la production de 6% en moyenne par an.

.../...

En ce qui concerne les boissons, la production de vin sera en baisse passant de 950.000 hl en 1972 à 800.000 hl en 1973 et 750.000 hl durant les années 1974 à 1976 soit une regression annuelle moyenne de -8,5 %.

Quant aux exportations elles se situeront autour de 380.000 hl en moyenne par an durant la quadriennie. Par contre, dans la brasserie, il est prévu la réalisation d'une seconde unité d'une capacité de 100 à 200.000 hl (1,5 MD), la production totale de bière passant de 380.000 hl en 1972 à 500.000 hl en 1976. Pour les autres produits également (boissons gazeuses et eaux minérales) la croissance de la production devrait s'établir en moyenne à 10 % par an. Un investissement de 0,5 MD est par ailleurs prévu par la SOSTEM (eaux minérales) au titre de la nouvelle station MELLITI.

Pour le Tabac, le programme d'investissement de la régie est de 5 MD incluant l'installation d'une nouvelle usine (3,3 MD).

Enfin, un certain nombre de projets nouveaux (aliments de sevrage, biscotterie) et d'extansion d'unités existantes (aliments du bétail) permettront à ces secteurs d'accroître rapidement leur participation à la production de la branche.

Les investissements de la branche des industries agricoles et alimentaires, atteindront 28,9 MD, dont 52 % (15 MD) seront réalisés par le secteur public. 15,7 MD sont affectés à des projets de la catégorie "C" (projets à l'étude), 10 MD à des projets agréés ou décidés (catégorie "B") et 3,2 MD à des continuations de projets en cours. Cette évaluation ne tient pas compte d'un certain nombre de projets actuellement au stade de conception et qui ont été de ce fait classés "hors catégorie". Ils concernent un projet de conserves alimentaires et de champignons, une unité polyvalente de conserves (1,2 MD) et la modernisation de l'industrie de l'extraction d'huiles de grignons d'olives (1,0 MD).

Le financement des investissements serait effectué conformément aux données suivantes (en MD) :

EMPLOIS		RESSOURCES	
F.B.C.F.	28,9	Epargne brute	15,9
Autres	3,4	Apport de l'Etat	2,3
		Apport en capital	7,1
		Crédit en M.et LT	5,7
		Crédit à C.T.	1,1
TOTAL =	32,3	TOTAL =	32,3

Le développement des industries alimentaires reste caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture. Pour cette raison la production des usines concernées demeure subordonnée aux aléas de la production agricole, dont elle trait outre, le plus souvent, les seuls excédents non commercialisables en l'état. Il convient donc de rechercher une orientation en faveur d'une production agricole spécifique, qui seule permettrait d'atténuer la sous-utilisation actuelle du potentiel de transformation existant (conserves alimentaires en particulier).

Ces industries sont en outre caractérisées par leur faible niveau général de technicité et par l'existance de nombreuses entreprises semi-artisanales. Le programme d'investissements assigné à la branche durant le IVe Plan, doit permettre une amélioration de cette structure.

S'agissant, dans la plupart das cas de denrées alimentaires de grande consommation, les mesures à mettre en oeuvre en faveur des productions de la branche doivent viser à une régulation des prix tant des produits transformés que des matières premières agricoles. Cette action régulatrice pourrait être obtenue par le biais d'un élargissement des attributions de la caisse de compensation.

3) Matériaux de construction ceramique et verre

Les réalisations attendues dans cette branche durant le IVe Plan sont essentiellement :

— une progression de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966, au taux moyen annuel de 12,7 % (contre 6,4 % durant le IIIè Plan) ;

— des exportations pour une valeur globale de 5,9 MD ;

— un investissement de 33,6 MD, soit 21 % des investissements prévus dans les industries manufacturières ;

— la création de 3.500 emplois nouveaux.

En terme de production, il est prévu un accroissement très soutenu de la plupart des activités rattachées à la branche

.../...

C'est ainsi en particulier que la production de ciment passera de 628.000 T en 1972 à 1030.000 T en 1976, grâce à l'entrée en service au cours de cette dernière année de la cimenterie de Gabès (qui produire 400.000 T de ciment en 1976 pour une capacité de 720.000 T).

Les besoins intérieurs pourront ainsi être satisfaits au terme du Plan, par des productions nationales, alors que jusqu'en 1975 le déficit, à combler par des importations, demeurera en moyenne de l'ordre de 200.000 tonnes par an.

La production de céramique rouge atteindra 398.000 T en 1976 contre 319.000 T en 1972 (laissant un excédent exportable de l'ordre de 90.000 Tonnes), du fait de l'entrée en production dès 1973 de nouveaux équipements totalisant une capacité annuelle de 90.000 Tonnes.

Il convient cependant de remarquer que des pénuries pourraient se présenter dans certaines régions (notamment celle de Tunis) si de nouvelles unités n'y étaient pas prochainement implantées. De telles réalisations complémentaires auraient par ailleurs l'intérêt de résoudre certaines difficultés de transport (qui engendrent actuellement une tension sur les prix des produits de la céramique rouge) et d'accroître parallèlement nos exportations (l'objectif souhaitable dans ce domaine étant d'exporter 200.000 tonnes en 1976).

Dans le secteur des carreaux de mosaïque, les réalisations en cours et celles prévues par les entreprises existantes devraient porter la capacité de production de 1.570.000 m2 en 1972 à 2.090.000 m2 en 1976. Dans ces conditions la production passerait de 1181.000 m2 en 1972 à 1.830.000 m2 au terme du Plan permettant de couvrir aisément les besoins du pays.

En ce qui concerne les carreaux de faïence, l'extension récente de la capacité de l'usine existante à 1.150.000 m2 pourrait entrainer une forte sous-utilisation du potentiel de production ainsi disponible si d'importants débouchés à l'exportation n'étaient pas mis en évidence prochainement (il a été retenu un objectif d'exportation de 400.000 m2 au terme du Plan).

Dans les autres secteurs, il faut signaler en particulier l'extension prévue (20.000 T/an) de la capacité de production de l'industrie du verre, et le caractère soutenu de la croissance de la production de cette industrie (22,7 % par an).

/_'investissement prévu dans la branche (33,6 MD) sera consacré, pour la plus grande part, à l'extension de l'industrie des liants hydrauliques en vue de combler le déficit actuel du pays pour son approvisonnement en ciment.

Le dernier secteur aura en effet à réaliser un investissement de 22,3 MD (soit 66,3 % de la FBCF de la branche) dont 17 MD pour la cimenterie de Gabès et 5 MD pour celle de Bizerte (extension mise en service au delà de 1976).

Le programme sera effectué pour 94 % par le secteur public (31,5 MD).

/_e financement prévu des investissements se présente comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
F.B.C.F.	33,6	Epargne brute	14,2
dépôts bancaires	7,3	Apports de l'Etat	4,3
Autres	1,8	Apport en capital	6,9
		Crédits à MLT intérieurs	4,3
		Crédits à MLT extérieurs	13,0
TOTAL	42,7	TOTAL =	42,7

4) /_es industries mécaniques électriques

/_es objectifs du développement de la branche durant le IVe Plan sont :

— une croissance de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966, de 12,7 % par an ;

— des exportations en quatre années d'une valeur globale de 45 MD, la progression de celles-ci s'effectuant au taux moyen de 22,9 % par an ;

— un investissement de 16,2 MD ;

— la création de 1500 emplois nouveaux.

L'objectif de croissance de la valeur ajoutée assigné à la branche, correspond à un renforcement de la tendance observée au cours du IIIe Plan. La contribution des industries mécaniques au P.I.B. devrait progresser légèrement, pour se situer à environ 1,5 % de celui-ci contre 1,3 % durant le IIIe Plan.

Au niveau de la production, les résultats attendus sont, pour les principaux secteurs, les suivants :

- Produits sidérurgiques : la production d'El Fouledh devrait atteindre 615.000 Tonnes en 1976 (Fonte : 200.000 T ; Acier : 215.000 T ; Ronds à béton : 200.000 T) contre 395.000 T en 1973 (Fonte : 150.000 T Acier : 140.000 T ; Ronds à béton : 105.000 T) ;

- Plomb métal : la production de plomb métal atteindra, en valeur courtance, 5,1 MD en 1976 (contre 4,6 MD en 1972) nécessitant l'importation de 15.000 T de minerai (en raison de la régression attendue de la teneur en plomb du minerai extrait localement) ;

- Articles de fonderie : la production du secteur, dominée par celle de la SOFOMECA et des Fonderies Réunies s'accroitera en moyenne de 10,3% par an. Ce rythme de croissance ne permettra pas cependant de saturer les capacités installées ;

- Charpente et chaudronnerie : la réalisation de plusieurs projets nouveaux (0,5 MD) permettra de porter la production du secteur à 4,1 MD en 1976 avec un taux moyen annuel de croissance de 4,6% ;

- Montage de véhicules : la production devrait passer de 6 MD à 11,5 MD en 1976 (croissance de 26,1% par an) grâce à l'entrée en production des nouvelles chaînes CITROEN. Le taux d'intégration national de cette industrie demeure cependant peu élevé. Par ailleurs la structure actuelle du secteur et la législation douanière et fiscale régissant cette industrie devraient être réexaminées en vue de faciliter l'extension du montage automobile.

Les exportations de la branche atteindraient 45,4 MD (contre 26,3 MD durant le IIIe Plan en raison essentiellement de la progression des exportations de produits sidérurgiques (7,1 MD en 1976 pour 114.600 T de ronds à béton et 7.000 T de tréfilés).

.../...

16,2 MD seront investis dans la branche, dont 8,4 MD par le secteur public.

Selon le degré de maturité des projets, cet investissement se répartit entre 9,3 MD de continuations (A), 2,4 MD de projets agréés ou décidés (B) et 4,5 MD de projets au stade d'études(C)

Quelques projets ont par ailleurs été inscrits, pour mémoire, "hors catégorie" (15,2 MD). Ils correspondent en particulier :

— à la reconversion des installations de la SOCOMENA pour la réparation de navires de gros tonnage (6 MD) ;

— à la réalisation de nouvelles fonderies (3 MD) ;

— au développement de l'industrie du montage (3,5 MD) ;

— à la création d'unités nouvelles de produits mécaniques divers (cablerie, boulonnerie...) pour un montant de 2,3 MD.

Parmi les projets effectivement inscrits dans le programme de la branche, il convient de citer :

- l'extension de la capacité du complexe d'El Fouledh (3 MD) les niveaux de production prévus en 1976 saturant ces nouvelles capacités ;
- la maintenance et la modernisation des unités de fonderie de la SOFOMECA et des Fonderies Réunies (0,9 MD) ;
- l'extension de l'industrie de la charpente et de la chaudronnerie pour un montant global de 0,5 MD.

Sur la base des hypothèses retenues, le financement des opérations en capital et des opérations financières de la branche se présente de la façon suivante :

en MD

EMPLOIS		RESSOURCES	
Formation brute de capital fixe.....	16,2	Epargne brute	20,0
Remboursements ...	16,1	Apports de l'Etat	1,8
Autres.....	3,7	Apports en capital	0,3
		Crédits à M et LT	13,9
TOTAL =	36,0	TOTAL =	36,0

Le developpement prévu de la branche doit entrainer la création de 1.500 emplois nouveaux, dont 500 dans le secteur de la petite entreprise, 700 dans les industries mécaniques et 300 dans les industries électriques.

Ces créations porteraient l'effectif de la branche de 13.700 en 1972 à 15.200 en 1976.

5) Chimie et Caoutchouc

Les objectifs assignés au développement des industries chimiques et du caoutchouc durant la quadriennie 1973-1976 sont :

— croissance de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 au taux moyen annuel de 20,4 %, celle-ci devant contribuer à raison de 1,6 % à la formation du produit intérieur brut durant le IVe Plan ;

— progression des exportations de produits chimiques au rythme de 21,3 % par an, portant celles-ci de 12,9 MD en 1972 à 28,5 MD en 1976 ;

— 26,4 MD d'investissements, compte non tenu des projets "hors catégorie" (idées de projets susceptibles de réalisation en fin de quadriennie) dont le montant est évalué à 32,9 MD. ;

— création de 1000 emplois nouveaux.

L'objectif de croissance de la valeur ajoutée de la branche durant le IVe Plan implique une vive accélération de la production de l'ensemble des industries qui lui sont rattachées puisqu'en effet, au cours du IIIèPlan, la progression de la valeur ajoutée n'a été, en moyenne que de 9,4 % par an et sa contribution au produit intérieur brut de 1,1 %.

En terme de production et par sous-secteur, les caractéristiques de cette évolution peuvent être synthétisées par les données suivantes :

- Hyperphosphates : pour une capacité de 75.000 T/an d'hyperphosphate pulvérisé, la production n'a atteint que 9.000 T en 1972 du fait des difficultés rencontrées à l'exportation de ce produit. C'est la raison pour laquelle l'entreprise concernée procède actuellement à la reconversion de son activité en vue de produire un hyperphosphate granulé, forme sous laquelle celui-ci pourra être aisément commercialisé sur les marchés extérieurs. La capacité de l'atelier de granulation en cours d'installation sera de 90.000 T/an, correspondant au niveau de production attendu en fin de quadriennie ;

- Super simple : il est attendu une stabilisation de la production au niveau de 50.000 tonnes par an, saturant les capacités installées ;

- Super triple : les extensions prévues par les deux entreprises existantes (50.000 Tonnes pour la SIAPE et 15.000 T pour NPK), et l'entrée en production des ICM2 (dont une partie de la production sera écoulée sous la forme de super triple) porteront la capacité totale de production annuelle de TSP à 600.000 T en 1976, contre 450.000 T en 1972. Compte tenu de ces extensions, il est prévu un accroissement de la production d'environ 8 % par an durant le IVe Plan ;

- Engrais composés : les extensions envisagées par les entreprises existantes porteront la capacité de production d'engrais composés de 19.000 T en 1972 à 40.000 T en 1976.

  Il est attendu, en conséquence une forte progression de la production (51,7 % par an) qui atteindrait 37.000 T en 1976 contre 9.200 T en 1972.

- Acide phosphorique : avec l'entrée en service des ICM2 prévue en 1975, la capacité de production d'acide phosphorique passera de 120.000 Tonnes actuellement à 250.000 T en 1976.

  Compte tenu de cette extension, il est prévu de porter la production à 230.000 T en fin de quadriennie, contre 60.000 T en 1972, avec un taux moyen de croissance 43,8 % par an.

- Fluorure d'aluminium : ce produit nouveau sera mis en fabrication à partir de 1975 à la suite de la réalisation du projet des ICF destiné à valoriser le spath-fluor extrait du gisement de la région de Zaghouan. Cette production sera entièrement exportée.

* En ce qui concerne les autres produits de la branche (dominés par les peintures et détergents, les pneumatiques, la savonnerie et l'industrie pharmaceutique), les taux de progression de leur production seront en moyenne élevés. Il est attendu en effet des taux de croissance annuels le plus généralement compris entre 10 et 20 % par an.

/_es exportations de produits de la branche devront compte tenu des objectifs de production définis ci-dessus, évoluer comme suit au cours du IVe Plan :

Unités (Q = 1000 T, V = MD)

	1972		1973		1974		1975		1976		Total IVe Plan	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	MD	%
Hyperphosphates	7	0,1	30	0,3	40	0,4	65	0,7	90	0,9	2,3	
T. S. P.	407	9,6	405	10,0	443	10,9	496	12,8	542	13,1	46,8	
Acide phosphorique	56	2,5	100	4,4	120	5,3	170	7,7	220	10,3	27,7	
Dérivés fluorés	-	-	-	-	-	-	10	1,7	19	2,2	4,9	
Huiles essentielles	-	0,6	-	0,7	-	0,8	-	0,9	-	0,9	3,3	
Divers	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	0,4	
TOTAL	-	12,9	-	15,5	-	17,5	-	23,9	-	28,5	85,4	6,5
Exp. Totales de biens et services	-	268,9	-	275,0	-	307,5	-	346,5	-	381,0	1310,0	100

/_es investissements des industries chimiques et du caoutchouc représenteront 26,4 MD dont 14 % de renouvellement et de continuation de projets en cours (catégorie A), 67 % de projets recemment agréés ou décidés (catégorie B) et 19 % de projets à l'étude (C).

Les investissements du secteur public représenteront 79 % de l'ensemble. Ils seront essentiellement concentrés dans les secteurs des industries chimiques de base.

Il est à remarquer que dans ce programme ne sont pas inclus certains importants projets actuellement au stade des études préliminaires et qui ont été, de ce fait, classés "hors catégorie". Il s'agit de réalisations qui pourraient intervenir durant la quadriennie dans la mesure où les conditions préalables nécessaires à leur exécution pourraient être réunies dans le court terme. Ces projets qui représentent un investissement global de 32,9 MD concernent en particulier la fabrication des engrais azotés de mono-ammonium de phosphate de tripolyphosphate de soude et de supertriple.

Le schéma de financement des investissements inscrits au IVe Plan peut être synthétisé par le tableau suivant (en MD).

EMPLOIS		RESSOURCES	
F.B.C.F.	26,4	Epargne brute	24,7
Remboursements	4,7	Apports de l'Etat	0,3
Dépôts bancaires	9,3	Apports en capital	3,6
Autres	1,3	Crédits à MLT intérieurs	1,0
		Crédits à MLT extérieurs	11,6
		Crédits à C.T.	0,5
TOTAL =	41,7	TOTAL =	41,7

Le programme d'investissement et de production assigné à la branche devrait entrainer enfin la création d'un millier d'emplois nouveaux, essentiellement dans les secteurs des industries diverses qui lui sont rattachées.

L'effectif total de la branche passerait ainsi de 7.600 en 1972 à 8.600 en 1976.

6) Les industries textiles, de l'habillement et du cuir

/_a branche des industries du textile, de l'habillement et du cuir aura à réaliser durant la quadriennie 1973-1976, des performances élevées puisque en effet les objectifs retenus visent à :

— assurer à ces industries un taux moyen annuel d'accroissement de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 de 23,7% ;

— porter les exportations de produits textiles de 8,1 Millions de Dinars en 1972 à 48,3 Millions de Dinars en 1976, ce qui correspond à un taux moyen de progression de 62,5% par an ;

— investir 41 MD dans la branche, dont 95% seront à réaliser par le secteur privé ;

— créer 27.000 emplois nouveaux soit 22,7% de l'ensemble des créations attendues au cours du IVe Plan.

/_e développement rapide des industries de la branche, durant la décennie 1962-1971, orientées presqu'exclusivement vers le marché intérieur conduit aujourd'hui à une situation de saturation progressive de ce marché. C'est la raison pour laquelle la poursuite prévue de la croissance de la production de ces industries durant le IVe Plan, repose essentiellement sur la réalisation d'objectifs ambitieux d'exportations notamment en ce qui concerne les articles de confection et de bonneterie.

/_es objectifs visent à exporter au terme de la quadriennie vers les pays du Marché Commun 4% des besoins d'importation de ces pays en articles d'habillement, ce qui représente, aux prix actuels, une valeur globale de 39 MD, alors qu'en 1972 nos exportations pour cette catégorie de produits n'ont été que de 2,5 MD.

/_ompte tenu de ces hypothèses, et de leurs répercussions en amont dans les industries de la filature, du tissage et du finissage, les caractéristiques de l'évolution de la valeur ajoutée de la branche se présentent, en définitive de la manière suivante :

	IIIe Plan	73	74	75	76	Total IVePlan
Valeur ajoutée en MD aux prix de 1966	44,5	18,0	21,7	26,3	30,7	96,7
Taux de croissance en %	22,7	29,2	20,6	21,1	16,6	23,7
Part dans la valeur ajoutée des industries manufacturières en %	18,0	22,4	23,5	24,6	25,4	24,1

La valeur ajoutée de la branche est donc appelée à représenter près du quart de celle de l'ensemble des industries manufacturières.

Au plan des exportations, la contribution de la branche à l'ensemble des activités économiques sera encore plus marquée, comme l'indiquent les éléments du tableau ci-dessous.

	1973	1974	1975	1976	Total en MD	IVe Plan en %
Exportations de la branche						
Tissus et couvertures	2,1	2,7	3,5	4,5	12,8	1,0
Confection	6,8	12,6	22,5	30,3	72,2	5,5
Bonneterie	3,3	5,1	6,8	8,7	23,2	1,8
Tapis	2,4	2,7	3,1	3,5	11,7	0,9
Divers	1,2	1,3	1,3	1,3	5,1	0,4
Sous - Total Textile	15,8	24,4	37,2	48,3	125,7	9,6
Exportations totales des biens et services	275,0	307,5	346,5	381,0	1310,0	100,0

Il est à remarquer par ailleurs que l'accroissement des exportations d'articles textiles de 1972 à 1976 devrait atteindre 40 MD. Cet accroissement représente 35% de celui prévu pour l'ensemble des exportations de biens et services (112MD).

En contrepartie, l'approvisionnement des usines de la branche nécessitera encore un volume d'importation relativement important jusqu'à la fin de la quadriennie.

Il a été en effet admis l'hypothèse prudente selon laquelle la plupart des nouveaux promoteurs, en particulier étrangers, de projets d'usines de confection tournées vers l'exportation, marqueront, tout au moins durant les premières années, leur préférence pour un approvisionnement en tissus importés. Il dépend de l'industrie nationale d'améliorer ses prix et de conquérir ces marchés implantés sur le territoire national.

En termes de production, l'évolution relative des différents sous-secteurs constituant la branche, a été arrêtée conformément aux données présentées dans le tableau suivant :

	Unité	Total IIIè Plan	IVe P L A N					Accroissement IVe Plan (IIIè Plan) en %
			1973	1974	1975	1976	Total	
Filés de laine et assimilés	10^3 T	11,0	4,9	6,4	7,2	8,1	26,6	141,8
Filés de coton et assimilés	"	20,4	7,4	8,4	10,8	13,1	39,7	94,6
Conditionnement de fils	"	1,9	0,7	0,8	0,9	1,1	3,5	84,2
Filés de jute	"	10,6	3,0	3,1	3,3	3,4	12,8	20,7
Total fils et filés	10^3 T	43,9	16,0	18,7	22,2	25,7	82,6	88,1
Tissus de laine et assimilés	10^3km	11,2	5,0	5,8	7,3	8,2	26,3	134,8
Tissus de coton et assimilés	"	111,3	38,8	43,9	49,6	56,1	188,4	69,3
Toile et sacs	"	14,7	3,6	3,8	4,0	4,2	15,6	6,1
Total tissus	10^3km	137,2	47,4	53,5	60,9	68,5	230,3	67,8
Articles de confection	10^6 P	21,1	13,3	19,6	29,9	38,1	100,9	378,2
Articles de bonneterie	10^3 T	9,3	4,5	5,6	6,5	7,5	24,1	148,3
Cuirs	MD Prix 1966	7,1	2,3	2,6	2,7	2,9	10,5	47,8
Chaussures	10^6 P	13,8	5,9	6,6	7,3	8,0	26,9	94.9
Tapis artisanaux	10^3 T	3,0	1,0	1,2	1,4	1,5	5,1	70,0

La progression attendue est donc élevée pour tous les produits de la branche, à l'exception toutefois des produits en jute pour lesquels on assiste à une substitution progressive par des articles en plastique (sacherie). En ce qui concerne la branche des cuirs et chaussures, il est prévu que sa valeur ajoutée aux prix constants de 1966 devrait s'accroître au taux annuel moyen de 12,5%, grâce en particulier à d'importants développements attendus dans la production de chaussures en cuir et en plastique. En effet, il est attendu que la production de chaussures passe de 5,0 Millions de paires en 1972 à 8,0 Millions de paires en 1976.

Quant à l'artisanat du tapis, qui dispose d'importants débouchés à l'exportation, il est attendu un rythme moyen de croissance de sa production de 14,4%.

Les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de production explicités ci-dessus et à la poursuite de la croissance de la branche à partir de 1977, ont été évalués à 41 MD, soit 25,6% de la FBCF des industries manufacturières et 3,4% de la FBCF totale.

Selon le degré de maturité des projets inscrits au IVe Plan, ce programme d'investissement se répartit, par sous-secteur comme suit :

	Catégorie A-B	Catégorie C	TOTAL en MD	TOTAL en %
Filature-Tissage et Finissage	6,3	14,7	21,0	51,2
Confection	3,8	4,7	8,5	20,7
Bonneterie	5,7	3,0	8,7	21,2
Cuirs et Chaussures	2,3	-	2,3	5,6
Tapis	0,5	-	0,5	1,3
Ensemble	18,6	22,4	41,0	100,0

/_a plus grande part des investissements prévus sera le fait d'initiatives privées. Le secteur public est en effet limité dans la branche à l'Office National de l'Artisanat pour la fabrication du tapis et à la SOGITEX dans les secteurs textiles et de l'habillement. Ces deux entreprises auront à investir durant le IVe Plan pour un montant d'environ 1,9 MD représentant moins de 5 % des investissements de la branche. Dans le secteur des cuirs et chaussures, il n'a pas été prévu d'investissement au titre de la catégorie "C" en raison de l'importance des projets déjà décidés ou en cours de réalisation. Il n'est pas exclu toutefois que des unités nouvelles orientées vers l'exportation puissent être réalisées dans les dernières années du Plan.

Pour ce qui est par ailleurs de l'Artisanat du Tapis, les investissements retenus concernent le renouvellement des équipements existants et l'acquisition de nouveaux métiers nécessaires à l'extension prévue du programme de production (0,5 MD).

Pour l'ensemble de la branche des textiles l'importance des projets nouveaux à réaliser durant la quadriennie nécessite un montant global d'investissements de 22,4 MD, dont 6,8 MD sont affectés à la réalisation, en 1976, d'unités n'entrant en production qu'à partir de 1977. Les caractéristiques globales des projets nouveaux prévus et qui ont été classés en totalité dans la catégorie "C" pour tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas de projets individualisés dont les promoteurs sont identifiés à ce jour, se présentent de la manière suivante :

Sous-Secteur / Nature du Projet		Investissement (MD)	Nature des Equip.	Capacité de produc.	Date de mise en sce
Filature de coton et assimilé	Filature de coton cardé et peigné	6,0	50.000 broches	10.000 T/an	de 1975 à 1977
Filature de laine et assimilé	Filés de laine cardée	2,5	1300 broches	2.000 T/an	de 1974 à 1976
	Filés de laine peignée		1750 broches	1.000 T/an	
Conditionnement de fil à coudre		0,1	-	4.00 T/an	de1974à1976
Tissage de coton et assimilé		4,1	830 métiers	25.000 Km/an	de1975à1977
Finissage de tissu		2,0	-	15.000 Km/an	à partir de 1974
Confection	Exclusivement pour l'exportation	3,5	-	16,1 millions de pièces	de 1974 à 1976
		1,2	-	5,4 " "	à partir de 1977
Bonneterie	Exclusivement pour l'exportation	2,0	-	1.200 T.	de1974à1976
		1,0	-	600 T.	à partir de 1977
Total		22,4	-	-	-

Au total, le schéma de financement des investissements dans les textiles, cuirs et chaussures peut être synthétisé par les données suivantes (en MD) :

EMPLOIS		RESSOURCES	
F.B.C.F.	41,0	Epargne brute	15,3
Remboursements	7,0	Apport de l'Etat	2,5
Autres	3,5	Apports en capital	12,7
		- intérieurs	(7,7)
		- extérieurs	(5,0)
		Crédits à MLT intérieurs.	21,0
T O T A L	51,5	T O T A L	51,5

En ce qui concerne les industries exportatrices de l'habillement leur compte prévisionnel capital et financier a été établi en s'appuyant sur une option délibérée de participation tunisienne importante au financement de leurs investissements. Il a été ainsi prévu que 50% de la F.B.C.F. des industries exportatrices de la confection et de la bonneterie seront financés par des apports extérieurs en capitaux, le solde étant financé à raison de 30% par des capitaux privés tunisiens et 20% par des crédits bancaires intérieurs à moyen et long termes.

En ce qui concerne l'emploi, il est prévu de créer au cours du IVe Plan 27.000 emplois nouveaux dans la branche (dont 19.000 emplois féminins), soit 66% des créations attendues dans les industries manufacturières et 22,7% de celles prévues pour l'ensemble des activités économiques.

Ces créations se répartissent à raison de 4500 dans l'industrie de la filature, du tissage et du finissage, 13.700 dans l'habillement, 600 dans les cuirs et chaussures et 8000 dans l'artisanat du tapis.

... / ...

Pour réaliser de tels objectifs, des actions de formation urgentes et massives sont nécessaires, à la fois pour le secteur de l'artisanat (formation assurée par l'Office National de l'Artisanat) et pour les industries du Textile. Pour ces dernières, les besoins de formation concernent surtout les fonctions de fabrication et d'entretien (environ 16.000 emplois) et parmi ceux-ci en priorité les métiers "stratégiques" pour lesquels une pénurie constituerait un goulot d'étranglement de nature à entraver l'expansion de l'industrie textile. Ces métiers sont ceux de tisseurs, de régleurs, de mécaniciens d'entretien, de chefs de chaine dans l'industrie de l'habillement, et de traceurs-coupeurs.

7) Les industries du bois, liège et ameublement

Les objectifs assignés au développement des industries du bois, liège et ameublement durant le IVe Plan sont :

— taux moyen annuel de croissance de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966, de 17,8% ;

— évolution des exportations des produits de la branche au rythme moyen annuel de 23,0%, portant celles-ci de 0,8 MD en 1972 à 1,7 MD en 1976 ;

— Investissement de 3,1 MD dont 0,4 MD par les entreprises publiques et 2,7 MD par le secteur privé ;

— création de 1500 emplois nouveaux portant l'effectif total de 9200 emplois en 1972 à 10700 au terme du Plan.

Le taux de croissance prévu de la valeur ajoutée de la branche (17,8% par an) implique une forte accélération de son rythme de développement au regard du IIIe Plan puisque, durant la quadriennie 1969-1972, il n'a été en moyenne que de 10,1% par an.

Malgré le caractère soutenu de cette évolution, les industries du bois, liège et ameublement ne sont appelées à occuper qu'une faible part aussi bien de la valeur ajoutée des industries manufacturières (3,9%) que du produit intérieur brut (0,4%).

En terme de production, l'évolution attendue de la branche se présente comme suit (exprimée en MD aux prix courants).

Produit	1972	1973	1974	1975	1976	Total IVe Plan	Taux de croissance (en %)
Ameublement	3,4	4,7	4,8	5,5	6,3	21,3	16,4
Menuiserie pour bâtiments	1,0	1,7	2,0	2,3	2,7	8,7	33,7
Emballage en bois	0,9	1,6	1,9	2,1	2,2	7,8	33,1
Panneaux de particules	0,8	0,9	1,0	1,4	1,7	5,0	15,7
Ouvrages en liège	1,2	1,3	1,5	1,6	1,7	6,1	3,1
Total production	7,3	10,3	11,2	12,9	14,9	48,9	17,8

En ce qui concerne le commerce extérieur, les projections établies pour le IVe Plan prévoient de réaliser un programme global d'exportations d'une valeur courante de 5,5 MD, celles-ci passant de 0,8 MD en 1972 à 1,7 MD en 1976 en raison de la progression attendue des exportations de l'industrie de l'ameublement.

Les investissements à réaliser dans la branche s'élèveront à 3,1 MD dont 1,6 MD au titre de projets de la catégorie "C" 48% de ce programme (1,5 MD) sera consacré à des réalisations dans le secteur de l'ameublement. Le calendrier annuel de réalisation de ces investissements se présente comme suit (en MD) :

	1973	1974	1975	1976
Ameublement	0,8	0,4	0,3	-
Menuiserie pour bâtiment	0,3	0,1	0,1	0,1
Emballages en bois	0,1	-	-	-
Panneaux de particules	-	-	0,4	0,3
Ouvrages en liège	0,1	0,1	-	-
Total	1,3	0,6	0,8	0,4

/_a décroissance du rythme d'investissement découle d'une connaissance insuffisante des intentions de réalisation du secteur privé dans les années terminales du Plan. L'existence d'opportunités d'investissement dans la branche pourrait cependant conduire à des réalisations plus importantes que prévues en fin de quadriennie.

/_es investissements des entreprises publiques en activité dans la branche devraient représenter environ 13% de l'ensemble. Ils concernent les ouvrages en liège (Société Nationale du Liège) et l'industrie de l'ameublement (dominée par l'entreprise SKANES-MEUBLES).

En ce qui concer l'emploi, 1500 emplois nouveaux seront créés dans la branche par la réalisation des objectifs définis ci-dessus, dont environ 50% dans l'industrie de l'ameublement et 400 dans l'artisanat.

/_e problème du manque de qualification de la main d'oeuvre demeure cependant un des plus importants à résoudre pour assurer à la branche des conditions satisfaisantes d'évolution au cours du IVe Plan. L'O.F.P.E. a en effet une capacité de formation de 200 ouvriers qualifiés par an seulement alors que les besoins annuels seront de l'ordre de 350, sans compter ceux à l'émigration.

8) Papier, Impression, Plastique et Divers.

/_es objectifs assignés à la branche papier, impression, plastique et divers durant la période 1973-1976 sont :

— un taux d'accroissement annuel moyen de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 de 24,7% ;

— un accroissement annuel moyen des exportations des produits de la branche de 19,3% portant celles-ci d'une valeur en 1972 de 2,2 MD à 4,1 MD en 1976 ;

— un montant d'investissements de 11,0 MD dont 0,9 MD revenant aux entreprises publiques et 10,1 MD revenant à l'initiative privée ;

— la création de 3000 emplois nouveaux portant le niveau d'emploi qui était en 1972 de 7700 à 10700 en 1976.

L'accroissement de la valeur ajoutée aux prix constants de 1966 prévue pour le IVe Plan, qui est de 24,7 % en moyenne par an, assigne à la branche une évolution beaucoup plus soutenue que celle observée durant le IIIè Plan (9,4 % d'accroissement annuel moyen).

VALEUR AJOUTEE AUX PRIX CONSTANTS DE 1966

	IIIè Plan		1973	1974	1975	1976	IVè PLAN	
	MD	%	MD	MD	MD	MD	MD	%
Papier et transformation du papier	4,4		1,5	2,3	2,5	2,9	9,2	
Imprimerie	6,9		2,1	2,4	2,6	2,8	9,9	
Plastique et divers	4,8		2,3	2,7	3,1	3,6	11,7	
Total de la branche	16,1	0,6	5,9	7,4	8,2	9,3	30,8	8,9
Ensemble des industries manufacturières	247,0	9,9	80,3	92,8	106,5	120,6	400,2	11,4
Produit intérieur brut	2502,1	100,0	767,3	846,3	908,2	976,9	3498,7	100,0

L'accroissement prévu pour le secteur papier et transformation du papier repose sur une hypothèse d'évolution de la valeur ajoutée de la SOTUPALFA qui, de négative en 1972, doit passer à 23 % de la valeur de la production à partir de 1974, ce qui implique un rigoureux redressement.

En effet, l'objectif de production de papier par la SOTUPALFA (24.000 T en 1976 contre 16.700 T en 1972) permettra, s'il est atteint, une meilleure rentabilisation des équipements et entrainera une activité normale de l'usine de pâte à papier de la SNTC (qui verrait alors sa production passer de 21.000 T en 1972 à 24.000 T en 1976).

En ce qui concerne le papier kraft d'emballage, une augmentation de la production résulterait de la mise en service d'une nouvelle unité d'une capacité annuelle de 20.000 Tonnes mais dont la réalisation nécessite des études complémentaires et la désignation d'un promoteur.

Dans les autres secteurs, il est attendu une croissance également soutenue de la production (17,4% par an pour les emballages en papier du fait des extensions envisagées par deux entreprises existantes, et 8,6% dans la fabrication d'articles divers en papier).

En matière d'échanges extérieurs, il est prévu de maintenir les exportations de pâte à papier au niveau de celles enregistrées en 1972 (17000 T/an) et de réaliser des exportations de papier pour une valeur de 3 MD durant toute la quadriennie.

La production du secteur de l'imprimerie, dont la progression escomptée (12,6% par an) poursuit l'évolution observée durant le IIIe Plan (11,7% par an), doit répondre à une demande rapidement croissante des secteurs de l'édition (notamment pour les ouvrages culturels).

Pour la branche du plastique, du fait des nombreuses extensions prévues par les entreprises du secteur la croissance de la production d'ouvrage en plastique devrait être en moyenne de 32,1% par an (contre 26,5% durant le IIIe Plan).

Quant aux industries diverses, il est prévu que leur production s'accroîtra au rythme de 25,1% (contre 24,1% pour la période 1969-1972).

La branche aura à réaliser un investissement de 11 MD dont 10,1 MD par les entreprises privées et 0,9 MD par le secteur public (investissements de renouvellement des usines de pâte à papier, de papier et de l'imprimerie officielle). Classé selon le degré de maturité des projets, ce programme d'investissement se répartit en 6,4 MD de projets des catégories "A" et "B" (en cours et décidés) et 4,6 MD de projets de la catégorie "C". Parmi ces derniers figure notamment la réalisation d'une unité de papier kraft d'emballage (1,2 MD) et des extensions d'entreprises existantes dans les secteurs des emballages en papier (S.T.I.C. et S.T.E.M) et du plastique (plastic-Tunisie, Comptoir National du Plastique COPLACEL).

Un total de 3000 emplois nouveaux environ seront créés dans la branche dont 800 dans le secteur de la transformation industrielle du plastique, 600 dans l'impression et 400 dans l'artisanat.

CHAPITRE X : /_ES SERVICES

/_es objectifs assignés au secteur des services sont :

— un accroissement annuel de la valeur ajoutée de 6,4% contre 7,9% pour le IIIe Plan. Le taux de croissance de 6,4% recouvre 6,2% pour le Transport et Télécommunications, 14,9% pour le Tourisme, 7% pour le Commerce et 5% pour les autres services ;

— un montant d'investissement de 633,6 MD correspondant à près de 53% des investissements globaux. La structure des investissements donne la répartition suivante entre les différentes branches :

- Transports et Télécommunications: 195,5 MD contre 102 MD au cours du IIIe Plan ;
- Tourisme : 113,6 MD contre 60 ,3 MD au cours du IIIe Plan ;
- Commerce et divers services : 18,3 MD contre 16,2 MD au cours du IIIe Plan ;
- Logement : 144,5 MD contre 93,3 MD au cours du IIIe Plan ;
- Equipements Collectifs : 161,7 MD contre 85,6 MD au cours du IIIe Plan.

... / ...

— la création de 60.100 emplois soit 50,6% de l'ensemble des emplois à créer au cours du IVe Plan. Ces créations intéressent principalement les Transports et Télécommunications pour 6.100 emplois, le Tourisme pour 13.600 emplois et l'Administration pour 19.000 emplois.

Dans ce chapitre, sera examinée l'évolution des secteurs des Transports et Télécommunications, du Tourisme, du Commerce et divers services. Les développements concernant le logement et les équipements collectifs sont présentés dans le chapitre relatif aux secteurs sociaux.

I/- LES TRANSPORTS ET LES TELECOMMUNICATIONS.

Outre son rôle de service public, ce secteur suit le développement de l'économie et crée des effets d'entrainement sur les autres secteurs.

Avec un taux de croissance de 6,2% par an en moyenne, le secteur des transports et des télécommunications contribuera à hauteur de 6,7% à la croissance globale du PIB au cours du IVe Plan. Ce taux de croissance résulte d'une croissance des télécommunications au taux de 14%, d'une régression du transport par oléoduc au taux de 6% et d'une progression du secteur sans oléoduc au taux de 9,4%.

En ce qui concerne le secteur des transports sans oléoduc, la croissance attendue résulte à concurrence de 35% du transport aérien, 33% du transport routier, 18% du transport maritime et 14% des services portuaires et des services d'acconage et de manutention, la production du transport ferroviaire resterait stationnaire.

Le montant des <u>investissements</u> retenus pour le secteur des transports et des télécommunications durant le IVe Plan s'élève à 195,5 MD. Ces investissements bénéficient à hauteur de 43,8% au transport routier (87,3 MD), 14,7% au transport maritime (28,3 MD), 14,6% au transport aérien (28,1 MD), 14,4% au transport ferroviaire (27,7 MD) et 11,9% pour les Télécommunications (22,9 MD).

... / ...

/_es investissements de 195,5 MD répartis par agent s'élèvent à 62 MD pour l'Administration et 133,7 MD pour les entreprises publiques et privées.

/_e schéma de financement des opérations en capital et des opérations financières des entreprises de transport se présente ainsi :

EMPLOIS		RESSOURCES	
FBCF	110,9	53,2	Epargne brute
Remboursement	19,5	8,7	Apports de l'Etat
Autres	8,0	68,6	Crédits à MLT. (ext. 44,2 / int. 24,4)
		5,9	autres
Total emplois	138,4	138,4	Total ressources

/_es ressources des entreprises sont composées à concurrence de 38,4% par l'Epargne brute dont la majeure partie (91,9%) est dégagée par les entreprises publiques par des crédits à moyen et long terme à concurrence de 49,6% dont 64,4% pour les crédits extérieurs et 35,6% pour les crédits intérieurs, le reste est couvert par des apports de l'Etat et autres créuits (12%).

/_es ressources sont consacrées à concurrence de 14% au financement du remboursement des crédits. La formation brute de capital fixe (110,9 MD) est financée pour 61,9% par les crédits à moyen et long terme, 15% par les subventions, transfert et autres crédits, enfin par l'épargne brute à raison de 23,1%. (36,8 MD sur un montant total de 53,2 MD).

La subvention de l'Etat d'un montant de 8,7 MD est consacrée à la SNCFT et à l'OPAT au titre de subvention d'équilibre.

En ce qui concerne le financement des P.T.T. (considéré comme entreprise publique), il peut être schématisé comme suit:

EMPLOIS		RESSOURCES	
FBCF	22,9	1,5	Epargne brute
Remboursement	6,3	20,6	Crédits budgétaires
		7,1	Crédits Extérieurs
Total Emplois	29,2	29,2	Total Ressources

Compte tenu de ces prévisions globales, il convient d'examiner l'évolution respective de chaque mode de transport.

La croissance rapide attendue de la valeur ajoutée des Télécommunications (14%) résulte d'une part de l'accroissement des installations téléphoniques découlant du réseau automatique réalisé au cours des dernières années et d'autre part du volume important des investissements prévus pour le IVe Plan.

Les recettes courantes augmenteront de 11 MD en 1972 à 18,8MD en 1976, les dépenses courantes passeront de 7,9 MD en 1972 à 12,4 MD en 1976, de sorte que l'excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes atteindra près de 20 MD pour l'ensemble de la quadriennie.

... / ...

Les investissements dans le secteur des PTT sont estimés à 22,9 MD dont 21,4 MD au titre du Ministère des PTT et 1,5 MD au titre du projet d'infrastructure touristique (partie télécommunications).

Ces investissements se répartissent à hauteur de 7,4 MD pour les projets en cours (A), 5,2 MD pour les projets nouveaux (B) déjà décidés dans le cadre du budget d'équipement de l'année 1973 et 10,3 MD pour les autres projets nouveaux (C).

L'effort à consentir au cours de la prochaine quadriennie est très important puisque le rythme annuel d'investissement passera de 1,6 MD au cours de la décennie 1962-71 et de 2,4MD au cours du IIIe Plan (1969-72) à 5,7 MD au cours de la période du IVe Plan.

Le transport aérien, qui accompagne l'expansion du tourisme progressera au taux de 16,4% par an en moyenne contre 16,9% au cours du IIIe Plan.

Il est prévu que le trafic global progresse de 14,5% par an en moyenne et que la part de trafic assurée par Tunis-Air passe de 45% en 1972 à 47% en 1976 pour le trafic régulier et de 17,5% à 25% pour le trafic"charter". Les recettes du secteur passeraient de 11,7 MD en 1972 à 24,8 MD en 1976.

Le montant des investissements dans les transports aériens s'élève à 28,1 MD soit 14,6% des investissements du secteur dont 4,9 MD seront consacrés à l'aménagement des aéroports.

Les entreprises investiront 23,2 MD. Les principaux projets concernent l'aménagement des aérodromes de Tozeur pour 2 MD, l'extension pistes Skanès-Monastir pour 1 MD, la réalisation d'aires de stationnement à Tunis-Carthage dont l'étude de l'extension est également prévue. Il est prévu l'acquisition par Tunis-Air de trois avions long courrier (12,9 MD) portant à quatre la flotte de Tunis-Air.

/_a nature et l'importance des moyens de transport que doit acquérir le pays seront examinées au cours du IVe Plan en fonction du développement prévu du tourisme. Les études ultérieures permettront de préciser l'opportunité, d'accroître les moyens nationaux en transport charter d'une part, de développer d'autre part certaines lignes intérieures et à aménager les aérodromes correspondants.

/)ans les transports routiers, la croissance sera de 8,8% par an en moyenne. Les recettes passeront de 24,8 MD en 1972 à 34,5 MD en 1976. Néanmoins, la réalisation d'une telle croissance nécessite, la réorganisation du secteur.

/_es investissements prévus dans les transports routiers s'élèvent à 87,3 MD soit 43 % des investissements du secteur. Ils se répartissent à concurrence de 53,8 MD dans l'infrastructure et 33,4 MD dans les investissements de production.

/_es investissements d'infrastructure concernent principalement le projet de modernisation de l'infrastructure routière co-financé par la Banque Mondiale et la R.F.A. et dont le coût est de 25 MD. Par ailleurs la prochaine quadriennie verra le démarrage de la construction de la route Sfax-Gafsa, la réalisation d'un programme de 2 MD de pistes agricoles, la modernisation de 480 Kms de routes et des voies suburbaines du Grand-Tunis et la réalisation de projets routiers au titre des collectivités locales pour 7,5 MD et de réparations des dégâts des inondations pour 4 MD. Les investissements des entreprises (33,4 MD) concernent principalement le renouvellement du T.G.M. (3,7 MD) et l'acquisition de moyens de transport (5,2 MD) pour la S.N.T. La S.T.M. investira 3,2 MD au titre de renouvellement et de développement ; un montant de 12,9 MD est alloué aux Sociétés régionales de Transport au titre d'acquisition de moyens de transport. Il est retenu également une enveloppe globale d'un montant de 6,6 MD pour les Sociétés privées (y compris celles à vocation touristique).

/)ans les transports routiers, la situation actuelle des moyens de production se caractérise par des lacunes dont les plus importantes sont :

— le contingentement du parc et l'octroi des licences entre les divers transporteurs (publics et privés) qui ne semblent pas être effectués selon des critères bien définis ;

— l'absence de coordination dans l'affectation des frêts sur les longs parcours ;

— le coût d'entretien et de réparation des véhicules, l'approvisionnement en pièces de rechange qui reste encore difficile.

A) cet égard, une partie du potentiel de matériel estimée entre 30 % et 40 % est immobilisée par manque de pièces de rechange. Il est prévu de remedier à cette situation :

— en invitant la STIA à assurer la fourniture en pièces détachées nécessaires pour la maintenance des véhicules dont elle assure le montage ;

— en réaménageant les procédures longues et fastidieuses de l'importation ;

— en réorganisant la profession de revendeurs de pièces de rechange et en les obligeant à assurer des services après vente efficaces. (Stocks minimum de pièces de rechange) ;

— en vulgarisant auprès de tous les intéressés les méthodes de gestion de stocks et d'entretien préventifs ;

— en étudiant la fiabilité de la création d'un atelier central de reconditionnement des véhicules. Cet atelier central aurait à traiter le matériel roulant suivant la formule dite "de Grand Levage" avec la possibilité d'évolution vers le reconditionnement des engins de travaux publics et agricoles ;

— de même, les améliorations seront apportées aux techniques de gestion et au traitement de l'information ainsi que la refonte des réglements en vigueur : au code de la route en vue de l'adapter aux nouvelles caractéristiques des véhicules ; aux nouveaux textes relatifs à la classification des routes, au statut des voies rapides et des servitudes routières.

En ce qui concerne le transport interurbain ; les lignes actuelles de transport sont exploitées suivant des cahiers de charge dépassées. Un réexamen de la répartition des lignes entre les diverses sociétés en vue de réduire le déséquilibre existant entre les lignes interurbaines et de supprimer les surcharges fréquentes constatées ainsi que les doublages sera effectué. En outre, le transport urbain dans les grandes villes se trouve particulièrement dégradé à cause d'une circulation de plus en plus dense : l'aménagement des villes et la recherche de solutions appropriées permettront d'atténuer le problème.

La croissance attendue du transport maritime est de 23 % par an en moyenne contre 12,5 % au cours du IIIè Plan.

Les recettes du secteur passeront de 3,9 MD en 1972 à 10,8 MD en 1976. Cette importante augmentation doit résulter d'une part de l'entrée en service d'un deuxième phosphoriquier et d'autre part des unités nouvelles que compte acquérir la Compagnie Tunisienne de Navigation dont la part assurée par des moyens en propriété passeront de 5,5 % à près de 30 % du trafic global en 1976.

Les investissements pour la période duIVe Plan s'élèvent à 28,3 MD dont 10,3 MD concernent principalement l'achèvement du port de Commerce de Gabès (par l'administration), et l'aménagement des ports de Commerce de la Goulette, Sousse, Sfax (par l'OPNT).

Les investissements en moyen de production sont de 18,5 MD, ils intéressent principalement l'acquisition d'un 2è phosphoriquier et de moyens de transports de marchandises (minéraliers, RORO) et de voyageurs (car ferry) par la Compagnie Tunisienne de Navigation, le tout pour un montant de 12 MD.

Le tonnage du trafic marchandises manipulé dans les ports tunisiens, passera de 9,2 MT en 1972 à 12,5 MT en 1976.

Quant au trafic passagers, intéressant principalement le port de la Goulette, il passera de 180.000 à près de 320.000 passagers en 1976.

— le contingentement du parc et l'octroi des licences entre les divers transporteurs (publics et privés) qui ne semblent pas être effectués selon des critères bien définis ;

— l'absence de coordination dans l'affectation des frêts sur les longs parcours ;

— le coût d'entretien et de réparation des véhicules, l'approvisionnement en pièces de rechange qui reste encore difficile.

A) cet égard, une partie du potentiel de matériel estimée entre 30 % et 40 % est immobilisée par manque de pièces de rechange. Il est prévu de remedier à cette situation :

— en invitant la STIA à assurer la fourniture en pièces détachées nécessaires pour la maintenance des véhicules dont elle assure le montage ;

— en réaménageant les procédures longues et fastidieuses de l'importation ;

— en réorganisant la profession de revendeurs de pièces de rechange et en les obligeant à assurer des services après vente efficaces. (Stocks minimum de pièces de rechange) ;

— en vulgarisant auprès de tous les intéressés les méthodes de gestion de stocks et d'entretien préventifs ;

— en étudiant la fiabilité de la création d'un atelier central de reconditionnement des véhicules. Cet atelier central aurait à traiter le matériel roulant suivant la formule dite "de Grand Levage" avec la possibilité d'évolution vers le reconditionnement des engins de travaux publics et agricoles ;

— de même, les améliorations seront apportées aux techniques de gestion et au traitement de l'information ainsi que la refonte des réglements en vigueur : au code de la route en vue de l'adapter aux nouvelles caractéristiques des véhicules ; aux nouveaux textes relatifs à la classification des routes, au statut des voies rapides et des servitudes routières.

En ce qui concerne le transport interurbain ; les lignes actuelles de transport sont exploitées suivant des cahiers de charge dépassées. Un réexamen de la répartition des lignes entre les diverses sociétés en vue de réduire le déséquilibre existant entre les lignes interurbaines et de supprimer les surcharges fréquentes constatées ainsi que les doublages sera effectué. En outre, le transport urbain dans les grandes villes se trouve particulièrement dégradé à cause d'une circulation de plus en plus dense : l'aménagement des villes et la recherche de solutions appropriées permettront d'atténuer le problème.

La croissance attendue du transport maritime est de 23 % par an en moyenne contre 12,5 % au cours du IIIè Plan.

Les recettes du secteur passeront de 3,9 MD en 1972 à 10,8 MD en 1976. Cette importante augmentation doit résulter d'une part de l'entrée en service d'un deuxième phosphoriquier et d'autre part des unités nouvelles que compte acquérir la Compagnie Tunisienne de Navigation dont la part assurée par des moyens en propriété passeront de 5,5 % à près de 30 % du trafic global en 1976.

Les investissements pour la période duIVe Plan s'élèvent à 28,3 MD dont 10,3 MD concernent principalement l'achèvement du port de Commerce de Gabès (par l'administration), et l'aménagement des ports de Commerce de la Goulette, Sousse,Sfax (par l'OPNT).

Les investissements en moyen de production sont de 18,5 MD, ils intéressent principalement l'acquisition d'un 2è phosphoriquier et de moyens de transports de marchandises (minéraliers, RORO) et de voyageurs (car ferry) par la Compagnie Tunisienne de Navigation, le tout pour un montant de 12 MD.

Le tonnage du trafic marchandises manipulé dans les ports tunisiens, passera de 9,2 MT en 1972 à 12,5 MT en 1976.

Quant au trafic passagers, intéressant principalement le port de la Goulette, il passera de 180.000 à près de 320.000 passagers en 1976.

L'analyse des activités de la flotte nationale permet de dégager un tonnage traité par ses soins en 1971, de 3.371.000 Tonnes pour un trafic global portant sur un tonnage total de 10.728.000 Tonnes soit une participation de 31,5 %. Cette participation serait de 10,6 % si on exclut les activités pétrolières et de 5,5 % si on considère uniquement le tonnage traité par les moyens en propriété ; ceci montre l'insuffisance de l'armement national qui sera réduite au cours du IVe Plan permettant ainsi à la Compagnie Tunisienne de Navigation de participer d'avantage aux échanges commerciaux du pays.

Cet équipement supplémentaire permettra à l'armement national d'assurer le transport de 30 % environ du trafic des marchandises et 35 % du trafic des passagers.

Dans le transport ferroviaire, il est attendu une stagnation de la valeur ajoutée malgré le volume important des investissements en cours et ceux prévus pour le IVe Plan (27,8 MD). En effet l'incidence de la baisse prévue dans le transport des phosphates et du minerai de fer, sera à peine compensée par l'accroissement prévu dans le transport des voyageurs et des divers produits de sorte que les recettes de trafic stagneront autour de 10 MD à moins d'une évolution plus favorable dans le domaine minier et notamment en matière de phosphates.

Le retard enregistré dans ce secteur où les équipements sont atteints par la limite d'âge, et l'usure, est en voie d'être resorbé grâce au programme de renouvellement des voies et de remplacement des moyens de transport mis en exécution au cours du IVe Plan. La poursuite de la réalisation de ce programme nécessite encore des investissements d'un montant de 27,7 MD au cours du IVe Plan soit 6,9 MD par an en moyenne. Le montant de 27,7 MD sera consacré principalement à la poursuite du programme du renouvellement des voies (5,9 MD), à l'acquisition des moyens de transport (16,1 MD), à la reconstruction des dégâts causés par les inondations (2,4 MD), à la réalisation partielle concernant le réaménagement de la gare de Tunis (1,1 MD), à la réalisation du projet Séhib (1,2 MD), lié au programme de développement des phosphates. L'importance de ce niveau d'investissement implique de consacrer la période du IVe Plan à sa réalisation et à la préparation de projets de développement pour les transports après 1976.

* * *

La réalisation de ces prévisions dans l'ensemble du secteur requiert la définition de moyens d'actions précis susceptibles de permettre aux entreprises concernées d'atteindre les résultats envisagés tant en matière d'investissement et d'emplois qu'en matière de production et de taux de croissance de la valeur ajourée de ce secteur d'activité.

Il convient tout d'abord de s'assurer que l'utilité économique et sociale des projets sur le plan global de l'économie nationale coïncide avec la rentabilité des projets au niveau de l'entreprise et les possibilités financières de celles-ci.

Ce problème se pose plus particulièrement pour le transport routier, le transport ferroviaire et une partie du transport aérien (ligne, charters). Dans tous ces cas, la tarification, les conditions de faveur accordées à certains usagers (élèves, invalides, etc...) et la vive concurrence internationale pour le transport charter posent avec acuité le problème de la rentabilité au niveau micro-économique des projets envisagés.

Ce point est en fait un aspect d'un problème beaucoup plus large, celui d'une part de la répartition du trafic entre les entreprises nationales et les entreprises extérieures et de la coordination d'autre part entre les quatres modes de transport pour les entreprises nationales.

Des études se poursuivent sur cette question et il s'avère d'une manière générale que la ligne directrice consiste à se référer aux prix de revient de chaque mode de transport. Cette approche générale sera néanmoins tempérée par des considérations sociales (Transport urbain) et spécifiques pour certains produits soit pour accélérer le développement économique de certaines régions.

C'est dans ce cadre général que seront examinés au cours du IVe Plan , les problèmes de réglementation, de tarification et de fiscalité.

Pour ce qui est de la réglementation, le problème se pose plus particulièrement pour le transport routier. Dans ce secteur il convient de rechercher un équilibre optimum entre les nécessités d'une rationalisation du secteur et celles d'une libération qui est de nature à assurer que l'offre de transport s'ajuste globalement, sectoriellement, et par régions

aux besoins des activités de production. A cet égard il est envisagé d'assouplir l'octroi de licence pour le transport privé tout en aggravant le statut fiscal y afférent de manière à dissuader les opérateurs à provoquer un suréquipement préjudiciable à l'intérêt général et à permettre simultanément une plus grande flexibilité de l'offre et de la demande de transport.

En ce qui concerne les transports publics il est également envisagé un assouplissement de l'octroi des licences mais concomitamment il sera accordé une attention beaucoup plus grande que dans le passé au respect des cahiers des charges qui devront faire l'objet de nombreux aménagements.

En ce qui concerne la fiscalité du secteur, le IVe Plan prévoit l'extension dès la loi de finances de 1975 du régime de la T.V.A. à la branche de transport. A partir de cette date, toutes les entreprises pourront déduire des taxes qu'elles supportent, celles qui ont grevé leurs charges en matière de transport. De leur côté les entreprises de transport pourront également déduire des impôts indirects dont elles sont redevables les taxes payées en amont sur le matériel, le bâtiment et accessoirement certaines consommations intermédiaires. Les études se poursuivent en vue de définir les nouveaux taux d'imposition dans le cadre de ce système à son niveau actuel la pression fiscale dans ce secteur et de fixer les nouveaux taux de manière à conserver à l'impôt son caractère de neutralité.

II/- LE TOURISME ET LE THERMALISME

Les prévisions du IVe Plan dans le domaine du Tourisme aboutissent à un taux de croissance annuel moyen de 14,9 % au cours de la prochaine quadriennie contre 19 % au cours du IIIè Plan.

Ces prévisions ont été établies sur la base des trois hypothèses suivantes :

- Capacité d'hebergement : le IVe Plan prévoit l'ouverture de 8.500 lits additionnels chaque année. Comme par ailleurs le nombre de lits en exploitation s'élève à 49.496 à la fin de l'année 1972, la capacité totale d'hebergement serait de 85.000 lits à l'année terminale du Plan ;

. Taux d'occupation : le taux d'occupation atteint en 1972 s'élève à 39,8%, les prévisions quantitatives du IVe Plan se refèrent au maintien de ce taux, ceci ne signifie pas que les actions nécessaires pour améliorer ce taux sont différées, au contraire elles constituent des actions prioritaires, cependant il est difficile d'en évaluer les résultats à brève échéance. Compte tenu de ces hypothèses le nombre de nuitées de non résidents s'élèverait à 11,5 Millions en 1976 contre 6,8 Millions en 1972. Toutes choses égales, par ailleurs, ce montant de nuitées correspond à 1,3 Millions d'entrées en 1976 contre 0,8 Millions en 1972;

. Recettes à la nuitée : de même que pour le taux d'occupation, les prévisions quantitatives du IVe Plan, ont prolongé les résultats obtenus en 1972, à savoir une recette à la nuitée de 10 D. A cet égard également, il est nécessaire de développer des actions pour améliorer ce résultat, mais il serait néanmoins dangereux d'en tenir compte à ce stade, du point de vue des équilibres globaux du IVe Plan.

/_a réalisation de ces trois séries d'hypothèses aboutit à la création de 13.650 emplois, à l'obtention d'un montant de 115 Millions de Dinars de recettes en devises pour l'année terminale du Plan (soit 26%) des recettes courantes de la balance des paiements contre 22% en 1972 et à une valeur ajoutée de 51,2 MD en 1976 contre 30,4 en 1972 soit respectivement 5,4% et 4% du produit intérieur brut.

Il ressort de ce qui précède que les prévisions quantitatives du IVe Plan sont relativement modérées en ce qui concerne le taux d'occupation et la recette à la nuitée, en revanche les prévisions en matière de construction hôtelière, sans être très élevées supposent une relative accélération de l'investissement ; en effet il est prévu l'ouverture de 8500 lits par an contre 6500 lits par an réalisés au cours du IIIe Plan.

/_e coût global de la construction hôtelière prévue au cours du IVe Plan s'élève à 100 Millions de Dinars. Or, les projets en cours de réalisation se limitent à 12,6 MD et les projets pour lesquels les chantiers sont sur le point de démarrer représentent 10,9 MD, de la sorte les projets à identifier et à mettre au point représentent la part prépondérante de l'enveloppe envisagée soit 76,5 Millions de Dinars.

Ce point mérite une attention particulière dans la mesure où toutes les prévisions quantitatives, de même que les équilibres globaux du IVe Plan, reposent sur la réalisation de cet objectif dans des conditions normales. Trois séries de mesures sont prévues au cours de la prochaine quadriennie pour atteindre ce résultat.

— la création de l'agence foncière du tourisme contribuera à réduire en grande partie l'obstacle majeur qui a ralenti jusqu'à présent le démarrage des chantiers ;

— la réalisation des infrastructures nécessaires dans les principales zones touristiques favorisera également l'investissement dans ce secteur d'activité ;

— la création de société d'économie mixte en vue de l'aménagement et de la réalisation de programmes intégrés. La première société de ce genre est d'ores et déjà constituée et s'intéresse à la zone de Kantaoui qui verra le démarrage d'une première tranche de 4.000 lits au cours du IVe Plan.

En ce qui concerne le thermalisme, les investissements retenus pour la période du IVe Plan s'élèvent à 3,910 MD et concernent :

— l'achèvement de Djebel Oust	:	0,950 MD
— l'achèvement de Hammam-Bourguiba	:	0,960 MD
— l'infrastructure de Korbous	:	2,000 MD
		3,910 MD

En ce qui concerne Djébel Oust et Hammam-Bourguiba, l'étude à entreprendre devra indiquer le chiffre d'affaires possible, le nombre de nuitées, les recettes en dinars ou en devises, le résultat brut d'exploitation envisagée. La question de l'exploitation de ces deux stations sera précisée avant l'achèvement des travaux.

... / ...

Pour ce qui est des infrastructures de Korbous, le montant retenu est de 2 MD. Cet investissement public pourrait susciter la création de 2.000 Lits au cours de la quadriennie dans cette zone, (le programme global serait de 5.000 lits). Cependant cet investissement sera entamé une fois le projet definitivement mis au point.

/_a réalisation des prévisions du IVe Plan, et le développement à long terme de ce secteur d'activité, requiert en dehors de la réalisation des investissements, des actions d'envergure dans deux domaines principaux, à savoir la formation professionnelle et la promotion du tourisme tunisien dans les principaux marchés émetteurs.

— En ce qui concerne d'abord la formation professionnelle, les emplois devant être créés par ce secteur au cours de la quadriennie s'élèvent à 13.650 emplois. Ce montant comprend 8% de cadres supérieurs, 27% de cadres moyens et 45% d'emplois qualifiés.

En l'état actuel, les capacités de formation sont d'une manière générale insuffisantes, elles permettent de satisfaire un maximum de 50% des besoins pour les emplois qualifiés, 66% pour les cadres moyens et 55% pour les cadres supérieurs.

/)ans ces conditions, le déficit actuel en matière de cadres compétents de l'hôtellerie et du tourisme menace de s'aggraver au cours de la prochaine quadriennie, aussi des mesures promptes et concrètes seront-elles prises et mises en application dès l'année 1974. Les mesures envisagées sont les suivantes :

— En ce qui concerne les employés qualifiés, la réduction de la période de formation, étant donné l'amélioration du niveau des nouvelles recrues permet de redresser rapidement la situation. De nouveaux centres seront créés au cours de la prochaine quadriennie et la durée de formation sera portée d'1 an à 6 mois pour réaliser concomitamment un perfectionnement des employés formés ;

— En ce qui concerne les cadres moyens il est prévu la réalisation de deux écoles (Djerba et Nabeul). Cependant le déficit persistera au cours de la quadriennie. A cet égard, l'amélioration du niveau de recrutement (6eme et 7eme années de l'enseignement secondaire) permet de réduire la durée de scolarité sans préjudice de la qualité de la formation. Il est également prévu d'augmenter le nombre de bourses pour la formation à l'étranger ;

— Pour ce qui est de la formation de cadres supérieurs, il est prévu d'accroître la capacité de formation de l'Institut d'Hôtellerie et de Tourisme. Cependant cette solution ne donnera de résultats tangibles qu'au début du prochain Plan. Dans l'intervalle il est envisagé de recourir beaucoup plus que dans le passé, au recrutement de contractuels étrangers ;

— les actions de promotion à l'étranger doivent également prendre de l'ampleur. En effet, les pays concurrents de la Tunisie, sur les marchés émetteurs de tourisme, consacrent entre 2% et 3% des recettes provenant de ce secteur à des campagnes publicitaires pour entretenir le marché et le développer en faveur notamment de la basse saison et des stations rencontrant certaines difficultés de commercialisation.

Jusqu'à présent la Tunisie n'a consacré que des montants négligeables à cet aspect du secteur touristique. Or, la taille qu'atteint désormais le secteur fait qu'il ne peut se développer à l'avenir qu'aux prix d'une action de prospection des marchés avec utilisation des mass médias auxquels recourent les pays concurrents.

Il ne suffit pas, en effet de prévoir l'implantation de représentations dans différents pays émetteurs de tourisme, sans leur donner les moyens d'octroi adéquats.

A) cet égard une campagne d'envergure sera déclenchée au cours de l'année 1973 en vue de préparer la campagne 1974 et sera suivie par un effort ininterrompu au cours des autres années du IVe Plan. Cette campagne sera financée dans l'immédiat par des ressources publiques mais il est nécessaire d'explorer d'ores et déjà les voies et moyens d'associer la profession à cet effort de promotion.

Les actions envisagées dans le domaine de la formation professionnelle et de la promotion du tourisme à l'étranger appellent une profonde refonte de la conception et des modalités d'intervention des pouvoirs publics dans ce secteur d'activité. Au début des années 60, l'Etat s'est efforcé et a réussi à démontrer la viabilité de ce secteur en effectuant des investissements importants qui ont joué un rôle de démonstration et d'incitation évidents. Par la suite les pouvoirs publics ont transféré leurs efforts sur l'aide aux investisseurs privés (Decret du 2 Septembre 1966), ce qui a contri-

bué à maintenir un rythme élevé d'investissement. A ce stade, on s'accorde à admettre que l'intervention de l'Etat doit de nouveau évoluer pour tenir compte du fait que la viabilité du secteur est profondément démontrée et que l'épargne privée s'est habituée à s'y investir. Désormais le rôle de l'Etat doit revêtir une forme plus sélective et porter principalement sur le financement des infrastructures de base, le contrôle des prix des terrains, la formation professionnelle et la promotion à l'étranger.

Parallèlement, les pouvoirs publics envisagent de préparer une nouvelle évolution de ce secteur d'activité en enrichissant le produit touristique tunisien au moyen de la création de nouvelles formes d'animation (ports de plaisance, golf etc...) A cet égard une étude est entamée en vue de définir la hiérarchisation des nouvelles interventions publiques et la contribution de l'Etat au financement des golfs et des ports de plaisance pour lesquels une provision de 3,5 Millions de Dinars est prévue au cours du IVe Plan.

Simultanément, une nouvelle évolution est attendue dans le domaine des formes d'hébergement, jusqu'à présent la construction hôtelière s'est principalement orientée vers l'hôtellerie classique. Or, les résidences secondaires présentent des avantages incontestables et disposent d'un marché très large. Aussi est-il prévu d'encourager des projets de cette catégorie au cours du prochain plan.

Enfin le problème du transport touristique tant aérien, maritime que terrestre fera l'objet au cours de la quadriennie d'une attention particulière. Pour ce qui est du transport aérien il convient de concilier les contraintes de rentabilité de la Compagnie nationale aérienne avec les objectifs du secteur touristique. Pour le transport maritime on note le projet d'acquisition d'un Car-Ferry par la C.T.N.; enfin en ce qui concerne le transport routier une doctrine d'attribution des licences de transports aux hôteliers est à l'étude, elle a pour objet de dissuader ceux-ci de la constitution de parcs importants, de manière à favoriser la spécialisation des tâches et à améliorer l'exploitation du parc. En l'état actuel des choses la situation est en faveur des hôteliers au détriment des agences de voyages qui ne bénéficient ni de lettre d'établissement ni d'exonération lors de l'importation des équipements.

Il est enfin envisagé d'accorder au cours du IVe Plan une attention particulière à l'auto-organisation du secteur et de la profession. Une structure atomisée a perpétué jusqu'ici une gestion de type artisanal et un assujettissement commercial vis-à-vis de l'extérieur. Des mesures seront prises pour moduler les avantages accordés au secteur afin d'inciter et d'encourager les professionnels à s'engager dans des formules de coopération sur le plan commercial dans des "chaines de gestion" permettant également d'associer sérieusement la profession à la formation professionnelle, à la promotion sur les marchés extérieurs, à l'animation culturelle et artistique et d'une manière générale à une gestion industrielle et moderne d'un secteur vital pour l'économie du pays.

III/- /_E COMMERCE

1) Le commerce intérieur

En matière de commerce de distribution, de nombreuses données quantitatives font défaut. C'est ainsi que les données relatives à la FBCF du commerce, à la valeur ajoutée, à l'emploi qu'il procure globalement et par secteur, aux revenus qu'il assure ne sont connues que d'une manière approximative. C'est pourquoi des études seront entreprises au cours du IVe Plan pour mieux connaître ce secteur.

Sur le plan qualitatif le commerce de distribution révèle actuellement des faiblesses dûes aux brutales mutations des structures et des circuits de distribution. C'est ainsi que l'on est passé d'une situation qui avait consacré des monopoles rigides et des circuits imposés, à une organisation plus spontanée qui s'est révélée en pratique peu efficace pour assurer aux producteurs (surtout agricoles), les avantages qui leur sont dûs de la commercialisation de leurs produits et pour protéger les consommateurs contre les spéculations abusives et les hausses des prix.

Une double actions des pouvoirs publics est envisagée :

— au niveau des structures et des circuits de distribution ;

— au niveau des prix et du contrôle économique.

A) /_es structures et les circuits de distribution

/_es réformes de structures ont fait l'objet d'une réglementation sous forme de loi, de décrets et d'arrêtés. Cette réglementation a eu pour effet de libérer en partie les entreprises des principes trop rigoureusement administratifs qui ont procédé à leur création et à leur lancement. Il n'en demeure pas moins cependant, que certains aspects de cette réglementation restent encore imprécis. En effet dans l'état actuel des textes, les conditions à remplir pour l'exercice d'une d'une activité commerciale n'ont été définies que pour les secteurs de l'alimentation générale, des textiles et de matériaux de construction. Il en résulte en pratique que toutes les autres branches du commerce demeurent actuellement et provisoirement non règlementées, ce qui explique l'accroissement du nombre de commerçants et des capitaux investis dans le commerce de distribution.

/_n outre, même dans les secteurs soumis à autorisation préalable à savoir l'alimentation générale, les textiles et les matériaux de construction, la mise en application de la nouvelle réglementation du commerce de distribution et notamment la condition du capital minimum requis s'est révélée peu efficace pour discipliner les efforts privés et dégager le maximum des capitaux d'épargne destinés au financement d'investissements dans d'autres secteurs de production, Ainsi, le nombre de points de vente dans le détail n'a cessé d'augmenter passant entre 1969 et 1972 de 4.271 à 12.438 soit une augmentation de 8.167 points de vente (+ 191 %). Pour la même période, le nombre des entreprises de commerce du gros est passé de 15 à 318. Quant aux capitaux investis, ils sont passés dans le secteur du détail de 7.605.000 D en 1969 à 18.706.000 D en 1972 et dans le secteur du gros de 2.273.000 D en 1969 à 15.500.000 Dinars en 1972.

/_n effet, la condition de capital minimum requis est d'un contrôle qui s'avère difficile surtout pour les personnes physiques, si elle n'est pas complétée par une étude de chaque cas en fonction du lieu d'implantation, du nombre d'habitants, de leur pouvoir d'achat et du chiffre d'affaires escompté et peut provoquer un gonflement inutile des capitaux investis dans le secteur du commerce. Ces études sont à charge des services compétents des commissions régionales et nationales du commerce instituées par la législation en vigueur et qu'il convient de réanimer.

Des actions de réorganisation s'imposent également en ce qui concerne les structures et les circuits de distribution de denrées agricoles et notamment des fruits et légumes, des poissons et de la viande.

Pour les fruits et légumes dont le volume de production augmentera sensiblement durant le IVe Plan, il est envisagé d'encourager les entreprises qui assurent un meilleur écoulement par l'adoption de normes, de standardisation, de présentation et de recherches de marchés extérieurs.

Sur le plan de la commercialisation intérieure, le principe d'action consiste à introduire dans les circuits de distribution, avec les commissionnaires privés, une entreprise publique qui jouerait le rôle de régulateur dans un marché qui ne peut guère être organisé par voie autoritaire. Cette entreprise publique, qui pourrait être constituée à partir de la société d'économie mixte El Thimar, entrera directement en rapport avec les producteurs et passera avec eux des contrats de culture afin d'assurer un meilleur écoulement par une politique de conditionnement, de présentation et de diminution de frais généraux.

Sur le plan de la commercialisation extérieure il s'agit d'établir une politique nouvelle de manière à placer les entreprises d'exportation dans des positions de compétition permanente : cette orientation vise principalement à encourager les entreprises d'exportation d'une part par une réglementation adéquate en matière fiscale et de change et d'autre part au point de vue des investissements auxquels les pouvoirs publics accorderont des avantages allant jusqu'à les prendre en partie en charge.

En ce qui concerne la viande, le développement de l'élevage inscrit en priorité dans le IVe Plan ainsi que les actions prévues dans le but d'accroître la production animale entraîneront une amélioration sensible de la qualité et une diminution du prix de la viande. Cette amélioration ne sera pourtant entièrement réalisée qu'après la période du IVe Plan au fur et à mesure de l'extension de la diversification culturale au profit de la production fourragère.

Une intervention plus rapide est donc nécessaire ; elle a trait à l'organisation de la commercialisation de la viande. A cet égard, il est envisagé que la société "ELLOUHOUM" pourra vendre à des bouchers de la viande ovine et bovine à des prix fixés pour les différentes catégories, sans pour autant détenir le monopole de la commercialisation. Pour renforcer davantage la régularisation du marché de la viande au détail, cette société étendra en outre, son réseau de boucheries témoins.

/_'office de l'élevage sera amené à intervenir dans la régularisation du marché du bétail vif.

En ce qui concerne le circuit de distribution des poissons, l'introduction sur le marché d'une pluralité d'intermédiaires concurrents, aggravés par le déséquilibre d'une offre limitée et d'une très forte demande a engendré une hausse spectaculaire des prix de poissons, dont l'indice a atteint en 1973 le niveau de 161,9 (base 100 en 1970) accusant ainsi un accroissement de 31,3% par rapport à son niveau de 1972 et de 41,7% par rapport à son niveau de 1971. Pour juguler cette hausse et maintenir les prix dans les limites raisonnables, il est envisagé de fixer des prix maxima saisonniers aux stades de la production et de la commercialisation.

B) /_es Prix

/_'établissement et le contrôle des prix reste un problème complexe qu'il s'agit de résoudre d'une façon satisfaisante; il dépend des circuits de distribution et les principes d'organisation précités tendent précisément à dynamiser et à assouplir les circuits et les structures de distribution pour lutter contre toutes les hausses des prix provenant de monopoles institutionnels ou de l'encombrement des circuits de distribution.

/outefois, du fait de l'industrialisation du pays, dans la plupart des secteurs industriels la concurrence n'est pas suffisamment vive pour qu'un régime de liberté des prix puisse être un moyen d'action susceptible de procurer aux consommateurs le meilleur et le juste prix.

/_'exemple le plus caractéristique à cet égard est celui des secteurs du cuir et de la chaussure, et du textile. Les dimensions du marché ne permettent pas toujours la création de plusieurs entreprises réellement concurrentes et même lorsque celles-ci existent leur production n'est pas encore suffisante pour créer le minimum de compétitivité. Ces deux secteurs sont en outre bien protégés contre la concurrence extérieure.

En droit, d'après les dispositions du Decret du 24 Octobre 1970, l'Administration intervient pour la fixation des prix des articles textiles et des articles de cuir. En fait, elle n'a pu guère y procéder jusqu'ici pour plusieurs raisons. Les services des directions de l'Industrie et du Commerce ne sont pas encore suffisamment outillés et étoffés pour examiner tous les éléments constitutifs du prix de revient ; en outre, la coordination entre les services du commerce et de l'industrie est souvent difficile. Leurs points de vue ne sont pas toujours conciliables.

/-)ussi est-il prévu de réexaminer le système de fixation des prix et notamment des prix des produits et articles industriels fabriqués en Tunisie à la lumière des orientations suivantes :

— le renforcement du service des prix du contrôle économique, ce service doit être doté en priorité d'un personnel qualifié choisi en raison de son expérience des différents secteurs industriels. Il doit pouvoir également utiliser les services de l'Institut de productivité.

  Etoffé ce service incitera graduellement les entreprises industrielles à améliorer sans cesse leur prix de revient au lieu de se contenter d'un simple enregistrement des éléments constitutifs de ces prix de revient. Il doit pouvoir sans cesse comparer les prix de produits industriels aux prix de ces mêmes produits à l'étranger et encourager les entreprises à améliorer leur productivité en conséquence.

— L'extension du régime de la liberté contrôlée aux produits et articles industriels fabriqués en Tunisie par les entreprises soumises à la concurrence.

Le régime de la liberté controlée permet à l'entreprise de fixer elle-même le prix de ses articles sous réserve de déposer les prix en question auprès du service des prix préalablement à leur mise en application.

Les produits soumis au régime de la liberté contrôlée feront ainsi l'objet d'une surveillance de la part des services compétents pouvant donner lieu à un contrôle plus rigoureux des éléments constitutifs du prix de revient chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il conviendrait toutefois afin de limiter les abus, de fixer par voie d'arrêtés les marges bénéficiaires à prélever sur ces produits aux différents stades de la production et de la commercialisation.

Cette mesure d'intervention du régime de la liberté contrôlée sera appuyée et complétée par une réduction progressive des entraves à la concurrence interne (assouplissement de la procédure d'octroi de l'agrément industriel) et externe (libéralisation du commerce extérieur).

Dans ces conditions il est raisonnable d'attendre de ces mesures, à brève échéance, un effet modérateur sur l'évolution des prix des produits industriels soumis à concurrence. Cependant, cette méthode de régulation des prix par les mécanismes du marché est inapplicable lorsqu'il s'agit d'agir sur les prix des produits industriels sensibles pour lesquels il n'existe pas de concurrence ou lorsqu'il s'agit de limiter les incidences des hausses de prix des produits de première nécessité et de grande consommation. L'intervention directe des pouvoirs publics s'avère dans ces cas nécessaire. L'Administration agit alors pour fixer par voie d'homologation les prix des produits industriels non concurrentiels.

Quant aux produits de première nécessité ou de grande consommation, l'intervention des pouvoirs publics s'exerce dans le cadre des actions confiées à la Caisse Générale de Compensation qu'il est envisagé d'ériger en établissement public doté d'une autonomie juridique et financière lui permettant d'agir sur les marchés extérieurs en soutenant les prix de certains produits destinés à l'exportation et sur le marché intérieur en régularisant et stabilisant les prix des produits de première nécessité ou de grande consommation.

2) Le Commerce Extérieur

Il y a dans ce domaine :

- Un effort à systématiser en vue de régulariser et de rationaliser les importations et l'approvisionnement du pays ;
- Toute une série de mesures en vue de promouvoir les exportations d'une manière générale et celle de produits industriels d'une manière particulière.
- Un effort de consolidation des relations d'échanges et de coopération avec les différents partenaires de la Tunisie.

A) La régularisation et la rationalisation des importations :

En ce qui concerne les importations, certaines dispositions réglementaires non abrogées ont été parfois largement dépassées par des décisions ponctuelles prises au fur et à mesure sous la pression de circonstances dans le but d'introduire quelques assouplissements à la réglementation existante. Il en est résulté une multiplication des régimes et des procédures du commerce extérieur qui a compliqué la tâche des services intéressés et des opérateurs économiques.

Un effort d'organisation et de rationalisation sera entrepris. Il comporte notamment :

- La consolidation et l'élargissement des mesures de libération adoptées depuis 1971 : Suppression de l'autorisation préalable pour une proportion de 20% des importations et 70 % des exportations ;
- La suppression du dualisme existant entre le régime applicable aux pays de la zone franc et celui appliqué aux pays situés hors de cette zone ;
- L'établissement d'un "Budget - Devises" prospectif programmant et prévoyant l'ensemble des importations de l'année. Ce Budget permettra d'une part de simplifier au fur et à mesure les procédures et d'autres part d'inciter les entreprises à faire l'effort de programmation de leur production et de prévoir ainsi en, conséquence, et suffisamment à l'avance leurs importations, d'où naturellement une amélioration dans la gestion de ces entreprises.

.../...

/_'établissement de ces programmes annuels permettent également de faire bénéficier les entreprises d'autorisations annuelles d'importation offrant aux bénéficiaires la garantie de s'approvisionner régulièrement en matières premières, demi-produits et pièces de rechange et par voie de conséquence la possibilité d'acheter dans les meilleures conditions de qualité, de prix et de délais de livraison.

— Allégement des procédures pour les importations destinés à la production (bien d'équipement, matières premières, demi-produits et produits énergétiques).

/_es perspectives d'élargissement des produits libérés tiendront compte des accords de clearing et de l'utilisation de l'aide non liée.

B) /_'<u>expansion des Exportations</u> :

/_'exportation joue un rôle prépondérant dans le processus de croissance et de développement de l'économie, elle suscite notamment de nouvelles opportunités d'investissement et contribue à due concurrence à la création d'emplois permanents.

Cependant, en dehors des services, les recettes d'exportation continuent à provenir, à concurrence de 80% de produits primaires et peu élaborés (huile à olive, produits pétroliers, phosphates et superphosphates) soumis aux fluctuations des marchés extérieurs. Les efforts de diversification développés jusqu'à présent ont donné assez peu de résultats concrets en ce qui concerne les biens, en revanche l'expansion remarquable du tourisme a nettement amélioré la situation en ce qui concerne les services.

/_e demarrage du IVe Plan coincide avec la mise en vigueur de nouvelles dispositions fiscales, commerciales et de change de nature à accélérer l'exportation des produits manufactués. Ces mesures sont un jalon important dans la politique d'ensemble qui a pour but de créer un environnement général favorable à l'exportation.

/_a politique générale d'exportation requiert un effort d'adaptation des reglementations et procédures notamment de l'administration et des institutions du crédit. Ces dernières devront développer leur capacité d'information de manière à les diffuser auprès de leurs clients ; il semble nécessaire également de favoriser encore davantage les opérations de crédit liées à des exportations. Enfin un système d'assurance sera mis à l'étude au cours de la prochaine quadriennie.

/)u coté de l'administration ou note la création du centre national du commerce extérieur qui bénéficie d'ores et déjà d'une assistance du centre international GATT-CNUCED. Ce centre suscitera toutes sortes de reflexions dans le pays en vue de créer une propension générale à l'exportations. Il recommandera notamment aux pouvoirs publics toutes modifications de la législation actuelle et du procédure administratives en rapport avec l'exportation (douanes, transport etc...) dans le sens d'une plus large déconcentration. Il mettera aux points de nouvelles incitations telles la création d'oscars " pour les entreprises les plus dynamiques, une publicité générique pour les produits tunisiens à l'étranger, un recyclage des attachés commerciaux auprès des représentations diplomatiques etc...

/_a mise en vigueur de la loi du 27 Avril 1972 contribuera grandement à la création de cet environnement propice aux échanges extérieurs. Cependant les efforts devront être développés pour étendre le champ d'application de cette loi à d'autres secteurs d'activité que le textile qui est jusqu'à présent un bénéficiaire prépondérant de celle-ci et pour lequel le taux de croissance annuel moyen des exportations a pu être fixé à 62,5 % compte tenu des réalisations déjà décidées et des tendances observées depuis le début de l'année 1972.

C) /_a <u>consolidation des relations avec l'extérieur</u> :

/_a Tunisie a développé au cours des dernières années une politique active de renforcement de relations de coopération et d'échanges avec l'extérieur.

/_'examen des statistiques du Commerce extérieur fait ressortir cette action de diversification des sources d'approvisionnement et des débouchés extérieurs. La part de la France qui était prépondérante en début de décennie (55% de l'ensemble des transactions) a été réduite à 30% en 1972 ; il en est résulté ainsi un renforcement des relations avec les autres pays et notamment les pays du marché commun.

- /_es relations avec la Communauté économique européenne :

/_a Tunisie entretient des relations privilégiées avec les pays de la Communauté notamment à la suite de la signature en 1969 d'un accord d'association pour une période de cinq années.

(_)n observe ainsi un développement important du courant d'échanges avec cet ensemble se traduisant par un renforcement de la part des exportations à destination de la C.E.E. (54,8% en 1969 ; 60,3% en 1972) ainsi que celles des importations (52,6% en 1969 ; 58,8% en 1972).

_ette situation recèle toutefois certaines faiblesses inhérentes à la nature de l'accord en question. En effet le contenu purement commercial de l'accord d'association de 1969 n'a pas contribué d'une manière satisfaisante au développement de l'économie tunisienne ; d'une part, les avantages accordés par la communauté couvrent 86% seulement de l'ensemble des exportations et ne concernent pas certains produits sensibles tels que le vin et les produits du liège ; d'autre part les avantages importants accordés aux produits de l'industrie sont restés largement théoriques en raison de la faiblesse de l'appareil de production et des restrictions imposées par la règle d'origine.

/_e nouvel accord qui interviendra prochainement, tendra à remédier à cette situation. Celui-ci doit ^tre à cet effet conçu comme un **véritable contrat de développement** avec les pays de la **communauté embrassant tous les domaines** susceptibles d'assurer la réalisation des objectifs de développement économique et social tels qu'ils sont exprimés par les plans de développement.

/_a stratégie arrêtée par la Tunisie vise donc à étendre la coopération dans les domaines financier, technique et social et porte essentiellement sur les points suivants :

— Amélioration des préférences directes pour les produits couverts actuellement par l'accord et association aux produits non couverts tel que le vin principalement ;

— Assouplissement des règles d'origine ;

— Obtention d'une assistance technique assez substantielle sur des bases aussi larges que possibles dans le but d'opérer une adaptation de l'appareil de production aux exigences du marché de la Communauté ;

— Recherche d'une assistance financière à des conditions avantageuses pouvant se substituer à certains types d'aide plus coûteux. Le caractère multilatéral et pluriannuel de l'aide communautaire permet une meilleure adaptation de l'aide aux plans de développement et par suite une meilleure efficience dans l'utilisation des capitaux extérieurs ;

— Coopération en matière de main-d'oeuvre permettant une amélioration des conditions de travail et de séjour des émigrés tunisiens dans les pays de la communauté.

- Les relations avec l'Algérie, le Maroc et la Lybie :

Le volume global des échanges avec les trois pays voisins a été relativement faible au cours du IIIe Plan. La part de l'Algérie et du Maroc se situe en moyenne à 1,5% (2,7% pour les exportations et 0,7% pour les importations) et celle de la Lybie à 3% (7,6% pour les exportations et 0,2% pour les importations).

Cette situation est appelée à se modifier au cours des prochaines années dans le sens d'un renforcement plus important des relations qui existent entre nos pays. Des résultats encourageants viennent d'être déjà enregistrés dans le domaine de la coopération commerciale, industrielle, culturelle et technique avec les accords conclus récemment avec les trois pays voisins. Ils sont appelés, toutefois, à être consolidés au cours des prochaines années afin de permettre un développement des échanges et un renforcement des liens de coopération avec ces pays.

.../...

- Pour ce qui est des relations avec les autres pays, l'examen des statistiques de commerce extérieur au cours du plan précédant fait ressortir la place relativement importante des transactions avec ces pays. La part des exportations s'élève à 34% et celle des importations à 43% .

Une attention particulière sera apportée au cours des quatre prochaines années pour l'affermissement de nos relations avec ces pays et notamment ceux avec lesquels nous avons des programmes de coopérations économiques et financières, dans la mesure où il existe des potentialités importantes au niveau des débouchés et de l'approvisionnement non encore exploités d'une manière satisfaisante par notre économie.

CHAPITRE XI : /_ES SECTEURS SOCIAUX

/_e montant des investissements consacrés à l'infrastructure sociale, au cours de la période du IVe Plan, s'élève à 306 MD soit 25,6 % du montant total des investissements.

/_es équipements collectifs bénéficieront de 161,7 MD :

	Etat	Collectivités locales	Entreprises	Total
Education et formation	40,0	-	3,5(OFPE)	43,5
Assainissement et hydraulique urbains	19,3	10,0	3,1(ONTT)	32,4
Construction et équipement administratifs	19,4	7,1	-	26,5
Santé	20,0	-	-	20,0
Jeunesse, sport et culture	6,0	3,3	-	9,3
Développement régional et rural	30,0	-	-	30,0
TOTAL =	134,7	20,4	6,6	161,7

/_es investissements dans le secteur du logement seront de 144,5 MD (dont 2 MD pour les réparations des dégâts des inondations de 1973) et représenteront 12 % du total des investissements.

/_e présent chapitre traitera particulièrement des aspects quantitatifs de l'évolution démographique, de l'éducation, de la santé du logement, de l'assainissement urbain et enfin des secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture.

I/- /_A DEMOGRAPHIE

1) L'évolution passée et la situation actuelle

/_a population de la Tunisie est passée de 4229.000 habitants au 1er Janvier 1961 à 5179.000 habitants au 1er Janvier 1971, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,2 %. Cette croissance est la résultante d'une émigration nette de 258.000 personnes au cours des dix années considérées et d'un taux de croissance naturelle de la population de 2,8 % par an.

Sans émigration, l'augmentation de la population aurait été au cours de la décennie de 1,2 Millions de personnes.

/_e dernier recensement de la population date de 1966 et les caractéristiques de l'évolution de la population sont mieux connues pour la période 1966/1971.

/_a mortalité reste la composante démographique la moins bien saisie statistiquement. Les statistiques des décès, établies à partir des déclarations à l'état civil, montrent qu'une fraction importante des décès, plus de 20%, échappe à l'enregistrement. Des mesures administratives, législatives et d'éducation seront prises pour pallier cette lacune.

/)es estimations ont néanmoins été faites. Elles conduisent à un taux brut de mortalité à la fin des années soixante de 14,4‰ et à un taux de mortalité infantile de 114‰, l'espérance de vie à la naissance étant de 52,5 ans en 1967.

/_a fécondité est par contre bien connue. Tous les indicateurs de fécondité montrent une baisse constante de celle-ci au cours de la décennie écoulée et plus particulièrement à partir de 1965 :

-- le taux brut de natalité est estimé à 46‰ en 1961. Il s'est maintenu à environ 45‰ au cours de la première moitié des années soixante, puis a accusé une tendance à la baisse et est passé de 44‰ en 1966, à 41‰ en 1969, à 38‰ en 1970 et à 37‰ en 1971;

-- le taux global de fécondité, qui mesure le nombre de naissances pour 1.000 femmes en âge de procréer, a baissé de 193‰ en 1965 à 162‰ en 1971, soit une baisse de 5,1 naissances pour 1.000 femmes en moyenne par an.

1965	:	193 ‰
1966	:	193 ‰
1967	:	178 ‰
1968	:	175 ‰
1969	:	177 ‰
1970	:	163 ‰
1971	:	162 ‰

-- les taux de fécondité par âge tiennent compte de la structure d'âge de la population. Ces taux ont accusé au cours de la période 1966/1971, une tendance à la baisse :

Classe d'âge	Taux de Fécondité	
	1966	1971
15 - 19 ans	73	48
20 - 24 ans	296	273
25 - 29 ans	350	320
30 - 34 ans	316	287
35 - 39 ans	236	214
40 - 44 ans	114	102
45 - 49 ans	31	30
50 - 54 ans	10	9

— le taux brut de reproduction qui représente le nombre de filles que met en moyenne au monde une femme au cours de sa vie féconde, est passé de 3,5 en 1965/1966, à 3,1 en 1971.

/ a baisse de fécondité a eu comme conséquence un nombre de "naissances évitées" qui a atteint en 1971 environ 37.000. La décomposition de ces 37.000 naissances évitées selon l'origine se présente comme suit :

— 13.000 naissances étaient évitées par un effet de structure de la population. En 1971, la classe d'âge allant de 25 à 29 ans, qui constitue pour les femmes la classe la plus féconde, était relativement creuse du fait des épidémies, des années 1940/1946 qui avaient considérablement augmenté la mortalité infantile ;

— 24.000 naissances étaient évitées par un effet spécifique de contrôle des naissances, que ce contrôle soit spontanément effectué par les couples - on évalue à 12.000 les naissances évitées de cette façon - ou moyennant l'intervention des services du Planning Familial.

/ a moyenne annuelle des naissances évitées entre 1965 et 1971 a été de 5,1 pour 1000 femmes en âge de procréer :

— 1,8 naissances évitées par l'effet de structure de la population féminine par âge ;

— 3,3 naissances évitées par l'effet spécifique du contrôle des naissances.

En définitive, la population tunisienne au Ier Janvier de l'année 1971 se caractérise par son extrême jeunesse : plus de 45% de la population sont âgés de moins de 15 ans ; l'âge médian est de l'ordre de 17 ans :

	Population en 1971	%
0 - 4 ans	863.000	16,6
5 - 14 ans	1.491.000	28,8
15 - 64 ans	2.619.000	50,6
65 ans et plus	206.000	4,0
TOTAL	5.179.000	100,0

2) L'évolution future de la population

/ es projections de la population sont faites sur la base d'une hypothèse relative à l'évolution de la mortalité et d'un objectif concernant la baisse de la fécondité.

/ 'hypothèse relative à la mortalité s'appuie sur les études faites par les Nations-Unies dans plusieurs pays du monde, qui aboutit à la constation que dans les pays ayant à peu près le niveau de développement de la Tunisie, l'espérance de vie à la naissance augmente d'environ 6 mois chaque année.

Pour la période 1971/1981, il a été retenu dans les projections l'hypothèse que l'espérance de vie augmentera de 6 mois par an.

Pour la période 1981/2001; il a été retenu l'hypothèse que l'espérance de vie n'augmentera que de 3 mois par an.

L'objectif de fécondité a été arrêté en fonction de chaque groupe d'âge de la population féminine en âge de procréer. Le taux de fécondité correspondant à chacun de ces groupes d'âge doit baisser d'une façon linéaire pour atteindre à la fin du siècle le taux actuel de l'Italie pour le même groupe d'âge.

Groupe d'âge	Taux de fécondité actuel	Taux de fécondité en l'an 2001
15 à 19 ans	48 ‰	22 ‰
20 à 24 ans	273 ‰	104 ‰
25 à 29 ans	320 ‰	156 ‰
30 à 34 ans	287 ‰	108 ‰
35 à 39 ans	214 ‰	58 ‰
40 à 44 ans	102 ‰	18 ‰
45 à 49 ans	30 ‰	2 ‰

La baisse linéaire de la fécondité de chaque tranche d'âge conjuguée avec l'évolution des effectifs de femmes dans ces mêmes tranches d'âges conduit à une baisse du taux global de fécondité de 162,1‰ en 1971 à 137,8‰ en 1981 soit une baisse annuelle moyenne pour la prochaine décennie de 2,5 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer.

Cette baisse est nettement inférieure à celle observée durant la période 1965/1971 (5,1‰). Le ralentissement de la baisse s'explique par l'effet de structure d'âge de la population féminine qui a été évoqué précédemment : les femmes les plus fécondes (25 à 29 ans) représentent entre 1965 et 1971 une proportion de 5,8% de la population féminine, et entre 1975 et 1981 une proportion de 7,5%. La conséquence de cette structure est que , entre 1965-1971 l'effet de structure permettait d'éviter 1,8 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer alors qu'entre 1975-1981, la structure par âge de la population féminine engendrera 1,1 naissances supplémentaires pour 1000 femmes.

En revanche, la baisse de la fécondité due au contrôle des naissances devra être au cours de la décennie 70 de 3,6 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer et par an contre 3,3 pour la période 1965-71.

L'hypothèse relative à la baisse de la mortalité et l'objectif de baisse de la fécondité conduisent à une évolution de la population par groupe d'âge comme suit :

Groupe d'âge	1971	1976	1981	2001
0 - 4 ans	863,0	896,6	995,6	973,8
5 -14 ans	1491,0	1618,9	1685,0	2173,3
15 -64 ans	2619,0	3076,4	3625,4	6172,4
65 ans et plus	208,0	246,5	287,7	453,1
	5179,0	5838,4	6593,7	9772,6

L'augmentation annuelle de la population au cours de la prochaine décennie sera de 142.000 et le taux d'accroissement naturel sera de 2,4% par an.

Le nombre de naissances passera de 196.100 en 1971 à 233.000 en 1981.

La population scolarisable (6 à 14 ans) passera de 1.325.000 en 1971 à 1.501.000 en 1981, et enfin la population d'âge actif (15 à 64 ans) passera, en l'absence d'émigration, de 2.619.000 en 1971 à 3.625.000 en 1981, soit une augmentation de plus de 1 Million en dix ans qui se traduira par des demandes additionnelles d'emploi de plus de 500.000.

II /_'EDUCATION

/_e pays a connu au cours de la décennie écoulée une "explosion" scolaire qui a fait passer la population scolarisée entre 1961-62 et 1972-73:

- de 465.577 à 883.734 au niveau du primaire ;
- de 45.751 à 171.914 au niveau du secondaire ;
- de 2.309 à 10.646 au niveau du supérieur.

/_ette évolution a permis de rattrapper dans une large proportion le retard dans la scolarisation. Le taux de scolarisation pour la population âgée entre 6 et 14 ans est passé de 46,3% en 1961-62 à 72,4% en 1971-72 ; mais elle s'est aussi traduite par un accroissement des dépenses d'éducation qui ont atteint des limites difficiles à dépasser : 11% du Revenu National et environ le tiers du budget de l'Etat.

/_e développement de la scolarisation correspondait à un objectif national qui garde encore toute son intensité, mais les multiples déséquilibres qui ont commencé à surgir dans le passé devront être évités dans l'avenir et cela par une planification rigoureuse de l'éducation et par une adaptation de la formation aux besoins du pays.

Aussi sera-t-il procédé au cours de la période du IVe Plan à une réforme profonde de l'éducation qui a été évoquée dans le chapitre VII.Parallèlement les travaux de planification de l'éducation, amorcés depuis quelques mois, seront poursuivis pour rechercher à court terme une meilleure orientation des flux scolaires entre les différentes filières et une rationalisation des coûts de formation.

/_es principaux aménagements du système éducatif qui seront introduits au cours de la période du IVe Plan sont reproduits ci-après au niveau de chaque ordre d'enseignement.

1) L'enseignement Primaire

/_e développement de l'enseignement primaire est envisagé à partir de l'option fondamentale de la création de structures

d'accueil pour tous les enfants d'âge scolarisable demandant leur inscription dans les établissements : le droit à l'enseignement primaire pour tous est assuré sans aller à l'obligation scolaire contraignante.

Dans ce cadre, les effectifs du primaire évolueront pendant la quadriennie de 883.734 élèves en 1972-73 à 999.400 élèves en 1976-77, soit une augmentation globale de 116.000 élèves environ, c'est-à-dire un taux moyen annuel de progression d'environ 3,3% contre environ une moyenne annuelle de croissance de 8,5% au cours de la dernière décennie. Le plus gros du retard scolaire ayant été résorbé dans les années 60, le taux de progression de 3,3% prévu pour le IVe Plan permet de faire face au taux d'expansion démographique et de continuer l'amélioration du taux de scolarisation, en particulier pour les filles.

Les tableaux de l'annexe statistique retracent l'évolution des effectifs de l'enseignement primaire ainsi que les coefficients techniques de passage, de redoublement et d'abandon qui la sous-tendent.

Quant aux objectifs qualitatifs qui seront recherchés au cours de la période du IVe Plan, au niveau de l'enseignement primaire ce sont essentiellement :

— La recherche d'une amélioration du rendement interne qui se traduira par une augmentation du taux de passage des élèves d'une classe à une autre et par la diminution du taux d'abandon entre la première et la cinquième année.

Les mesures préconisées dans ce but, sont d'une part l'augmentation de 5 heures de l'horaire hebdomadaire de la première année et d'autre part l'amélioration de la formation des enseignants dans les écoles normales et l'établissement d'un programme de recyclage du personnel enseignant existant.

L'amélioration du rendement interne de l'enseignement primaire a l'avantage de diminuer considérablement le nombre des "défaillants" pour les cinq premières années du primaire et de réduire la durée moyenne de séjour dans l'enseignement primaire.

.../...

Elle se traduit certes par un gonflement des effectifs-élèves quittant l'enseignement au niveau de la 6e année primaire et un abaissement de l'âge moyen de ces élèves, mais ces difficultés trouveront leurs solutions dans le cadre de la réforme de l'éducation actuellement en cours d'étude.

— L'introduction au niveau des programmes de facteurs qui permettraient d'éveiller plus tôt les vocations scientifiques et techniques chez les élèves afin de faciliter les orientations dans le secondaire : l'expérience actuelle concernant l'initiation aux travaux manuels et agricoles (ITM, ITA) menée dans certaines écoles primaires sera poursuivie et intensifiée de manière à l'inscrire, si ses résultats s'avèrent positifs, dans le cadre d'une stratégie générale de préparation de structures d'accueil de formation pré-professionnelle à l'intention des élèves sortant de la 6e année du primaire et n'accédant pas au secondaire.

2) <u>L'enseignement Secondaire</u> :

L'effectif des élèves de l'enseignement secondaire passera de 171.914 en 1972-73 à 200.248 en 1976-77, soit un accroissement global de 28.334 pendant la quadriennie, c'est-à-dire un taux moyen annuel de 4% environ. Cet accroissement bénéficiera aux sections techniques, mathématiques, scientifiques et professionnelles. C'est ainsi que :

— Au niveau du premier cycle, l'orientation d'une proportion plus élevée vers l'enseignement professionnel se traduira par une diminution des effectifs de l'enseignement général : 85.575 élèves en 1972-73 et 84.908 élèves en 1976-77. Parallèlement, les effectifs de l'enseignement professionnel passeront de 18.420 en 1972-73 à 41.287 en 1976-77.

— Au niveau du second cycle, les effectifs dans les sections techniques passeront de 9668 en 1972-73 à 17.196 en 1976-77 et dans les sections sciences-mathématiques de 22.702 à 31.276, tandis que les effectifs de la section "Lettres" diminueront de 19.725 à 16.814.

.../...

Cette évolution structurelle des effectifs de l'enseignement secondaire maintiendra un niveau "d'abandon" de l'ordre de 18.000 par an dont la moitié intéresse le 1er Cycle. Elle répond néanmoins au souci de mieux adapter l'appareil de formation aux besoins du pays, en attendant l'unification de l'enseignement professionnel, première étape d'une réforme profonde qui sera étudiée et appliquée au cours du IVe Plan.

Le détail de l'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire est retracé dans les tableaux de l'annexe statistique. Les principales hypothèses de cette évolution sont un taux d'admission en première année augmentant progressivement de 25% en 1972-73 à 28% en 1975-76 et une orientation des admis entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement professionnel qui avantage ce dernier puisqu'il devra accueillir le tiers des admis contre moins de 25% pour les dernières années.

La réalisation des objectifs de l'enseignement secondaire nécessitera une série d'actions :

— Renforcer les cours de mathématiques dans le tronc commun afin de développer des aptitudes réelles chez un nombre suffisant d'élèves parmi ceux qui sont actuellement dans le tronc commun pour une orientation fiable vers les sections mathématiques, scientifiques et techniques.

— Pourvoir l'enseignement secondaire d'un nombre suffisant d'enseignants surtout en mathématiques, en physique-chimie et dans les disciplines techniques.

— Préparer les structures d'accueil nécessaires pour l'effectif croissant des élèves dans les sections techniques et professionnelles et étudier la possibilité d'une meilleure utilisation des locaux et équipements, en attendant que l'enseignement soit unifié et rattaché à un organisme unique. Celui-ci devra gérer cet enseignement dans le cadre de structures souples, associant les employeurs et assurant un taux maximum d'utilisation des locaux et de l'équipement.

.../...

3) L'enseignement Supérieur :

Le développement de l'enseignement supérieur au cours du IVe Plan est déjà préfiguré par la situation et la répartition des élèves qui se trouvent actuellement dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Cela veut dire que l'enseignement supérieur sera confronté à trois grands problèmes :

— Le développement quantitatif considérable de cet ordre d'enseignement en l'espace de 4 ans : en effet, compte tenu du nombre des bacheliers prévisibles, les effectifs-étudiants évolueraient de 10.646 en 1972-73 à 22.700 environ en 1976-77, soit une augmentation d'environ 12.000 étudiants pour les quatre années ou encore un taux annuel moyen de croissance de 22% contre 16% pour la décennie passée.

— Les distorsions existantes dans le secondaire entre les disciplines littéraires d'une part, scientifiques et techniques d'autre part, auront tendance à augmenter celles qui existent déjà dans le supérieur;

— Le "rendement" faible des études dans l'enseignement supérieur. C'est ainsi que 10% seulement des étudiants finissent sans redoublement un cycle normal d'études de quatre années, que le taux de redoublement est très important au niveau de la Ière année (40 à 50% des effectifs) et que le nombre de changements d'orientation après échec au cours du premier cycle est élevé.

Aussi les actions à entreprendre au cours de la quadriennie doivent-elles :

— D'abord agir sur la structure des effectifs-élèves au niveau du second cycle du secondaire de façon à l'adapter à l'orientation souhaitable des étudiants sur les différentes filières de l'Enseignement Supérieur.

— Ensuite préparer les structures d'accueil au supérieur en fonction de la répartition souhaitable des étudiants.

— Et enfin améliorer le taux de rendement interne de l'enseignement supérieur et plus particulièrement du premier cycle de cet enseignement.

.../...

Pour la projection des effectifs-étudiants, les différents taux techniques qui ont été adoptés, tiennent compte d'un objectif d'amélioration du taux de rendement interne. Ces taux, différents d'une faculté à l'autre et d'une école à l'autre, sont décrits dans l'annexe.

L'évolution quantitative des effectifs-étudiants par faculté (ou par école) durant la quadriennie est également reproduite en annexe. Sans être contraignante, elle traduit le souci d'une répartition des étudiants sur les différentes filières qui tient compte de la nature de leur diplôme secondaire et des besoins du pays.

Les principales caractéristiques de cette évolution sont les suivantes :

— Les effectifs de la Faculté des Lettres et des sections littéraires de l'Ecole Normale Supérieure, passeront de 3205 en 1972-73 à 4.978 en 1976-77, soit un accroissement de 55%.

— Les effectifs de la Faculté des Sciences et des Sections Scientifiques de l'Ecole Normale Supérieure, passeront de 2344 en 1972-73 à 7646 soit un accroissement de 226%.

— Les effectifs de la Faculté de Médecine doubleront dans les 4 années à venir et passeront de 1.009 en 1972-73 à 2.254.

— Les effectifs de l'E.N.I.T. connaitront une évolution très rapide puisqu'ils passent de 343 en 1972-73 à 2118 en 1976-77.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la structure de répartition des étudiants sur les différentes facultés et écoles.

.../...

	1972 - 73	1976-1977
Faculté des Lettres et Sections Littéraires de l'Ecole Normale Supérieure	30 %	22 %
Faculté des Sciences et Sections Scientifiques de l'Ecole Normale Supérieure	22 %	34 %
Faculté de Droit et Sciences Economiques	19 %	10 %
Faculté de Médecine	9 %	10 %
E.N.I.T.	3 %	9 %
Faculté de Théologie	6 %	3 %
Autres	11 %	12 %

L'évolution des diplômés, au cours du IVe Plan (tableau n° VIII-22 de l'annexe statistique) ne sera pas conditionnée par l'orientation. Elle dépend surtout de la structure des étudiants qui se trouvent déjà dans les filières de formation et ne se réalisera que dans la mesure où l'amélioration du taux de rendement interne de l'enseignement supérieur, sous-tendue par les coefficients de passage et de redoublement retenus, est elle-même réalisée.

Il est à noter que le développement des effectifs-élèves de l'enseignement secondaire laisse apparaître des besoins nouveaux en enseignants compte tenu des besoins de remplacement des étrangers, qui ne peuvent pas être satisfaits pour certaines disciplines, telles que les Mathématiques, la physique et la chimie, le français et les langues vivantes. En effet la répartition actuelle des étudiants entre les fifférentes facultés ne laisse pas prévoir un potentiel suffisant de recrutement d'enseignants dans ces matières. (tableau n° VIII-23 de l'annexe statistique).

Par contre, dans d'autres disciplines, telles que l'arabe et l'histoire, géographie, les prévisions de diplômés de l'Université sont nettement au dessus des possibilités de recrutement par l'enseignement secondaire. Cette distorsion est d'autant plus grave que l'excédent de diplômés se trouve dans des disciplines où l'enseignement constitue le principal, sinon l'unique débouché, alors que le déficit se situe dans des disciplines recherchées tant par l'enseignement que par les divers secteurs d'activité économique du pays.

.../...

Cette situation nécessite des actions vigoureuses de reconversion et de réorientation pour réduire les distorsions déjà engagées.

III/ LA SANTE

Un des principaux acquis de la première décennie a été le développement de la médecine préventive et l'amélioration de l'état de santé de la population. Il en résulte un recul des maladies endémiques et contagieuses, ainsi qu'une diminution de la mortalité et de la morbidité collectives. Ces résultats ont été obtenus grâce à une amélioration de l'encadrement sanitaire, c'est-à-dire notamment à l'extension du réseau de dispensaires et à sa meilleure répartition, ainsi qu'à la création des structures de formation des cadres médical et paramédical.

Mais ces améliorations restent insuffisantes ; l'accroissement rapide de la demande de soins s'est traduit par des retards dans les réalisations et le développement des services et de l'infrastructure hospitalo-sanitaire, aggravés par l'insuffisance des dotations budgétaires. En raison du volume insuffisant des investissements, les installations actuelles se caractérisent par leur vétusté ; l'indice lits/population est resté faible (1 lit/4oo habitants) et la répartition des lits au niveau des régions déséquilibrées.

Par ailleurs, le rendement de l'équipement sanitaire s'est trouvé limité par l'insuffisance numérique des cadres médicaux et des disponibilités budgétaires nettement en deçà des exigences des progrès techniques et scientifiques.

.../...

Le développement de l'action sanitaire au cours du IVe Plan recherchera un équilibre entre les besoins croissants de la population, les exigences techniques de la médecine, et les contraintes de moyens.

1) La satisfaction des besoins croissants de la population

Au cours de la décennie 1962-71, les investissements dans le domaine de la santé publique ont atteint 10,3 MD ; soit une moyenne de 1 MD par an. Eu égard à l'importance des immobilisations, en constructions et équipements, ce volume d'investissements était à peine suffisant pour couvrir les besoins de maintenance.

Au cours de la prochaine quadriennie, le volume des investissements au bénéfice de la Santé Publique atteindra 20 MD soit une moyenne annuelle de 5 MD, c'est-à-dire cinq fois plus que la moyenne de la dernière décennie.

Ce programme, conjugué avec des dépenses de fonctionnement en nette augmentation (24 MD en 1976 contre 16,2 MD en 1972) permettra de poursuivre l'effort national tendant à diminuer la mortalité et la morbidité collectives. Plusieurs actions sont envisagées dans ce cadre et concernent

— la poursuite de la lutte contre certaines maladies endémiques ou épidémiques qui risqueraient de connaître un regain d'activité si le terrain leur était laissé favorable. Dans ce cadre, il est envisagé de renforcer la structure préventive du pays et d'améliorer les moyens des services ;

.../...

— la poursuite de l'intensification des actions sur l'environnement (amélioration de l'habitat et notamment dans des zônes rurales, adduction d'eau et assainissement urbain) ;

— la sensibilisation de la population aux liens qui existent entre la santé et le bien-être familial : dans cette optique, la structuration définitive de l'Office du Planning Familial et de la Population, sera réalisée durant la prochaine quadriennie, cependant que des mesures de stimulation et d'information seront prises en vue de réaliser les perspectives démographiques du Plan ;

— Sur le plan des soins ambulatoires enfin, les actions de la quadriennie tendront à l'installation d'un plus grand nombre de dispensaires et à une répartition géographique plus équilibrée de ces installations dans le but de rapprocher les soins du citoyen, en particulier dans les zones rurales.

2) <u>Une meilleure adaptation aux exigences techniques de la médecine</u>

L'efficacité et la qualité des services de soins se mesurent, dans l'état actuel d'avancement des techniques, non pas au nombre de lits/population, mais à la puissance technique, au rendement et à la rapidité d'intervention des réseaux sanitaires de base. Aussi, une série d'actions s'inscrivant dans ce cadre sont-elles envisagées pour la quadriennie.

Il s'agit en premier lieu de l'amélioration des équipements sanitaires de base : dans ce cadre, trois hôpitaux à Tunis (H. Thameur), Sousse et Sfax seront érigés en hôpitaux nationaux de façon à en faire des centres de rayonnement sanitaire et à les adopter à la mission qui leur incombe, notamment en matière de formation des cadres. Parallèlement, le prochain plan verra l'aménagement et l'amélioration de l'équipement des centres hospitaliers régionaux et des centres locaux.

.../...

Cet effort public doit être soutenu par des initiatives privées, et il est envisagé de prendre des mesures en vue d'encourager les organismes privées et les collectivités publiques à créer des cliniques et des dispensaires et à les gérer.

Le support logistique de cette politique sera constitué par :

- la densification du réseau d'évacuation sanitaire,
- l'extension du nombre de laboratoires de biologie,
- l'organisation des banques du sang et l'amélioration de la collecte.
- la promotion du secourisme et l'amélioration des services d'urgence.

Quant à la promotion de la politique du médicament qui reste une composante fondamentale de toute politique de santé, elle se fera au cours de la quadriennie par :

- le maintien du monopole d'importation par les pouvoirs publics ;
- l'encouragement de la production nationale qui est jusqu'ici limitée à près de 20% des besoins ;
- l'amélioration du réseau pharmaceutique en encourageant les Pharmaciens à s'établir dans les zones les moins favorisées, et à défaut en ouvrant des agences pharmaceutiques dans ces zones ;
- le maintien d'une politique de prix modérés.

La réalisation de tous ces objectifs est liée à une politique appropriée de formation des cadres : médical, paramédical et juxtamédical.

— Au niveau des <u>cadres médicaux</u> : Bien que la création de la faculté de Médecine ait jeté les bases structurelles de la formation des cadres, et aura pour conséquence d'améliorer le rapport nombre de médecins/population, la formation est restée classique et insuffisamment axée sur la réalité de la pathologie tunisienne.

Les besoins urgents du pays se situent moins au niveau des cadres très spécialisés, qu'au niveau de médecins omnipraticiens adaptés aux exigences pratiques de l'exercice de la médecine dans le pays.

L'objectif quantitatif de formation de médecins devra tendre à élever le rapport médecins/population de 1/6.400 en 1972 à un minimum de 1/4.000 pour les années 1980 et 1/2.000 pour les années 1990.

Ceci suppose la formation de 150. médecins annuellement.

Pour la quadriennie, cet objectif ne sera satisfait qu'en partie. Les prévisions font apparaître que près de 280 médecins seront formés par la Faculté de Tunis pendant les années du IVe Plan. Une autre partie, moins importante, sera formée à l'étranger.

Les prévisions de formation en Tunisie et à l'étranger font donc apparaître un déficit par rapport aux besoins. Aussi est-il prévu de renforcer au cours de la quadriennie les moyens et les structures de l'enseignement médical, et d'augmenter le nombre d'étudiants orientés vers les études médicales. Ce nombre augmentera progressivement et passera de près de 350 pour l'année universitaire 1973-74 à environ 1.150 pour l'année 1976-77. Les effectifs étudiants de la Faculté de Médecine passeront de 977 en 1972-73 à près de 2.200 en 1976-77. Qualitativement, la formation doit tendre à fournir dans la première phase de développement essentiellement des médecins omnipraticiens, des chirurgiens généralistes, des gynécologues et des pédiatres.

— Au niveau des <u>cadres paramédicaux</u> : le réseau actuel des écoles professionnelles de la Santé Publique a permis de réaliser des résultats quantitatifs appréciables mais la répartition par catégorie des effectifs actuels fait ressortir la proportion très faible des infirmiers spécialisés par rapport aux infirmiers polyvalents et surtout aux aides soignants. Ce programme de la quadriennie portera en conséquence sur trois actions :

.../...

. La formation d'agents spécialisés et d'auxiliaires supérieurs ;

. La réforme de l'enseignement paramédical dans le but d'obtenir des cadres de meilleure qualité ;

. La promotion des techniciens supérieurs de santé et des personnels hautement spécialisés et leur association aux responsabilités de l'Administration des services hospitaliers.

— Au niveau des cadres juxtamédicaux : Compte tenu de l'augmentation prévisible de la population urbaine notamment et l'amélioration progressive de l'éducation sanitaire bucco-dentaire, ainsi que la nécessité d'orienter les actions vers la prophylaxie et le traitement des couches jeunes de la population dès l'âge scolaire, il y a lieu de s'attendre à une augmentation des besoins en chirurgiens-dentistes.

Les besoins nouveaux se situent à environ 200 à 250 chirurgiens-dentistes pour la décennie. Des mesures seront prises afin d'activer la préparation de l'ouverture d'une école dentaire.

Dans le domaine de la Pharmacie, les efforts tendront à affirmer l'aspect "Santé Publique" du Pharmacien d'officine et à préparer l'ouverture de la section Pharmacie de la Faculté de Médecine.

3) Une répartition plus équilibrée des charges entre toutes les parties prenantes :

La réalisation des deux premiers objectifs du IVe Plan en matière de santé se fera par un programme d'investissement important, lié à l'accroissement des besoins à satisfaire et des coûts et par la recherche d'une participation plus équilibrée aux charges financières, de fonctionnement notamment.

Le programme d'investissement dont le montant atteint 20 MD pour la quadriennie comporte plusieurs actions :

— Au niveau préventif, il est prévu le renforcement de la structure de prévention sanitaire par la création de centres de prévention sanitaire et de centres de médecine scolaire et de médecine du travail.

Il est également envisagé dans ce cadre de renforcer les structures et les moyens d'action en matière de planning familial. Le programme de la quadriennie comporte essentiellement la construction de 4 maternités urbaines, 2 maternités rurales et 29 Centres de protection maternelle et infantile (PMI) ainsi que l'aménagement des centres de P.M.I. existants.

— Au niveau des soins ambulatoires, il est prévu la construction d'une centaine de dispensaires en zone rurale, ainsi que l'aménagement et l'extension des hôpitaux régionaux et locaux et la modernisation de leur équipement. Par ailleurs, les trois centres qui seront érigés en centres hospitalo-universitaires seront à même de mieux répondre aux exigences de la médecine moderne et à l'objectif de formation des cadres.

S'il est admis que le quasi-totalité de la charge des investissements incombe à l'Etat, les dépenses de fonctionnement, qui atteindraient pour l'année 1976 près de 24 MD contre 16,2 MD en 1972 réquièrent la recherche d'une formule de participation plus équilibrée faisant appel aux particuliers dont la participation sera renforcée, aux collectivités et organismes publics, et à la Sécurité Sociale, qui prendra en charge la création, l'équipement technique et les dépenses de fonctionnement d'unités hospitalières susceptibles d'améliorer les conditions d'octroi de soins aux assurés.

Par ailleurs, il est prévu d'accroitre le volume de l'aide extérieure multilatérale et bilatérale et de diversifier les programmes de coopération technique en fonction des buts poursuivis par l'action sanitaire.

.../...

IV L'HABITAT

Compte tenu de la croissance démographique, du renouvellement du patrimoine immobilier vétuste ou insalubre et de l'amélioration des conditions d'habitation par diminution de la densité d'occupation, les besoins en logements sont évalués approximativement et en attendant des études plus précises à 59.000 logements pour an.

Toutefois, ce nombre est moins important du fait que la construction de logements prend notamment en considération la capacité d'autofinancement et de remboursement des candidats aux logements. A cet égard, les informations disponibles concernant la structure des revenus des ménages conduisent à estimer la demande à un nombre compris entre 25.000 et 30.000 logements par an.

Au cours de la période 1962-72, l'offre de logements a été insuffisante par rapport à la demande puisque durant cette période les réalisations n'ont intéressé que 105.300 logements pour une valeur de 196,1 MD correspondant à des moyennes annuelles de l'ordre de 9.600 logements et 18 MD. L'offre de logement a représenté en moyenne 35 % de la demande et 16% des besoins du pays. La situation de l'habitat s'est ainsi détériorée au cours de la décennie, notamment en matière d'habitat social (rural et économique). Cette catégorie a constitué 34% en nombre et 15% en valeur des constructions réalisées au cours de la période 1962-72. Il faut néanmoins préciser que l'estimation dont on dispose actuellement ne prend pas en compte les logements ruraux construits par les moyens propres des particuliers.

Pour le IVe Plan, en vue de satisfaire le plus possible de besoins en logements, compte tenu des autres besoins prioritaires du pays, il a été retenu pour le secteur de l'Habitat une volume d'investissements de 142,5 MD soit 12 % du montant total des investissements. A ce montant s'ajoute 2 MD pour la construction de logements aux sinistrés des inondations de 1973, la répartition de ce montant de 142,5 MD entre secteur non assité ou privé (80 MD) et secteur assisté (62,5 MD) donne la combinaison qui permet de constuire pour un même montant total, le maximum de logements.

.../...

/_e programme à réaliser par le secteur non assisté (privés) au cours de la prochaine quadriennie, correspondant à 26.500 logements pour un investissement de 80,0 MD, contre 23.700 logements et 68,1 MD pour la période du IIIe Plan 1969-72, ce qui correspond à des accroissements de 12% en nombre et 17,5% en valeur. Cette évolution du nombre de logements des privés a été déterminée sur la base d'un accroissement attendu des autorisations de bâtir au taux annuel moyen de 2% constaté durant la dernière décennie, d'une part, d'une superficie moyenne de 101 m2 par logement et d'un coût moyen de 30 Dinars par m2, d'autre part. La réalisation de ces logements qui ne dépend que de l'initiative privée, constitue une donnée du programme de construction de la quadriennie.

/_e programme assisté par l'Etat est réalisé en vue de satisfaire les besoins des couches les plus nombreuses et les plus déshéritées du pays. Il est prévu de construire 20.000 logements de type rural et 10.000 logements de type suburbain. A raison d'un coût unitaire moyen de 700 D pour les uns et 900 D pour les autres, ce programme nécessite un investissement de 23 MD. Ainsi, la part de cette catégorie de logements devient relativement importante puisqu'elle représente 42% en nombre et 16% en valeur de l'ensemble des prévisions du prochain plan contre des taux respectifs de 17% et 3,7% pour la IIIe Plan 1969-72. Leur nombre, qui est fixé à 30.000, est à comparer aux 7.500 logements de même type réalisés au cours du dernier plan.

/_nfin, l'institution d'un système d'épargne-logement à partir de 1973 ne pourrait donner lieu au financement de la construction de logements qu'après l'achèvement du IVè Plan. Ce système intéresse la construction de logements de type économique (1.000 à 4.000 D par logement) qui répond à la demande d'une catégorie déterminée de la population (ouvriers, fonctionnaires...). En attendant de mettre en place le système d'épargne-logement, le programme suivant qui peut être réalisé conformément aux modalités actuelles par la SNIT ou d'autres promoteurs, est prévu, étant entendu que ce programme est limité au nombre de logements proposé pour éviter de concurrencer le futur système d'épargne-logement :

— 12.500 logements de type économique

— 2.000 appartements ou villas de standing.

.../...

Compte tenu de ce qui précède, le programme suivant est envisagé pour la quadriennie :

	Nombre	Valeur
Secteur non assisté	26.500	80,0
Secteur assisté	44.500	62,5
dont : ruraux	(20.000)	(14,0)
suburbains	(10.000)	(9,0)
économiques	(12.500	(27,5)
standing	(2.000)	(12,0)
TOTAL :	72.000	142,5 MD

Par rapport aux réalisations du IIIe Plan, ce programme représente un accroissement de 61,7% en nombre et de 55,4% en valeur.

- La Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT) réalisera 44.500 logements au cours du prochain plan alors qu'elle n'a réalisé que 18.600 logements au cours du dernier plan 1969-72. Dans le cas où cette entreprise n'est pas en mesure de réaliser un tel programme, la réalisation d'une tranche du programme sera confiée à d'autres promoteurs. Cet aspect de la politique de l'habitat sera étudié de façon à atteindre les objectifs durant la quadriennie.

Le Financement d'un montant d'investissement de 142,5 MD intéresse les privés, d'une part, la SNIT ou divers autres promoteurs, d'autre part.

Pour les 80,0 MD programmés pour les privés, le financement sera assuré par l'épargne des ménages à hauteur de 76 MD et si les conditions actuelles sont maintenues (1 MD par an de prêt garanti) par des crédits bancaires garantis par l'Etat à concurrence de 4 MD.

Quant au reste du programme dont la réalisation sera assuré par la SNIT ou divers autres promoteurs, son financement global se présente de la manière suivante :

.../...

— Autofinancement des acquéreurs	15,9
— Etat (subvention et bonification d'intérêt)	11,1
— Crédits	33,7
dont : . épargne nette de la SNIT	(14,9)
. prêts extérieurs	(11,3)
. prêts bancaires intérieurs	(7,5)
Variation d'encaisse et divers	1,8
TOTAL :	62,5MD

L'intervention de l'Etat in éresse notamment les logements destinés aux couches les plus déshéritées de la population. Pour les logements ruraux et suburbains, le Gouvernement accorde une subvention de 200 D par unité et bonifie intégralement les intérêts. En ce qui concerne la catégorie économique, l'aide de l'Etat se réduit à 100 D par logement et à la bonification des intérêts au delà de 5%.

En dehors du financement des logements détruits par les inondations de 1973, l'intervention totale de l'Etat se monte à 11,1 MD se répartissant ainsi :

— 7,3 MD de subventions relatives aux logements à réaliser au cours du IVe Plan.

— 2,1 MD de subventions et de bonifications d'intérêt relatives aux logements réalisés au cours du IIIe Plan.

— 1,7 MD de bonification d'intérêt à échoir au cours de la période 1973-76.

Cet tel programme soulève un certain nombre de problèmes dont les plus importants se rapportent à l'organisation du secteur, aux matériaux de construction et au financement.

.../...

/_'organisation du secteur de l'habitat revêt des aspects multiples et intéresse notamment les sociétés de promotion immobilière ; l'aménagement de zones destinées à la construction la transformation de logements en bureaux.

— En ce qui concerne les sociétés de promotion immobilière, une législation appropriée sera élaborée en vue de permettre la création de telles sociétés sur des bases saines aussi bien d'ordre financier que d'ordre technique. Le développement d'une telle activité est souhaitable, d'autant plus que la mise en place d'un système d'épargne-logement présentera aux sociétés de promotion immobilière une demande appropriée étant donnée que les opérations vont s'effectuer au comptant avec possibilité de prefinancement ;

— Pour de l'aménagement de zones destinées à l'habitat, la création, en 1973, d'une agence spécialisée dans ce domaine ne manquera pas de freiner la spéculation sur les terrains destinés à la construction de logements et l'parpillement des habitations. Ce dernier phénomène peut-être à l'origine de gaspillage notamment en matière de chaussées d'égoûts, de canalisations d'eau et d'électricité, d'équipements collectifs (écoles, dispensaires), ainsi que de moyens de transport ;

— Quant au problème des logements transformés en bureaux il trouvera sa solution par une application stricte de la réglementation, un logement ne peut être transformé en bureau qu'après autorisation du Ministère des Travaux Publics et de l'Habitat.

/_a pénurie des matériaux de construction (ciment et produits rouges notamment) a souvent freiné le rythme de la construction de logements au cours de la dernière quadriennie 1969-72. Une attention particulière au problème de l'ajustement de l'offre et de la demande de matériaux de construction sera accordée pour éviter tout retard au cours de la future quadriennie, bouleversant les prévisions.

.../...

Le problème du financement requiert une attention particulière étant donné l'importance des crédits qui restent à trouver. En effet, sur les 7,5 MD de crédits bancaires, 1,5 MD dont déjà contractés, d'une part, et sur les 11,3 de financement extérieur, 6,3 MD sont déjà trouvés, d'autre part. Ce financement sera obtenu auprès du système bancaire à concurrence de 6 MD et par des sources de financement d'origine extérieure à hauteur de 5 MD.

V L'ASSAINISSEMENT URBAIN

Les investissements de la décennie écoulée en matière d'assainissement urbain ont été réalisés sans plan d'action préalable, et sous la pression de besoins urgents engendrés par le développement de l'urbanisme et du tourisme essentiellement. De la sorte, les investissements étaient relativement insuffisants (8,9 MD) eu égard aux besoins, et contribuaient souvent à aggraver la pollution de l'environnement : rejet des eaux usées dans les lacs et la mer sans épuration préalable.

Au cours des dernières années, un plan d'action pour l'assainissement des zones prioritaires a été établi. Il couvre notamment l'assainissement du lac de Tunis, l'aménagement du "Grand Tunis", l'assainissement des zones touristiques, des grandes villes et des moyennes agglomérations et enfin l'alimentation des zones rurales en eau potable et la protection de certaines de ces agglomérations contre les inondations.

Les investissements dans ce domaine et pour la période du IVe Plan s'élèvent à 32,4 MD répartis comme suit :

— Lac de Tunis.....	7,0 MD
— Aménagement du "Grand Tunis"	2,5 MD
— Assainissement des grandes villes.....	11,4 MD
— assainissement des moyennes agglomérations et création de points d'eau potable dans les petites agglomérations..	6,6 MD
— Assainissement des zones touristiques.....	3,1 MD
— Protection des villes contre les inondations.....	1,8 MD
TOTAL =	32,4 MD

Pour le lac de Tunis, plusieurs études ont été réalisées depuis 1962 et la formulation du projet définitf sera établie à la fin de l'année 1973.

Le projet d'assainissement dont le coût total est estimé à 14 MD sera réalisé en deux tranches. La première, programmée pour la période du IVe Plan, s'élève à 7 MD et comporte deux volets :

— l'élimination du rejet des eaux usées dans le lac par la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées et de stations d'épuration des eaux, celles-ci seront utilisées pour l'irrigation de la Soukra ;

— l'oxygénation du lac par le dragage des parties les plus polluées et par l'aménagement des brèches de Khereddine et de Radès.

La deuxième tranche consistera à étendre les réseaux de collecte et à raccorder entre eux les réseaux des banlieues Nord et Sud de Tunis.

Le financement de ce projet fait actuellement l'objet de discussions avec la Banque Mondiale.

L'assainissement du "Grand Tunis" consiste à réaliser des réseaux de collecte et des stations de pompage secondaires, liés au réseau principal qui sera installé dans le cadre du projet d'assainissement du lac de Tunis.

Le coût total du projet est évalué à 7 MD. La tranche qui sera réalisée au cours de la période du IVe Plan, sera conditionnée par le planning d'exécution du projet d'assainissement du lac de Tunis. Son coût est évalué d'une façon approximative à 2,5 MD.

L'assainissement des grandes et moyennes agglomérations nécessitera, pour la période du IVe Plan un volume d'investissement de 17 MD dont 10 MD seront financés par les collectivités locales, 2,3 MD par l'assistance internationale (bilatérale) et le reste par le budget de l'Etat.

Les réalisations prévues concernent aussi bien le renouvellement des réseaux devenus inutilisables ou insuffisants que la création de nouveaux réseaux et de certaines stations d'épuration, et pour les petites agglomérations ou dans l'Habitat dispersé, la création de points d'eau publics pour l'alimentation des hommes et du bétail en eau potable. Ce programme complète dans les zones rurales, l'action de la SONEDE.

L'assainissement des zones touristiques s'insère dans le cadre du projet d'aménagement de ces zones. Le coût des seuls travaux d'assainissement est évalué à 8 MD dont 3,1 MD seront réalisés au cours de la quadriennie. Ces travaux permettront de renforcer l'équipement actuel qui s'avère insuffisant et qui aggrave parfois la pollution. La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux assurera à l'avenir l'exploitation et l'entretien du réseau d'assainissement dans les zones touristiques.

Enfin, la protection des villes contre les inondations nécessite un programme d'investissement évalué à 1,8 MD afin de prévenir que certaines agglomérations (Kairouan, Sfax, Zarzis, El Djem..) ne soient, au moment des crues, dangereusement inondées.

VI /_A JEUNESSE, LES SPORTS ET LA CULTURE

/_es investissements dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la culture ont atteint au cours de la période du IIIè Plan 4,2 MD dont 1,4 MD étaient financés par les collectivités locales (communes et conseils de gouvernorats).

/_e montant était faible eu égard aux besoins. C'est pourquoi le IVe Plan prévoit un volume d'investissement plus important (9,3 MD) bien qu'il ne couvre pas la totalité des besoins.

/_es investissements seront assurés à concurrence de 6 MD par le budget de l'Etat, tandis que les collectivités locales assureront le financement à concurrence de 3,3 MD.

1) La Jeunesse et les Sports

/_'épanouissement de la jeunesse a été recherché au cours de la décennie écoulée au moyen du developpement de l'éducation et de la formation professionnelle et d'un encadrement de la jeunesse en dehors des établissements scolaires.

Une action en profondeur a été menée pour développer l'encadrement de la jeunesse, mais elle a été freinée au cours de la période du IIIè Plan.

Il est en conséquence envisagé d'accroître, au cours de la période du IVe Plan, le volume d'investissement pour renforcer cette action qui vise à :

.../...

— engager la jeunesse dans l'effort de développement de la nation par une préparation de nature à susciter en elle des vocations et à stimuler ses aptitudes au travail et à la création ;

— favoriser son épanouissement physique et moral et l'aider à assurer sa promotion et son intégration économique et sociale ;

— veiller à une meilleure utilisation des loisirs et du temps libre pour la vulgarisation et le développement des activités récréatives et sportives.

Cette action nécessite naturellement la formation du personnel qualifié et la réalisation de l'infrastructure appropriée soit par la création de nouvelles unités ou complexes soit par la reconversion et l'aménagement des installations existantes.

Il convient de souligner que la situation actuelle est marquée par un déséquilibre régional, un manque d'équipement et une insuffisance de structures d'acceuil. Les projets nouveaux inscrits dans le présent plan quadriennal tendent à combler ces lacunes sur la base d'une meilleure utilisation et d'une décentralisation rationnelle axée non pas sur l'organisation administrative du pays mais sur la présence effective des jeunes et la proximité des établissements scolaires. Ils visent à réaliser notamment :

— l'amélioration de l'équipement des complexes socio-éducatifs existants (Maisons des Jeunes etc...) ;

— la création de nouveaux complexes et de Centres de séjour ;

— l'aménagement des installations sportives ;

— la création de nouvelles salles de sport.

.../...

Le montant total des investissements prévus pour l'enfance, la Jeunesse et les Sports s'élève à la somme de 4,6 MD (dont 1,6 MD à la charge des collectivités locales). Un montant de près de 1 MD sera alloué aux écoles et établissements existants pour les doter de l'équipement que leur fait défaut et pour qu'ils puissent assurer la formation des cadres nécessaires.

2) La Culture

En matière de culture, l'action s'est développée, au cours de la décennie écoulée, à la fois dans un cadre planifié et d'une manière empirique. En effet, les collectivité locales ont pris une part importante, parfois non coordonnée avec le Plan, dans les réalisations relatives à l'infrastructure culturelle. Néanmoins, et par rapport au statut quo ante, le chemin parcouru est considérable.

C'est ainsi qu'on a réussi à faire éclore dans beaucoup de Gouvernorats -et quelques fois parmi les plus déshérités, du temps du protectorat- une vie culturelle intense. Le mérite en revient essentiellement aux comités culturels régionaux ainsi qu'au réseau, certes encore insuffisant, des Maisons du Peuple et des Maisons de la Culture.

Dans le domaine de la production intellectuelle, des réalisations capitales ont été enregistrées :

— encouragement des auteurs et des éditeurs par une série de mesures notamment le décret n° 117-68 du 6 Mai 1968 et la loi sur la protection de la propriété littéraire et artistique ;

— création d'une maison d'édition entièrement financée par l'Etat (M.T.E.) et qui a permis une promotion rapide de l'édition en Tunisie ;

.../...

— constitution d'une Société de Diffusion du livre, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

/_es études archéologiques et historiques aussi bien que la conservation du patrimoine ont fait l'objet d'une attention particulière. L'Institut National d'Archéologie et d'Art a été réorganisé, des chercheurs ont été formés dans différentes disciplines fondamentales et techniques, des travaux de consolidation et parfois de restauration ont été menés à bien, sur tout le territoire national.

Pour la deuxième décennie de développement et plus particulièrement pour le IVe Plan, la politique culturelle devra étendre son champ d'application, accroître ses moyens d'action et surtout faire face à la formation des cadres.

Tout en continuant à viser la promotion d'une culture nationale à la fois authentique, dynamique et profondément articulée sur le monde moderne, l'action culturelle devra s'atteler à réaliser certains objectifs jugés prioritaires pour l'avenir à moyen terme, à savoir :

— le renforcement et le développement de l'animation culturelle régionale par la formation d'animateurs culturels polyvalents et spécialisés, la création de structures techniques permanents et la réalisation de certaines réformes de structure.

Ces réformes concernent en particulier le domaine du cinéma. Celui-ci souffre d'une fiscalité inadaptée qui freine le développement du réseau des salles commerciales dans la plupart des régions.

En effet, en 1971, on dénombrait 107 salles de cinéma en 35 et 16 mm (dont 40 sont implantées à Tunis et sa banlieue), ce qui correspond à moins de 20 salles pour 1 Million d'habitants, alors que les moyennes mondiale et européenne sont respectivement de 70 et de 160 cinémas pour 1 Million d'habitants.

.../...

/ es résultats de la décennie écoulée font donc ressortir la nécessité urgente de la réactivation du secteur du cinéma (refonte de certaines lois, promulgation d'autres concernant la législation fiscale qui pèse sur la production nationale, les importations des matériaux dits "culturels" ou à des "fins culturelles", organisation rationnelle de la profession afin de résoudre le problème de l'emploi et de promouvoir une production nationale de qualité etc...).

— la réorganisation et le développement des enseignements artistiques et techniques qui conditionnent la formation des cadres, l'éclosion de productions culturelles nouvelles et partant, la participation de la Tunisie à cette grande aventure spirituelle qui est la culture et la civilisation de notre époque ;

— l'accentuation de la conjonction entre l'effort de promotion culturelle et le développement économique et social par :

- l'extension du réseau de bibliothèques et l'adaptation du contenu de chaque bibliothèque aux besoins sociaux, économique et culturels de la région. En effet, des travaux d'experts ont montré l'intime liaison entre le développement régional et l'apport intellectuel et technique des bibliothèques, en tant que moyens d'information et de documentation et non pas seulement comme réceptacles des oeuvres de l'esprit ;

- l'introduction d'une nouvelle approche de certains problèmes culturels, notamment ceux relatifs à l'animation culturelle et à la mise en valeur du patrimoine archéologique, historique et artistique en les considérant à la lumière des besoins de développement et de la consolidation de l'expansion touristique enregistrée au cours de cette dernière décennie.

.../...

Les actions à entreprendre concernent notamment la mise au jour de nouveaux sites archéologiques et la réalisation de projets particulièrement importants tels que ceux de Tunis-Carthage, d'El Jem et de Leptis Minor (Lamta).

Pour la période du IVe Plan, il a été prévu un montant d'investissement de 4,7 MD (dont 1,7 MD seront financés par les collectivités locales). Ce montant n'inclut pas les investissements pour la formation des cadres et ceux de la R.T.T.

Cependant, un aménagement des dotations budgétaires au cours du IVe Plan, suivant l'évolution des besoins, se traduira inévitablement par une augmentation des crédits affectés à la Culture, augmentation qui apparaîtra dans les budgets économiques.

Une enveloppe d'investissement de 8,3 MD a été réservée au secteur de la radio et de la Télévision. Du point de vue comptabilité nationale, ces investissements relèvent du secteur des services et non de l'administration, mais le caractère culturel de la RTT autorise à en parler dans le présent chapitre.

Le programme d'investissement est déjà arrêté pour ce qui concerne l'amélioration de l'écoute des chaînes nationales et internationales (3,3 MD), en particulier pour que les émissions puissent être captées dans les pays arabes du Moyen-Orient et en Europe par la colonie Tunisienne. Dans ce cadre, on peut citer les projets de stations nouvelles d'émission à Gafsa et à Sfax.

.../...

D'autres projets sont encore à l'étude. Ils concernent l'agrandissement de la maison de la Télévision ou la construction d'un nouveau bâtiment, la mise en service d'une deuxième chaîne de Télévision, des stations d'émission en ondes courtes, et moyennes.

Pour ces projets, une enveloppe de 5 MD a été réservée. Une programmation de l'utilisation de ces crédits sera faite dans le cadre des budgets économiques à la lumière de l'état d'avancement des projets et des priorités qui s'en dégageront.